



**Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell
Département des Services sociaux
Service de logement**

**Un toit pour tous - La lutte au sans-abrisme dans Prescott et Russell
État des lieux et Planification locale intégrée 2013-2023**

Rapport final

Adressé à

Mme Anne Comtois-Lalonde, Administratrice
Département des Services sociaux
59, rue Court, C.P. 303
L'Orignal (On)
K0B 1K0
Téléphone : 1.800.667.9825 poste 6100
Courriel : ACLalonde@prescott-russell.on.ca

Par



Lalande & Associés, Conseils en ressources et projets
816, rue Station, Plantagenet (ON) K0B 1L0
Téléphone : 613.673.1891
Courriel : aagougeon@bell.net

Octobre 2013

Un chez-moi, ce serait un endroit lumineux, doté de fenêtres, et sûrement pas un sous-sol. Un endroit dont je pourrais me montrer fier, où il est possible d'être soi-même, de recevoir des amis, de s'épanouir. Un endroit où il est possible d'arrêter de dépendre des autres.

Un endroit où l'on peut recouvrer sa dignité...

- Un citoyen de Prescott-Russell à risque de sans-abrisme

Table des matières

Sommaire exécutif.....	6
1.0 Avant-propos.....	20
1.1 Mise en situation	20
1.2 Membres du comité directeur.....	20
1.3 Objectif central de l'intervention	20
1.4 Mandat confié à Lalande & Associés	21
1.5 Les livrables afférents au mandat de Lalande & Associés	21
1.6 Méthodologie	21
1.7 Remerciements.....	21
2.0 Acronymes du secteur d'activité	22
3.0 Glossaire.....	27
4.0 Contexte	33
4.1 Des sans-abri dans Prescott-Russell?	33
4.2 Du PENDMC à l'IPIC– La croisée des chemins	33
4.3 Historique récent du logement abordable dans Prescott-Russell	34
4.4 Consolidation des programmes 2013 – Un portrait	34
4.5 Catégories de services admissibles au financement en vertu de l'IPIC	34
4.6 Continuités des programmes et évolution des enveloppes budgétaires	35
5.0 Le logement abordable et les attentes ministérielles	36
5.1 Le logement abordable : une définition	36
5.2 Les besoins impérieux en matière de logement	36
5.3 Le principal déterminant de l'abordabilité: le faible revenu des ménages	36
5.4 Les ménages canadiens déboursant plus de 30% de leur revenu en logement	37
5.5 Conséquences des besoins impérieux	37
5.6 La contribution sociale du logement abordable	38
5.7 Vision du gouvernement de l'Ontario concernant le logement abordable.....	39
5.8 L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)	39
5.9 Les attentes du ministère	40
5.10 Vision et principes du programme IPIC	41
5.11 Les sept principes de l'IPIC	41
5.12 Objectifs centraux du programme IPIC.....	42
5.13 Indicateurs de rendement du programme IPIC	42
5.14 Les attentes ministérielles envers les gestionnaires de services.....	43
5.15 Stratégie à long terme de logement abordable – Cadre	44
5.16 Les services en français – Attentes en égard aux régions désignées.....	47
6.0 Le sans-abrisme en 2013 – Un univers complexe.....	48
6.1 Un environnement turbulent	48
6.2 Une définition de l'itinérance	48
6.3 Les facteurs contribuant au sans-abrisme	51
6.4 Le sans-abrisme en milieu rural.....	52
7.0 Prescott et Russell – Une collectivité qui se distingue	54
7.1 Les Comtés unis de Prescott et Russell - Composantes.....	54
7.2 Perspectives sociodémographiques	55
7.3 Prescott et Russell – Mouvance démographique	55
7.4 Prescott et Russell – Évolution de la densité.....	56
7.5 L'appartenance linguistique	57
7.6 La distribution de la population par tranche d'âge (2011)	58
7.7 Projection de croissance démographique par groupe d'âge 2006-2031.....	59

7.8 L'IMDPE et l'IRS	61
7.9 Les ménages de Prescott et Russell	63
7.10 Les logements des ménages	65
7.11 La dimension économique.....	70
7.12 Faits saillants	74
8.0 Les citoyens vulnérables de Prescott et Russell.....	76
8.1 Groupe « Vécu » - Les personnes qui ont vécu ou qui sont à risque d'itinérance	76
8.2 La clientèle et les enjeux prioritaires dans Prescott et Russell	88
8.3 Le sans-abrisme chez les jeunes	89
8.4 L'inventaire des ressources en logement	96
9.0 L'itinéraire de la personne vulnérable – De la rue à un chez-soi.....	99
9.1 Cheminer à travers le système sans s'égarer– Une carte routière.....	99
9.2 Les autres clientèles dites prioritaires	122
10.0 Le GSMR : Le Service de logement et Ontario au travail (OAT).....	129
10.1 Le GSMR – Point d'ancrage à l'échelle régionale	129
10.2 Le Service de logement.....	130
10.3 Ontario au travail.....	133
10.4 Service de logement et Ontario au travail - Implication communautaire	136
10.5 Le POSPH – Un proche collaborateur	137
10.6 L'envergure du Fonds d'aide au logement (2013).....	137
10.7 La révision du système d'aide publique aux personnes vulnérables.....	138
10.8 Le bulletin du PENDMC 2010-2012	140
10.9 Inventaire des programmes et services publics dédiés à la lutte au sans-abrisme	140
11.0 L'inventaire des forces communautaires.....	213
11.1 Perspective : Hébergement de dernier recours	213
11.2 Perspective : Personnes âgées et personnes en perte d'autonomie	214
11.3 Perspective : Alimentation	218
11.4 Perspective: Enfants, adolescents et familles	219
11.5 Perspective: Éducation	222
11.6 Perspective : Emplois.....	225
11.7 Perspective: Légale	227
11.8 Perspective : Nouveaux arrivants et Premières Nations	231
11.9 Perspective : Personne ayant une/des limitations	232
11.10 Perspective : Hébergement d'urgence	234
11.11 Perspective : Information en matière de santé	235
11.12 Perspective : Santé mentale et toxicomanie	236
11.13 Perspective : Soutien aux victimes	241
11.14 Perspective: Instances politiques	244
12.0 La prévention du sans-abrisme dans Prescott-Russell	245
12.1 Premier groupe – Les jeunes à risque de sans-abrisme	245
12.2 Deuxième groupe – Les femmes à risque de sans-abrisme.....	249
12.3 Troisième groupe – Les aînés	254
12.4 La prévention et le plan d'action décennal du Service de logement.....	258
13.0 La vision communautaire du logement abordable	259
13.1 Les rencontres individuelles	259
13.2 La rencontre communautaire d'avril 2013	259
14.0 Le « Regional Housing Needs Assessment Study » et ses retombées.....	263
14.1 Plan de logement 2009 - Bilan des réalisations	263
14.2 L'aménagement du territoire – Plan officiel.....	273
14.3 Le syndrome Pas dans ma cour (PDMC) – Objections communes et argumentaires.....	274
15.0 Le cadre normatif et le coffre à outil des municipalités	277
15.1 L'encadrement normatif.....	277

15.2 L'éventail des pouvoirs municipaux en matière de logement abordable	282
16.0 La Stratégie décennale de logement abordable et de lutte à l'itinérance.	287
16.1 Rappel des fondements du plan décennal (2013-2023) du Service de logement	287
16.2 Les clientèles prioritaires et les axes stratégiques	288
16.3 Le sommaire du plan stratégique décennal	289
16.4 La mesure de la performance	291
17.0 Perspective financière – L'argent au service des gens	298
17.1 L'éventail des programmes – Historique et projections financières 2014	299
17.2 La répartition des programmes afférents au sans-abrisme au sein du département des Services sociaux.....	305
17.3 Comparatifs financiers - Programmes et services dédiés à la lutte au sans-abrisme.....	306
17.4 Les budgets 2013 et 2014 du Service de logement	306
18.0 Le temps est à l'action	311
18.1 Les leviers et défis afférents à la Stratégie à long terme	312
18.2 Les conditions préalables à une implantation réussie.....	318
18.3 Un dernier mot sur la Stratégie à long terme du Service de logement	320
19.0 Ressources consultées et références	322

Sommaire exécutif

A. Mise en situation

En 2012, le gouvernement provincial, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) de l'Ontario a informé les Comtés unis de Prescott et Russell, gestionnaire de services municipaux regroupés à l'échelle de la région, de sa vision concernant les programmes afférents au logement abordable et au sans-abrisme. Concrètement, le ministère préconise l'élaboration d'une stratégie à long terme de logement abordable et de la lutte contre l'itinérance. La stratégie novatrice ciblera la consolidation des programmes de logements et de prévention de l'itinérance. Cette consolidation s'inscrit dans la mouvance de la Stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario visant à transformer le système de logement et à accorder la priorité à la population.

B. Vision du gouvernement de l'Ontario concernant le logement abordable

La Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario (DPP) est claire quant à la vision provinciale en égard au logement abordable :

- Améliorer l'accès à un logement convenable, abordable et de qualité, qui apporte la stabilité nécessaire pour trouver un emploi, fonder une famille et édifier des collectivités fortes

Source : MAML (2012), *L'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)*, p.1.

C. Objectif de la planification locale intégrée

Les objectifs du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) s'inscrivent dans cette mouvance. Par l'entremise de la **planification locale intégrée**, les Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) verront à « Créer des possibilités pour les gens qui favorisent leur autonomie et permettent leur participation à la vie communautaire et à l'économie. »

Source : MAML (2012), *L'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)*, p.1.

D. Priorités provinciales

La province a dicté les priorités provinciales qui encadrent le nouveau programme Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC), programme qui succède à la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité (PENDMC) qui avait cours jusqu'en décembre 2012. En vertu de ces priorités, la planification locale intégrée veillera à :

- Intégrer les services de logement aux services de soutien à la personne et autres mécanismes de soutien
- Prévenir l'itinérance
- Fournir des refuges d'urgence
- Soutenir les options permettant d'offrir rapidement un nouveau logement aux personnes et familles sans-abri
- Maintenir un éventail de logements accessibles pour les personnes ayant une/des limitations.

E. Membres du comité directeur

Pour mener ce mandat d'envergure, le GSMR a rassemblé autour d'une même table une équipe multidisciplinaire qui agit à titre de comité directeur. Cette équipe est composée de :

- Sylvain Charlebois, Directeur du développement économique
- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur du Service de logement
- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordinatrice du programme de logement abordable
- Jo-Anne Poirier, Superviseur Ontario au travail
- Louis Prévost, Directeur de l'urbanisme et de la foresterie
- Gilles Proulx, Gérant des corporations de logement à but non lucratif de Vankleek Hill, L'Original et St-Isidore.

F. Mandat confié à Lalande & Associés

Les services de la firme-conseils Lalande & Associés furent retenus par le comité directeur pour contribuer aux travaux de l'équipe du Service de logement des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR). Le mandat de Lalande & Associés consista à réaliser une étude sur le thème du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell. Dans la foulée du regroupement de certains programmes du GSMR sous le nouveau programme IPIC, l'intervention ciblait deux objectifs centraux dictés par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), soit :

- Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement
- Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

Les travaux de la firme-conseils se sont étendus de décembre 2012 à octobre 2013. Ils tâchent d'être respectueux de l'encadrement fixé par le MAML envers le GSMR, soit d'élaborer une stratégie communautaire décennale

- arrimée sur les directives et attentes du ministère
- ayant l'individu et les ménages comme préoccupation centrale, et
- dont les composantes seront respectueuses des ressources et outils dont dispose le GSMR pour mener à bien son mandat.

G. Les livrables afférents au mandat de Lalande & Associés

- Rédiger un état des lieux/bilan de la situation du logement abordable et du sans-abrisme dans Prescott-Russell
- Élaborer un plan d'action stratégique de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance à l'intention du Service de logement et de ses collaborateurs.

H. Méthode

Sommairement, la démarche de la firme-conseils engloba les activités suivantes :

- Consultation des lignes directrices du programme IPIC
- Reconnaissance des attentes et objectifs ministériels en égard au défi du sans-abrisme
- Consultation et synthèse de la littérature afférente au mandat
- Collecte d'informations financière et statistique
- Consultation des principaux intervenants contribuant à la lutte au sans-abrisme

- Organisation et animation d'une rencontre d'acteurs communautaires, et rédaction du compte rendu
- Consultation d'individus ayant connu ou qui sont aux prises avec le sans-abrisme
- Identification des clientèles prioritaires
- Identification des principaux axes stratégiques régionaux.

I. La collecte de données primaires et secondaires

Soucieux de saisir adéquatement les besoins de la collectivité en matière de logements abordables, Lalande & Associés s'est entretenue, en cours de mandat avec les organisations, groupes et personnes suivants :

- Association des résidences (Centres d'accueil)
- Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell
- Clientèle vulnérable : Groupe de femmes – Maison Interlude, ainsi qu'un homme qui vivait une situation de vulnérabilité
- Clinique juridique populaire de Prescott-Russell
- Croix-Rouge canadienne
- Département d'urbanisme et de foresterie
- Gérante d'une corporation de logement
- Groupes de personnes âgées (clientèles de Corporations de logement et d'un Centre d'accueil)
- Intervenants associés au segment Jeunes 16-17 ans (Ontario au travail, Valoris et Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien)
- Intervenants du département des Services sociaux (GSMR)
- Montfort Renaissance (Hawkesbury)
- Police provinciale de l'Ontario, détachement de Hawkesbury
- Association canadienne de santé mentale, secteur Champlain est
- Programme de la Prestation ontarienne de soutien des personnes handicapées (Bureau de Hawkesbury)
- Promoteurs qui ont participé aux deux vagues de financement de logement abordable
- Services de toxicomanie de Prescott-Russell
- Bureau de santé de l'Est de l'Ontario (Inspection des établissements de services alimentaires)
- Centre de santé communautaire de l'Estrie (Programme Vieillir chez soi)
- Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI, une résidente de Prescott-Russell)
- Services communautaires de Prescott-Russell.

Une rencontre d'acteurs communautaires fut également organisée en avril 2013. Cette activité a permis de tisser des liens entre intervenants, de saisir le contexte de travail de chacun, et de dégager des opportunités de partenariats. La rencontre, de type remue-méninges, fut également fort fertile en suggestions d'activités propices à la lutte au sans-abrisme dans Prescott-Russell.

S'ajoute à ces rencontres la lecture d'une liste exhaustive de documents de pointe et de sites Internet liés au sujet de l'étude. Ces sources sont identifiées à la section 19.0 Ressources consultées et références du rapport final.

J. Particularités du sans-abrisme dans les collectivités rurales

Nos recherches ont mené à reconnaître la distinction du sans-abrisme dans des communautés rurales, telles Prescott et Russell. Notamment, un document de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), résumé ci-dessous, est fort instructif sur le sujet :

- Les régions présentent un niveau plus bas des salaires et revenus, souvent inadéquats pour combler l'ensemble des besoins du ménage
- Les possibilités d'emplois y sont moindres
- On y déplore un nombre insuffisant de logements abordables
- Les services de soutien incomplets, ne sont souvent pas à la hauteur des besoins des individus à risque de devenir sans-abri
- Le réseau de transport collectif est inadapté, limitant l'accès aux services et aux emplois
- L'accès plus difficile aux services de santé (distance du domicile et capacité de payer pour des services non-couverts par les programmes publics) précarise l'état de santé individuel
- Le niveau général de littéracie et de scolarité de la population est moins élevé
- Les individus détiennent une formation limitée, engendrant une main-d'œuvre non-qualifiée et sujette à une rémunération moindre
- Les régions créent beaucoup d'emplois atypiques et saisonniers
- Dans les milieux ruraux, les femmes et les jeunes seraient davantage à risque de devenir sans abri
- La ruralité est propice au phénomène de l'itinérance cachée, ce qui atténue le niveau de sensibilisation de la population et des élus au problème.

Source : RHDCC (Août 2011), *Rapport annuel sur la capacité d'hébergement : Conclusions principales au sujet de l'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées.*

K. La situation du logement dans Prescott-Russell

Souhaitant cerner davantage la problématique, nous avons relevé dans le rapport *Regional Housing Needs Assessment Study* produit en 2009 par *SHS Consulting & al.*, pour le compte des CUPR, des particularités régionales.

- La population croît à un rythme varié, selon les municipalités. La demande crée pression sur le logement, et les coûts afférents.
- La croissance socio-économique diversifiée des municipalités fonde des besoins tout aussi divergents. Les mesures doivent donc être adaptées aux contextes régionaux.
- La population de l'ouest des comtés croît à un rythme accéléré. Les services offerts auront à s'adapter à cette tendance démographique.
- Le marché du logement locatif abordable s'amenuise, faisant pression sur les prix.
- L'offre de logements locatifs abordables émanant du secteur privé s'affaisse.
- L'aide publique et communautaire offert aux ménages vulnérables ne comble pas les besoins élémentaires de cette population.

Source: Traduction libre de *SHS Consulting & al. (2009), Regional Housing Needs Assessment Study, p.111.*

L'étude actuelle mène à constater que quatre ans plus tard, les défis contextuels relevés en 2009 demeurent toujours aussi pertinents.

L. Les clientèles prioritaires

En mai 2013, lors d'une rencontre du comité directeur, les membres ont identifié les clientèles prioritaires qui devront plus particulièrement être visées par les activités du plan stratégique.

- Les familles monoparentales (Perspective : Jeunes femmes de 16 à 30 ans, chefs de famille monoparentale)
- Les personnes âgées (Hommes ou femmes âgés de 60 ans ou plus)
- Femme ou homme seul n'ayant pas de compétences en emploi spécifique, victimes de perte d'emploi subite ou chronique, et à court de ressources
- Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale
- Les personnes handicapées / ayant des limitations (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML)
- Personnes victimes de violence conjugale (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML).

D'autre part, en respect avec les directives du ministère, il fut jugé opportun d'approfondir les défis rencontrés par les groupes suivants dans l'obtention ou la rétention du logement dans Prescott-Russell.

- Les Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI)
- Les anglophones de Prescott-Russell
- Les minorités visibles (nouveaux arrivants et communautés ethnoculturelles)

M. Service de logement – Sommaire du plan d'action décennal

Toujours lors de la rencontre de mai 2013, les membres du comité directeur ont identifié les axes stratégiques appelés à structurer le plan d'action. Lalande & Associés s'est par la suite affairé à éclater ces axes en objectifs, puis à meubler ces objectifs d'activités concrètes.

Axes stratégiques

Objectifs

A : Partenariats et collaborations	A.1 : Collaborer à servir des clientèles communes A.2 : Collaborer avec les fournisseurs du GSMR A.3 : Renforcer les partenariats entre acteurs communautaires
B : Accès aux services et programmes du GSMR	B.1 : Rehausser l'accès aux services communautaires B.2 : Bâtir des passerelles entre clientèles et services B.3 : Distribuer équitablement l'offre de services à l'échelle régionale B.4 : Développer des outils promotionnels
C : Prévention	C.1 : Implanter des mesures qui contribueront, en aval, à la lutte contre l'itinérance C.2 : Abaisser les barrières au logement C.3 : Formuler des stratégies de prévention
D : Transport	D.1 : Remédier aux problèmes de transport collectif qui touchent une large part de la population vulnérable sur l'ensemble du territoire
E : Éducation et formation	E.1 : Évaluer les besoins régionaux (et les tendances) en main-d'œuvre E.2 : Éduquer la clientèle vulnérable et leurs proches E.3 : Éduquer la collectivité en égard au sans-abrisme dans Prescott-Russell

Axes stratégiques	Objectifs
F : Prestation des programmes et services	E.4 : Rehausser et harmoniser les compétences du personnel F.1 : Privilégier les mesures d'inclusion F.2 : Accompagner les participants dans la prise en charge de leurs besoins F.3 : Rehausser le niveau des services de soutien F.4 : Privilégier l'accès et la rétention aux logements
G : Ressources (humaines, matérielles et financières)	G.1 : Accorder au GSMR les moyens financiers de ses ambitions G.2 : Optimiser l'effort de travail des ressources G.3 : Acquérir les ressources matérielles que nécessite la concrétisation du plan décennal
H : Apport des municipalités	H.1 : Adapter la réglementation pour faciliter l'accès au logement abordable par les citoyens H.2 : Adopter des mesures d'inclusion H.3 : Appuyer la densification du territoire H.4 : Encourager les municipalités à adopter des mesures favorables à la lutte contre l'itinérance H.5 : Obtenir l'engagement des élus envers le plan décennal du Service de logement H.6 : Intéresser les municipalités à adopter des mesures favorables à la construction de logement abordable
I : Évaluation des besoins	I.1 : Adapter l'offre de services aux besoins de la clientèle I.2 : Recueillir des données pertinentes au mandat du Service de logement I.3 : Actualiser les stratégies / Contrôle des écarts
J : Mesure du rendement	J.1 : Fixer des cibles de rendement exigeantes mais réalistes J.2 : Veiller à l'appropriation des cibles de rendement J.3 : Développer la capacité de témoigner du rendement du GSMR
K : Parc de logements	K.1 : Appuyer les initiatives de logement abordable K.2 : Soutenir l'amélioration de la qualité des logements abordables K.3 : Préserver la capacité actuelle de logements K.4 : Déployer l'offre de logements abordables à l'échelle de Prescott-Russell
L : Sensibilisation de la population	L.1 : Promouvoir les programmes et services du GSMR L.2 : Conscientiser la population au vécu des personnes vulnérables

Axes stratégiques

M : Sensibilisation des instances gouvernementales

N : Complémentarité des programmes et services

O : Politiques, normes et encadrement

P : Liste d'attente

Objectifs

M.1 : Éveiller les instances provinciales aux besoins des personnes vulnérables de Prescott-Russell

N.1 : Ancrer le plan de logement abordable et de lutte contre l'itinérance

N.2 : Optimiser la complémentarité intra-services

N.3 : Optimiser la complémentarité inter-services

O.1 : Actualiser les politiques d'accès aux services

O.2 : Adopter des principes fondamentaux de services

O.3 : Actualiser les procédures de gestion de conflits

O.4 : Établir des normes de qualité minimales

O.5 : Actualiser les politiques visant à contrer la discrimination

P.1 : Optimiser l'utilité de la liste d'attente dans l'effort de travail du GSMR

Le plan d'action qui résulta de ce travail fut formulé de façon SMART (activités Spécifiques, Mesurables, Acceptables par les personnes touchées, Réalistes en fonction des ressources disponibles, et doté d'un échéancier gérable –Temps). Le document final comprend environ 70 pages. Il fut acheminé aux cadres supérieur et intermédiaire du département des Services sociaux aux fins de validation.

N. Activités distinctives

Règle générale, il est prévu que les nombreuses activités qui sont appariées aux divers objectifs du plan pourront se réaliser en répartissant les responsabilités au sein des équipes d'Ontario au travail et du Service de logement. Demeurant fort conscient des ressources dont dispose le Service de logement, nous relevons ici les quelques activités suggérées au plan qui introduisent des initiatives, et/ou qui pourraient nécessiter un apport additionnel en ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

- **Acquérir un logiciel** permettant de concevoir et d'implanter des méthodes de collecte de données qui contribuent à mettre en lumière les enjeux pertinents.
- Discuter avec le département de développement économique de la possibilité de **mener une étude cernant les possibilités de transport collectif** dans Prescott et Russell.
- Effectuer une analyse de faisabilité ciblant **l'implantation d'un guichet unique** comme endroit où obtenir l'ensemble de l'information pertinente aux services de logement.
- Effectuer une analyse de faisabilité visant à **évaluer l'opportunité de recourir à un travailleur de rue**.
- Élaborer un plan d'action menant à **faire reconnaître le statut de leader communautaire de la cause de la lutte contre l'itinérance pour le département des Services sociaux**.
- Élaborer une stratégie visant à **rendre accessible (accessibilité physique) des unités dans des localités qui répondent à des critères d'accueil** (communautés attrayantes).
- Examiner les options potentielles servant à **répondre aux situations d'urgence dans la région de Clarence-Rockland et dans la région de Limoges-Embrun**; cible (disponibilité d'un logement d'urgence par pôle régional).

- **Gérer la fin des ententes des corporations de logements à but non lucratif** de sorte à préserver le parc de logement actuel.
- Renforcer **l'obligation d'adhérer à la liste d'attente centralisée** pour tous les fournisseurs liés au Service de logement.

O. Les leviers et défis associés à l'implantation de la Stratégie à long terme

Dimensions	Leviers	Défis
<p>Le portrait socio-économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les études démontrent que la diminution du sans-abrisme constitue un levier économique, réduit la pression sur le système de santé et permet d'optimiser les ressources collectives (services publics). • Un exercice mené auprès des acteurs communautaires a permis de reconnaître les communautés de Prescott-Russell qui recèlent un niveau élevé d'attraction pour la population vulnérable. Cet outil pourra guider les actions stratégiques du Service de logement. • La région de Prescott-Russell est sujette à l'exode rural, touchant plus particulièrement la tranche des 25-44 ans. Cette dévitalisation est plus évidente dans certaines communautés que d'autres. • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité collégiale de type « métiers » est supérieure à la norme provinciale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines municipalités de Prescott-Russell comptent un nombre élevé de ménages dont le revenu est sous la norme provinciale. Or, l'insuffisance des revenus est l'un des facteurs premiers contribuant au sans-abrisme. • Prescott-Russell est composé de huit municipalités qui doivent toutes transiger avec des défis qui leur sont propres. • Les statistiques démontrent que la croissance démographique de Prescott-Russell est alimentée par les municipalités à l'ouest. Les besoins de la population sont donc en croissance dans cette région, alors que beaucoup de services sont concentrés à Hawkesbury et les environs. • Selon les données statistiques, la population des personnes âgées vivant dans les municipalités de l'est de Prescott-Russell s'avère significativement supérieure à la norme provinciale; en présumant que la tendance actuelle se maintienne, il y a lieu de prévoir une croissance accélérée de la population des personnes âgées au cours des prochaines années, ce qui pourra impacter la demande de services. • Hawkesbury se démarque quant au nombre et au pourcentage de ménages locataires. Or, c'est parmi les ménages locataires que se retrouve la plus forte proportion de ménages vulnérables.

Dimensions	Leviers	Défis
		<ul style="list-style-type: none"> • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité de niveau universitaire est significativement inférieure à la norme provinciale.
La main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell compte des agences qui ont pour mandat l'évaluation des tendances du marché du travail et la qualification de la main-d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell est un milieu propice à l'implantation de PME (Petites et moyennes entreprises). Plusieurs de ces entreprises ne comptent comme seule main-d'œuvre, leur propriétaire. • Dans une société du savoir, l'économie est avide de main-d'œuvre spécialisée, ce qui n'est généralement pas le lot des personnes vulnérables, à risque de sans-abrisme. • À la lumière de nos entrevues, de nombreuses personnes vulnérables souhaiteraient occuper un emploi. Deux contraintes sont évoquées : 1. Le système ne serait pas propice à pareilles initiatives, et 2. Plusieurs candidats se trouvent cantonnés à des emplois à salaire minimum qui n'améliorent pas vraiment leurs conditions.
La population vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude menée auprès des acteurs communautaires et des participants aux programmes permet de déceler les besoins des personnes vulnérables, conformément aux attentes du MAML. • Le comité directeur, et dans certains cas le MAML, ont reconnu les clientèles prioritaires auxquelles les actions de lutte au sans-abrisme doivent s'adresser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle reconnue prioritaire, les ménages monoparentaux, ayant pour la plupart une femme à leur tête, sont davantage présents à Clarence-Rockland et à Hawkesbury.
Sensibilisation de la population		<ul style="list-style-type: none"> • La population est peu sensibilisée à la présence de personnes vulnérables dans leur communauté, ainsi qu'au quotidien de ces personnes. • Nos conversations avec des citoyens de Prescott-Russell nous amènent à constater que le syndrome « Pas dans ma cour » est très présent dans Prescott-Russell.

Dimensions	Leviers	Défis
Le système	<ul style="list-style-type: none"> Le GSMR gère un ensemble relativement complet de programmes et services à l'intention des personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> Le système de soutien aux personnes vulnérables est d'une certaine complexité. L'étude a démontré une dispersion de l'information utile. Les personnes en besoin peuvent facilement s'y égarer. Des silos de services existent à l'intérieur du système des Services sociaux, tout comme entre acteurs communautaires.
Les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Une large brochette d'acteurs communautaires a eu l'occasion de se prononcer sur les stratégies favorables au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance. Les canaux sont ouverts entre partenaires communautaires et il existerait une volonté partagée de poursuivre dans la voie des collaborations. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des intervenants constatent la présence du sans-abrisme dans Prescott-Russell, quoique le problème soit bien souvent caché.
La Stratégie à long terme du Service de logement	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action élaboré tente de répondre aux différentes attentes énoncées par le MAML. Le comité directeur a reconnu les enjeux stratégiques propices au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance qui fondent le plan d'action. Le plan d'action est développé en respect des ressources auxquelles a accès le Service de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action distribue des responsabilités à des ressources dont l'emploi du temps est déjà très chargé. Advenant que la stratégie soit adoptée telle que proposée, les descriptions de tâches de certaines ressources devront être revisitées. Une grande partie des stratégies applicables au Service de logement énoncées dans le <i>Regional Housing Assessment Study</i> de 2009 ne peuvent être réalisées. Les plus pertinentes furent reconduites dans la Stratégie à long terme. Le plan d'action pourra nécessiter l'ajout de ressources humaines, en fonction des activités que le GSMR jugera bon de réaliser.
La mesure de la situation	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des outils à l'échelle régionale servant à déterminer les besoins de la petite enfance. Un groupe de travail externe est à pied d'œuvre afin de développer des mesures de rendement et de reddition de compte afin d'harmoniser les pratiques entre GSMR. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est ardu de rendre compte de la mesure du sans-abrisme, en raison des diverses situations qu'expérimentent les personnes vulnérables. Les indicateurs qui rendent compte des besoins et des réalisations varient d'un acteur communautaire à l'autre, et varient entre GSMR, rendant l'analyse comparative très difficile.

Dimensions	Leviers	Défis
		<ul style="list-style-type: none"> • La législation crée parfois des obstacles au partage de données entre les secteurs des Services sociaux (intra-services) et entre acteurs communautaires. • Des facteurs environnementaux font que les situations de sans-abrisme divergent entre le milieu rural et le milieu urbain, ce qui implique que les milieux ruraux doivent développer des stratégies propres aux besoins de leur population.
<p>L'accès aux logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hawkesbury fut reconnu par les acteurs communautaires comme une communauté pouvant être attrayante pour les personnes vulnérables. On y retrouve un grand nombre de logements locatifs, dont le coût du loyer est reconnu comme inférieur à ceux des principales communautés de l'ouest de la région. • Un partenaire communautaire s'apprête à déposer (automne 2013) une étude de faisabilité portant sur l'implantation d'unités de logement transitoire pour une des clientèles jugées prioritaires par le MAML. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la SCHL, la qualité, la taille et l'abordabilité d'un logement sont les trois normes d'accessibilité à un logement. Selon nos entretiens avec des personnes vulnérables, de nombreux logements dans Prescott-Russell contreviendraient à au moins l'une de ces trois normes. • Dans certaines communautés, la liste d'attente pour l'obtention de logements adaptés s'allonge, alors que l'on constate la présence de logements adaptés vacants ailleurs sur le territoire de Prescott-Russell. • Les logements dits « adaptés » sont essentiellement adaptés aux besoins des personnes ayant un défi de mobilité, alors que l'éventail des limitations qui créent obstacle au logement est beaucoup plus large. • Prescott-Russell ne compte qu'un seul logement d'urgence, situé à Hawkesbury, alors que la croissance démographique est davantage marquée dans l'ouest. • Certains pourvoyeurs de logements associés au Service de logement n'ont pas à participer à la liste d'attente centralisée, créant obstacle à la juste mesure de besoins des communautés et de l'évolution de ces besoins.

Dimensions	Leviers	Défis
Préservation du parc de logements locatifs		<ul style="list-style-type: none"> • L'échéance progressive des ententes entre le GSMR et les corporations municipales pourraient conduire à la perte d'unités de logements abordables. • Les Centres d'accueil (résidences) ont adressé au GSMR des revendications propices à ancrer leur pérennité. Certaines de ces revendications impliquent des charges supplémentaires que le GSMR pourra difficilement assumer dans le contexte actuel.
Le transport	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les intervenants et toutes les personnes vulnérables interrogées sont unanimes quant à l'épine que représente l'absence de transport collectif à l'intérieur des municipalités et entre municipalités. 	
La prévention	<ul style="list-style-type: none"> • La littérature reconnaît les impacts favorables qu'ont les initiatives préventives sur la société en général. • Un certain nombre de communautés misent sur des mesures de soutien de nature à permettre à des personnes âgées de préserver leur autonomie plus longtemps. Ces mesures allègent la pression sur le système de santé et les soins de longue durée. • Les groupes les plus aptes à bénéficier des mesures de prévention (les jeunes, les familles monoparentales menées par des femmes, et les personnes âgées) furent identifiés et leur situation fut analysée en cours d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSMR déplore que les ressources financières actuelles soient insuffisantes pour implanter des initiatives de prévention propres à soutenir les jeunes à risque de sans-abrisme, en particulier la tranche des 16-17 ans. • Difficilement visibles et mesurables, les retombées positives de la prévention attirent peu l'attention, contrairement aux mesures réactives qui pourront s'avérer plus spectaculaire.
Les finances	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau programme IPIC permet la perméabilité des fonds dédiés aux divers volets du programme, en fonction des besoins évolutifs. • En ce qui a trait aux différents programmes de logement abordable et à la lutte contre l'itinérance gérés par le GSMR, l'effort financier anticipé pour l'exercice 2014 excède les 20.6 millions de dollars (sujet à 	<ul style="list-style-type: none"> • La migration du PENDMC vers IPIC s'accompagne d'une rationalisation des ressources financières. • Les contraintes financières freinent la portée du plan d'action stratégique axé sur les besoins communautaires croissants. • L'effort financier visant à contrer le sans-abrisme dans Prescott-Russell en 2014 (20.6 millions de dollars) est en baisse de près de 4%

Dimensions	Leviers	Défis
	l'adoption du budget).	comparativement aux sommes qu'il est projeté investir dans la cause durant l'année en cours, soit 2013, bien que les besoins de la population soient croissants. <ul style="list-style-type: none"> • Les projections budgétaires 2013 et 2014 ne considèrent pas la réalisation de certaines activités inscrites au plan d'action, notamment les études de faisabilité et l'acquisition de progiciel.
L'apport politique	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte au sans-abrisme et l'accès de la population ontarienne à un logement sont confirmés comme des priorités du gouvernement de l'Ontario. • Le soutien des élus de chacune des municipalités envers la Stratégie à long terme constitue un levier nécessaire à l'implantation réussie du plan d'action. • Les municipalités ont à leur disposition un coffre à outils de mesures visant à favoriser l'accès aux logements, qu'elles pourront mettre en œuvre à leur discrétion. 	<ul style="list-style-type: none"> • La cause du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance s'ajoute aux nombreuses préoccupations dont sont saisis les élus. • L'Ontario étant gouverné par un gouvernement minoritaire, des élections pourraient survenir en tout temps. Dans l'éventualité de la venue au pouvoir d'un autre parti politique, les priorités gouvernementales pourraient changer.

P. Les piliers de l'implantation

La stratégie déployée s'avère relativement ambitieuse, et implique un changement dans les façons de faire autant que dans la culture de service. Les éléments suivants nous paraissent essentiels au succès de son implantation :

- Démontrer par des exemples concrets le pourquoi du changement aux effectifs du département pour susciter l'engagement
- Formuler et communiquer une vision et des objectifs clairs et mobilisants
- Soutenir le changement (ne pas laisser les ressources à elle-même en croyant que le plan seul est suffisant pour les guider dans l'implantation)
- Prévoir et contrer les résistances des individus concernés
- Abolir les obstacles systémiques (règles et politiques) qui pourraient diminuer la possibilité de changement
- Célébrer les petits succès (réalisations) au fur et à mesure qu'ils surviennent
- Prévoir des mécanismes qui contribueront à maintenir la flamme chez l'équipe de travail tout au long de l'implantation
- Soutenir le changement de culture organisationnelle que supposent les nouvelles méthodes de travail
- S'approprier le plan d'action et s'assurer de son réalisme dans le contexte actuel
- Se faire les champions de la cause du logement abordable et du sans-abrisme, tant à l'interne qu'à l'échelle régionale

-
- Sensibiliser les élus à la cause du sans-abrisme dans leur municipalité, les informer de leur contribution potentielle à la solution et susciter leur adhésion aux objectifs énoncés au plan d'action
 - Dégager les ressources nécessaires à la réalisation des activités qui auront été retenus au plan d'action.

Q. Remerciements

Au terme de son étude, Lalande & Associés souhaite reconnaître le généreux apport de tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, contribué à sa réalisation. Nos remerciements s'adressent particulièrement aux personnes suivantes, pour leur disponibilité, leur écoute, et leurs lumières sur le sujet du logement abordable et de la lutte au sans-abrisme, au cours de la dernière année.

- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur Service de logement
- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordonnatrice du programme de logement abordable

1.0 Avant-propos

1.1 Mise en situation

Au cours des derniers mois, le gouvernement provincial, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) de l'Ontario a informé les Comtés unis de Prescott et Russell, gestionnaire de services municipaux regroupés à l'échelle de Prescott-Russell, de sa vision concernant les programmes afférents au logement dit « social » et au sans-abrisme. Dans les faits, le ministère préconise l'élaboration d'une stratégie à long terme de logement abordable. La stratégie novatrice ciblera la consolidation des programmes de logements et de prévention de l'itinérance. La consolidation des programmes s'inscrit dans la mouvance de la Stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario visant à transformer le système de logement et à accorder la priorité à la population.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) est déployée et remplace les programmes existants. Pour le prestataire, ce changement se veut transparent. Pour l'équipe du Service de logement et Ontario au travail (OAT), les modifications seront plus senties et impliqueront une modification en profondeur des pratiques et approches.

Confrontée à des ressources limitées, le GSMR se voit assujéti à une obligation de résultats. Plus que jamais, il doit faire preuve d'efficacité et d'efficience dans un contexte difficile. Pour arriver à satisfaire les besoins communautaires croissants en dépit d'une enveloppe budgétaire qui se comprime, il doit miser sur l'optimisation des ressources du milieu. Bref, il doit faire autrement. Il importe de concevoir une **Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance**.

1.2 Membres du comité directeur

Pour mener ce mandat d'envergure, le GSMR a rassemblé autour d'une même table une équipe multidisciplinaire qui agira à titre de comité directeur. Cette équipe est composée de :

- Sylvain Charlebois, Directeur du développement économique
- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur Service de logement
- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordinatrice programme de logement abordable
- Jo-Anne Poirier, Superviseur Ontario au Travail
- Louis Prévost, Directeur de l'urbanisme et foresterie
- Gilles Proulx, Gérant corporation de logement à but non lucratif (Vankleek Hill, L'Original, St-Isidore).

1.3 Objectif central de l'intervention

À la lumière des directives du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), l'élaboration d'un plan d'action communautaire décennal sera

- arrimé sur les directives et attentes du ministère
- ayant l'individu et les ménages comme préoccupation centrale, et

- dont les composantes seront respectueuses des ressources et outils dont dispose le Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) pour mener à bien son mandat.

1.4 Mandat confié à Lalande & Associés

Les services de la firme-conseils Lalande & Associé furent retenus par le comité directeur pour contribuer aux travaux de l'équipe du Service de logement des CUPR. Le mandat de Lalande & Associés consista à réaliser une étude sur le thème du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell. Dans la foulée du regroupement de certains programmes du GSMR sous le nouveau programme IPIC, l'intervention ciblait deux objectifs centraux dictés par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), soit :

- Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement
- Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

1.5 Les livrables afférents au mandat de Lalande & Associés

- Rédiger un état des lieux/bilan de la situation du logement abordable et du sans-abrisme dans Prescott-Russell
- Élaborer un plan d'action stratégique de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance à l'intention du Service de logement et de ses collaborateurs.

1.6 Méthodologie

Les travaux de la firme-conseils se sont étendus des mois de décembre 2012 à octobre 2013, période au cours de laquelle Lalande & Associé réalisa les activités suivantes :

- Consultation des lignes directrices du programme IPIC
- Reconnaissance des attentes et objectifs ministériels en égard à la situation du sans-abrisme
- Consultation et synthèse de la littérature afférente au mandat
- Collecte d'informations financière et statistique
- Consultation des principaux intervenants contribuant à la lutte au sans-abrisme
- Consultation d'individus ayant connu ou aux prises avec le sans-abrisme
- Identification des principaux axes stratégiques régionaux
- Rédaction d'un rapport d'intervention
- Élaboration d'un plan d'intervention stratégique

1.7 Remerciements

Au terme de son étude, Lalande & Associés souhaite reconnaître le généreux apport de tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, contribué à sa réalisation. Nos remerciements s'adressent particulièrement aux personnes suivantes, pour leur disponibilité, leur écoute, et leurs lumières sur le sujet du logement abordable et de la lutte au sans-abrisme au cours de la dernière année.

- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur Service de logement
- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordinatrice du programme de logement abordable

2.0 Acronymes du secteur d'activité

Version française		Version anglaise	
Acronymes	Désignations formelles	Acronymes	Désignations formelles
ABB	Allocation de besoins de base	PNA	Personal needs allowance ou Benefit
AFMO	Association française des municipalités de l'Ontario	Aucune équivalence en anglais	
AL	Allocation de logement	SA	Shelter Allowance
ANS	Autres niveaux de soins	ALC	Alternate Level of Care
AMOSS	Association municipale ontarienne des services sociaux (traduction libre)	OMSSA	Ontario Municipal Social Services Association
BIML	Besoins impérieux en matière de logement	DCHN	Deep Core Housing Needs (SCHL)
BSEO	Bureau de santé de l'est de l'Ontario	EOHU	Eastern Ontario Health Unit
CADSS	Conseils d'administration de district des Services sociaux	DSSAB	District Social Services Administration Boards
CAMO	Commission des affaires municipales de l'Ontario	OMB	Ontario Municipal Board
CASC	Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain	CCAC	Community Care Access Centre
CEPEO	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Institution francophone; aucune équivalence en anglais	
CSDCEO	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Institution francophone; aucune équivalence en anglais	
CEFEO	Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien	EOETC	Eastern Ontario Education and Training Centre
CFEO	Commission de formation de l'Est ontarien	EOTB	Eastern Ontario Training Board
CHEO	Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario	CHEO	Children's Hospital of Eastern Ontario
CHU	Centres d'hébergement d'urgence	EH	Emergency Hostels
CLI	Commission de la location immobilière	LTB	Landlord and Tenant Board
CODP	Commission ontarienne des droits de la personne	OHRC	Ontario Human Rights Commission
CPE	Centre de la petite enfance Glengarry-Prescott-Russell	EYCGPR	Early Years Center of Glengarry Prescott and Russell
CPIFO	Coalition pour prévenir l'itinérance chez les Francophones d'Ottawa	Organisme francophone; aucune équivalence en anglais	
CSCE	Centre de santé communautaire de l'Estrie	Organisation francophone; aucune équivalence en anglais	
CSEPR	Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell	ESCPR	Employment Services Centre of Prescott-Russell
CSLD	Centre de soins de longue	LTHCC	Long-Term Health Care Centre

Version française		Version anglaise	
Acronymes	Désignations formelles	Acronymes	Désignations formelles
	durée		
CUPR	Comtés unis de Prescott et Russell	UCPR	United Counties of Prescott and Russell
DESO	Diplôme d'études secondaires de l'Ontario	OSSD	Ontario Secondary School Diploma
DPP	Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario	OHPS	Ontario Housing Policy Statement
EDSC ou RHDCC	Emploi Développement social Canada ou communément appelé Ressources humaines et développement des compétences Canada	ESDC or HRSDC	Employment and Social Development Canada or Human Resources Social Development Canada
EFRVP	Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	PIA	Privacy Impact Assessment
EPMFMPS	Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services	PMFSDR	Provincial-Municipal Fiscal and Service Delivery Review
ETP	Équivalent temps plein	FTE	Full Time Equivalent
FA	Foyers d'accueil	DH	Domiciliary hostels
FAL	Fonds d'aide au logement	HAF	Housing Assistance Fund
FAUIE	Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie ou Fond d'urgence des arriérés d'énergie	EEF	Emergency Energy Fund
FCM	Fédération canadienne des municipalités	FCM	Federation of Canadian Municipalities
FOAEJ	Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes	YEF	Youth Employment Fund
FSA	Fond des sans-abris	HF	Homelessness Fund
GLBTT ou LGBT	Gais, lesbiennes, bisexuels, transsexuels et transgendéristes ou transgenres	LGBT	Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender Community
GSM ou GS	Gestionnaires de services municipaux ou Gestionnaires de services	MSM or SM	Municipal Service Managers or Service Manager
GSMR	Gestionnaires des services municipaux regroupés	CMSM	Consolidated Municipal Service Managers
HGHD	Hôpital général de Hawkesbury et District General Hospital Inc	HGHD	Hôpital général de Hawkesbury and District General Hospital Inc
IMDPE	Instrument de mesure du développement de la petite enfance	EDI	Early Development Instrument
IPIC	Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités	CHPI	Community Homelessness Prevention Initiative
IRS	Indice des risques sociaux	SRI	Social Risk Index
ISC	Inventaire des services communautaires	CSI	Community Services Inventory
LIR	Loyer indexé sur le revenu	RGI	Rent Geared to Income

Version française		Version anglaise	
Acronymes	Désignations formelles	Acronymes	Désignations formelles
LSL	Loi sur les Services de logement	HA	Housing Act
MAML	Ministère des Affaires municipales et du Logement	MMAH	Ministry of Municipal Affairs and Housing
MDECE	Ministère du Développement économique, du commerce et de l'emploi	MEDTE	Ministry of Economic Development, Trade and Employment
MEO	Ministère de l'éducation de l'Ontario	ME	Ministry of Education
MPC	Mesure du panier de consommation, telle que suggérée par RHDCC	MBM	Market Basket Measure
MPO	Modification au plan officiel	OPM	Official Plan Modification
MSEJ	Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse	MCYS	Ministry of Children and Youth Services
MSSC	Ministère des services sociaux et communautaires	COMSOC	Ministry of Social and Community Services
MSSLD	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	MHLTC	Ministry of Health and Long-Term Care
NNO	Norme nationale d'occupation	HS	Housing Standards
OAT (ou OT)	Ontario au travail	OW	Ontario Works
OBNL	Organisme à but non lucratif	NCO	Non Charitable Organization
OMS	Organisation mondiale de la Santé	WHO	World Health Organization
PALLO	Porte d'accès au logement pour les locataires en Ontario	DOOR	Delivering Opportunities for Ontario Renters (Funding)
PCTAL	Programme à court terme d'aide au loyer	STRSP	Short-term Rent Support Program
PEPREP	Programme expérience, poursuite et reprise des études pour les jeunes parents, parfois appelé EXPRESS	LEAP	Learning, Earning and Parenting
PENDMC	Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité (Ancien programme, désormais refondu sous IPIC)	CSUMB	Community Start-up And Maintenance Benefit
PFMO	Plan financier et de mise en œuvre	PDFP	Program Delivery and Fiscal Plan
PILAO	Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario	IAH	Investment in Affordable Housing Ontario Program
PIPDI	Programme intégré de prévention de l'itinérance	CHPP	Consolidated Homelessness Prevention Program
PLACO	Programme de logement abordable Canada Ontario	COAHP	Canada-Ontario Affordable Housing Program
PLLLTPI	Plans locaux à long terme de logement et de prévention de l'itinérance	LTLHHP	Long-Term Local Housing and Homelessness Plans
PME	Petites et moyennes entreprises	SMEs	Small and Medium-sized Enterprises

Version française		Version anglaise	
Acronymes	Désignations formelles	Acronymes	Désignations formelles
POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	ODSP	Ontario Disability Support Program
PPBAL	Programme provincial de banques d'aide au loyer	PRB	Provincial Rent Bank
PPO	Police provinciale de l'Ontario	OPP	Ontario Provincial Police
PR ou P-R	Prescott et Russell	PR or P-R	Prescott and Russell
PSCV	Pension de sécurité de vieillesse du Canada	OAS	Old Age Security (Pension)
PSPS	Politique de Statut de priorité spéciale	SPP	Special Priority Policy
PSSP	Préposé aux services de soutien personnel	PSW	Personal Support Worker
RAFEO	Régime d'aide financière des étudiants de l'Ontario	OSAP	Ontario Student Assistance Program
RCRI	Réseau canadien de recherches sur l'itinérance	CHRN	Canadian Homelessness Research Network
RLISS	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	LHIN	Local Health Integration Network
RSIFEO	Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario	Organisation francophone; aucune équivalence en anglais	
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement	CMHC	Canada Mortgage and Housing Corporation
SCPR	Services communautaires de Prescott-Russell	PRCS	Prescott-Russell Community Services
SDG	Stormont, Dundas et Glengarry	SDG	Stormont, Dundas and Glengarry
SDPE	Système de délivrance du permis d'exploitation	DPS	Development Permit System
SFR	Seuil de faible revenu	LICO	Low-Income Cut-Offs
SGMPS	Système de gestion du modèle de prestation des services	SDMT	Service Delivery Model Technology (Logiciel)
SINI	Système d'information national sur l'itinérance	NHIS	National Homelessness Information System
SL	Supplément de loyer	HARS	Housing Allowance Rent Supplement
SLTLA	Stratégie à long terme de logement abordable	LTAHS	Long-Term Affordable Housing Strategy
SPLI	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	HPS	Homelessness Partnering Strategy
STPR	Service de toxicomanie de Prescott-Russell	ASPR	Addiction Services of Prescott-Russell
SVPR	Services aux victimes de Prescott-Russell	PRVS	Prescott-Russell Victim Services
Valoris	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell	Valoris	Valoris for Children and Adults of Prescott and Russell
Aucune équivalence en français		CDSBEO	Catholic District School Board of Eastern Ontario

Version française		Version anglaise	
Acronymes	Désignations formelles	Acronymes	Désignations formelles
Aucune équivalence en français		UCDSB	Upper Canada District School Board

3.0 Glossaire

Concepts	Description
Accédant à la propriété	Premier acheteur, soit le groupe des 25 à 44 ans.
Accoutumance	Dans le présent rapport, le terme accoutumance se réfère à la dépendance aux drogues, à l'alcool ou aux médicaments.
Allocation aux besoins de base	« Bénéfices discrétionnaires » qui aident les participants à s'acquitter de besoins primaires, tels que les vêtements, les produits d'hygiène, les médicaments brevetés, la coiffure, le transport, les loisirs et autres déboursés du même ordre.
Autres niveaux de soins (ANS)	Associé au milieu médical, se dit de personnes, dans les hôpitaux, qui occupent des lits alors qu'un autre milieu serait plus approprié à leurs besoins.
Approche Priorité au logement	<ul style="list-style-type: none"> - Tirée de la Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario, la politique de la province vise à mettre fin à l'itinérance en Ontario. - Se concentre tout d'abord sur l'aide aux itinérants et aux personnes qui risquent de le devenir, pour qu'elles puissent rapidement avoir accès à un logement sécuritaire, abordable et permanent. - Liée à la prestation de diverses mesures de soutien souples qui peuvent aider les personnes à conserver leur logement ou à se reloger au besoin. - Aide également les sans-abri ou les personnes qui risquent de le devenir à régler leurs autres difficultés et besoins, avec l'objectif de les mettre en rapport avec les mesures de soutien communautaire et d'améliorer leur inclusion sociale.
Besoins impérieux	Un ménage qui doit consacrer au moins 30% de ses revenus bruts pour se payer un logement.
Besoins importants ou besoins graves	Un ménage qui doit utiliser 50% ou plus de ses revenus bruts pour se payer un logement.
Besoins spéciaux/Special Needs Households	Un fournisseur offre des unités de logement aux personnes ayant un besoin particulier. Dans l'aire de service de Prescott-Russell, seules les unités de logement adapté satisfont ce critère. Les fournisseurs de logement à besoins spéciaux sont identifiés par réglementation, sous la loi des services de logement.
Couch Surfer	Un individu vulnérable qui, faute d'options plus permanentes, se voit contraint de se faire héberger temporairement chez un membre de la famille ou un ami.
Culture de la rue	Chez les jeunes, elle prend la forme de violence et d'abus, de problèmes financiers et d'employabilité, un manque de soutien au niveau médical et familial, de l'accoutumance, un manque d'aptitudes à la vie quotidienne, et l'absence de modèles de rôle positif.
Cycle de l'itinérance	Personnes qui ne demeurent pas dans un domicile avec une famille, pas plus qu'ils ne sont à la charge d'une agence de protection de l'enfance. Elles peuvent être logées temporairement, ou encore vivre dans des conditions surpeuplées ou non-sécuritaires.
Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario	Document soulignant les sept piliers principaux liés à la Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance.
Décrochage scolaire	Concept où les jeunes qui ont abandonné leurs études secondaires (par choix ou par suite d'un renvoi ou d'une suspension) ne se sont pas inscrits

Concepts	Description
	dans un autre système scolaire. En somme, il s'agit d'un jeune qui, en raison de son âge devrait être à l'école mais ne l'est pas.
Deuxième unité (appartements annexes)	Logements privés dotés de leur propre cuisine et salle de bain, situés dans une habitation ou aménagés à l'intérieur ou au-dessus d'une structure annexe (remise ou garage).
Distances de séparation minimales	Fixer, arbitrairement, des distances minimales à respecter pour gérer la surreprésentation de certains types de logements dans un quartier. Créer des conditions qui inciteront et favoriseront une répartition équilibrée des types de logement sur le territoire.
Emplois atypiques ou emplois précaires	Emplois à temps partiel, emplois temporaires, travail autonome.
Espace public	Représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui est à l'usage de tous, soit qui n'appartient à personne (en droit par ex.), soit qui relève du domaine public ou, exceptionnellement, du domaine privé.
Famille sans abri	Une cellule familiale composée d'au moins un parent ou tuteur légal et d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, qui couche dans la rue, dans une maison d'hébergement d'urgence ou de transition pour femmes victimes de violence conjugale, vit dans un logement temporaire, loge temporairement chez des connaissances, ou loue une chambre de motel au mois.
Gestionnaire de services	Entité qui établit, administre et finance les programmes et les services par exemple de logements publics ou à but non lucratif.
<i>Hoarding ou accumulation compulsive</i>	Situation où une personne accumule, de façon compulsive, des objets et les entassent dans son logement au point où elle peut même difficilement se déplacer.
Initiative Porte d'accès au logement pour les locataires en Ontario	Initiative de financement unique qui a fourni aux municipalités 127 millions de dollars pour créer ou réhabiliter des logements locatifs pour les ménages à faible revenu.
Lot intercalaire (Infill)	La reconversion d'édifices, aménagements résidentiels intercalaires.
L'urbanisation diversifiée	Combiner différents aménagements du territoire dans un seul développement et créer un éventail de possibilités; favorise la sélection de logements, l'intégration sociale et la densification, la réduction et le partage des coûts d'exploitation et d'entretien
Les biens résidentiels	Condominiums et habitations unifamiliales.
Logement à long terme	Logement sûr et convenable offert à long terme à un ménage.
Logement abordable	Un logement est abordable lorsque le coût de son loyer n'accapare pas plus de 30% du revenu brut du ménage, qu'importe son niveau de revenu ou son style de vie. Il peut s'agir de logements hors marché subventionnés, et de logement bon marché du secteur privé (incluant le logement dit « social » et le logement locatif, les maisons de chambres et d'autres formes de logement).
Logements adaptés	Réfère à des unités qui ont été modifiées pour accommoder une clientèle ayant une/des limitations, le plus souvent lié à la mobilité réduite.
Logement adéquat	Se dit d'un logement abordable, sûr, entretenu adéquatement, accessible et de taille convenable.
Logement avec services de soutien	On entend par « logement avec services de soutien » tout logement qu'occupe un ménage qui a besoin de services de soutien structurés pour pouvoir demeurer dans le logement en question et vivre de façon autonome dans la collectivité. Ce type de logement peut avoir été financé dans le cadre d'un programme du gouvernement provincial

Concepts	Description
Loyer du marché	Loyer du marché, aussi appelé Market Rent, est le coût moyen du loyer des unités dans la région où il se situe. La SCHL tient des statistiques sur les loyers au prix du marché et ce, pour les municipalités dépassant 10 000 habitants. La moyenne comprend toutes les unités recensées. Il convient de ne pas confondre Market Rent et Maximum Rent.
Logements multiples	Il s'agit des biens locatifs à usage d'habitation comptant au moins sept logements (taux d'imposition plus élevé que les logements de catégorie « Biens résidentiels »).
Logement de transition	Se dit d'un logement temporaire ou intérimaire (collectifs d'habitation, maisons de chambres, appartements et autre) conjugué à des services de soutien en gestion de cas. Logement fourni pendant moins d'un an et inclut des services de soutien sur place ou externes qui aident les personnes à devenir autonome. Vise à soutenir la transition vers un logement permanent, à long terme, la prise en charge personnelle et l'autonomie.
Logement social	Se dit d'un logement construit dans le cadre d'un programme gouvernemental par une société de logement à but non lucratif ou une coopérative d'habitation, dont les loyers sont subventionnés en tout ou en partie de sorte à ce que les ménages ne déboursent pas plus de 30% de leur revenu brut pour se loger.
Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	Cette loi établit un cadre de travail pour l'élaboration de normes obligatoires, à l'échelle provinciale, sur l'accessibilité dans tous les domaines de la vie quotidienne.
Loyer indexé sur le revenu (LIR) ou Rent-Geared-to-Income (RGI)	Modèle utilisé pour calculer le loyer que devrait payer un ménage qui est admissible à un logement dit « social ». Le loyer est donc calculer à 30% des revenus brut de l'ensemble du ménage.
Loyer maximum	Le loyer maximum est le coût le plus élevé qu'un locataire à loyer indexé sur le revenu (LIR) payera pour son unité. Aux fins d'illustration, un ménage gagnant 2 000\$/mois ne devrait pas consacrer plus de 30% de son revenu brut à son loyer, soit 600\$/mois.
Maison de chambres	Se dit de bâtiments comprenant 4 chambres ou plus offertes en location. Ces chambres individuelles n'ont ni cuisine, ni salles de bain privées.
Marché équilibré	Il s'agit d'une offre adéquate à la demande lorsque le taux d'inoccupation atteint 3%, selon la SCHL.
Ménages prioritaires	Ce sont des membres d'une cellule familiale victimes de violence, mauvais traitement ou en situation de danger.
Pauvreté due au logement	Les charges de loyer accaparent à ce point le budget du ménage qu'il ne parvient plus à se procurer les nécessités du quotidien.
Pavillon-jardin	Il s'agit d'une habitation individuelle à logement unique pourvue d'une cuisine et d'une salle de bains, pouvant être transportée.
Personne / ménage à risque ou à risque imminent de sans-abrisme	-À risque : Personnes et familles habitant un logement dont le loyer excède leur capacité financière, un logement surpeuplé, un logement dangereux, ou un logement inapproprié à la situation du ménage -À risque imminent : Personnes ou familles qui, en raison d'un seul événement telle une crise, un changement de circonstances ou une augmentation de l'intensité d'un facteur de risque, peuvent perdre leur logement
Personne sans logement permanent	Personnes hébergée dans des lieux d'hébergement temporaire, non-censés offrir un hébergement permanent (refuge d'urgence, logement de transition de courte durée, programmes de traitement, foyers appartenant à une relation, centres de sevrage et autres).

Concepts	Description
Personnes vulnérables	Dans le cadre de ce travail, à moins qu'autrement indiqué, les personnes vulnérables réfèrent à des personnes éprouvant des difficultés à se loger de façon abordable et sécuritaire.
Plaidoirie (<i>Advocacy</i>)	Processus où un individu ou une organisation travaille pour le compte d'un autre individu souvent plus vulnérable afin de 1. lui obtenir des services ou des ressources 2. Modifier des politiques, procédures qui ont un impact négatif sur sa situation 3. Promouvoir une nouvelle loi ou de nouvelles politiques conduisant à la création de services.
Plan d'améliorations communautaires	Élaboration, par les municipalités, de plans prévoyant l'amélioration de zones pour causes de vétusté, de délabrement, de surpeuplement ou d'aménagement défectueux, ou pour tout motif environnemental, social ou de développement économique communautaire.
Plan officiel ou plan directeur	-Planification et politiques à long terme qui orientent la croissance et gèrent l'aménagement du territoire pour une période de 20 à 30 ans; contient les buts, objectifs, et politiques appelés à guider l'aménagement d'une collectivité; prend en considération les contextes social, économique et environnemental; impacte directement l'offre de logements
Planification locale intégrée	Inscrit dans la Stratégie à long terme de logement abordable, l'objectif de la planification locale intégrée est de créer des possibilités pour les gens qui favorisent leur autonomie et permettent leur participation à la vie communautaire et à l'économie.
Programme de logement abordable	-Un logement locatif nouveau dont le loyer est à 80% ou moins du loyer moyen du marché local, tel que déterminé par la SCHL; cette catégorie inclut le logement dit « social » et le logement locatif, les maisons de chambres et d'autres formes de logement.
Programme Abécédaire	Cours offerts en deux sessions par la ville d'Ottawa, portant sur l'aménagement du territoire (Voir Portefeuille des services d'infrastructure et de la viabilité des collectivités, www.ottawa.ca).
Quartiers résidentiels	Qui concerne les zones où se concentrent les habitations.
Rapport Frais de logement/revenu (RFLR)	Indique le pourcentage du revenu brut qu'un ménage consacre à son logement.
Refuge d'urgence	Endroit où une personne/un ménage se retrouvant sans abri peut être hébergé à très court terme, le temps qu'une solution plus durable puisse être trouvée.
Route collective	Voie de circulation ou de transport en commun sujet à un achalandage régulier et qui fournit un accès continu à un quartier.
Route de dégagement	Importante voie publique et de transport en commun conçue pour un volume de trafic élevé.
Sans-abri absolu	Personnes et familles qui dorment à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des endroits non-conçus pour servir d'habitation humaine.
Sans-abrisme caché	Personne qui vit temporairement chez un ami, dans son auto, dans un immeuble abandonné. Personne qui ne semble pas vivre dans la rue; situation où personne ne la voit et personne ne pense à elle.
Sans-abrisme chronique	Personne qui a passé plus de 60 nuits au total, au cours des douze derniers mois, dans un refuge d'urgence ou dans la rue, et qui n'a pas la santé physique, la santé mentale, les compétences ou les revenus nécessaires pour dénicher et conserver un logement.
Sans-abrisme intermittent	Période de stabilité de logement, entrecoupée de périodes de sans-abrisme.

Concepts	Description
Sans-abrisme ponctuel	-Situation qui résulte d'un événement imprévisible de forte conséquence (éclatement de la famille, expulsion, perte d'emploi, catastrophe naturelle, incendie ou sinistre) -Les personnes qui vivent une situation de sans-abrisme ponctuel disposent généralement de ressources qui leur permettent de se tirer de leur situation précaire.
Service de renvoi ou d'aiguillage	Offrir l'ensemble des services communautaires à toutes personnes qui en a besoin; services qu'une organisation ne peut offrir elle-même mais pouvant être offert par d'autres organisations.
Services de soutien et Services à la personne	Ces services sont conçus pour soutenir des personnes ayant des besoins particuliers et qui demandent des services à une fréquence ou à une intensité supérieure à ceux offerts par les soins à domicile, mais à court d'une supervision médicale dispensée dans un Centre de soins de longue durée (CSLD). Le niveau de services est pensé de sorte à permettre à la personne d'évoluer dans la collectivité en préservant un niveau d'autonomie élevé. L'institutionnalisation est ainsi retardée.
Seuil de faible revenu (SFR)	Niveau de revenu auquel on estime qu'une famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. On calcule les SFR de familles et de collectivités de tailles différentes.
Seuil de pauvreté	Niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre.
Situation de faible revenu	Personne/ménage qui n'a pas les ressources pour se loger, se nourrir, se procurer d'autres biens de première nécessité ou de garantir sa sécurité financière.
Squatting	Personne qui occupe illégalement un logement vacant.
Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance	-Se concentre sur la transformation de la manière dont les services de logement et de lutte contre l'itinérance sont offerts afin d'obtenir de meilleurs résultats pour la population. -Comprend sept piliers afin d'y parvenir soit 1. La responsabilisation envers les résultats 2. La lutte contre l'itinérance 3. L'apport des organismes de logement sans but lucratif et des coopératives d'habitation sans but lucratif municipaux et locaux 4. Les partenariats avec le marché privé 5. La coordination entre services communautaires 6. L'éventail de besoins communautaires 7. La durabilité environnementale et la conservation de l'énergie
Stratégie Vieillir chez soi	- Relever des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), privilégie les services de soins locaux et le soutien des aidants naturels comme mécanismes d'appui à l'autonomie et à la dignité des personnes âgées. - Continuum de services communautaires destinés aux personnes âgées et à leurs aidants naturels dans le but de les aider à demeurer en santé et à vivre à la maison dignement et de façon autonome.
Syndrome « Pas dans ma cour »	-Opposition de citoyens à l'égard de projets domiciliaires, fondée sur des stéréotypes et des préjugés envers les personnes qui pourront habiter des logements situés dans un quartier donné -Aussi appelé « Opposition discriminatoire de quartier ».

Concepts	Description
Travailleurs d'approche ou travailleurs de rue	Personne qui est employée pour exercer dans un quartier un rôle actif d'intervention sociale et de relation d'aide auprès des personnes et de groupes en difficulté (pauvreté, chômage, détresse émotionnelle, violence conjugale, abus sexuels, toxicomanie, délinquance, etc.).
Troubles concomitants	Maladie mentale liée à des troubles de toxicomanie.
Utilisation de plein droit	Utilisation du sol automatiquement autorisé par des lois, tel le règlement de zonage d'une municipalité.

4.0 Contexte

4.1 Des sans-abri dans Prescott-Russell?

En dépit des apparences, les intervenants sont unanimes à décrire que le sans-abrisme constitue un problème bien concret, quoique le plus souvent caché, sur le territoire de Prescott-Russell. Loin d'être endigué, les statistiques indiquent que le phénomène prend de l'ampleur et occasionne des coûts humains et sociaux importants, tels :

- Impacts négatifs sur les coûts du système de santé, des services sociaux et de l'éducation
- Impact sur la santé physique et émotionnelle de la population visée
- Impact sur la participation de citoyens à la vie active
- Pression sur les services d'urgence (salle d'urgence des hôpitaux, services de police, détention, services ambulanciers), et sur les coûts liés au maintien et à la croissance de ces services.

Légitimée par l'appui du gouvernement de l'Ontario, qui fait de la lutte contre l'itinérance une priorité, la présente intervention est alignée sur des directives ministérielles émises en 2012. Concrètement, elle vise à :

- Dresser un bilan de la situation du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell
- Inventorier et prioriser les besoins de la population vulnérable (personnes sans-abri ou à risque de le devenir)
- Rassembler et coordonner les efforts des forces du milieu dans un mandat commun de lutte contre l'itinérance en milieu rural
- Sensibiliser la population et les élus à la cause du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell de sorte à ce que des mesures efficaces et proactives soient instaurées, dans un contexte de ressources limitées.

4.2 Du PENDMC à l'IPIC– La croisée des chemins

Le budget provincial de 2012 annonçait l'abandon du programme de Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité (PENDMC, aussi connu sous l'acronyme CSUMB) dès le 1er janvier 2013. Le programme Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC, aussi connu sous l'acronyme CHPI) prenait alors la relève. Dans le cadre de la refonte, IPIC se verra attribuer la moitié du financement auparavant dédié au programme PENDMC. L'efficacité est de mise, à court terme.

Le programme PENDMC consiste en une prestation obligatoire destinée aux personnes recevant des prestations du programme Ontario au travail (OAT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH, aussi connu sous l'acronyme ODSP). L'aide financière contribue à l'établissement dans une nouvelle résidence, à la prévention de l'expulsion du logement ou du débranchement de services tels que l'électricité et le chauffage.

En 2012, tout comme en 2011, les montants versés aux participants d'Ontario au travail de Prescott-Russell se sont élevés à plus ou moins 300 000 \$. Les clients du POSPH se sont vus remettre une somme équivalente. En tout, c'est donc une somme avoisinant les 600 000 \$ qui fut distribuée à la collectivité, via le programme PENDMC.

4.3 Historique récent du logement abordable dans Prescott-Russell

Dates	Événements
2008	Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (EPMFMPS)
Décembre 2009	Dépôt de l'étude <i>Regional Housing Needs Assessment Study</i> , réalisé pour le compte des Comtés unis de Prescott et Russell
Novembre 2010	Dépôt du document <i>Bâtir des fondations : Bâtir des avenir – Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable</i>
Janvier 2013	Consolidation des cinq programmes provinciaux liés à l'itinérance en un seul programme, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) administré par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML)

4.4 Consolidation des programmes 2013 – Un portrait

Programmes pré-janvier 2013	Administration	Regroupement à compter de janvier 2013	Administration
Programme intégré de prévention à l'itinérance	MSSC (Ministère des services sociaux et communautaires)	Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds des besoins primaires • Fonds des sans-abris • Fond d'urgence des arriérés d'énergie • Programme provincial de banque au loyer 	MAML
Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie	MSSC		MAML (MSSC pour les dossiers ayant trait aux Premières Nations)
Programme de financement des centres d'hébergement d'urgence	MSSC		MAML (MSSC pour les dossiers ayant trait aux Premières Nations)
Programme de financement des foyers	MSSC		MAML
Programme provincial de banques d'aide au loyer (OAT)	MAML (ministère des Affaires municipales et du Logement)		MAML

4.5 Catégories de services admissibles au financement en vertu de l'IPIC

Catégories	Descriptions
Solutions en matière de refuges d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Inclut les services et mécanismes de soutien qui apportent de l'aide ou protègent les ménages et les particuliers qui sont sans-abri ou à risque imminent de le devenir • Les solutions doivent être axées sur les personnes
Logements avec soutiens connexes	<ul style="list-style-type: none"> • Inclut le versement de fonds d'exploitation pour des logements à long terme et de transition, ainsi que le soutien lié à ces logements
Autres services et soutiens	<ul style="list-style-type: none"> • Inclut les divers services et mécanismes de soutien qui sont offerts aux personnes vulnérables ou à risque, sous forme d'aide immédiate ou de soutien pour obtenir un logement • Exemples de services : Services d'approche dans la rue ou relatifs au logement, gestion de cas, obtention et conservation d'un logement ou refuge, banques alimentaires
Prévention de l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> • Inclut les services qui aident les ménages risquant de se retrouver sans abri à conserver leur logement

Catégories	Descriptions
	<ul style="list-style-type: none">Exemple de services : Intervention et médiation auprès du locateur, aide financière d'urgence pour le paiement d'un arriéré de loyer ou facture d'un service d'utilité publique

4.6 Continuité des programmes et évolution des enveloppes budgétaires

L'abandon du programme PENDMC impactera directement l'enveloppe budgétaire dédiée à l'établissement. Sous le nouveau programme IPIC, les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) anticipent recevoir, pour l'exercice 2013, un financement de 378 274 \$ pour le volet « Fonds des besoins primaires » (ou « Needs Based Funding »).

Par ailleurs, des montants additionnels pourront être alloués à d'autres volets du programme, nommément :

- le Fonds des sans-abri : 69 738 \$
- le Fonds d'urgence des arriérés d'énergie : 13 110 \$, et
- le Programme provincial de banque de loyer : 30 916 \$.

S'ajoute à ces sommes, un montant transitoire visant à faciliter l'implantation du programme IPIC. La portion 2013 de ces argents s'élève à 181 360\$.

En tout, il est projeté que les sommes attribuées au programme IPIC, pour l'exercice 2013, s'élèvent à 673 398\$. En considérant les services d'analyse d'eau (28 000\$) et les subventions aux résidences (Centres d'accueil : 2 738 947\$), c'est 3 440 344\$ (incluant les frais administratifs, mais excluant la contribution attendue des CUPR) qu'il est projeté injecter dans les divers volets du programme IPIC en 2013. L'envergure de l'effort financier consacré au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance est illustrée à la section 17 – Perspective financière du présent rapport.

Note : Afin de saisir l'historique de la contribution financière du GSMR aux programmes afférents au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance, nous invitons le lecteur à se référer à la section 17 - Perspective financière, en fin de rapport, ou encore à l'annexe Finance inséré dans le cahier d'accompagnement.

5.0 Le logement abordable et les attentes ministérielles

5.1 Le logement abordable : une définition

Dans l'optique de partager un vocabulaire commun propice à la collaboration des forces vives du milieu, nous croyons utile en début d'étude d'introduire une définition du concept de **logement abordable**.

- Un logement est abordable lorsque le coût du loyer n'accapare pas plus de 30% du revenu brut du ménage, qu'importe son niveau de revenu ou son style de vie
- Il peut s'agir de logements hors marché subventionnés, et de logement bon marché du secteur privé (incluant le logement dit « social » et le logement locatif, les maisons de chambres et d'autres formes de logement)
- La stratégie vise à fournir un logement aux personnes qui en ont besoin (locataires, propriétaires, besoin de services de soutien, logement de transition, logement dit « social »).

Avec la qualité et la taille, l'abordabilité d'un logement est l'une des trois normes d'accessibilité reconnues par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

- **Qualité convenable** : ne nécessite pas de réparations majeures
- **Taille convenable** : Le logement dispose d'un nombre de chambres à coucher adéquat en considération de la taille et de la composition du ménage, en vertu de la norme nationale d'occupation (NNO), et
- **Abordabilité** : Le loyer accapare moins de 30% du revenu brut du ménage.

5.2 Les besoins impérieux en matière de logement

Un **domicile à besoins impérieux** en matière de logement s'entend de la situation d'un ménage dont le logement n'est pas conforme à au moins une des trois normes d'accessibilité décrites ci-dessus.

Concept de besoins graves : Les besoins impérieux sont réputés « graves » lorsque le ménage consacre 50% ou plus de son revenu brut à son logement et, dont 30% ou davantage de son revenu brut serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements de la région qui répondent aux normes d'accessibilité.

Source : SCHL (2012).

Selon le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, 20% des ménages locataires en Ontario consacrent plus de 50% de leurs revenus à la location d'un logement.

Source : MAML (2011), p.1.

5.3 Le principal déterminant de l'abordabilité: le faible revenu des ménages

L'**abordabilité** étant définie en termes de pourcentage du revenu brut qu'un ménage consacre à son logement, le niveau de revenu d'un ménage en constitue logiquement le facteur principal. Les statistiques démontrent que les situations de besoins impérieux sont loin de se résorber au Canada.

5.4 Les ménages canadiens déboursant plus de 30% de leur revenu en logement

	1991	1996	2001	2006	2011
Ménages	31%	37%	34%	35%	n/d
Propriétaires	20%	22%	20%	21%	n/d
Locataires	14%	14%	13%	15%	n/d

Source : SCHL, *Le logement au Canada en ligne (LACEL)*, Site cmhc.beyond2020.com/hicomain_fr.html, consulté le 14 janvier 2013.

Dans un même esprit, les études révèlent que les groupes suivants sont les plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux et des besoins graves en matière de logement :

- Les familles monoparentales
- Les ménages non-familiaux
- Les nouveaux arrivants
- Les ménages dont le principal soutien connaît un épisode de chômage
- Les ménages dont la principale source de revenu est constituée de transferts gouvernementaux (prestation d'Ontario au travail et des prestations d'invalidité telles que la Prestation ontarienne de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario).

5.5 Conséquences des besoins impérieux

Implicitement, plus la part du revenu qu'accapare le logement est élevé, moins grande sera la capacité de satisfaire les autres besoins, dont les besoins primaires. Pour les ménages dans cette situation, les compromis sont nombreux et déchirants :

- Compromis sur la qualité du logement
- Compromis sur la qualité du milieu de vie
- Compromis sur l'alimentation
- Compromis sur l'habillement
- Compromis sur les soins de santé
- Compromis sur l'éducation, incluant l'accès aux activités parascolaires et aux outils pédagogiques, dont la technologie
- Compromis sur les outils de communication et d'information (service téléphonique, service internet, abonnement à un quotidien)
- Compromis sur la gamme de loisirs.

Les ménages aux prises avec des besoins impérieux se trouvent bien souvent contraints de résider dans des logements où l'on constate la présence de plomb, la présence de moisissures, un chauffage déficient, une ventilation inadéquate, la présence de vermine, ou encore, en milieu rural, l'absence d'eau potable. Occasionnellement, les logis sont surpeuplés. Ces milieux sont propices à la transmission de maladies respiratoires, à la négligence d'une hygiène de base, et à l'accroissement du stress. Des habitudes compensatoires sont acquises, telle l'accoutumance à l'alcool et aux drogues.

Pareilles conditions de vie impactent directement la santé physique et psychologique des personnes vulnérables. Relevons, pour justification, les 14 déterminants de la santé au Canada

- Le revenu
- L'éducation
- Le chômage et la sécurité d'emploi
- L'emploi et les conditions de travail

- Le développement du jeune enfant
- L'insécurité alimentaire
- Le logement
- L'exclusion sociale
- Le filet de sécurité sociale
- Les services de santé
- Le statut d'autochtone
- Le sexe
- La race
- Les handicaps

Source : Mikkonen, Juha et Dennis Raphael, (2011) Déterminants sociaux de la santé : Les réalités canadiennes.

Les études consultées sont éloquentes : le logement de mauvaise qualité ou l'itinérance présentent de véritables dangers pour la santé des personnes vulnérables. Chez les personnes sans-abris, on constate une surreprésentation statistique de maladies physiques et mentales, et un plus grand risque de mourir prématurément.

Source : Mikkonen et al., p.29.

Force est de constater que les déterminants sont intimement liés. De fait, pauvreté, exclusion, logement médiocre et maladies se nourrissent mutuellement. Les coûts sociaux découlant des situations de besoins impérieux et graves en matière de logement s'avèrent donc significatifs pour l'ensemble de la collectivité.

5.6 La contribution sociale du logement abordable

En matière de logement abordable, un recadrage s'impose. Bien souvent perçu comme un fardeau social, le soutien au logement serait plutôt un investissement qui profite à tous, et ce, à de multiples niveaux.

- ***La vitalité économique***

Les programmes de soutien au logement libèrent une portion du revenu des ménages, ce qui leur permet de satisfaire un ensemble de besoins. Le logement abordable permet ainsi d'attirer et de conserver un large éventail au sein de la population active. Les conditions préalables à cette attraction sont la proximité des logements et des secteurs d'emplois, et une offre de logement cohérente aux revenus potentiels des ménages.

Un plus grand bassin de population accroît et diversifie la demande pour des biens et services. Il stimule l'implantation et la viabilité d'entreprises locales. La création d'emplois locaux contribue à la qualité de vie de la population active et diminue l'empreinte écologique attribuable au transit vers les lieux de travail distants.

- ***Ériger des collectivités résilientes, inclusives et durables***

Il est reconnu que les collectivités proposant divers types de logement sont plus attrayantes. Elles détiennent une meilleure capacité d'adaptation aux besoins communautaires évolutifs. Ces collectivités constituent un terreau fertile à l'établissement de liens sociaux solides et durables.

- **Favoriser la réussite des enfants et des familles**

Un logement stable et sécuritaire est de nature à accroître les possibilités de réussite scolaire chez les enfants.

- **Une collectivité en santé**

Le logement abordable contribue à la diminution du stress et à l'amélioration de la sécurité personnelle, autant de facteurs liés au bien-être physique et psychologique.

- **Optimiser les ressources collectives**

En optimisant l'utilisation des services, des terrains et des immeubles, les infrastructures sont sollicitées à leur plein potentiel, et leur coût est réparti sur une plus large base de population. L'atteinte d'une masse critique de résidents peut justifier l'implantation de services publics qui, autrement, demeurent inabordables.

Source : MAML (2011).

5.7 Vision du gouvernement de l'Ontario concernant le logement abordable

La Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario (DPP) est claire quant à la vision provinciale en égard au logement abordable :

Améliorer l'accès à un logement convenable, abordable et de qualité, qui apporte la stabilité nécessaire pour trouver un emploi, fonder une famille et édifier des collectivités fortes

Source : MAML, p.1.

Objectif de la planification locale intégrée

Les objectifs du ministère des Affaires municipales et du Logement s'inscrivent dans cette mouvance. Par l'entremise de la **planification locale intégrée**, les Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) verront à

Créer des possibilités pour les gens qui favorisent leur autonomie et permettent leur participation à la vie communautaire et à l'économie.

Source : MAML, p.1.

5.8 L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)

Implanté depuis le 1^{er} janvier 2013, l'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) découle de l'évolution des programmes publics de lutte au sans-abrisme.

IPIC - Jalons historiques

Dates	Événements
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement de l'Ontario désigne les municipalités « Gestionnaire du réseau de services » pour le sans-abrisme
Depuis 2000	<ul style="list-style-type: none"> • 47 gestionnaires des services (GS) sont responsables de la prestation et de l'administration des programmes de logement dit « social » et de logement abordable, ainsi que de l'administration de divers programmes de garde d'enfants • Les GS peuvent également s'employer à la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre l'itinérance
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du rapport du consensus de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services

Dates	Événements
	<ul style="list-style-type: none"> Constat : Un effort concerté visant à concevoir des services de logement gérés localement, à simplifier la prestation des mesures de soutien de revenu, et à mieux orienter l'obtention de résultats positifs est susceptible de conduire à de meilleurs résultats pour la population
2011	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la Loi de 2011 sur les services de logement La loi : <ul style="list-style-type: none"> Exige que les GS préparent des plans locaux de logement et de lutte contre l'itinérance Introduit la nécessité pour le plan de logement et de lutte contre l'itinérance de s'arrimer avec les autres plans prescrits, notamment en égard à la santé, à l'éducation, au renforcement des collectivités et au développement économique
Janvier 2013	<ul style="list-style-type: none"> Fin des programmes d'aide au logement existants, dorénavant regroupés sous le nouveau programme IPIC

Note : L'IPIC est financé entièrement par la province. En 2013-2014, il est prévu que les sommes allouées à l'initiative s'élèveront à 246 millions de dollars, à l'échelle provinciale.

En vertu de l'IPIC, les gestionnaires de services disposeront d'une plus grande souplesse dans l'application des programmes. Ils pourront utiliser le financement qui leur est attribué pour s'attaquer aux priorités locales. Ils seront davantage en mesure de satisfaire les besoins des familles et des particuliers, itinérants ou à risque de le devenir. L'IPIC permettra également de mieux coordonner et de mieux intégrer le système de prestation des services en vertu d'une approche de service accordant la **Priorité au logement**.

L'objectif terminal consiste à prévenir et à réduire l'itinérance, ainsi qu'à trouver une solution à long terme à ce problème. Plutôt que d'adopter une attitude réactive au problème de l'itinérance, l'IPIC proposera des solutions davantage proactives et permanentes, axées sur les deux cibles suivantes :

1. Les personnes itinérantes trouvent et gardent un logement; et
2. Les personnes à risque de devenir itinérantes conservent un logement.

Sources : www.mah.gov.on.ca/Page9197.aspx, ainsi que la documentation remise par les CUPR en novembre 2012.

5.9 Les attentes du ministère

Les attentes du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario (MAML) en égard au nouveau programme IPIC sont stipulées à la Loi 2011 sur les services de logement (L.O. 2011, chapitre 6, Annexe 1, Partie II, article 6.), nommément :

- Apprécier les besoins régionaux en matière de lutte contre l'itinérance, de même qu'élaborer un plan d'intervention visant à remédier à l'itinérance
- Évaluer les besoins actuels et futurs en matière de logement dans l'aire de service du gestionnaire de services
- Préciser les objectifs et cibles relatifs aux besoins en matière de logement
- Décrire les mesures proposées pour atteindre les objectifs et cibles
- Décrire la façon de mesurer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs et les cibles.

Dans ce contexte, la province a énoncé les priorités provinciales qui encadrent le programme regroupé sous IPIC :

- Intégrer les services de logement aux services de soutien à la personne et autres mécanismes de soutien

- Prévenir l'itinérance
- Fournir des refuges d'urgence
- Soutenir les options permettant d'offrir rapidement un nouveau logement aux personnes et familles sans-abri
- Maintenir un éventail de logements accessibles.

5.10 Vision et principes du programme IPIC

Par la refonte des programmes dédiés à la lutte au sans-abrisme et la collaboration des Gestionnaires de service, le gouvernement provincial souhaite en arriver à:

Un système de prestation de services mieux coordonné et mieux intégré, qui est axé sur les personnes et les résultats et qui repose sur l'approche **Priorité au logement** en vue de prévenir et de réduire l'itinérance dans les collectivités de l'Ontario et de trouver des solutions à ce problème

Source : MAML (2012), Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario.

5.11 Les sept principes de l'IPIC

Principes	Composantes
Priorité au logement	<p><i>Fondement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gens peuvent mieux progresser dans leur vie s'ils ont d'abord un logement <p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les personnes sans abri à obtenir et à conserver un logement abordable permanent, ainsi que les personnes à risque de se retrouver sans logement <p><i>Pistes stratégiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les critères d'admissibilité et l'orientation des politiques • Améliorer les partenariats avec les fournisseurs de logements privés, ainsi que les fournisseurs sans but lucratif • Former le personnel • Réviser l'utilisation du financement
Accent mis sur les personnes	<p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la situation des particuliers et des familles qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir <p><i>Pistes stratégiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations avec des personnes ayant été sans-abri ou à risque de la devenir (sondages et entrevues sur la satisfaction des usagers) • Encourager l'engagement de personnes ayant été sans-abri au sein de conseils d'administration, ou en tant qu'employé de ces organisations • Fournir les services en fonction des besoins des personnes, de manière respectueuse
Partenariats	<p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'existence de quartiers sains, durables et ouverts <p><i>Pistes stratégiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les partenariats entre les divers ordres de gouvernement, les fournisseurs de logement à but non lucratif et les coopératives d'habitation, les services communautaires et les personnes ayant besoin de soutien

Principes	Composantes
Initiative locale	<p><i>Fondement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les services, programmes et logement liés à l'itinérance doivent être adaptés aux conditions locales et fondés sur les besoins des personnes <p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à un logement sûr et abordable, à l'emploi, à des services de soutien et à diverses ressources communautaires
Inclusivité	<p><i>Fondement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Chaque personne a droit à un traitement égal et à une même protection contre les pratiques discriminatoires <p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les services, programmes, initiatives et décisions au niveau local doivent tenir compte de l'avis, des expériences et des commentaires des personnes ayant été sans-abri ou à risque de le devenir
Responsabilité financière	<p><i>Fondement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives locales doivent respecter les objectifs et cibles du programme <p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Viser l'économie des ressources, de l'efficacité et de l'efficacité par l'optimisation des ressources <p><i>Pistes stratégiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Monitorer en continue la situation financière dans l'optique des objectifs du programme
Accent mis sur les résultats	<p><i>Implication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les initiatives doivent prendre en compte les personnes ayant besoin des services, en vertu des principes 1. Priorité au logement, 2. Accent mis sur les personnes, et 3. Inclusivité/Inclusion <p><i>Pistes stratégiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Surveiller et évaluer les initiatives Rechercher l'amélioration continue des initiatives Demeurer à l'affût de solutions visant à prévenir et à réduire l'itinérance

Source : MAML (2012), *Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario*.

5.12 Objectifs centraux du programme IPIC

1. Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement
2. Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

Ces deux objectifs doivent permettre des mesures de performance (formulation d'indicateurs et de cibles de rendement), et répartir les responsabilités.

5.13 Indicateurs de rendement du programme IPIC

La Déclaration de principes émise par le MAML identifie des indicateurs pertinents à la mesure de la performance du programme, en fonction des deux objectifs centraux soulignés précédemment.

Objectif 1 – Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement

Indicateurs	Descriptions
De la rue à un refuge d'urgence	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un refuge d'urgence
De la rue à un logement de transition	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un logement de transition
De la rue à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un logement à long terme
D'un refuge d'urgence à un logement de transition	Nombre de ménages qui sont passés d'un refuge d'urgence à un logement de transition
D'un refuge d'urgence à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés d'un refuge d'urgence à un logement à long terme
D'un logement de transition à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés d'un logement de transition à un logement à long terme
Soutien et services (ménages sans abri)	Nombre de soutiens ou de services qui ont été fournis à des ménages sans abri et qui ont contribué à améliorer la situation du logement

Objectif 2 – Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

Indicateurs	Descriptions
Prévention de la perte d'un logement	Nombre de ménages à risque imminent de devenir sans-abri dont la situation a été stabilisée (comprend l'aide pour les arriérés de loyer et de factures d'énergie)
Conservation d'un logement	Nombre de ménages qui avaient conservé leur logement au moment du suivi après trois mois
D'un logement à long terme à un logement à long terme	Nombre de ménages habitant dans un logement à long terme qui sont à risque de devenir sans-abri et qui reçoivent de l'aide pour obtenir un autre logement à long terme
Soutiens et services (ménages à risque)	Nombre de soutiens ou de services qui ont été fournis aux ménages à risque de devenir sans-abri et qui leur ont permis de conserver leur logement

5.14 Les attentes ministérielles envers les gestionnaires de services

Dans la foulée de la refonte des programmes dédiés à la lutte au sans-abrisme, le MAML entretient des attentes précises envers les gestionnaires de services, nommément :

- Appuyer un éventail complet de services pour prévenir, réduire et trouver des solutions à l'itinérance à l'échelle locale
- Élaborer des services de soutien continu, mettant en contact des particuliers et des familles avec des ressources communautaires
- Implanter une culture de politiques, de planification et de prestations de services axés sur les résultats et sur les personnes
- Élaborer des méthodes créatives et innovatrices
- Accroître la souplesse / flexibilité au niveau local visant à contrer et prévenir l'itinérance.

Pour parvenir à combler ces attentes, le ministère préconise la production d'une **Stratégie à long terme de logement abordable**. Cette stratégie reposera sur de solides piliers, soit :

- La responsabilisation envers les résultats

- La lutte contre l'itinérance
 - L'apport des organismes de logement sans but lucratif (Administrés par des groupes communautaires), et des coopératives d'habitation sans but lucratif municipaux et locaux (Administrées par des GS)
 - Les partenariats avec le marché privé
 - La coordination entre services communautaires
 - L'éventail de besoins communautaires
 - La durabilité environnementale et conservation de l'énergie.
- Chacun de ces piliers fait l'objet d'attentes particulières, auxquelles le plan devra répondre.

5.15 Stratégie à long terme de logement abordable – Cadre

Axes	Fondements	Attentes envers le plan	Cibles
Responsabilisation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de la responsabilité des programmes entre les paliers gouvernementaux, les fournisseurs de services, le secteur privé, les bénévoles, les particuliers et les familles • Aux fins du plan, la détermination des besoins et des mesures est partagée entre le GS et le public qu'il sert 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer un système coordonné de services formulé de sorte à aider les familles et les particuliers à atteindre l'autosuffisance • Coordonner et intégrer le plan avec l'ensemble des municipalités du secteur • Les services sont conçus en fonction des particuliers et des familles • Les stratégies développées visent à accroître la sensibilisation au logement abordable et sécuritaire, incluant l'accès au logement, au soutien, aux programmes, aux services sociaux et aux initiatives de prévention • Repérer et combler les lacunes au sein des programmes, services et mesures de soutien • Élaborer des politiques locales de logement et des objectifs de logement à court et long termes • Le public est consulté • Des indicateurs de performance sont élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès accru de la clientèle cible aux programmes, aux services, aux mesures de soutien • Coordination des efforts • Réponse aux besoins réels des particuliers et des familles • Capacité de mesurer/monitorer les résultats

Axes	Fondements	Attentes envers le plan	Cibles
Mettre fin à l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> Aider les itinérants et les personnes à risque de le devenir à accéder rapidement à un logement sécuritaire, abordable et permanent (Approche Priorité au logement) Améliorer l'inclusion sociale par des mesures de soutien communautaire adapté aux besoins de la clientèle cible 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des mesures visant à prévenir l'itinérance et à aider les personnes à conserver leur logement, incluant prévenir les expulsions et la prestation des mesures de soutien Développer les stratégies novatrices en consultation avec un large éventail d'intervenants locaux, dont des personnes ayant connu l'itinérance Inclure des mesures de soutien applicables avant et après l'obtention d'un logement Faciliter la transition des personnes vers un logement sécuritaire, adéquat et permanent 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de stratégies visant à prévenir et à réduire l'itinérance, et à aider les personnes sans abri à trouver et à conserver un logement Capacité de mesurer/monitorer les résultats
Organismes de logement à but non lucratif (Administrés par des groupes communautaires), et Coopératives d'habitation sans but lucratif municipaux et locaux (Administrées par des GS)	<ul style="list-style-type: none"> Entités qui participent à la prestation de services de logement efficaces et qui favorisent l'établissement de collectivités inclusives Fournisseurs de logements abordables Partenaires clés dans l'élaboration et la gestion des solutions de logement et de lutte contre l'itinérance 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher l'engagement actif des organismes de logement et des coopératives d'habitation dans la planification Formuler des stratégies qui soutiennent les organismes et coopératives dans l'offre de logements abordables Formuler des stratégies qui soutiennent l'accès continu au logement abordable en protégeant la capacité actuelle (inventaire de logement dit « social ») 	<ul style="list-style-type: none"> Les approches préconisées sont alignées sur les assises/besoins communautaires via l'engagement continu des organismes et coopératives, dans une optique de pérennité des options actuelles de logement abordables
Marché privé	<ul style="list-style-type: none"> Principal fournisseur de logement, le marché locatif privé a un rôle dans la prévention et l'élimination de l'itinérance Mesures d'allocations de logement, de suppléments aux loyers et de soutien au loyer pour faciliter l'accessibilité au marché 	<ul style="list-style-type: none"> Générer le soutien municipal propice au dynamisme et à la vitalité du marché privé (Composantes du continuum du logement : propriétés privées, logements locatifs, deuxièmes unités, pavillons-jardins) 	<ul style="list-style-type: none"> Repérer les besoins actuels et futurs de logements qui peuvent être satisfaits par le marché privé, dont les deuxièmes unités et les pavillons-jardins Les objectifs sont établis et des indicateurs de rendement sont introduits

Axes	Fondements	Attentes envers le plan	Cibles
	<p>privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'aménagement du territoire influent sur la croissance et l'évolution du logement, dont la promotion de logements neufs ou rénovés, dans le respect de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> 		
Coordination avec les autres services communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'intégration des services à la personne par une coordination plus efficace des services, mesure qui contribue à un accès accru de la clientèle cible aux services 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des mesures visant à accroître la planification et l'intégration des services à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les démarches et les résultats pour les clients qui accèdent aux services
Éventail de besoins communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • En égard à la politique relative aux ménages prioritaires, aider les victimes de violence conjugale à fuir des situations de danger et de mauvais traitements • Accroître l'accessibilité des personnes handicapées aux activités clés de la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer un large éventail de besoins communautaires, en égard à : <ol style="list-style-type: none"> 1. Accessibilité : évaluation des besoins en matière de logement accessible (personnes handicapées, santé mentale, personnes malades ou toxicomanes) 2. Ménages prioritaires : élaboration d'une réponse aux besoins de logement des victimes de violence conjugale, privilégiant la coordination des services et les mesures de soutien 3. Autochtones (PNMI) 4. Besoins communautaires : Considérer les besoins de groupes particuliers, dont les personnes âgées, les jeunes, les femmes, les nouveaux arrivants, les personnes mises en liberté ou sous supervision carcérale, les pupilles de la couronne et les Franco-ontariens 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes de vivre dans le respect et la dignité chez elles, et de s'épanouir au sein de leurs collectivités • Contribuer à l'intégration et à la diversité communautaire de groupes définis
Durabilité environnementale et conservation de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'importance de bâtir des logements durables et éconergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser l'engagement à améliorer l'efficacité énergétique du parc actuel et futur de logements financés par le secteur public 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un parc de logements plus éconergétiques, financés par le secteur public

Axes	Fondements	Attentes envers le plan	Cibles
	<ul style="list-style-type: none"> Les logements efficaces au chapitre de l'énergie ont des coûts de fonctionnement moindres, sont moins vulnérables à la hausse des tarifs, et constituent des milieux de vie de meilleure qualité Logements situés à proximité du transport collectif qui donnent accès aux écoles, aux services de santé et aux centres d'emplois, et améliorent l'inclusion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Constituer des programmes opérationnels qui cernent la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique Solliciter la participation des locataires Favoriser l'aménagement des logements près des solutions de transport Évaluer l'investissement dans des technologies d'énergie renouvelable et à faible émission de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à une économie plus vigoureuse et propre, soucieuse de l'environnement

Source : MAML (2012), *Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario*.

5.16 Les services en français – Attentes en égard aux régions désignées

En ce qui concerne les services en français, il est attendu que la stratégie développée par les GSMR dans des régions désignées à l'annexe de la Loi sur les services en français incorpore des éléments de services en français à l'intention de cette collectivité. Le ministère formule quelques obligations rattachées à cette désignation, nommément :

- Faire en sorte que les services soient offerts en français
- Informers le public / Promouvoir l'offre des services afférents à l'IPIC en français
- Faire rapport au ministère sur les services en français.

Bien que Prescott-Russell soit une région désignée en vertu de la Loi sur les services en français, l'offre de services en français dans l'est ontarien est implicite à la composition distincte de la population régionale, francophone à près de 70%. À titre d'exemple, rappelons que la version originale du présent rapport est le français, tout comme la langue de travail au sein de l'équipe du GSMR, au sein du comité directeur de l'initiative, ainsi qu'au sein de l'équipe projet. Les obligations ministérielles se révèlent donc peu contraignantes pour ce qui est des services rendus en français.

Ceci dit, le gouvernement régional demeure sensible à la dualité linguistique de la population du territoire. La présente stratégie demeure soucieuse de l'équité des services rendus à la population. Il est donc entendu que les activités suggérées s'appliquent à l'ensemble des citoyens, sans discrimination fondée sur la langue. Il en va de même pour la prestation des programmes et des services qui seront livrés.

6.0 Le sans-abrisme en 2013 – Un univers complexe

6.1 Un environnement turbulent

La lutte au sans-abrisme représente un combat quotidien. En dépit des efforts déployés à ce jour, les statistiques dévoilent une détérioration continue de la situation. Ainsi, on note un accroissement de la proportion des locataires qui déboursent plus de 30% de leur revenu brut pour leur loyer. Le prix des loyers croît beaucoup plus rapidement que le revenu des ménages qui paient ces loyers. Sur le marché de l'emploi, on observe un accroissement d'emplois précaires, peu rémunérés et peu sûrs. Quant à la majorité des revenus de bien-être social au Canada, selon le Conseil national du bien-être social, ils demeurent en-deçà du seuil de pauvreté.

Pendant ce temps, on déplore une pénurie de logement locatif à prix raisonnable. Le parc immobilier de catégorie « logement social » demeure stagnant (plus ou moins 5% de l'offre globale). La demande pour les logements dits « sociaux » dépasse constamment le nombre d'unités disponibles.

La corrélation entre l'abordabilité du logement et la précarité de l'emploi née du contexte actuel donne toute son importance à la lutte contre l'itinérance et à son objectif central, simple et complexe à la fois :

Assurer la stabilité du logement pour que les personnes puissent avoir une adresse fixe et un logement adéquat, avoir accès aux services de soutien requis, ainsi qu'à un revenu.

Source : Réseau canadien de recherches sur l'itinérance (2012), p.1.

6.2 Une définition de l'itinérance

À la mention d'itinérance, on a tous en tête ce mendiant courbé sur une bouche d'aération, cette femme enveloppée dans son sac de couchage dans un portique, ou ce « squeegee » qui nous réclame une pièce après avoir lavé notre pare-brise entre deux feux de circulation. Cette vision est élaborée à même nos a priori, nos préjugés, voire nos craintes de reconnaître cette main tendue.

Fait particulier, on associe généralement itinérance et centre-ville d'une grande agglomération urbaine. À se promener dans nos rues, on serait porté à croire que nos communautés rurales y sont immunisées. Malheureusement, la vérité serait toute autre. Les collectivités rurales s'avèrent bien souvent le royaume du **sans-abrisme caché**.

6.2.1 Utilité d'une définition normalisée

La complexité du phénomène du sans-abrisme nous incite à dégager une définition, notamment pour

- partager un vocabulaire commun avec nos partenaires
- identifier des données fiables qui rendront compte du défi de l'itinérance en toute objectivité
- acquérir la capacité d'évaluer les résultats et les progrès
- formuler des politiques cohérentes et rassembleuses
- coordonner les stratégies efficaces visant à contrer le défi lié à l'itinérance.

Selon le Réseau canadien de recherches sur l'itinérance (RCRI), il est possible de décrire l'itinérance ainsi: «...situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un. »

Source : *Canadian Homelessness Research Network (2012), p.1.*

Si nous devons dresser un profil général de l'itinérant, nous reconnaitrons :

- Une personne qui vit dehors, ou dans des refuges d'urgence (sans-abri)
- Une personne qui quitte provisoirement son foyer sans avoir d'endroit où s'héberger
- Une personne qui est hébergée temporairement chez une connaissance, en passant d'un sofa à l'autre (communément appelé : *Couch surfers*).

Bref, nous sommes en présence d'une personne extrêmement vulnérable, du fait d'un manque de revenu, d'un manque d'accès à des logements abordables, de discrimination, de transitions difficiles entre institutions et collectivités, de situations familiales précaires, d'un manque d'accès à du soutien, ou autres situations similaires.

6.2.3 Les diverses situations de l'itinérance

L'itinérance regroupe un éventail de situations qu'il nous paraît utile de catégoriser afin de rendre compte de la complexité de cet univers. Pour ce faire, les travaux du Canadian Homelessness Research Network seront évoqués.

L'itinérance - Une typologie

Situations	Descriptions	Précisions
Personnes sans abri	Personnes vivant dans des endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu privé (trottoir, place publique, parc, forêt...) • Lieu privé et bâtiments inoccupés (squatting)
	Personnes vivant dans des endroits non-conçus pour l'habitation humaine permanente	<ul style="list-style-type: none"> • Un véhicule • Garages, greniers, placards, bâtiments non-destinés à l'habitation
Personnes utilisant les refuges d'urgence	Refuges d'urgence de nuit pour les personnes sans-abri	<ul style="list-style-type: none"> • Installations conçues pour répondre aux besoins immédiats, à court terme, d'une sous-population (femmes, familles, jeunes, autochtones) • Offrent généralement des dortoirs et des commodités partagées • Peuvent ou non offrir des services tels nourriture, vêtements, et autres
	Refuges pour personnes/familles affectées par la violence conjugale	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissent des services d'urgence et de base, incluant un environnement hautement sécuritaire, des chambres privées, de la nourriture, des informations et autres services de soutien visant à aider les résidents à rebâtir leur vie • Les résidents ne doivent pas quitter les lieux durant la journée
	Refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement en raison d'incendies, d'inondations, et autres	

Situations	Descriptions	Précisions
Personnes logées provisoirement	Logements transitoires pour personnes sans-abris	<ul style="list-style-type: none"> Logements temporaires appuyés par des systèmes destinés à faire le pont entre l'itinérance sans refuge (ou les refuges d'urgence), et les logements permanents Peut permettre un séjour plus long (jusqu'à 3 ans) que les refuges d'urgence
	Personnes vivant temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent	<ul style="list-style-type: none"> Sans-abris cachés, personnes qui passent d'un sofa à l'autre (couch surfers), hébergées temporairement par une connaissance, sans payer de loyer, et sans horizons
	Personne accédant à des logements de location temporaires et à court terme sans droit au maintien des lieux	<ul style="list-style-type: none"> Location d'un logement temporaire (motel, maison d'hébergement, chambre), sans perspective de permanence Individu fait également partie des personnes sans-abris cachées
	Personnes recevant des soins institutionnels sans situation de logement permanente	<ul style="list-style-type: none"> Individus qui sortent des institutions (établissements carcéraux, institutions médicales et de santé mentale, centres de sevrage, établissements pour enfants et foyers de groupe) sans avoir accès à un logement permanent et sécuritaire
	Hébergement / Centre d'accueil pour nouveaux arrivants et réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux arrivants et réfugiés logés temporairement dans l'attente de recevoir un soutien à l'établissement ou une orientation sur la vie au Canada, et qui n'ont pas les ressources pour obtenir un logement permanent
Personnes à risque d'itinérance	Personnes à risque imminent de devenir sans-abri	<ul style="list-style-type: none"> Personnes à emploi précaire Personnes vivant soudainement le chômage, sans épargne ou actif Logements avec soutiens sur le point d'être supprimés Ménages confrontés à l'expulsion Personnes ayant un trouble mental, des accoutumances, des problèmes de consommation, des problèmes de comportement Détérioration des relations familiales Personnes faisant face à (ou menacées directement) l'abus et à la violence dans leur situation de logement présente (violence conjugale, jeunes victimes de négligence, personnes âgées, victimes de discrimination)
	Individus et familles logés de manière précaire	<ul style="list-style-type: none"> Ménages qui manquent de revenus pour couvrir l'ensemble de leurs besoins de base (logement, nourriture, chauffage, santé et bien-être) La précarité est liée au revenu du ménage, à la structure du logement, au manque d'accès au soutien (emploi, soins de santé, eau potable, écoles, soutiens sociaux)

Source : Adapté de Canadian Homelessness Research Network (2012), Définition canadienne de l'itinérance, Homeless Hub : www.homelesshub.ca/CHRN/homelessdefinition/



6.3 Les facteurs contribuant au sans-abrisme

Nous avons identifié plus haut le faible revenu des ménages comme un déclencheur du sans-abrisme. Bien que véridique, inférer l'entière responsabilité du problème à ce seul facteur se veut une vision réductrice. De fait, de nombreux événements du quotidien peuvent conduire à la rue.

6.3.1 Les déclencheurs personnels du sans-abrisme

Déclencheurs personnels	Précisions
Abordabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu du ménage insuffisant pour assumer les charges courantes • Logements locatifs inaccessibles et raison du loyer élevé • Manque de logement abordable dans un marché qui privilégie la construction d'habitations haut de gamme
Arrivée d'une dépense majeure imprévue	<ul style="list-style-type: none"> • Situation exceptionnelle et prioritaire qui occasionne une ponction significative sur le revenu familial, par exemple maladie grave d'un membre de la famille
Conflits entre colocataires ou personnes partageant le même logement	<ul style="list-style-type: none"> • Tensions entre personnes ne constituant pas un ménage et qui mènent au départ de l'une d'entre elles, fragilisant les situations financières
Déclin de l'état de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition ou aggravation de la maladie (santé mentale ou physique, troubles de santé chronique, toxicomanie, malnutrition, diabète, retards de développement, hépatite, asthme, alcoolisme fœtal, consommation de drogues) • Maladie et itinérance semblent se nourrir mutuellement
Désinstitutionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Individus qui quittent un établissement de soins pour vivre de façon autonome, personnes qui quittent le système pénal (fin de peines), gens qui quittent le système d'aide à l'enfance, sans soutien véritable
Discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à dénicher ou conserver un logis ou un travail pour des motifs relevant du code des droits de la personne
Éclatement de la famille	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation du couple • Charges du ménage assumées individuellement
Effondrement du réseau de soutien et des structures de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation dans un nouveau milieu • Perte d'un parent ou d'une connaissance • Coupure au niveau des programmes et services de soutien
Engrenage du pattern socio-familial	<ul style="list-style-type: none"> • Le cycle se répète chez les enfants • Individus qui grandissent en situation de sans-abrisme n'ont pas l'occasion de développer les compétences (d'apprendre ce qu'il faut faire) pour devenir indépendant
Expulsion	<ul style="list-style-type: none"> • Éviction d'un ménage d'un logement, généralement en raison d'arrérages de loyers ou de non-paiement des services publics • La salubrité du logis et sa conformité au code d'habitation (logement non-sécuritaire) pourront également être en cause
Maladie mentale et toxicomanie (schizophrénie, dépression, consommation de drogues illicites)	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions davantage répandues chez les personnes itinérantes que chez la population générale • Séparations et relations violentes : bris de relation peut miner la situation économique d'un individu et compromettre sa situation de logement. Les femmes seraient particulièrement touchées.
Perte d'un emploi ou d'un revenu / période prolongée de chômage	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du revenu du ménage pouvant le rendre incapable d'assumer son coût de vie • Incapacité de payer un loyer ou les services publics
Piètres conditions de logement	<ul style="list-style-type: none"> • Source de stress interpersonnel et de conflits, accroît le risque de violence physique et sexuelle pouvant mener à l'itinérance
Situations de violence familiale et de violence contre les jeunes / maltraitance :	<ul style="list-style-type: none"> • Épisodes d'instabilité familiale, de conflits et de mauvais traitement, d'agression physique ou sexuelle qui incite la victime à fuir le foyer familial • Violence vécue par un enfant qui accroît la probabilité de maladie mentale et de soutien des proches, et constitue un possible lien avec d'éventuels épisodes d'itinérance une fois adulte.

6.3.2 Facteurs systémiques/structurels du sans-abrisme

Aux déclencheurs personnels s'ajoutent des facteurs systémiques représentant autant d'obstacles à l'accessibilité à un logement et à l'enracinement du problème.

Facteurs systémiques	Précisions
Accès limité aux logements dit « sociaux »	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté croissante d'accès à un logement dit « social » • Les listes d'attente s'allongent pour les logements subventionnés et les coopératives d'habitation
Accroissement de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du chômage, du sans-emploi et des critères d'admissibilité à l'assurance-emploi, faiblesse du salaire minimum, stagnation du taux d'aide au revenu • Fossé se creuse entre les revenus et le coût des logements
Complexité croissante des services et des programmes d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> • Les non-initiés peuvent facilement s'égarer dans les rouages du système d'aide aux sans-abri
Conjoncture économique	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes d'emplois massives liées à la détérioration de la situation économique ou à la mondialisation, spécialisation des emplois et croissance des emplois dits « atypiques », ou encore hausse vertigineuse du prix des logements en raison d'une effervescence économique
Diminution de l'offre de logement abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Contraction de l'offre de logements sûrs, de bonne qualité et abordable • Parc de bâtiments résidentiels vétustes, qui continuent à se détériorer • Chute du taux d'inoccupation des logements locatifs • Hausse du coût des loyers, souvent liée à la croissance économique
Indifférence des politiciens	<ul style="list-style-type: none"> • Le sans-abrisme est bien souvent caché et au bas de la liste de priorités des élus
Mutation du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Progression du marché vers des emplois exigeant davantage de qualifications • Travailleurs non-qualifiés peinent à trouver de l'emploi

Source : SCHL (2003), p. 3-5 et Ville d'Ottawa (2008), p. 6-7.

6.4 Le sans-abrisme en milieu rural

Bien que près de 20% de la population canadienne demeure à l'extérieur des villes, il existe peu de documentation traitant de l'itinérance en milieu rural. The Homeless Hub (www.homeless.hub.ca) est l'un des organismes qui s'est quelque peu penché sur le sujet. Des données sont également disponibles auprès de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC). Selon ces sources, le sans-abrisme dans les collectivités rurales se distingue de celui vécu en milieu urbain sous plusieurs aspects :

- Les régions présentent un niveau plus bas des salaires et revenus, souvent inadéquat pour combler l'ensemble des besoins du ménage
- Les possibilités d'emplois y sont moindres
- On y déplore un nombre insuffisant de logements abordables
- Les services de soutien incomplets, souvent peu appropriés pour les besoins des individus à risque de devenir sans-abri
- Le réseau de transport collectif inadapté, limitant l'accès aux services et aux emplois
- L'accès plus difficile aux services de santé (distance du domicile et capacité de payer pour des services non-couverts par les programmes publics) précarise l'état de santé individuel
- Le niveau général de littéracie et de scolarité de la population est moins élevé
- Les individus détiennent une formation limitée, engendrant une main-d'œuvre non-qualifiée et sujette à une rémunération moindre
- Les régions créent beaucoup d'emplois atypiques et saisonniers
- Dans les milieux ruraux, les femmes et les jeunes seraient davantage à risque de devenir sans abri

- La ruralité est propice au phénomène de l'itinérance cachée, ce qui atténue le niveau de sensibilisation de la population et des élus au problème.

Source : RHDCC (Août 2011), *Rapport annuel sur la capacité d'hébergement : Conclusions principales au sujet de l'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées*.

Selon The Homeless Hub, on dénombre quatre obstacles principaux à l'acquisition et à l'entretien de logement en milieu rural :

- L'appartenance sociale : En milieu rural, tout le monde connaît tout le monde. On a tendance à cataloguer les personnes en fonction d'une classe sociale et à y façonner nos comportements envers elles.
- Les services sociaux : Les régions sont généralement affectées par une pénurie de travailleurs et de programmes qui pourraient être à l'origine de longues listes d'attente. À défaut de faire preuve de proactivité, on s'en remet aux services d'urgence et aux services de secours.
- Les moyens de transport : L'éloignement des organismes et institutions offrant des services à la population occasionnent de long trajets, quand on trouve à se véhiculer.
- La réinstallation : Afin d'améliorer l'accessibilité aux services, plusieurs résidents locaux optent pour se réinstaller en milieu urbain, où les attendent les refuges. Par sentiment d'insécurité, nombreux sont ceux qui privilégient la rue aux abris.

Source : *The Homeless Hub (Mars 2013), Gagner du terrain, perdre du terrain: les paradoxes de l'itinérance rurale, sommaire de recherche*.

Les diverses activités de consultation menées dans le cadre de la présente étude nous permettront de valider la pertinence de ces observations dans la grande région de Prescott-Russell.

7.0 Prescott et Russell – Une collectivité qui se distingue

Notes :

À moins qu'autrement indiqué, les données présentées dans cette section du travail sont le fruit d'un traitement statistique fondé sur des informations tirées de :

- Statistique Canada, Profil de communautés, Recensements 2006 et 2011
- SHS Consulting et Refact Consulting (2009) Regional Housing Needs Assessment Study, document produit pour les Comtés unis de Prescott et Russell
- Commission de formation de l'Est ontarien (2013) Rapport Tendances, Opportunités et Priorités (TOP).

Précisons également qu'au moment d'écrire ces lignes, plusieurs statistiques émanant du recensement de 2011 n'étaient toujours pas produites. Nous fûmes alors contraints de nous rabattre sur les données du recensement de 2006. Quelques variations demeurent donc possibles, quelques sept années plus tard.

7.1 Les Comtés unis de Prescott et Russell - Composantes

Région la plus à l'est de l'Ontario, Prescott et Russell est serties, au nord, par les Basses-Laurentides, la Petite-Nation et l'Outaouais, à l'ouest, par la région de la capitale nationale, au sud, par les municipalités de Stormont-Dundas-Glengarry, et à l'est, par les comtés de Vaudreuil-Soulanges. Au confluent de l'Ontario et du Québec, sur un vaste territoire de plus de 2 000 kilomètres carrés sont dispersés 85 000 individus, dont près de 60% sont francophones.



Source : Carte extraite du site de la Société d'aide au développement des collectivités de Prescott-Russell (SDCPR), <http://www.sdcpr-prcdc.ca/>, consulté le 27 février 2013.

Les Comtés unis de Prescott et Russell sont le fruit d'un regroupement de huit municipalités, nommément :

- Municipalité d'Alfred-Plantagenet
- Village de Casselman
- Municipalité de Champlain
- Municipalité de Clarence-Rockland
- Ville de Hawkesbury
- Municipalité de Hawkesbury-est

- Municipalité de La Nation
- Municipalité de Russell

7.2 Perspectives sociodémographiques

Afin d'enrichir notre perspective sur le grand enjeu du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell, nous relèverons et dresseront un parallèle entre les données municipales relatives aux variables suivantes:

- La population totale, et sa progression
- La densité de la population
- L'appartenance linguistique
- La distribution de la population par tranche d'âge
- Les types d'emplois occupés
- Les revenus des ménages
- Les logements des ménages
- Le niveau de scolarité
- L'économie des communautés

7.3 Prescott et Russell – Mouvance démographique

Municipalités	2001	2006	Écart (n et %) 2001-2006	2006	2011	Écart (n et %) 2006-2011
Alfred-Plantagenet	8 593	8 654	61 0.7%	8 654	9 196	542 6.3%
Casselman	2 910	3 294	384 13.2%	3 294	3 626	332 1.1%
Champlain	8 586	8 683	97 1.1%	8 683	8 573	(110) (0.1%)
Clarence-Rockland	19 612	20 790	1 178 6.0%	20 790	23 185	2 395 11.5%
Hawkesbury	10 319	10 869	550 5.3%	10 869	10 551	(318) (2.9%)
Hawkesbury-Est	3 415	3 368	-47 -1.4%	3 368	3 335	(33) (0.1%)
La Nation	10 599	10 643	44 0.4%	10 643	11 668	1 025 9.6%
Russell	12 412	13 883	1 471 11.9%	13 883	15 247	1 364 9.8%
Prescott-Russell	76 446	80 184	3 738 4.9%	80 184	85 381	5 197 6.5%
Ontario	11 410 046	12 160 282	750 236 6.6%	12 160 282	12 851 821	691 539 5.7%

Dans les Comtés unis de Prescott et Russell, la croissance est surtout alimentée par les municipalités de Clarence-Rockland (11.5%), Russell (9.8%), La Nation (9.6%), et à un moindre niveau, Alfred-Plantagenet (6.3%). Ces communautés ont en commun un pouvoir d'attraction en égard à l'hébergement pour les travailleurs de la région urbaine d'Ottawa-Gatineau. Paradoxalement, la population des communautés plus à l'est des Comtés stagne, voire périclité.

En 2011, les communautés de l'ouest, soit Alfred-Plantagenet (9 196), Casselman (3 626), Clarence-Rockland (23 185), La Nation (11 668) et Russell (15 247) représentent 62 922 des 85 381 résidents de Prescott-Russell, ou encore 73.7% de la population totale. À titre comparatif, en 2001, ces mêmes municipalités comptaient 54 126 résidents sur une population régionale de 76 446, ou 70.8% de la population totale. La mouvance de la population vers les

municipalités de l'ouest est propre à nourrir la demande pour les services sociocommunautaires dans ces collectivités.

7.4 Prescott et Russell – Évolution de la densité (Nombre d'habitants au kilomètre carré)

Municipalités	Superficie Km ²	1996 Densité	2011 Densité	Écart Densité et %
Alfred-Plantagenet	391.7	21.1	23.4	2.3 10.9%
Casselman	5.17	639.3	701.5	62.2 9.7%
Champlain	207.2	40.4	41.4	1.0 2.5%
Clarence-Rockland	297.9	62.3	77.8	15.5 24.9%
Hawkesbury	9.5	1 166.7	1 115.6	(51.1) (4.4%)
Hawkesbury-Est	235.2	13.8	14.2	0.4 2.9%
La Nation	658.0	16.1	17.7	1.6 9.9%
Russell	199.1	59.7	76.6	16.9 28.3%
Prescott-Russell	2 003.7	36.9	42.6	5.7 15.5%
Ontario	907 573.8	11.7	14.1	2.4 20.5%

Sur une période de 15 ans, entre 1996 et 2011, les communautés de Russell (28.3%), de Clarence-Rockland (24.9%), d'Alfred-Plantagenet (10.9%), de la Nation (9.9%) et de Casselman (9.7%) se sont le plus rapidement densifiées. Ces statistiques sont congruentes avec la mouvance démographique notée au tableau précédent.

Si l'on considère la dimension de la densité en nombre absolu, nous constatons que Hawkesbury (1 115.6) demeure, et de loin, la municipalité la plus densément peuplée quoique l'on y remarque une légère érosion (décroissement de 4.4%). La municipalité de Casselman prend la seconde place, avec 701.5 habitants par kilomètre carré. Toutes les autres municipalités de Prescott-Russell se situent sous la barre des 100 habitants par kilomètre carré. À noter que les statistiques relatives à la densité de Clarence-Rockland peuvent s'avérer trompeuse, puisque la municipalité comprend une vaste région rurale (Clarence) jumelée à un noyau urbain (Rockland).

La faible densité de la population régionale, ou la dispersion des habitants, a une incidence certaine en égard aux coûts unitaires qu'occasionne la prestation des services publics et sociocommunautaires.

7.5 L'appartenance linguistique

Municipalités	Population 2006	Répondants 2006	Francophones (n et %)	Population 2011	Répondants 2011	Francophones (n et %)
Clarence-Rockland	20 790	20 465	12 315 (60.2%)	23 185	22 910	13 150 (57.4%)
Hawkesbury	10 869	10 510	7 995 (76.1%)	10 551	10 350	7 945 (76.8%)
La Nation	10 643	10 450	6 840 (65.5%)	11 668	11 540	7 070 (61.3%)
Alfred-Plantagenet	8 654	8 445	6 260 (74.1%)	9 196	9 025	6 495 (80.0%)
Russell	13 883	13 730	5 320 (38.8%)	15 247	15 165	5 800 (38.3%)
Champlain	8 683	8 605	5 300 (61.6%)	8 573	8 515	4 920 (57.8%)
Casselman	3 294	3 175	2 515 (79.2%)	3 626	3 500	2 675 (76.4%)
Hawkesbury-Est	3 368	3 360	1 980 (58.9%)	3 335	3 270	1 870 (57.2%)
Prescott-Russell	80 184	78 740	48 525 (61.6%)	85 381	84 275	49 925 (59.2%)
Ontario	12 160 282	12 028 895	289 035 (2.4%)	12 851 821	12 722 065	284 115 (2.2%)

Rendre compte de la population francophone en Ontario crée rarement l'unanimité, puisqu'il existe de nombreuses façons d'en présenter un portrait linguistique, dépendant du chapeau que l'on porte. En lien avec la vision du GSMR d'offrir des services dans la langue officielle de choix de sa clientèle, le tableau privilégie un traitement statistique qui met en lumière **la population dont la langue parlée le plus souvent à la maison est le français**. Dans Prescott-Russell, on dénote, entre les recensements de 2006 et de 2011, une légère régression de cette population. Cette tendance se confirme dans toutes les municipalités, à l'exception de Hawkesbury et d'Alfred-Plantagenet.

Partout ailleurs, la population parle moins le français à la maison en 2011 qu'en 2006. Les municipalités de Casselman, Clarence-Rockland, et La Nation sont particulièrement touchées. Jalon significatif, le seuil du 60% des résidents de Prescott-Russell qui parlent français à la maison ne fut pas atteint en 2011. En dépit de ce déclin, toutes les municipalités de Prescott-Russell demeurent majoritairement francophones, à l'exception de Russell.

Ces données introduisent la nécessité, pour le GSMR, de ne pas négliger les besoins particuliers de la population anglophone dans sa prestation de services. L'analyse des besoins actuelle verra donc à cerner ces particularités en ciblant, entre autre, ce segment de population.

7.6 La distribution de la population par tranche d'âge (2011)

	0-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans+	Total
Prescott-Russell (n)	25 358	20 406	27 407	12 124	85 381
Prescott-Russell (%)	29.7%	23.9%	32.1%	14.2%	100%
Ontario (%)	30.3%	26.3%	28.7%	14.6%	100%

Dans Prescott et Russell, alors que la proportion du segment 0-24 ans s'apparente à la norme provinciale, les statistiques dénotent un exode du segment suivant. Cette situation est typique de la ruralité, la poursuite de la scolarité ou la recherche d'un emploi étant généralement à l'origine de la migration des 25-44 ans. Ce segment est reconnu comme un moteur économique, puisqu'à ce stade du cycle de vie, une personne acquiert des actifs et des biens durables.

Les attraits de Prescott et Russell semblent peu susceptibles d'intéresser ou de retenir les 25-44 ans. Conséquence directe, ces migrants ne participent plus à l'économie régionale, pas plus qu'à la régénérescence de la population, puisqu'ils fondent un foyer hors de la région. Il ne faut pas se surprendre que dans six municipalités sur huit, l'âge médian des résidents est supérieur à la médiane provinciale. Encore une fois, à ce chapitre, la ville de Hawkesbury se démarque.

Municipalités	Âge médian
Hawkesbury	49.2
Champlain	48.0
Hawkesbury-Est	46.9
Alfred-Plantagenet	45.0
Prescott-Russell	42.6
Casselman	41.9
La Nation	41.9
Ontario	40.4
Clarence-Rockland	40.2
Russell	39.1

La région de Prescott et Russell est captive d'un cercle économique « vicieux ». La tranche de population la plus encline à acheter des biens est moins présente, occasionnant un ralentissement de l'économie et freinant la création d'emplois. Moins il y a d'emplois, moins les jeunes sont intéressés à s'établir. Ajoutons à cela l'attraction qu'exerce l'immense marché du travail que représente la capitale nationale, et nous nous retrouvons avec une population régionale vieillissante aux besoins grandissants. Simultanément, on compte un moins grand bassin de contribuables appelés à soutenir les services à la population, à l'échelle régionale.

Population de Prescott-Russell âgée de 60 ans et plus (2011)

Municipalités	Population (Répondants)	Population âgée 60 ans + (n)	Population âgée 60 ans + (%)
Hawkesbury	10 555	3 285	31.1%
Champlain	8 570	2 370	27.7%
Hawkesbury-Est	3 335	805	24.1%
Alfred-Plantagenet	9 200	2 210	24.0%
Casselman	3 625	750	20.7%
Clarence-Rockland	23 185	4 145	17.9%
La Nation	11 670	1 855	15.9%
Russell	15 245	2 170	14.2%
Prescott-Russell	85 385	17 590	20.6%
Ontario	12 851 820	2 643 980	20.6%

Propre à illustrer nos propos, le tableau ci-dessus reflète le poids démographique des personnes âgées, par municipalité. Dans Prescott et Russell, seuls Clarence-Rockland, La Nation et Russell ont proportionnellement moins de personnes âgées de 60 ans et plus que la moyenne provinciale. Sans surprise, il s'avère que ces trois municipalités sont limitrophes à la région d'Ottawa.

7.7 Projection de croissance démographique par groupe d'âge 2006-2031

Tranches	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Écart (%) 2006-31
0-9	9 394	9 590	10 568	11 188	11 404	11 110	18.3%
10-19	12 205	11 073	9 996	10 186	11 048	11 645	(4.6%)
20-29	9 565	10 553	10 860	10 096	9 238	9 361	(2.1%)
30-39	11 607	11 002	11 531	12 715	13 114	12 403	6.9%
40-54	21 971	22 128	21 091	19 418	19 712	20 806	(5.3%)
55-64	9 737	11 714	13 784	15 319	14 557	13 064	34.2%
65+	9 727	11 525	14 141	17 299	20 905	24 280	149.6%
Total	84 206	87 585	91 971	96 221	99 978	102 669	21.9%

Source : Ministère des finances de l'Ontario, fondé sur des projections de Statistique Canada (2006).

Projetons-nous dans le temps. Selon les chiffres suppléés par le Ministère des finances de l'Ontario en 2006, Prescott-Russell verrait sa population s'accroître de près de 22% entre 2006 et 2031. Élément significatif, cette croissance est surtout marquée chez les 55-64 ans (34.2%), et chez les 65 ans et plus (149.6%). Globalement, les 55 ans et plus totaliseront 37 344 citoyens, ou 36.4% de la population régionale, en 2031. Aux fins de comparaison, en 2006, cette même tranche de citoyens représente 19 524 individus, ou 23.2% de la population totale. Cette progression laisse présager la nature et l'envergure des besoins de demain.

Toujours en 2006, le plan officiel des Comtés unis tentait d'anticiper la progression de la population par municipalité. Bénéficiant maintenant des données du recensement de 2011, nous sommes en mesure de valider (et d'infirmer) certaines des hypothèses retenues à l'époque. Il nous est alors possible de redresser les calculs et d'atténuer la variabilité des projections à long terme pour chacune des municipalités.

Démographie – Projection de croissance par régions et municipalités (2006-2026)

Municipalités	Population réelle 2006	Projections de croissance moyenne 2006-2026 selon plan officiel	Population estimée 2026	Incrément annuel projeté	Population réelle 2011	Incrément annuel réel 2006-11	Projection 2011-2026 fondée sur incrément réel 2006-11
Est des Comtés							
Hawkesbury	10 869	1 996	12 865	0.85%	10 551	(0.59%)	9 655
Champlain	8 683	1 946	10 629	1.02%	8 573	(0.25%)	8 257
Hawkesbury-Est	3 368	874	4 242	1.16%	3 335	(0.20%)	3 236
Centre des Comtés							
Alfred-Plantagenet	8 654	2 112	10 766	1.10%	9 196	1.22%	11 031
Casselman	3 294	528	3 822	0.75%	3 626	1.94%	4 837
Ouest des Comtés							
Clarence-Rockland	20 790	5 864	26 654	1.25%	23 185	2.21%	32 182
Russell	13 883	3 472	17 355	1.14%	15 247	1.89%	20 191
La Nation	10 643	1 931	12 574	0.84%	11 668	1.86%	15 383
Prescott-Russell	80 184	18 723	98 907	1.02%	85 381	1.37%	104 772

Source : Adapté du plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, mai 2006.

Supposant, pour chaque municipalité, un incrément stable au fil des prochaines années, nos calculs indiquent une décroissance de l'ensemble des municipalités de l'est des comtés, une légère croissance des municipalités centrales, et une hausse marquée de la population des municipalités de l'ouest. En présumant une courbe statistique normale, il est logique de prévoir que les besoins sociaux suivront la mouvance démographique. Il est plus que probable que les populations des municipalités de l'ouest, formant une large part des contribuables à l'échelle régionale, revendiqueront leur juste part de services sociaux.

Quoique sensible à cet argument, nous nous risquons à recadrer le débat qui s'annonce. Historiquement, la ville de Hawkesbury s'est avéré un carrefour de services et le poumon économique de toute une région. La ville héberge commerces, industries, et services variés. Quoique l'éclosion des municipalités de l'ouest change progressivement la donne, il demeure que Hawkesbury regroupe nombre de services sociaux et communautaires, de même que le seul hôpital des Comtés. La municipalité exerce toujours une attraction indéniable sur les personnes de tout âge et de toutes conditions qui souhaitent se rapprocher des services. **L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) et l'indice des risques sociaux (IRS) tendent à confirmer cet énoncé.**

7.8 L'IMDPE et l'IRS

7.8.1 IMDPE – Une définition

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) est un outil prouvé et efficace qui sert à déterminer le niveau de préparation à l'apprentissage scolaire de groupes d'enfants.

Source : Janus et al., 2007.

L'IMDPE permet:

- 1) de prédire les résultats scolaires de groupes d'enfants à l'école élémentaire;
- 2) d'obtenir des renseignements sur des groupes d'enfants au sein de différentes communautés;
- 3) de suivre des groupes d'enfants sur une période donnée.

Source : Extrait de l'IMDPE (2012), p.10.

7.8.2 Les cycles de l'IMDPE

Durant l'année scolaire 2001-2002, le *Upper Canada District School Board (UCDSB)*, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) furent les premiers conseils scolaires à administrer l'IMDPE à travers toutes leurs écoles dans la région de Prescott-Russell.

Une deuxième mise en œuvre de l'IMDPE a été complétée durant l'année scolaire 2004-2005 avec les trois mêmes conseils. L'année suivante le *Catholic District School Board of Eastern Ontario (CDSBEO)* a également complété l'IMDPE dans toutes ses écoles, donnant un portrait complet des résultats de l'IMDPE dans la région de Prescott et Russell. Ce fut le premier cycle officiel de l'IMDPE (Cycle 1) dans la région.

Une troisième mise en œuvre fut effectuée en 2007-2008 incluant les quatre Conseils (Cycle 2), et tout récemment, une quatrième mise en œuvre fut complétée en 2010-2011 (Cycle 3).

Source : Extrait de l'IMDPE (2012), p.11.

7.8.3 Le niveau de vulnérabilité des élèves

Le tableau suivant illustre la vulnérabilité des élèves, par municipalité, en 2011. Rappelons qu'un logement stable et convenable est reconnu comme l'un des déterminants de la réussite scolaire. L'indice IMDPE nous paraît donc pertinent à la présente étude.

L'IMDPE dans Prescott-Russell : Les élèves vulnérables du cycle 3 (2010-11) par municipalités

Municipalités	Domaines de l'IMPDE (Degrés de vulnérabilité)				
	Santé physique et bien-être	Maturité affective	Compétences sociales	Développement linguistique et cognitif	Attitudes à communiquer et connaissances générales
Alfred – Plantagenet	Faible	Faible	Moyenne	Faible	Faible
Casselman	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible
Champlain	Élevée	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne
Clarence-Rockland	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne	Moyenne

Municipalités	Domaines de l'IMPDE (Degrés de vulnérabilité)				
	Santé physique et bien-être	Maturité affective	Compétences sociales	Développement linguistique et cognitif	Attitudes à communiquer et connaissances générales
Hawkesbury Est	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Hawkesbury	Élevée	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
La Nation	Moyenne	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée
Russell	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne
Municipalités les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Champlain Hawkesbury 	<ul style="list-style-type: none"> Champlain Hawkesbury 	<ul style="list-style-type: none"> Champlain Clarence-Rockland 	<ul style="list-style-type: none"> La Nation Russell 	<ul style="list-style-type: none"> Hawkesbury La Nation

À la lumière de l'IMPDE, les municipalités de Champlain et de Hawkesbury affichent le plus haut niveau de vulnérabilité.

7.8.4 L'Indice des risques sociaux

Municipalités	Familles locataires (%)	Familles monoparentales (%)	Immigrants récents (%)	Segment 25-64 ans sans D.E.S. (%)	% du revenu total provenant de transferts gouvernementaux	Familles à faible revenu avant impôt (%)	Naissance chez les adolescentes (%)	Indices au-delà de la moyenne régionale (n)	Indices en-deçà de la moyenne régionale (n)
Hawkesbury	46.0	19.0	0.71	29.1	23.0	22.0	11.0	7	0
Alfred – Plantagenet	17.0	12.7	0.11	21.6	14.2	10.6	5.8	5	2
Casselman	24.4	13.3	0	13.7	8.6	4.8	7.7	3	3
Champlain	19.8	9.6	0.63	18.4	12.3	8.4	3.8	3	4
Hawkesbury-Est	13.6	10.8	0.29	15.1	13.9	10.3	0.0	2	4
Clarence-Rockland	14.8	11.6	0.17	14.6	8.3	4.5	2.6	1	6
La Nation	15.7	11.4	0.28	17.4	8.9	6.2	2.5	1	6
Russell	14.6	10.4	0.43	8.2	6.0	3.9	3.3	1	6
Prescott-Russell	21.0	12.2	0.35	16.9	10.7	8.8	4.3		
Ontario	28.8	15.8	4.8	13.6	9.8	14.7			

Source : Extraits de l'Indice des risques sociaux, site www.parentresource.ca/fr/ottawaprc/PrescottRussell_p3012.html, élaboré à l'aide du recensement de 2006, et consulté le 10 juin 2012.

L'indice des risques sociaux, préparé par le Parent Resource Center, constitue un autre moyen d'illustrer la vulnérabilité d'une population. Privilégiant la dimension Logement abordable et lutte contre l'itinérance, nous avons extrait du document les indicateurs que nous estimons pertinents à la présente étude. Établissant un parallèle entre sept indicateurs centraux et les huit municipalités de Prescott et Russell, le tableau ci-dessus révèle la préséance de Hawkesbury sur toutes ces facettes. De fait, Hawkesbury domine significativement toutes les autres municipalités, alors qu'Alfred-Plantagenet arrive au second rang. Quant à Casselman, la

municipalité affiche un ratio élevé de naissance chez les adoscentes, l'une des clientèles cibles identifiées par le comité directeur de la présente étude.

Soulignons, enfin, que Clarence-Rockland, l'une des communautés les plus peuplées et les plus en croissance de Prescott-Russell, affiche un taux de familles locataires de beaucoup inférieur à la moyenne régionale, ce taux se situant au tiers de celui constaté à Hawkesbury.

7.9 Les ménages de Prescott et Russell

En matière de logement, une unité de mesure fréquemment utilisée est le nombre de ménages que comprend une collectivité. Plus spécifiquement liée à la situation du sans-abrisme dans Prescott-Russell, les ménages monoparentaux sont identifiés comme groupe potentiellement vulnérable.

Municipalités	Population 2011	Ménages privés totaux	Ménages monoparentaux (n)	Ménages monoparentaux (%)	Chefs Femmes	Chefs Hommes
Clarence-Rockland	23 185	6 975	925	15.8%	665 (71.9%)	260
Hawkesbury	10 551	3 035	700	23.1%	565 (80.7%)	135
Russell	15 247	4 510	480	10.6%	355 (74.0%)	125
La Nation	11 668	3505	380	10.1%	250 (65.8%)	130
Alfred-Plantagenet	9 196	2 800	335	12.0%	255 (76.1%)	80
Champlain	8 573	2 375	295	12.4%	200 (67.8%)	95
Casselman	3 626	1 040	140	13.5%	115 (82.1%)	25
Hawkesbury-est	3 335	1000	120	12.0%	80 (66.7%)	40
Prescott-Russell	85 381	25 240	3 375	13.4%	2 485 (73.6%)	890
Ontario	12 851 821	3 612 200	604 645	16.7%	486 470 (80.5%)	118 175

Comme le démontre le tableau précédent, les municipalités de Clarence-Rockland, de Hawkesbury et de Russell hébergent le plus de ménages. Les ménages monoparentaux sont proportionnellement plus présents à Hawkesbury qu'ailleurs dans les Comtés, quoiqu'en nombre absolu, Clarence-Rockland occupe la première position.

Quant au sexe des chefs de familles monoparentales, les statistiques témoignent de la nette prédominance des femmes. Cette situation se confirme particulièrement à Hawkesbury et à Casselman, où plus de 80% des ménages monoparentaux sont menées par des femmes.

7.9.1 Le niveau de revenu des ménages, par municipalités

Municipalités	Population 2006	Ménages privés totaux 2006	Revenu médian Ménages (2005)	Revenus médians Familles monoparentales (2005)	Revenus médians Familles monoparentales Chef Femmes (2005)
Russell	13 883	4 745	84 008\$	48 973\$	45 612\$
Clarence-Rockland	20 790	3 730	71 203\$	45 311\$	44 803\$
Casselman	3 294	4 730	69 771\$	51 043\$	68 655\$
La Nation	10 643	1 240	62 222\$	47 902\$	40 798\$
Champlain	8 683	7 490	53 527\$	42 042\$	39 881\$
Alfred-Plantagenet	8 654	1 320	52 816\$	31 399\$	24 968\$
Hawkesbury-Est	3 368	3 465	50 230\$	36 412\$	37 171\$
Hawkesbury	10 869	3 370	34 893\$	26 359\$	25 664\$
Prescott-Russell	80 184	30 090	59 834\$	41 180\$	40 944\$
Ontario	12 160 282	4 547 785	60 455\$	38 448\$	36 496\$

L'ampleur des revenus et la qualité du logement sont des facteurs fortement corrélés. Les ménages des municipalités de l'ouest affichent tous des revenus annuels médians supérieurs à

ceux des municipalités de l'est. Russell et Clarence-Rockland viennent en tête de liste. À l'autre bout du continuum, Hawkesbury ferme la marche.

Pour ce qui est des ménages monoparentaux, les revenus déclarés sont bien évidemment inférieurs à la norme des revenus médians. Précisant notre recherche, on constate que les ménages ayant une femme à leur tête décrochent un revenu légèrement inférieur à leur contrepartie masculine. Les revenus des familles monoparentales de Clarence-Rockland et de Russell excèdent tous deux la moyenne de Prescott-Russell. C'est à Hawkesbury que les ménages monoparentaux déclarent les plus faibles revenus médians.

7.9.2 Distribution du revenu des ménages par municipalité - 2005

Municipalités	Revenus bruts 2005			
	(Trois premiers déciles, exprimés en % de la population de la municipalité)			
	16 572\$ ou moins	16 573\$ - 27 105\$	27 106\$ - 37 597\$	Total
Hawkesbury	20.1	18.6	14.1	52.8
Hawkesbury-Est	16.7	12.2	11.0	39.9
Alfred-Plantagenet	11.5	13.2	13.1	37.8
Champlain	8.3	12.3	11.2	31.8
La Nation	7.3	6.8	10.6	24.7
Clarence-Rockland	7.8	5.9	8.9	22.6
Casselman	5.7	10.5	4.5	20.7
Russell	5.3	5.1	5.7	16.1
Prescott-Russell	10.1	9.9	10.0	30.0

La distribution des salaires illustre clairement la position de vulnérabilité de la population de l'est des Comtés en égard aux faibles revenus de la population. L'ensemble des positions de tête des revenus inférieurs à 37 597\$ (dollars de 2005) sont occupées par les municipalités de l'est. Hawkesbury domine le classement, alors que plus de 50% de sa population se retrouve dans cette situation.

Agrippant la lorgnette par l'autre bout, on constate que la population des municipalités de l'ouest se démarque clairement au niveau des revenus bruts. Notamment, plus du tiers de la population des municipalités de Russell, de Clarence-Rockland et de Casselman déclare un salaire annuel supérieur à 85 987\$ (dollars de 2005).

Municipalités	Revenus bruts 2005			
	(Trois derniers déciles, exprimés en % de la population de la municipalité)			
	85 987\$ - 101 409\$	101 410\$ - 126 211\$	126 212\$+	Total
Russell	13.0	16.6	19.0	48.6
Clarence-Rockland	12.7	12.6	12.0	37.3
Casselman	11.7	8.5	14.2	34.4
Champlain	9.6	8.3	7.3	25.2
La Nation	11.9	10.8	9.1	21.8
Alfred-Plantagenet	6.8	6.5	5.8	19.1
Hawkesbury	6.3	4.1	6.7	17.1
Hawkesbury-Est	5.7	5.7	5.7	17.1
Prescott-Russell	10.0	10.0	10.0	30.0

Dans ce tableau des plus hauts salariés, les résidents de Hawkesbury et de Hawkesbury-Est se retrouvent en queue de peloton.

7.9.3 Bas revenus par tranche d'âge – Prescott-Russell

Tranches d'âge	Revenus bruts 2006 (Trois premiers déciles, exprimés en % du principal revenu du ménage)			
	16 572\$ ou moins	16 573\$ - 27 105\$	27 106\$ - 37 597\$	Total
15-24	20.2	15.8	12.3	48.3
25-34	6.9	8.5	9.2	24.6
35-44	5.0	4.9	8.2	18.1
45-54	9.3	5.4	6.1	20.8
55-64	12.8	9.2	10.1	32.1
65-74	12.8	19.4	17.7	49.9
75+	20.9	29.1	18.5	68.5

Question de vider le sujet, il nous paraît également opportun de traiter les données salariales en fonction de l'âge de la population. Sous cette optique, les jeunes de 15-24 ans et les personnes âgées de 55 ans et plus déclarent les plus faibles revenus. La situation économique du premier segment, une population aux études ou en début de carrière, pose moins problème que chez les personnes âgées, dont nous aborderons la situation plus loin.

7.10 Les logements des ménages

7.10.1 Distribution des ménages, par type d'habitation, dans Prescott-Russell

Ménages	1996		2006	
	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)
Personne seule	10.8	36.8	14.6	43.2
Deux individus ou plus	2.5	4.2	1.9	2.9
Couple sans enfant	28.2	18.6	31.9	20.0
Couple avec enfant	52.2	21.2	41.0	15.3
Parents seuls	5.3	18.2	6.2	15.9
Familles multiples	0.8	1.0	4.5	2.6
Total	100%	100%		

Abordant la question du type d'hébergement, les données indiquent que les personnes seules et les couples sans enfants sont davantage susceptibles d'être locataire. Notons l'inversion de la situation entre 1996 et 2006, alors que dans le premier bilan, les couples avec enfant locataires devançaient les couples sans enfant. Nous risquons l'hypothèse que l'accès à la propriété s'est resserré, ces dernières années, pour les couples parents.

7.10.2 L'accès à la propriété par municipalité (2006)

Municipalités	Population 2006	Ménages privés totaux 2006 (n et %)	Taille des ménages	Ménages propriétaires (n et %)	Ménages locataires (n)
Hawkesbury	10 869	4 745 (15.8%)	2.2	2 560 (54.0%)	2 185 (46.0%)
Casselman	3 294	1 240 (4.1%)	2.5	900 (72.6%)	340 (27.4%)
Champlain	8 683	3 465 (11.5%)	2.5	2 780 (80.2%)	685 (19.8%)
Alfred-Plantagenet	8 654	3 370 (11.2%)	2.5	2 795 (82.9%)	575 (17.1%)
La Nation	10 643	3 730 (12.4%)	2.8	3 145 (84.3%)	585 (15.7%)
Clarence-Rockland	20 790	7 490 (24.9%)	2.7	6 385 (85.3%)	1 105 (14.7%)
Hawkesbury-Est	3 368	1 320 (4.4%)	2.6	1 140 (86.4%)	180 (13.6%)
Russell	13 883	4 730 (15.7%)	2.9	4 040 (85.4%)	690 (13.6%)
Prescott-Russell	80 184	30 090	2.6	23 745 (78.9%)	6 345 (21.1%)
Ontario	12 160 282	4 547 785	2.6	3 235 495 (71.1%)	1 312 290 (28.9%)

Envisageons la situation sous un autre angle, soit celui du lieu de résidence. Globalement, en 2006, la région comptait 21% de ménages locataires. Sans surprise, c'est à Hawkesbury que l'on retrouve le plus fort taux de ménages locataires, exprimé en pourcentage de la population (46%)

et en valeur absolu (2 185). De fait, Hawkesbury est le lieu de résidence de 34.4% des locataires de Prescott-Russell, alors que la municipalité n'héberge que 15.8% des ménages privés régionaux. Aux fins de comparaison, Clarence-Rockland compte 24.9% des ménages privés régionaux, mais seulement 17.4% des ménages locataires, ou 1 105 ménages sur 6 345.

7.10.3 Corrélation Revenus - Accès à la propriété

Revenus annuels	1995		2005	
	Propriétaires (n et %)	Locataires (n et %)	Propriétaires (n et %)	Locataires (n et %)
Moins de 16 573\$	965 (5.2%)	1 540 (23.3%)	1350 (5.8%)	1 635 (26.0%)
16 573\$ - 27 105\$	985 (5.3%)	1 480 (22.4%)	1495 (6.4%)	1 435 (22.8%)
27 106\$ - 48835\$	3 170 (17%)	1 920 (29.0%)	4 085 (17.5%)	1 845 (29.3%)
48 836\$ - 85 986\$	6 230 (33.6%)	1 315 (19.9%)	7 740 (33.2%)	1 110 (17.6%)
85, 987\$ et plus	7 180 (38.8%)	360 (5.4%)	8 630 (37.0%)	270 (4.3%)
Ménages totaux	18 530 (100%)	6 615 (100%)	23 300 (100%)	6 295 (100%)
Proportion Propriétaires/Locataires	73.7%	26.3%	78.7%	21.3%

Accéder à la propriété, c'est d'abord une question d'équité (avoir propre) et de revenu. Il faut disposer d'une mise de fonds adéquate, puis d'un revenu suffisant pour avoir accès au crédit hypothécaire. Comme l'illustre le tableau précédent, le revenu du ménage est corrélé à l'accès à la propriété. Règle générale, dans Prescott et Russell, les gens qui en ont les moyens préfèrent acquérir leur demeure, plutôt que de la louer.

Ces dernières années, les taux d'intérêt anémiques et les mesures facilitantes de la SCHL ont permis à plusieurs ménages de devenir propriétaire. Plus récemment, toutefois, l'introduction de politiques plus restrictives de la SCHL a freiné cet élan. Toutefois, les taux d'intérêt demeurent historiquement bas, et rien n'indique une hausse à court terme. Conséquemment, plusieurs ménages ne doivent leur statut de propriétaire qu'à des taux d'intérêt favorables. Considérant le fort endettement actuel des ménages, une hausse quelque peu significative des taux d'intérêt pourrait mettre nombre de propriétaires à risque. Advenant pareille conjoncture, le marché locatif serait fortement sollicité.

7.10.4 Logements locatifs - Évolution de l'offre 1996-2006

Municipalités	1996	2006	Variation (n)	Variation (%)
Russell	565	690	125	22.1%
Hawkesbury	2100	2185	85	4.1%
Hawkesbury-Est	160	175	15	9.4%
Casselman	330	340	10	3.0%
La Nation	620	590	(30)	(4.8%)
Champlain	730	685	(45)	(6.2%)
Clarence-Rockland	1310	1105	(205)	(15.7%)
Alfred-Plantagenet	795	575	(220)	(27.8%)
Prescott-Russell	6620	6340	(280)	(4.2%)

Source : Statistique Canada, Profil des communautés 2006.

De toutes les municipalités de Prescott et Russell, le marché de Hawkesbury offre, et de loin, le plus de logements locatifs. L'offre s'y maintient, et même s'accroît au fil des ans, tout comme à Russell, d'ailleurs. De l'autre côté du spectre, on constate que l'offre de logements locatifs se contracte significativement à Clarence-Rockland et à Alfred-Plantagenet. Considérant que ces deux municipalités constituent des carrefours de services susceptibles d'attirer des personnes

vulnérables, une vigie pourrait s'imposer sur cette tendance. Les données statistiques du recensement de 2011 sur le sujet, lorsque disponibles, s'avéreront fort utile.

7.10.5 Les communautés attrayantes

En avril 2013, lors d'une rencontre des acteurs communautaires, les participants se sont intéressés aux éléments qui, à leurs yeux, faisaient d'une collectivité une communauté attrayante. En dressant un inventaire de ces facteurs, il fut possible d'estimer le niveau d'attraction exercé par chacune des principales communautés de Prescott-Russell sur une personne vulnérable. Le tableau suivant résume cet exercice qui se retrouve dans le compte rendu du rapport d'activité de la rencontre du 11 avril 2013 (voir annexe).

Dimensions	Alfred-Plantagenet					Casselman	Champlain		Clarence-Rockland					Hawkesbury	Hawkesbury-Est				Nation				Russell	
	Alfred	Curran	Plantagenet	Léfaivre	Wendover		L'Original	Vankleek Hill	Bourget	Clarence Creek	Hammond	St-Pascal	Rockland		Chute-à-Blondeau	Ste-Anne	St-Eugène	Fournier	Limoges	St-Albert	St-Bernardin	St-Isidore	Embrun	Russell
Base commerciale	7	1	4	0	3	7	2	6	5	2	2	0	7	7	1	1	3	0	4	3	0	6	7	4
Éducation	2	0	2	0	1	4	1	2	1	1	2	1	3	4	0	0	1	0	1	1	0	1	2	2
Emplois	3	0	1	0	1	4	0	4	1	1	1	0	5	5	0	0	0	0	2	0	0	0	5	1
Logements	3	2	3	2	2	2	3	4	1	1	1	2	4	6	2	1	1	1	2	3	1	2	3	2
Loisirs	3	2	3	2	2	4	2	4	2	2	2	1	5	5	2	1	1	1	3	2	1	3	3	4
Milieu de vie	1	0	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1	2	3	1	1	1	0	1	1	1	1	3	1
Santé	3	0	4	0	1	7	0	2	4	1	0	0	7	8	0	0	0	0	0	0	0	2	6	3
Sécurité	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1
Services communautaires	4	1	2	1	2	5	4	3	4	2	2	2	6	7	0	0	2	0	2	2	0	2	5	2
Services publics	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1
Transports	3	0	3	1	2	1	3	1	2	0	2	0	3	4	1	0	1	0	3	0	0	1	3	2
Total	30	7	24	7	16	38	17	30	22	12	13	7	43	51	7	4	11	2	19	12	3	19	40	23

Ces résultats découlent de la vision des acteurs communautaires. Elle permet d'apprécier le pouvoir d'attraction des communautés, en fonction des éléments qu'une personne vulnérable souhaitant s'établir pourrait rechercher. Les premières positions sont occupées par :

Municipalités	Communautés	Pointage
Hawkesbury	Hawkesbury	51
Clarence-Rockland	Rockland	43
Russell	Embrun	40
Casselman	Casselman	38
Alfred-Plantagenet	Alfred	30
Champlain	Vankleek Hill	30

Encore ici, Hawkesbury se démarque du groupe. Selon un panel d'acteurs et d'intervenants communautaires, la ville réunit le plus de facteurs d'attraction pour la personne vulnérable. Rockland occupe la seconde position. Soulignons, toutefois, que le coût des logements locatifs s'avère nettement plus élevé dans cette seconde communauté et que l'offre y est également moins abondante, ce qui en restreint l'accessibilité pour la personne vulnérable.

7.10.6 Marché des logements résidentiels locatifs privés à Hawkesbury

Hawkesbury	2006	2012	Croissance annuelle moyenne sur 6 ans	Offre d'unités Automne 2011 versus Automne 2013	Taux d'inoccupation Automne 2011 versus Automne 2012
Garçonnaire (Bachelor)	486\$	532\$	1.52%	49 / 50	3.3 / n/d
1 chambre à coucher	486\$	557\$	2.30%	168 / 170	9.8 / 4.0%
2 chambres à coucher	601\$	671\$	1.85%	450 / 448	4.7 / 3.9%
3+ chambres à coucher	699\$	834\$	2.99%	34 / 33	0% / 0%

L'étude de *SHS Consulting et al.* (2009) dévoile que le coût des loyers est significativement inférieur à Hawkesbury que dans les municipalités situées à l'ouest des Comtés. Ce fait serait essentiellement attribuable à l'éloignement géographique de la grande région de la capitale nationale. Le coût du logement étant l'un des principaux facteurs d'attraction pour la personne vulnérable, il nous paraît intéressant d'identifier le coût d'un logement privé dans ce marché.

Au tableau précédent, on remarque que les prix à Hawkesbury se sont accrus à un rythme proche de l'inflation, au cours des six dernières années. Les logements d'une chambre à coucher ont subi la plus forte hausse. Quant au taux d'inoccupation, il fluctue significativement selon les périodes.

7.10.7 Logements locatifs – Marché de Hawkesbury - Taux d'inoccupation 2004-2009

Hawkesbury	Niveaux inférieurs (Périodes d'occurrence)	Niveaux supérieurs (Périodes d'occurrence)	Moyenne 2004-2009
Garçonnaire (Bachelor)	0.0% (2005-2007 et 2009)	2.2% (2008)	0.70%
1 chambre à coucher	0.0% (2005)	2.5% (2007)	2.47%
2 chambres à coucher	3.0% (2008)	8.5% (2004)	6.05%
3+ chambres à coucher	0.0% (2005-2007 et 2009)	5.9% (2004)	1.50%

Source : SCHL, automne 2012, *Rapport sur le marché locatif, faits saillants Ontario – Communautés de 10 000 habitants ou plus*, site www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64509/64509_2012_B02.pdf?fr=1370012651243, consulté le 31 mai 2013.

Selon la SCHL, un **marché** est réputé **équilibré** (offre correspondant à la demande) lorsque le taux d'inoccupation atteint 3%. Au moment de dresser les dernières statistiques (automne

2013), le marché locatif de Hawkesbury serait donc favorable aux locateurs pour tous les types d'unités. Au cours des 10 dernières années, cependant, l'offre moyenne se serait avérée inadéquate pour ce qui est des garçonniers et des unités d'une chambre à coucher.

7.10.8 Déterminants du taux d'inoccupation de logements locatifs

Toujours selon la SCHL, les facteurs suivants influeraient sur la disponibilité des logements locatifs :

A. Croissance de l'emploi

L'incertitude liée à l'économie mondiale fait en sorte que les entreprises ontariennes se montrent réticentes à embaucher du personnel. La tranche des 18-24 ans, une clientèle particulièrement intéressée par les logements locatifs, est directement touchée par cette contraction du marché de l'emploi. Cela a eu un effet modérateur sur la demande de logements locatifs. Les statistiques illustrent ce phénomène, alors que l'Ontario s'avère la province canadienne où la plus forte proportion de jeunes résidents vivent chez leurs parents.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

Chez les 25 à 34 ans, l'amélioration des perspectives d'emploi leur a permis de quitter le foyer familial parental et de déménager dans des logements locatifs à prix modeste. Le taux d'inoccupation des unités moins chères s'en trouve donc affecté.

B. Climat d'incertitude lié à l'économie

Compte tenu de l'incertitude économique, les investisseurs ont fait preuve de prudence. Un nombre accru de ménages aurait décidé de reporter des acquisitions importantes. Certains ménages locataires, qui anticipaient accéder à la propriété, ont préféré mettre leur projet en veilleuse. Conséquemment, la demande d'appartements locatifs à prix abordable s'est raffermie.

C. Hausse du coût du logement

Le prix des habitations a grimpé en flèche, ces dernières années, ce qui a freiné la demande d'habitations pour un propriétaire occupant. Le segment des premiers acheteurs (**accédant à la propriété**), soit le groupe des 25 à 44 ans, est relativement plus perméable à la conjoncture économique. Ayant du mal à épargner le montant requis pour la mise de fonds, ces personnes se résignent à demeurer locataire.

La pression ressentie sur le marché de l'habitation au milieu de la décennie 2000, jumelée à la hausse du coût des propriétés, a entraîné la construction d'un grand nombre d'unités locatives. Or, généralement, les logements locatifs neufs commandent un loyer beaucoup plus élevé, faisant concurrence aux logements locatifs plus spacieux et plus coûteux. Cette situation nourrit une demande accrue pour les logements plus âgés et plus abordables.

D. Repli du solde migratoire

Beaucoup de nouveaux arrivants choisissent la capitale nationale (Ottawa) ou la capitale provinciale (Toronto) comme endroit où s'établir à leur arrivée au pays. Ces personnes optent le plus souvent pour louer un logement plutôt que de l'acheter, puisque dans bien des cas, leur situation les rend inadmissible au crédit hypothécaire. La mouvance du marché de l'emploi vers

des régions ressources fait en sorte que beaucoup de migrants choisissent de quitter la province, et leur logement locatif, en quête de travail.

Source : Adapté de SCHL, automne 2012, Rapport sur le marché locatif, faits saillants Ontario, site www.cmhc-schl.gc.ca.

7.11 La dimension économique

Dans bien des cas, la vulnérabilité d'une personne au sans-abrisme est accentuée par un revenu insuffisant. Pour la majorité des gens, le revenu est lié à un emploi stable et bien rémunéré. Or, dans une société du savoir comme la nôtre, les employés qualifiés raflent les meilleurs salaires. Quant aux employés non-qualifiés, ils sont bien souvent assujettis au salaire minimum. À 10.25\$ l'heure pour 40 heures de travail, c'est 410\$ bruts par semaine, ou 1 776\$ par mois que le salarié ramène à la maison pour couvrir l'ensemble de ses besoins et ceux de sa famille. Plusieurs doivent effectuer des choix déchirants entre se loger, se vêtir, se nourrir, et couvrir une panoplie de besoins.

La qualification de la main-d'œuvre et l'accès à des emplois bien rémunérés seraient donc des clefs maîtresses de la lutte au sans-abrisme.

7.11.1 Le niveau de scolarité dans Prescott et Russell

Scolarité	Prescott-Russell 2006	Ontario 2006
Certificat, diplôme ou grande universitaire	14.1%	24.6%
Diplôme collégial / certificat et diplôme non-universitaire	19.3%	18.4%
Apprentissage et certificat de métier	10.6%	8.0%
Certificat ou diplôme d'études secondaires	29.7%	26.8%
Aucune certification	26.2%	22.2%

Note : Au moment de produire ce tableau concernant le niveau de scolarité des habitants de Prescott et Russell, les données du recensement de 2011 n'étaient toujours pas disponibles.

Au sein de la population active, en 2006, on remarque une sous-scolarisation des habitants de Prescott et Russell en comparaison à la population provinciale. Ainsi, 55.9% de la population régionale détenait une scolarité équivalente ou inférieure au niveau secondaire. En Ontario, 49% de la population sont dans cette situation. Quant à l'obtention d'un grade universitaire, seuls 14.1% de la population régionale y était parvenue, alors que la norme ontarienne s'élève à 24.6%. Par contre, la région se démarque favorablement en égard aux métiers.

À l'exception des métiers, la main-d'œuvre de Prescott et Russell serait moins apte à occuper des emplois semi-qualifiés ou qualifiés, la formation créant obstacle. Dans une économie du savoir, il s'avèrerait difficile d'intéresser des entreprises qui misent sur la compétence de pointe de leur capital humain à s'implanter.

7.11.2 Les industries de Prescott-Russell

Les données les plus récentes (2012) présentent Prescott et Russell comme un terreau fertile à l'implantation d'entreprises/services connexes aux secteurs d'activités suivants :

- Élevage
- Entrepreneurs spécialisés
- Construction de bâtiments

- Réparation et entretien (services domiciliaires)
- Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

De l'autre côté du spectre, les secteurs d'activités suivants comptent le moins d'établissements dans la région :

- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Services immobiliers
- Gestion de sociétés et d'entreprises
- Investissement financier et activités connexes
- Services de soins ambulatoires

Les établissements s'étant accrus en plus grand nombre sur le territoire, entre 2008 et 2012 sont indiqués ci-dessous :

Établissements	2008	2012	Écart
Agriculture, foresterie et pêche	629	688	59 (21.51%)
Finances, Assurances, Services immobiliers	537	647	110 (20.48%)
Soins de santé et assistance sociale	214	246	32 (14.95%)
Construction, Services publics, Mines	995	1134	139 (13.97%)

Source : Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, décembre 2008 et juin 2012.

Quant aux établissements ayant décréu en plus grand nombre au cours de la même période, évoquons :

Établissements	2008	2012	Écart
Transport et entreposage	193	164	(29) (-15.03%)
Fabrication	172	148	(24) (-13.95%)
Commerce de gros et distribution	194	175	(19) (-9.79%)
Vente au détail	517	480	(37) (-7.16%)

Source : Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, décembre 2008 et juin 2012.

La construction et l'agriculture occupent une place prépondérante dans l'économie de Prescott et Russell, de beaucoup supérieure à la distribution provinciale. L'industrie des services professionnels est également présente, quoiqu'ayant un poids inférieur à la norme provinciale.

Sommairement, la distribution des industries dans Prescott et Russell prend la forme suivante :

Industries	Prescott-Russell	%	Ontario	%
Construction et services publics	1 134	21.00	106 264	11.62
Services professionnels, scientifiques et gestion	914	16.93	207 199	23.31
Agriculture, Foresterie, Pêche	688	12.74	35 784	4.63
Finance, assurances, services immobiliers	647	11.98	146 815	15.51
Vente de détail	480	8.89	80 743	9.08
Services personnels	446	8.26	73 437	8.26
Tourisme, culture et loisirs	250	4.63	49 463	5.56
Soins de santé et assistance sociale	246	4.56	48 428	5.45
Vente de gros et distribution	175	3.24	40 129	4.51
Transport et entreposage	164	3.04	47 531	5.35
Fabrication	148	2.74	31 083	3.50
Enseignement	51	0.94	9 459	1.06
Technologie de l'information et des communications	42	0.78	14 298	1.61
Services gouvernementaux	15	0.28	1 347	0.15
Total	5 400		888 980	

Source : Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, juin 2012.

7.11.3 Les PME et l'économie de Prescott et Russell

Secteurs industriels	Entreprises	PME (Entreprises comptant moins de 100 employés)	% de PME dans Prescott-Russell
Construction et services publics	1117	1116	99.9
Services professionnels, scientifiques et gestion	914	912	99.8
Agriculture, Foresterie, Pêche	688	688	100.0
Finance, assurances, services immobiliers	647	647	100.0
Vente de détail	480	475	99.0
Services personnels	446	446	100.0
Soins de santé et assistance sociale	246	241	98.0
Vente de gros et distribution	175	175	100.0
Transport et entreposage	164	161	98.2
Tourisme, culture et loisirs	150	148	99.2
Fabrication	148	147	97.3
Enseignement	51	50	98.0
Technologie de l'information et des communications	42	42	100.0
Services gouvernementaux	15	12	80.0
Total	5 283	5 260	99.56

Source : Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, juin 2012.

Sauf exception, l'économie de Prescott-Russell est affaire de PME, c'est-à-dire d'entreprises comptant moins de 100 employés. Plusieurs de ces entreprises ne comptent pour seule main-d'œuvre que leur propriétaire.

Poids des entreprises à propriétaire unique, sans employé, dans Prescott et Russell

	Total des entreprises	Entreprises à propriétaires uniques sans employé	%
Prescott-Russell	5 400	2 935	54.4%

Source : Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, juin 2012.

7.11.4 Les entreprises créatrices d'emplois

Dans Prescott et Russell, les secteurs d'activités suivants seraient les plus fertiles en matière de création d'emplois :

Secteurs industriels	Emplois Juin 2011 (n)	Emplois Juin 2012 (n)	Variation (n)	Variation (%)
Vente de détail	1 372	1 509	137	9.96
Fabrication	1 121	1 220	99	8.85
Finance, assurances, services immobiliers	1 471	1 554	83	5.67
Agriculture, Foresterie, Pêche	1 230	1 311	82	6.63
Réparation, entretien, organisation civique	766	811	44	5.78
Tourisme, culture et loisirs (Hébergement, Alimentation, Loisirs)	2 325	2 357	32	1.37
Enseignement	230	255	26	11.22
Vente de gros et distribution	365	364	(1)	(0.07)
Services professionnels, scientifiques et gestion	1 538	1 533	(5)	(0.35)
Tourisme, culture et loisirs (Édition et cinéma)	95	82	(13)	(13.43)
Soins de santé et assistance sociale	2 076	2 027	(48)	(2.34)
Transport et entreposage	621	538	(83)	(13.29)
Construction et services publics	3 991	3 821	(170)	(4.25)
Total	17 201	17 382	181	1.1%

Dans la région, on trouve surtout de l'emploi dans la vente au détail, la fabrication, l'agriculture, les services financiers et l'assurance. En 2012, ces secteurs totalisaient 4 494 des 17 382 emplois de la région, pour un poids consolidé de 25.6%. Ces quatre secteurs présentent

également la plus forte création d'emplois, totalisant 311 emplois, alors que la création nette d'emploi s'élève à 181. Le transport et la construction sont largement responsables du recul constaté en 2012.

Quelques grands employeurs sont présents dans Prescott-Russell. On les retrouve surtout dans les municipalités de Hawkesbury, de Champlain et de Clarence-Rockland. Le principal employeur, une fonderie située à L'Original (municipalité de Champlain), embauche 600 personnes.

Les principaux employeurs de Prescott-Russell (2006) et les emplois créés

Entreprises	Communautés	Alfred-Plant.	Casselman	Champlain	Clarence-Rockland	Hawkesbury	La Nation	Russell
Ivaco Rolling Mills	L'Original			600				
Montebello Packaging	Hawkesbury					150		
417 Bus Line / Autobus Lalonde	Casselman		185					
La Coop agricole d'Embrun Ltée	Embrun							250
A. Potvin Construction	Rockland				160			
Résidence Prescott & Russell	Hawkesbury					153		
Centre d'accueil Roger Séguin	Clarence Creek				130			
Tulmar Safety Systems Inc.	Hawkesbury					118		
IKO Industries Ltd.	Hawkesbury					104		
Colorama Dyeing & Finishing	Hawkesbury					75		
IMI Manufacturing – Grayhawk	Hawkesbury					80		
Noreast Electronics Co. Ltd.	Hawkesbury					75		
Résidence Champlain	L'Original			70				
Foyer St-Viateur Nursing Home	Limoges						72	
St-Albert Co-Operative Cheese	St-Albert						100	
Pinecrest Nursing Home	Plantagenet	70						
Bertrand Construction	L'Original			50				
Caessant Care Bourget	Bourget				50			
Compagnie d'édition A. Paquette	Hawkesbury					50		
Le Carillon	Hawkesbury					50		
Total	2 592	70	185	720	340	855	172	250
Répartition des emplois (%)	100%	2.7%	7.1%	27.8%	13.1%	33.0%	6.6%	9.7%

Les données précédentes datent de 2006. D'importantes variations ont pu survenir depuis. Notamment, le village de Limoges (Municipalité de La Nation) accueille depuis quelques années le parc aquatique Calypso. Cette entreprise d'envergure est créatrice d'emplois, quoique saisonniers, pour la très grande majorité.

7.11.5 Niveau d'activité en emplois – Prescott-Russell (2006)

	A. Population 2006	B. Population 15 ans et +	C. Population active	D. Taux activité (C/B)	E. Personnes occupées	Personnes occupées / Population totale (E/A)
La Nation	10 643	8 280	6 350	76.7%	6 090	57.2%
Russell	13 883	10 710	7 900	73.8%	7 650	55.1%
Casselman	3 294	2 565	1 880	73.3%	1 810	55.0%
Clarence-Rockland	20 790	16 315	11 815	72.4%	11 340	54.6%
Hawkesbury-E/st	3 368	2 770	1 910	69.0%	1 860	55.2%
Champlain	8 683	7 255	4 705	64.9%	4 450	51.3%
Alfred-Plantagenet	8 654	6 990	4 525	64.7%	4 350	50.3%
Hawkesbury	10 869	8 895	4 950	55.6%	4 635	42.6%
Prescott-Russell	80 184	63 780	44 035	69.0%	42 185	52.6%
Ontario	12 160 282	9 819 420	6 587 580	67.1%	6 164 245	50.7%

Nous avons vu précédemment que Prescott et Russell comptait, en juin 2012, 17 382 emplois pour une population régionale de 85 381 (2011). Avec l'exode d'une tranche de la population active et le vieillissement de la population, le taux d'activité et le taux d'occupation sont en baisse.

Nous référant aux données du recensement de 2006, les dernières disponibles pour le moment, on dénote pour Prescott et Russell un taux d'activité légèrement supérieur à la moyenne provinciale. Cependant, cette donnée varie grandement en fonction de la municipalité, témoignant des disparités économiques qui existent d'une municipalité à une autre. La Nation, Russell, Casselman et Clarence-Rockland, toutes situées à l'ouest des comtés, affichent les plus fort taux d'activité de toute la région. À l'inverse, Hawkesbury ferme la marche avec un taux d'activité de 55.6%. La situation est encore plus déplorable lorsque perçue sous l'angle du taux d'occupation, alors qu'à Hawkesbury, seules quatre personnes sur dix s'affairent quotidiennement à un emploi. Il pourra être intéressant de prendre connaissance de l'évolution de cet indicateur lorsque les données tirées du recensement de 2011 seront disponibles.

7.12 Faits saillants

De ce buffet de données quantitatives, nous pouvons tirer des enseignements susceptibles de contribuer à la situation du sans-abrisme :

- Prescott-Russell est une région essentiellement rurale, à la population dispersée. L'accès aux services s'avère un défi constant pour la population qui habite hors des quelques agglomérations urbaines.
- Fait distinctif en Ontario, les francophones sont majoritaires sur le territoire. Toutefois, les foyers qui privilégient le français comme langue parlée périlicent. L'identité francophone serait surtout menacée à Clarence-Rockland, Champlain, Russell et Hawkesbury-Est où moins de 60% des ménages parlent français à la maison. Dans l'ouest des comtés, la croissance démographique est bien souvent nourrie par des migrants anglophones. Les services à la population se doivent donc d'être rendus de façon équitable aux deux communautés linguistiques.
- Le développement des communautés s'effectuent à un rythme différent, les municipalités de l'ouest connaissant un rythme soutenu, alors que celles de l'est stagnent ou décroissent. Il est sensé de prévoir que les besoins suivront la mouvance démographique.
- La population de Prescott-Russell vieillit rapidement. Les citoyens des municipalités de l'est comptent le plus de citoyens âgés (60 ans et plus), et cette vague de fond ne démontre aucun signe d'essoufflement. Les besoins ne pourront qu'aller croissant pour cette tranche de la population.
- Lorsqu'il est question d'identifier la provenance des populations les plus à risque de sans-abrisme, la ville de Hawkesbury se démarque sous de nombreux aspects. Ceci est notamment le cas en ce qui concerne les faibles revenus individuels et des ménages, ainsi que le nombre de familles monoparentales qui ont une femme à leur tête.
- Hawkesbury cumule, et de loin, le plus de logements locatifs sur le territoire de Prescott et Russell. Le prix des loyers y serait également plus abordable que dans l'ouest des comtés. Le marché de Hawkesbury est présentement favorable aux locateurs, s'il faut se fier au taux d'inoccupation. Généralement, le problème n'en serait pas un de disponibilité, mais d'accessibilité économique pour les individus aux ressources précaires.
- Le taux de diplomation universitaire de la population régionale se situe à 57.3% du niveau provincial. Les titulaires de diplômes collégiaux (métiers et techniques) excèdent toutefois

la norme provinciale. Cette composante de la main-d'œuvre façonne le marché du travail et le niveau des salaires.

- La région ne compte plus qu'une seule entreprise manufacturière majeure (Ivaco Rolling Mills). Les emplois se retrouvent principalement dans la vente au détail, la fabrication, l'agriculture et les services financiers et d'assurance. La région a perdu nombre d'emplois de qualité dans la construction et le secteur manufacturier au fil des ans. Plusieurs des nouveaux emplois créés sont atypiques (horaires brisés, travail saisonnier, salaires moindres, avantages sociaux minimaux) et susceptibles de précariser l'économie des ménages.
- À l'ouest de Prescott-Russell, les communautés bénéficient du large marché de l'emploi de la capitale nationale. Les récentes compressions effectuées à la fonction publique fédérale commencent seulement à faire sentir leur effet.
- Issus du couplage de l'exode de la tranche des 25-44 ans et du vieillissement de la population, le taux d'activité et le taux d'occupation en emploi sont en baisse. Ce constat est particulièrement vrai à Hawkesbury, où seulement 42.6% de la population serait occupé. Dit simplement, moins de la moitié de la population de l'endroit est occupé à un emploi.
- Reposant sur l'éventail des services auxquels leur population a facilement accès à coût abordable, les communautés de Hawkesbury, d'Embrun, de Casselman, d'Alfred et de Vankleek Hill seraient les plus attrayantes aux yeux d'une personne à risque de sans-abrisme.

8.0 Les citoyens vulnérables de Prescott et Russell

8.1 Groupe « Vécu » - Les personnes qui ont vécu ou qui sont à risque d'itinérance

À l'hiver 2013, Lalande & Associés a tenu une rencontre avec des personnes qui doivent composer au quotidien avec une précarité de logement. S'ouvrir au vécu de ces personnes nous semblait un préalable essentiel à la formulation d'une stratégie à long terme pertinente et fructueuse.

8.1.1 Les déclencheurs du sans-abrisme

Les participants au groupe focus furent exposés à divers déclencheurs du sans-abrisme, comme l'illustre le bilan qui suit :

Déclencheurs
<p><u>Expulsion d'un logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> J'ai quitté un logis plusieurs fois en raison de changement d'emplois ou encore pour avoir un logement plus convenable
<p><u>Incapacité de payer un loyer, ou les services publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les revenus étant limités, il se peut que certains mois la personne ne pourra pas payer son loyer, le nombre de factures de toutes sortes est trop important. Il faut être capable de jongler avec les défis financiers
<p><u>Les défis du quotidien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Certains éprouvent des difficultés à transiger avec les défis de la vie. Des circonstances de santé mentale ou des périodes d'accoutumance sont évoquées.
<p><u>Actes de violence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des répondants ont connu de l'abus sexuel pendant l'enfance et ont souffert d'un manque de protection de la part d'adultes. Bien souvent, c'est la femme violentée/abusée qui quitte le foyer conjugal. Elle se retrouve alors en position de recherche de logement, complètement démunie. La violence conjugale touche toutes les classes de la société. Les femmes bien nanties peuvent également se retrouver confrontées à ces situations difficiles. Fréquemment, les personnes aux prises avec des conditions de vie difficiles doivent s'adresser à la cour pour régulariser leur situation. Le règlement peut prendre quelques années. Peu de changements positifs au système judiciaire furent observés au cours des derniers 20 ans, en matière de protection des femmes. Quand la situation qui résulte du départ du foyer devient intenable, la femme violentée se résigne à retourner auprès de son conjoint; le milieu qu'elle connaît bien, malgré ses imperfections, lui semble préférable à l'incertitude qui caractérise sa situation présente. Le vécu est source d'expérience, parfois négative, parfois positive. Il amène à faire des choix éclairés, à opter pour des scénarios qui n'auraient pas été privilégiés auparavant. « Avoir à parler de la violence vécue, c'est très difficile. Si j'avais su, je ne serais pas ici aujourd'hui... »
<p><u>Éclatement de la famille/du couple – L'exclusion et l'isolement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> J'ai toujours été libre, sans famille J'aurais de la difficulté à rester avec quelqu'un Quand on n'est pas légalement séparée, la route vers de meilleures conditions de vie n'est pas clairement tracée J'ai dû retourner habiter chez mes parents. Moi et ma petite fille, on s'est installées au sous-sol. C'est un demi-mal, en attendant...

Déclencheurs
<p><u>Modifications aux conditions d'emploi/de revenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • À une époque, il semblait plus aisé de dénicher de menus emplois de tous genres. Ça se serait compliqué depuis. • Se retrouver au chômage sans autre ressource (épargne ou des avoirs qui peuvent être vendus) précarise la situation de logement, d'autant plus si le dossier rencontre des embûches à l'assurance-emploi • La perte d'un emploi, sans recours à un programme d'aide, mène tout droit à Ontario au travail. C'est particulièrement vrai chez les travailleurs âgés (50 ans et plus). • Une personne âgée, sans emploi ou assurance-emploi, ayant pour tout revenu le RPC de 385\$, écoule présentement ses économies pour arriver à s'héberger et à se procurer les services essentiels.
<p><u>Logement non-sécuritaire ou insalubre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propriétaires ont des taudis qu'ils ne rénovent pas. • Des participants ont dû se résoudre à demeurer dans certains endroits non-sécuritaires parce que c'était la seule possibilité de logement qui leur demeurait accessible financièrement. • Un participant se rappelle avoir trainé son propriétaire en cour à quelques reprises, sans succès. Lui-même a dû se présenter devant la justice pour cause de loyer impayé. • Parfois, les services d'urgence sont réquisitionnés pour faire condamner les logements où la personne devait rester pour cause de revenu inadéquat.
<p><u>Conflits entre colocataires ou personnes partageant le même logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants indiquent que ce n'est pas permis d'avoir un co-locataire; sinon leur prestation est réduite ou coupée • On hésite à cohabiter avec des personnes qui ne partagent pas des intérêts communs, ou encore des étrangers.
<p><u>Perte/Effondrement du réseau de soutien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véritable réseau de la personne vulnérable est souvent restreint. • Fréquemment, le participant se retrouve en conflit avec diverses organisations et intervenants en dépit de son besoin d'aide. • La vulnérabilité d'une personne s'accroît en l'absence d'un réseau.
<p><u>Arrivée d'une dépense majeure imprévue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des participants ont fait preuve de générosité en prêtant de l'argent à des connaissances dans le besoin, mais ne furent jamais remboursés. • Certains ont eu accès à des revenus, sans que ces liquidités ne servent à de l'épargne. Lorsqu'un besoin est survenu, ils se trouvèrent dépourvus.
<p><u>Problèmes de consommation et de défis en santé mentale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un participant dévoile un historique de consommation, bien qu'il soit sobre depuis un certain temps, ce qui lui redonne confiance en l'avenir • Certains participants affrontent des défis liés à une santé mentale fragile, ce qui occasionne également des problèmes de santé physique.

8.1.2 Une incursion dans l'univers de la personne vulnérable

« Peux-tu me donner un logement, aujourd'hui ? » - Un participant au groupe focus

Nos répondants le confirment : La personne vulnérable est constamment en lutte contre le système. Elle doit continuellement se débrouiller pour trouver, dans l'échelle des services, la personne ressource qui l'aidera à solutionner ses problèmes.

Les femmes considèrent, notamment, que le système est un foyer de discrimination à leur endroit. Elles se perçoivent comme un fardeau, un élément perturbateur lorsqu'elles expriment leurs besoins. « J'ai juste besoin de stabilité, de sécurité... », lance une interlocutrice.

Les demandes d'aide, pour soi ou pour des personnes à charge, demeurent souvent sans réponse. Des services de soutien sont parfois disponibles. Toutefois, certaines expériences passées se seraient avérées négatives, causant des meurtrissures tenaces.

Certains participants n'ont connu de toute leur vie que l'instabilité. « J'ai jamais eu de chez-nous », entend-on. « J'ai souvent fui et j'ai été très influençable, et je n'ai jamais eu de problème à déménager. » On témoigne avoir habité dans toutes sortes d'endroits, un peu partout, parfois avec des gens, parfois seuls, parfois dans des maisons de chambres inappropriées.

Les situations de violence, en particulier, conduisent à des choix extrêmes. « Je suis resté dans un logement sans eau potable pour éviter de retourner dans une situation de violence », confie une participante.

La situation du logement à Hawkesbury

Nous avons déjà illustré la position occupée par la ville de Hawkesbury en égard à la vulnérabilité de sa population. Écoutons ce que nos participants ont à dire sur le sujet :

« À Hawkesbury, les pauvres sont à l'Est et les riches, à l'Ouest. À l'Est, on nous garde dans la pauvreté ». Nos interlocuteurs déplorent le manque de logements adaptés à Hawkesbury, suffisamment spacieux pour contenir différents articles soutenant l'autonomie, tels fauteuil roulant, triporteur, appareil d'oxygène, et autres.

Et puis, les loyers ne sont plus aussi accessibles monétairement qu'auparavant. « Un studio pour 600\$, pour lequel il faut verser le premier et le dernier mois de loyer... », ce n'est pas à la portée de toutes les bourses, encore moins pour une personne à risque de sans-abrisme. Parfois, on finit par devoir vendre des articles personnels ou des meubles pour se procurer un peu d'argent. De fait, plusieurs propriétaires favorisent les personnes ayant droit à une prestation d'Ontario au travail (OAT) ou de soutien aux personnes handicapées (POSPH) puisque ce revenu est « garanti » chaque mois et qu'il leur est généralement versé directement.

Lors d'un déménagement, on peut parfois se retrouver à défrayer un loyer pour deux endroits différents. Et puis de nombreuses restrictions peuvent s'appliquer au logement: pas d'animaux domestiques, pas d'enfant, interdiction de fumer.

Sensibilisation de la population

Hawkesbury compterait plusieurs taudis, à en croire nos répondants. Ils sont la face visible du problème de logement. La lutte à la pauvreté ayant un faible pouvoir d'intéressement pour l'électorat, il serait difficile de sensibiliser les politiciens régionaux à la cause du sans-abrisme. On opine également que certains élus sont propriétaires de taudis, et qu'ils ont peu intérêt à promouvoir un changement dans la réglementation en vigueur. Et puis, « Quel élu souhaite changer le « système » pour qu'il y ait davantage de logements abordables dans sa communauté? » Magnanimes, nos interlocuteurs reconnaissent que certains politiciens

municipaux tentent sans succès d'apporter des solutions aux problèmes. On affirme que certains ont démissionné parce qu'ils refusaient de se joindre à la clique.

Globalement, la population fermerait les yeux sur les défis associés au sans-abrisme. Les gens seraient plus portés à juger qu'à contribuer à la solution. Tant qu'une personne ne vit pas elle-même une situation de sans-abrisme, elle ne serait pas encline à s'intéresser au problème.

Le logement actuel

Plusieurs ont trouvé leur logement actuel par l'entremise des hebdomadaires locaux. Selon nos sources, les annonces de logements à Hawkesbury sont les mêmes, semaines après semaines. Une bonne part des unités seraient gérées par un seul et même gestionnaire d'immeuble, dont les méthodes soulèvent l'ire de plusieurs.

Il est fréquent que le choix d'un logement résulte d'un compromis entre les besoins de la personne et sa capacité de payer. On mentionne, entre autre, le cas d'un immeuble quasi centenaire, aux planchers tout croches et laissant filtrer le vent, avec de vieux revêtements de planchers sales et élimés. Dans certains cas, on soupçonne l'immeuble d'être isolé à l'amiante.

Récoltant de faibles loyers, les locataires sont hésitants à investir dans leur propriété ou à satisfaire les besoins de leur clientèle. De vagues promesses sont formulées, mois après mois, sans résultat. Les locataires n'ont guère de choix que d'accepter la situation, sous peine de se retrouver à la rue.

Les situations de logement précaires mettent, dans certains cas, l'intégrité d'une personne à risque. « J'ai peur de passer au feu si je continue à demeurer là bien longtemps. C'est insalubre, ce logement. Les planchers sont très froids, le sous-sol n'est profond que de 1 ou 2 pieds, et c'est très mal isolé. » Nos interlocuteurs soutiennent que le Bureau de santé ne ferait plus de visites dans les logements. Ses inspecteurs n'interviendraient que dans les restaurants. Il reviendrait dorénavant à un inspecteur des municipalités d'agir suite à une plainte d'un locataire. On questionne la gratuité de ce service.

Note : Après vérification auprès du Bureau de santé, les inspecteurs municipaux se déplacent gratuitement pour procéder à une enquête suite à une plainte liée à l'insalubrité d'un logement.

Pour la plupart des participants, leur situation présente a peu à voir avec la vie qu'ils espéraient mener. « Je préférerais travailler que d'avoir à vivre dans la pauvreté comme actuellement! » Leur dignité est mise à mal, et ils admettent difficilement leur besoin d'aide.

Les participants s'adonnent à de fréquents déménagements pour trouver de meilleurs endroits pour rester, mais sont souvent confrontés aux contraintes de l'abordabilité. On n'hésite pas à changer de communauté, de comté, parfois de province pour satisfaire un besoin en logement abordable et sécuritaire.

Un déménagement, ça peut s'avérer compliqué pour un ménage vulnérable. « Déménager d'où je suis, ce n'est pas évident. J'ai besoin de stabilité, de routine. Avec un ou des enfants, c'est encore pire. Il faut avoir des nerfs d'acier pour traverser cette période-là. Et puis ça implique des frais divers (entreposage, transport/déménageur, branchement de services, dépôt de sécurité). Ontario au travail ne défraie plus ou ne défraie que partiellement le coût afférent aux déménagements. Il faut donc se débrouiller pour trouver les fonds nécessaires. »

Placés devant un choix sans contrainte, les participants opteraient bien souvent pour un lieu de résidence différent. Outre le coût d'un logement, le désir de se rapprocher d'un réseau de contact, l'accès aux services ou la nécessité de s'éloigner d'un foyer de violence sont des motivations profondes de déménagement.

Qu'importe le lieu choisi, l'accès aux services pose régulièrement problème aux personnes vulnérables. On déplore l'absence d'un répertoire de services (Emplacement des ressources) qui faciliterait l'intégration de la personne vulnérable dans sa communauté d'accueil. Un guichet unique de services serait apprécié.

L'absence d'un moyen de transport abordable cause également beaucoup de soucis. Comme on nous le fait remarquer, « Acheter sa nourriture au dépanneur, ça gruge un budget... ». Respecter un rendez-vous, se déplacer dans une agence communautaire, rencontrer des amis ou de la parenté, voire faire l'épicerie représentent des défis quasi insurmontables pour la personne privées de roues.

L'épineux problème du transport

Une personne dont la situation financière est précaire peut difficilement assumer les différents coûts associés à la possession et à l'entretien d'un véhicule. Certaines voitures que détiennent les personnes vulnérables sont en piètre état de marche, voire carrément dangereuses. Dans de nombreux cas de séparation, c'est la femme qui se retrouve avec le vieux véhicule, à voyager les enfants. D'autres encore ne possèdent plus de permis de conduire valide. Privé d'un moyen de locomotion viable, la ruralité devient un terreau propice à l'isolement et à l'exclusion.

Dans la région, les Services communautaires de Prescott-Russell peuvent offrir du transport dédié aux rendez-vous médicaux. Pour faire l'épicerie à Hawkesbury, les Services communautaires peuvent offrir du transport une fois le mois, à un coût de 10\$/aller-retour. En taxi, il faut compter le double. Et il faut avoir promené un enfant en taxi, avec la poussette et tous les articles nécessaires, pour saisir la difficulté de l'exercice.

À Hawkesbury, le problème prend naissance dans la dévitalisation du centre-ville au profit de l'axe Cameron/autoroute 174, où se relocalisent une foule de commerces. La population vulnérable est donc confrontée au double défi de la distance et du manque de trottoirs menant à la principale épicerie de la ville. Privés d'alternatives, plusieurs se résignent à visiter les dépanneurs ou encore les magasins à escompte (type Giant Tiger) qui ont toujours pignon sur rue au centre-ville.

Les logements adaptés

Les participants perçoivent une carence de logements adaptés à Hawkesbury. D'autre part, on mentionne qu'il y a beaucoup de terrains disponibles à Hawkesbury. Les promoteurs privés y construisent des condos qui sont ensuite offerts en location. Ces unités ne sont pas forcément adaptées, et leur coût n'est pas nécessairement accessible aux personnes à risque de sans-abrisme.

Le système du logement

Concernant les systèmes de logement et de soutien au revenu en vigueur, les participants affirment que personne n'est gagnant. « Ca fait dure! Faut qu'ça change! », martèle un participant.

Des besoins urgents ne sont pas comblés. On désespère à attendre que la situation s'améliore. Vivre en communauté, en maison d'hébergement, ça n'a rien de facile suite à un abus. Pour certains, retourner vivre chez des parents est une solution de rechange avec laquelle on s'accommode de part et d'autre, sans plus. Par ailleurs, les problèmes de logement semblent s'exacerber pour la tranche des 50-65 ans.

On souhaiterait avoir la capacité de mener des projets qui permettraient d'améliorer les situations personnelles. « Je veux être un exemple pour ma fille... », entend-on spontanément.

On s'interroge sur le niveau de supplément au loyer (230\$/mois) en considération du prix des loyers. On cite l'exemple de Rockland, où un logement convenable coûterait 1 200\$/mois, ni chauffé, ni éclairé. Le supplément au loyer représente moins de 20% du loyer avant services publics. « Ça ne mène pas bien loin », attestent les participants.

Le traitement des demandes et la procédure d'application des critères semblent injustes aux yeux de plusieurs personnes vulnérables qui saisissent plus ou moins bien les tenants et aboutissants des décisions qui les concernent. On s'interroge par exemple sur le calcul d'admissibilité au programme de soutien au revenu, en fonction des revenus bruts et non des revenus nets, une méthode qui réduirait le montant perceptible. « Je me suis fait refuser du soutien au revenu pour 93\$ de trop! Le problème, c'est la méthode de calcul qui part du salaire brut et non du salaire net... ».

La position des intervenants

Des intervenants qui assistaient à la rencontre ont indiqué se sentir impuissants par moment, à court de moyen pour aider la clientèle. Une plus grande collaboration entre acteurs serait souhaitée pour s'attaquer au problème du logement.

8.1.3 La parole est aux personnes vulnérables

S'exprimant sur certains thèmes choisis, nos interlocuteurs ont bien voulu nous livrer, sans fard, leurs réflexions en ce qui a trait à des enjeux liés au logement dans la région. Bienvenue de l'autre côté du miroir.

Thèmes	Réflexions
L'offre de logements abordables	<p><i>Accès au logement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La seule alternative, quand il n'y a rien d'autre, c'est les appartements loués par « Dallaire » où on doit payer le premier et le dernier mois. • La liste des priorités a été changée il y a quelques années parce qu'il y a eu des abus; plusieurs personnes se servaient du système pour avoir un logement plus rapidement. • Tu peux être en haut de la liste, pis y peut y avoir 6 personnes prioritaires qui passent avant toi. • Certains partenaires du système de logement abordable gèrent également d'autres types de logements. Ces individus sont parfois méprisants et humilient les personnes ayant des difficultés. Les appartements qu'ils maintiennent ou entretiennent sont dans des conditions « épouvantables ».

Thèmes	Réflexions
	<p><i>La clientèle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • J'aurai bientôt droit à un logement abordable! • À Hawkesbury, il n'y a pas de logement abordable pour les femmes, victimes d'abus • On m'a déjà offert une chambre dans une résidence pour personnes âgées dans un village, mais j'ai refusé • Je suis bien trop jeune pour aller demeurer dans une résidence (« J'ai de la misère à vieillir ») • Dans une résidence, on perd tout; si j'allais y demeurer, le propriétaire prend l'argent complet du chèque de soutien financier pour tout payer (loyer, nourriture etc...); il ne me resterait que le 134\$/mois • La résidence McGill c'est bien, mais je ne suis pas rendue là même si j'ai des problèmes de santé; les menus ne sont pas appropriés pour les allergies alimentaires et les chambres sont très petites; je n'ai pas vu personne sourire dans cette résidence, autant les employés que les résidents. <p><i>La politique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier du logement, c'est à la base, une question de politique • Je ne crois pas que les politiciens et les propriétaires souhaitent l'accroissement de logements abordables • Il y a un manque de vision, de la part des élus, en matière de construction de logement abordable <p><i>Les propriétaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires habitués à acheter des immeubles en mauvais état vont continuer à le faire; souvent, dans ces immeubles, il y a de la moisissure partout. <p><i>La promiscuité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus on vit entassé l'un sur l'autre, plus la vie privée est menacée. Il arrive que des conflits couvent entre résidents d'un même immeuble. En pareil milieu, on se sent menotté, prisonnier, étouffé. <p><i>Types de logement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • On manque de logement adapté assez grand à Hawkesbury
<p>Le marché du travail</p>	<p><i>Les générations et le travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes font face à un gros mur; ils ne sont pas encouragés à travailler; les jeunes ont beaucoup de difficulté à se prendre en main • Le statut de famille monoparentale complique la disponibilité quant aux exigences des employeurs; la priorité demeure le temps passé avec les enfants, au détriment de la capacité à travailler selon un horaire irrégulier; certains critères d'acceptation d'un emploi prédominent (travail de jour en égard à la disponibilité de la garderie). Je ne peux pas accepter n'importe quel emploi • Il existe des subventions disponibles pour les employeurs prêts à embaucher des personnes de 55 ans et plus; cette génération est habituée à travailler dur et de longues heures. Aujourd'hui c'est différent. On nous catalogue après 55-60 ans. Tu veux être autonome mais comme tu as 55 ans et plus, bien, c'est difficile de trouver du travail à cet âge.

Thèmes	Réflexions
	<p><i>Qualité des emplois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au lieu de parler d'un casino, peut-être qu'on pourrait penser à ramener les emplois à Hawkesbury, des emplois non spécialisés, du travail à la chaîne, routinier. J'aimerais pouvoir compter sur ce genre d'emploi, sans pression, pour me rendre à ma retraite. • On a besoin d'usines dans la région pour des personnes non spécialisées. <p><i>Relations de travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les employeurs exploitent les travailleurs, la plupart du temps • J'ai vu plusieurs employeurs empocher beaucoup d'argent puis faire faillite du jour au lendemain pour recommencer aussitôt • Je me suis parfois vengé contre des propriétaires peu scrupuleux en partant avec du matériel • Je ne compte plus les chèques de paye qui ont rebondi. <p><i>La réglementation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • En recevant une pension d'invalidité, je déclarais mes revenus de taxi; mes revenus ont été coupés. J'ai préféré arrêter de travailler et rester chez moi à ne rien faire <p><i>Sens du travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler, c'est être riche parce que tu reçois un salaire.
<p>La discrimination</p>	<p><i>Éléments de discrimination</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je pense qu'il y a moins de discrimination parce que plus de gens vivent beaucoup de difficultés • Le statut de « femme » est un élément discriminatoire; par exemple, les hommes étant plus sujets à se faire offrir du travail • Certaines annonces sont discriminatoires envers une catégorie de locataires dont les femmes avec des enfants. Parfois, c'est écrit directement dans l'annonce; parfois, c'est mentionné lorsque tu appelles le propriétaire qui a une annonce dans les journaux. Par exemple, offre de logements aux professionnels (ceux qui travaillent), comparativement à ceux qui reçoivent un revenu fixe ou à l'assurance-emploi • On discrimine contre le statut social (aide sociale). • Le regard des autres est méprisant face aux personnes pauvres, dont les femmes • Plusieurs propriétaires interdisent les chiens, même les chiens d'assistance • On se sent manipulé par ceux qui ont des possessions, dont certains propriétaires • On colle des étiquettes par rapport à l'endroit où tu habites. Par exemple, à Hawkesbury, la rue James était beaucoup associée à la criminalité. <p><i>Le regard des autres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que personne, je me suis faite jugée toute ma vie • Rendu où je suis rendu, je m'en fous pas mal de ce que le monde pense. <p><i>Le regard sur soi (L'introspection)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je suis une personne consciente que j'ai eu un passé trouble en raison de la consommation de drogue et d'alcool

Thèmes	Réflexions
	<p><i>Le regard sur les autres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si j'étais millionnaire, j'aiderais le plus de gens possible qui n'ont pas d'endroit acceptable où demeurer.
L'accès aux services	<p><i>Les Comtés unis (GSMR)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai mon nom sur une liste aux Comtés unis depuis quelques années <p><i>Maison Interlude House (Hawkesbury)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Maison Interlude offre du soutien en matière de recherche d'un logement plus convenable • Les ressources sont ici, à la Maison Interlude <p><i>Barrière à l'accès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme les femmes victimes de violence ont la priorité, je ne garde pas toujours ma place sur la liste d'attente d'un logement abordable • L'aide financière n'est pas suffisante. D'autant plus que si vous êtes propriétaire d'une autre maison que vous avez dû quitter d'urgence, votre admissibilité aux ressources financières est limitée, sinon refusée • Il n'y a pas assez de logement abordable à Rockland. La liste d'attente est d'au moins 3 ans.
Les programmes et services pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Essentiellement, j'ai besoin d'un logement abordable avec quelques meubles • J'aimerais pouvoir profiter de loisirs dans la communauté • Le soutien au revenu est très apprécié • Une garderie subventionnée me serait très utile • J'aimerais avoir une carte médicaments • J'apprécie les programmes d'aide de recherche à l'emploi; j'aime me sentir utile et participer à la société.
Critiques envers le système	<ul style="list-style-type: none"> • Le « système » nous garde dans la pauvreté • Hawkesbury est une porte ouverte à l'exploitation.
Les services les moins appréciés	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes pauvres, victimes d'abus doivent étaler toute leur vie aux agences • On doit se « déshabiller »; on se fait constamment humilier • Je n'aime pas avoir à étaler toute ma vie personnelle aux agences quand j'ai besoin de plus d'argent ou de plus de services. Si tu vas aux agences, c'est parce que tu en as besoin.
La maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • L'abus vécu m'a conduit à une suite de difficultés, tout au long de ma vie • J'ai eu le martinet parce que j'écrivais de la main gauche • L'abuseur est décédé; je n'ai pas eu la chance de lui dire à quel point, en tant que personne, il m'a faite mal • J'ai manqué d'amour durant l'enfance.
La précarité en logement	<p><i>Les causes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gaffes que j'ai faites m'ont amené à déménager, à me débrouiller, à ne pas pouvoir m'installer <p><i>Cycle de vie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si j'avais eu des enfants, je me serais installé quelque part <p><i>La débrouillardise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est très dur d'accepter de l'aide • Le vécu et les difficultés te conduisent à te débrouiller comme tu peux

Thèmes	Réflexions
	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai aussi dû voler de la nourriture pour subvenir à mes besoins • Les femmes doivent faire des miracles avec leurs revenus au niveau de la préparation des repas, par ex. • Certaines peuvent compter sur une amie, ou un parent, malgré que d'emménager chez un et chez l'autre ne soit pas une situation idéale.
La précarité financière	<p><i>La vie chère</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je n'arrive pas; le câble c'est 124\$ aux deux mois et le lavage c'est 20\$ la fois, incluant le taxi • Financièrement, tu vas t'arranger pour avoir de la nourriture, tu vas remplir tes cartes de crédit, il faut jongler entre les factures, lesquelles on paie, lesquelles on ne paie pas. <p><i>Les sources de revenus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je reçois une pension d'invalidité, dont de l'aide pour payer les médicaments (278\$) • Il faut faire des compromis, n'importe quelle bonne action, qui t'apportera des revenus supplémentaires, comme tondre le gazon pour le voisin. <p><i>Le transport</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • J'aimerais avoir accès à du transport en commun, abordable • Le transport en commun et abordable, à Hawkesbury, c'est nécessaire. • Je voudrais aller me baigner, mais POSPH ne m'aide pas pour payer le transport pour y aller • Le transport en taxi pour aller à la piscine coûte 10\$ pour un aller/retour • En raison de mes problèmes physiques, je ne peux pas me rendre quelque part et en revenir facilement. <p><i>Les choix déchirants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je compromets sur des sorties ou des activités • Parfois, on finit par devoir vendre des articles, des meubles pour avoir un peu d'argent pour payer le nécessaire • Je peux crever de faim pour prendre soin de mes enfants
Les ressources communautaires	<p><i>L'alimentation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs ont recours à la banque alimentaire, les magasins à rabais, avec le risque d'avoir des aliments périmés • J'ai eu de mauvaises expériences à la banque alimentaire; les aliments ne sont pas toujours frais. <p><i>Les relations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je reçois de l'aide de certaines personnes autour de moi, entre autre pour de la nourriture <p><i>L'emploi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je fréquente, de façon régulière, le Centre d'emploi; c'est toujours les mêmes visages qui sont présents, les mêmes personnes qui ont des besoins semblables. J'ai besoin de rencontrer des gens. <p><i>Les communautés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • On n'a pas droit à la popote roulante des Services communautaires si on habite en dehors d'un territoire donné

Thèmes	Réflexions
	<ul style="list-style-type: none">• Pour l'instant, j'ai besoin de services à Rockland; il y a peu de services d'aide qui y sont disponibles.

8.1.4 Les obstacles qui parsèment la voie à un logement abordable

Lorsque la question de l'accès à un logement est introduite, nos participants soulèvent un éventail d'irritants qui compliquent leur tâche:

- Le coût des loyers, pour une personne à revenu fixe
- L'obligation de payer le premier et le dernier mois
- Des logements ne répondant pas aux besoins (problèmes de santé)
- L'absence de transport public contraignant les déplacements
- L'âge : « Je n'ai pas encore 60 ans pour avoir accès à certains logements pour personnes âgées »
- La dispersion de l'information utile: « Actuellement, il faut trop se promener d'un endroit à l'autre pour avoir l'information. Le système est compliqué. Quand on ne vient pas de la place, c'est difficile de se retrouver. »

8.1.5 Les pistes de solution amenées par les personnes vulnérables

Les personnes à risque de sans-abrisme nous semblent occuper une position privilégiée pour émettre des suggestions ayant trait aux programmes et services susceptibles d'améliorer leur situation. Nos interlocuteurs ont bien voulu nous partager leur opinion sur le sujet.

Guichet d'information

- Il y a un besoin d'au moins une ressource dans les Comtés pour trouver de l'information tout au même endroit; un genre guichet unique.
- La gestion du guichet unique devrait être confiée aux municipalités. Actuellement, dans Hawkesbury, c'est toujours référé à M. Dallaire.
- Où trouver de la bonne nourriture, à prix abordable ? Il manque de l'information.

Logements d'urgence

- Il n'y a pas de logements sociaux d'urgence. Si jamais on en implante, il faudra tenir compte de la proximité du lieu de travail de la clientèle.
- Il y a un grand manque de logements d'urgence, à l'échelle de Prescott-Russell.

Logements de transition

- On aurait besoin d'un logement de 2^e étape pour les femmes victimes de violence qui doivent patienter parfois même jusqu'à quelques années pour avoir accès à un logement convenable/abordable, qui répondent à leurs besoins de sécurité et à leur revenu.

Niveau des loyers

- Fixez les prix de logements véritablement abordables en fonction des revenus des participants
- Mettez en application une « hausse normale » du loyer

Offre et distribution de l'offre de logements abordables

- Augmentez le nombre de logements convenables et abordables, qui répondent aux besoins de la population vulnérable

- Privilégiez les logements abordables au centre-ville de Hawkesbury (à proximité des services), pour éviter ou diminuer les déplacements onéreux
- Offrez plus de logement abordable/convenable à Rockland pour répondre aux besoins d'une population croissante.

Représentation

- Rencontrez les propriétaires pour discuter des logements inabordables et non-convenables à Hawkesbury
- Formez une association de locataires pour confronter les propriétaires; s'associer pour faire front commun face aux propriétaires d'immeubles inadéquats loués à fort prix.

Les initiatives

- Créez un organisme à but non lucratif pour contrer le monopole de M. Dallaire concernant l'offre de logements convenables/abordables à Hawkesbury
- Implantez des cuisines collectives. Jadis, on pouvait avoir un repas pour peu d'argent.
- Transformez les églises qui ferment, ou les immeubles commerciaux vacants, en logements abordables.

La législation

- Adoptez des lois pour encadrer les pratiques des propriétaires, surtout ceux qui possèdent des taudis et chargent le gros prix pour les loyers.

La sensibilisation

- Incitez les fonctionnaires et les élus à expérimenter, pour quelques jours, la « vie », la réalité sur le terrain, la misère
- Faites la promotion d'informations concernant l'accessibilité des services pour les personnes ayant une limitation. Les propriétaires de logement devraient savoir qu'un chien d'assistance n'est pas un chien de compagnie, et que c'est nécessaire.

Le système

- Il doit y avoir une révision complète du système de logement et des programmes de soutien financier. On devrait arrêter de couper les bénéficiaires d'aide sociale lorsqu'une personne gagne un salaire, surtout si c'est le salaire minimum.
- Quand une personne souhaite travailler, on devrait améliorer les programmes de soutien
- Le système devrait permettre un moment de répit, le temps que la personne prenne le dessus sur tous ses défis. C'est d'autant plus applicable quand la situation juridique de la personne n'est pas réglée
- Enlevez la pénalité de 215\$ quand on est admissible à la portion de 300\$ du loyer
- Il faudrait restreindre les coupures au sein des programmes et services.

Le transport public

- Le transport public est nécessaire à Hawkesbury. On a besoin d'un service flexible, 1 fois le matin, 1 fois l'après-midi, pour se déplacer sur le territoire de la ville.

8.1.6 Un logement n'est pas nécessairement un foyer

Un logement constitue pour nos répondants un besoin essentiel, synonyme de tranquillité, de liberté, d'indépendance, de stabilité, de fierté et d'autonomie. Dans une société qui se dit riche

comme le Canada, il est inconcevable qu'un individu se voie contraint de coucher dans la rue. Il s'agit d'un strict minimum.

Entre logement et foyer, il y a une marge. Lorsqu'on évoque la notion de chez-soi, nos interlocuteurs nous partagent leurs rêves : une maison à la campagne, toute simple, avec une basse-cour, dans un endroit paisible où les oiseaux font entendre leur chant. Un endroit lumineux, doté de fenêtres, et sûrement pas un sous-sol. Un endroit dont on pourrait se montrer fier, où il est possible d'être soi-même, de recevoir des amis, de s'épanouir. Un endroit où il est possible d'arrêter de dépendre des autres.

Un endroit où l'on peut recouvrer sa dignité...

8.2 La clientèle et les enjeux prioritaires dans Prescott et Russell

Lors d'une rencontre tenue en mai 2013, le comité directeur s'est prononcé par consensus sur l'identité des clientèles qu'il estimait prioritaires dans la lutte au sans-abrisme dans Prescott-Russell. Selon cette perspective, les segments de la population régionale les plus susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité en égard au logement seraient :

- Les femmes à risque de sans-abrisme, sans compétence en emploi spécifique
- Les hommes à risque de sans-abrisme, sans compétence en emploi spécifique
- Les familles monoparentales (Perspective : Jeunes femmes de 16 à 30 ans)
- Les personnes âgées (Hommes ou femmes âgés de 60 ans ou plus)
- Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale
- Les personnes handicapées, ayant une ou des limitations
- Les personnes victimes de violence conjugale à court de ressources, et dont la formation générale est déficiente.

Par ailleurs, en respect aux directives du ministère, Lalande & Associés verra à approfondir les défis rencontrés par les groupes suivants dans l'obtention ou la rétention d'un logement :

- Les Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI)
- Les migrants (Nouveaux arrivants et les communautés ethnoculturelles)
- Les anglophones de Prescott-Russell.

À cette même rencontre de mai 2013, les participants, membres du comité directeur, ont circonscrit et ordonnancé ce qui, à leurs yeux, représentent les priorités régionales. Le tableau subséquent résulte de cet exercice.

Axes Stratégiques	Total	Répondants	%
• Collaborations / Partenariats	7	9	77.8%
• Accès aux services et programmes	6	9	66.7%
• Prévention	4	9	44.5%
• Transport	4	9	44.5%
• Éducation et formation	3	9	33.3%
• Prestation des services	3	9	33.3%
• Ressources financières	3	9	33.3%
• Apport politique espéré des municipalités	3	9	33.3%
• Évaluation des besoins	2	9	22.2%
• Mesure de la performance	2	9	22.2%
• Parc de logements abordables	2	9	22.2%
• Sensibilisation de la population	2	9	22.2%
• Sensibilisation du ministère aux enjeux régionaux	2	9	22.2%
• Complémentarité des programmes et services	1	9	11.1%
• Politiques, normes et encadrement	1	9	11.1%
• Gestion des listes d'attente	0	9	0%
Total	45		

Nous verrons, dans la section suivante de l'étude, à mettre en lumière ces différents axes stratégiques pour chacune des clientèles prioritaires.

8.3 Le sans-abrisme chez les jeunes

Soyons franc! Quand on songe à l'itinérance, l'image d'un adolescent n'est pas la première chose qui nous vient à l'esprit. Pourtant, si l'ampleur du problème est difficile à cerner, il demeure que la rue est le lot de milliers de jeunes, à travers le pays. Dans son rapport de recherche intitulé *L'itinérance chez les jeunes au Canada – en route vers des solutions*, l'organisme Chez toit estime que ce sont plus de 65 000 jeunes qui se retrouveraient à la rue, chaque jour de l'année. Et c'est sans compter ceux qui passent entre les mailles du filet. Voilà autant de personnes qui sont privées de leur droit de vivre dans un logement convenable et abordable.

Les jeunes sans-abri ont entre 12 et 29 ans, quoique généralement l'on circonscrit cette tranche aux personnes âgées de 16 à 24 ans. Ils ne vivent pas dans un domicile avec une famille, pas plus qu'ils ne sont à la charge d'une agence de protection de l'enfance. Ils peuvent être logés temporairement, ou encore vivre dans des conditions surpeuplées ou non-sécuritaires, situations associées au **Cycle de l'itinérance**.

Les jeunes qui se retrouvent en situation de sans-abrisme ont généralement un parcours similaire, qu'il est possible de regrouper sous trois axes :

- La stabilité (grande mobilité au niveau du logement et du milieu familial depuis la tendre enfance)
- Les opportunités/possibilités (décrochage scolaire, difficulté à dénicher et préserver un emploi)
- Le soutien (absence d'un modèle de rôle positif, exposition à la violence, manque d'aptitudes à la vie quotidienne)

Selon une étude réalisée par Youthworks en 2009, « ...un logement adéquat, stable et abordable et un emploi durable sont des éléments essentiels afin que les jeunes puissent relever les autres défis auxquels ils font face. »

Source : *Chez toit (mai 2009), p.2-3.*

8.3.1 Le profil du jeune sans-abri

Un jeune de la rue, c'est...

- Une personne plus susceptible d'être exploité par un adulte ou un pair
- Une personne qui se montre créative dans les moyens pour assurer sa subsistance
- Une personne marginalisée, harcelée et exclue
- Une personne sujette à des troubles mentaux qui conduisent en maintes occasions au suicide
- Une personne qui commet des actes illégaux (prostitution, trafic de stupéfiants, *squeegeeing*) pour toucher un revenu, au risque de se voir criminaliser
- Une personne qui abuse régulièrement de l'alcool ou de drogues, parfois pour échapper à sa dure réalité, parfois pour compenser pour des médicaments qu'elle ne peut se procurer.

La **culture de la rue**, c'est le quotidien de la personne itinérante. Chez les jeunes elle prend la forme de violence et d'abus, de problèmes financiers et d'employabilité, un manque de soutien au niveau médical et familial, de l'accoutumance, un manque d'aptitudes à la vie quotidienne, et l'absence de modèles de rôle positif.

Source : *Chez toit (mai 2009), p.4.*

8.3.2 Le coût collectif du sans-abrisme chez les jeunes

L'étude de *Chez toit* nous informe qu'il en coûtait, en 2009, entre 30 000\$ et 40 000\$ par an pour héberger un jeune dans un foyer. Lorsqu'incarcéré, la facture grimpe à 100 000\$ par an.

Au coût financier s'ajoute la perte de potentiel humain. Tous ces jeunes n'ont pas la possibilité de s'épanouir, de contribuer positivement à la société. Pour chaque jeune à la rue, c'est une part de notre capital collectif qui s'évanouit.

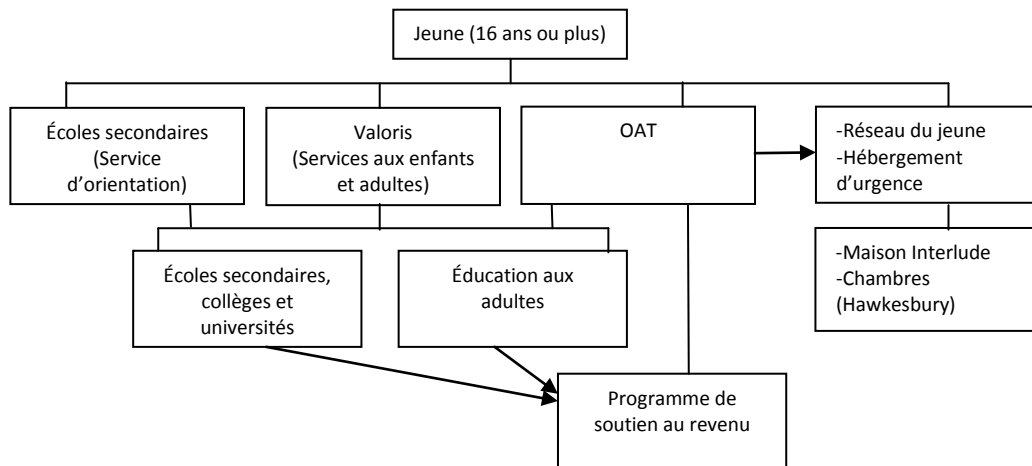
8.3.3 La tranche 16 ans-17 ans : Les oubliés du système

Quoique le comité directeur se dise sensible à la cause des jeunes, il déplore l'insuffisance des ressources dont le GSMR dispose pour soutenir les besoins des jeunes. Bien sûr, Prescott-Russell peut compter sur un service de protection à l'enfance, mandat relevé au quotidien par Valoris pour enfants et adultes de Prescott et Russell, organisation dédiée au service des enfants et de certains adultes de la région. Les services d'orientation des conseils scolaires œuvrent également auprès de cette clientèle.

Malheureusement, plusieurs glissent entre les mailles du filet social. En particulier, les jeunes de 16 ans et 17 ans ayant abandonné l'école, sont bien souvent laissés à eux-mêmes, les systèmes en place ne se relayant pas. Or, une fois que la société les a échappés, il devient fort laborieux de faciliter leur passage à l'âge adulte.

Afin de détenir une juste perspective de la situation, nous avons contacté, en février 2013, certains intervenants à l'emploi du GSMR et qui œuvrent au quotidien avec les jeunes. Nous profitons de l'occasion pour souligner l'apport de Mesdames Julie Normand et Anie Laurin,

gestionnaires de cas, ainsi que la stagiaire Isabelle Chamaillard, d'Ontario au travail. Plusieurs scénarios furent élaborés de sorte à rendre compte des ressources du milieu.



Que l'on soit un jeune ou un parent de jeune, l'adolescence constitue pour beaucoup une période trouble. Les besoins d'affirmation et d'autonomie entrent en conflit avec les devoirs et les responsabilités. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un passage obligé qui s'enchaîne dans le cycle normal de l'existence. Mais parfois, la situation dégénère. Les conflits deviennent tels que les parents se sentent démunis, ne sachant vers qui se tourner.

Cette situation est exacerbée chez les 16-17 ans, groupe écarté des services de protection à l'enfance. Pour le système, ces personnes sont, soient trop vieilles, soient trop jeunes. Valoris ne dispose d'aucun service à leur intention, pas même un service de médiation. Les voilà laissées à elles-mêmes. Dans les cas extrêmes, certains sont à risque de sans-abrisme.

Concernant ce risque, les petites communautés rurales, telle Prescott-Russell, présentent un grand avantage : les jeunes y possèdent généralement un solide réseau d'entraide qui pourra être mis à contribution. Le pendant plus sombre de cette collectivité découle d'un manque de services de soutien attribuable à l'absence d'une masse critique de citoyens. Ainsi, des intervenants sociaux et communautaires de Prescott-Russell déplorent l'offre anémique d'hébergements d'urgence, de même que l'absence de transport public. Les situations nécessitant une intervention d'appoint sont souvent référées à Ottawa.

8.3.4 Un jeune qui n'a pas d'emploi et a été mis à la porte de la résidence familiale

- Si cet individu ne fréquente pas l'école, il ne peut recevoir d'aide financière d'Ontario au travail. Le soutien du service est davantage d'ordre moral. L'intervenant explore les raisons qui ont motivé sa situation actuelle. Dans bien des cas, il s'agit d'une rébellion contre les règles de la maisonnée. Le réseau familial est sollicité, lorsque possible. S'il ne s'agit pas d'une situation d'abus, les parents sont rencontrés. Selon les circonstances, l'implication de Valoris pourra être sollicitée.
- Le jeune pourrait s'inscrire au Centre de formation et d'éducation de l'Est ontarien (éducation aux adultes). S'il est âgé de 18 ans ou plus, il devient admissible à un soutien financier. Il est considéré comme un adulte indépendant.

- Soulignons qu'en Ontario, la Loi de l'aide sociale ne s'applique qu'aux personnes âgées de 18 ans et plus. Conséquemment, un jeune de moins de 18 ans ne peut recevoir de l'aide financière.

Principales observations

- Peu d'organismes détiennent la capacité de veiller au soutien des 16-17 ans.
- Tous les services de soutien sont offerts sur une base volontaire, à compter de 16 ans. Le jeune qui accepte les conditions rattachées à ces services pourra toujours trouver à se faire aider.
- Le jeune qui ne désire pas s'investir dans une solution est laissé à lui-même, sans autre recours. En revanche, le parent demeure responsable du jeune jusqu'à sa majorité (18 ans).
- Les jeunes sont conscients qu'ils n'ont pas à demeurer avec leurs parents lorsque la situation devient intenable.
- Le phénomène du « **Couch surfing** », type d'hébergement temporaire qui amène une personne à « coucher sur le divan »/ être hébergé chez un ami, frappe surtout les jeunes.
- Tout comme chez Valoris, OAT reçoit un certain nombre d'appels de jeunes qui souhaitent obtenir des renseignements concernant leur situation. Ces appels ne sont pas comptabilisés, quoique certains se transforment en « dossier ouvert ».
- Aucun jeune de 16 et 17 ans ne serait en transit dans Prescott-Russell. Dans la vaste majorité des cas, les jeunes en situation de sans-abrisme se dirigent vers la ville (Ottawa ou Montréal).
- Le système scolaire a l'obligation d'accompagner le jeune jusqu'à la fin de son secondaire. Lorsqu'un dossier est judiciairisé, la cour a le pouvoir d'obliger le jeune à réintégrer l'école, avec des résultats que l'on peut supposer. Le jeune qui décide d'abandonner l'école n'est pas imputable. Par contre, son parent pourra être sujet à des sanctions. En réalité, peu de dossiers sont judiciairisés.

8.3.5 Un jeune qui se présente chez OAT, sans endroit où demeurer, mais qui va à l'école et travaille quelques heures par semaine

- L'intervenant s'entretiendra avec les parents du jeune, avec lesquels il évalue la situation. Des scénarios de réconciliation sont explorés.
- À défaut d'une entente, il est déterminé où et avec qui le jeune va habiter, qui sera son fiduciaire. Le parent sera fortement invité à payer une pension alimentaire au jeune ou à son fiduciaire.
- Un plan de cheminement scolaire est élaboré.
- Le jeune pourra conserver son emploi à temps partiel, ainsi que son revenu d'emploi. Il pourra continuer à recevoir, par l'entremise de son fiduciaire, un montant pour chambre et pension. Les revenus d'emplois accumulés dans un compte d'étude ne sont pas déduits des sommes versées par OAT.
- Le jeune admissible à un soutien financier doit déclarer ce revenu non-imposable, montant qui est déduit de l'aide sociale émise au nom de son fiduciaire.

Services à la portée du jeune

Organisations	Services	Responsables
CEPEO	-Les écoles de ce Conseil ne reçoivent pas les services de Valoris	
CSDCEO	-Présence de travailleurs sociaux dans plusieurs écoles du conseil scolaire	Maryse Dubé

Organisations	Services	Responsables
CSDCEO	-Conseillère en assiduité, en matière d'absentéisme et de judiciarisation de dossier lié à l'absentéisme	Jo-Ann Sauvé
École secondaire Le sommet	-Conseillère en réussite aux élèves -Directrice	Sonia Lecours Anne Laflamme
Écoles secondaires de la région	-Service d'orientation des différentes écoles secondaires du territoire	
Centre de formation et d'éducation de l'Est ontarien (CEFEO) (Succursales de Hawkesbury, de Rockland et de Casselman)	-Intervenante chez Valoris	Tracy Allard
Maison Interlude House	-Hébergement temporaire pour les femmes, dont des jeunes femmes victimes de violence conjugale	
Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell	-Intervenant.e.s présents dans plusieurs écoles	
Vankleek Hill Collegiate Institute (VCI)	-Intervenante chez Valoris	Susan Ellis

8.3.6 Un jeune qui a quitté son foyer d'accueil, est sans emploi et ne vas pas à l'école

En pareille situation, l'individu est aiguillé par OAT vers Valoris. Il n'est admissible à aucun programme d'OAT.

8.3.7 L'éventail des scénarios mettant en cause les jeunes

Les scénarios potentiels sont d'une variété infinie. Chaque demande traitée par les intervenants d'OAT recèle des particularités, et requiert une réponse adaptée. Toutefois, certaines situations pourront survenir avec plus de régularité.

Situations	Circonstances	Démarches	Traitements
Contact d'un intervenant scolaire	-Davantage de demandes au début des classes, ou après le congé des Fêtes -Les intervenants scolaires aident le jeune à accéder à divers services -En situation de sécurité ou d'abus, le jeune n'a pas à raconter son histoire	- Le gestionnaire OAT établit le contact avec le réseau du jeune (amis, apparentés) -Le CEFEO devient une option intéressante pour raccrocher le jeune (Les intervenants du Centre connaissent bien les différents programmes d'OAT)	-Traitée comme une demande d'information, à moins que le dossier ne porte à action
Situation médicale	-Le jeune se retrouve à l'hôpital pour cause de santé mentale ou d'accoutumance	-La poursuite d'études à domicile est possible -Un suivi est effectué par l'intervenant en santé mentale ou en toxicomanie impliqué dans les écoles et au CEFEO	
Jeune orphelin		-Le jeune pourrait recevoir des services de soutien de Valoris -Le jeune pourrait, potentiellement, recevoir du soutien financier d'OAT	

Situations	Circonstances	Démarches	Traitements
Un jeune qui approche de sa majorité		<ul style="list-style-type: none"> -L'intervenant explore pourquoi le jeune n'est plus hébergé en milieu familial (des motifs de santé ou de sécurité pourraient être évoqués) - L'intervenant explore toutes possibilités que procure son réseau -L'intervenant peut donner accès au participant au service de soutien à l'emploi d'OAT, ou aiguiller l'individu vers le CSEPR 	
Appels de parents	-Conflit parents/jeune et tout a été exploré, sont au bout de la corde et rien n'est disponible pour aider la famille	<ul style="list-style-type: none"> -Le parent demeure responsable de ce qui arrive avec son enfant, qu'importe les circonstances -La justice constitue un dernier recours; toutefois, le jeune doit avoir commis un crime pour que les policiers interviennent -Lorsqu'en présence d'un problème d'accoutumance, le jeune pourra être dirigé vers les services de désintoxication, en ville, où il pourra recevoir des services adaptés 	

8.3.8 L'ampleur de la problématique des 16-17 ans dans Prescott-Russell

Les données relatives aux 16-17 ans sont plutôt rudimentaires quand vient l'heure de rendre compte de la problématique du sans-abrisme chez les jeunes. Au département des Services sociaux de Prescott-Russell, on se limite à consigner le nombre de jeunes qui adressent une demande de soutien au revenu à OAT, puisqu'ils sont à bout de ressources et n'ont généralement plus d'endroit où demeurer.

Année	Nombre de dossiers	Particularités	Commentaires
2013	10 dossiers en cours, dont 2 depuis le début de l'année (Janvier-Février 2013)	1 personne « gradue » au programme « régulier » d'OAT en raison de son âge	
2012	33 demandes	Nombre de demandes complétées, n'incluent pas les appels d'information	Le personnel d'OAT n'a pas à compiler le nombre de demandes d'information
2011	37 demandes	Demande complétées	Le personnel d'OAT n'a pas à compiler le nombre de demandes d'information
2010	30 demandes	Demandes complétées	Le personnel d'OAT n'a pas à compiler le nombre de demandes d'information

En moyenne, en ce qui a trait aux problématiques adolescentes, le personnel d'OAT compte une douzaine de dossiers actifs par mois. Nous risquons l'hypothèse que ces cas ne représentent que la pointe de l'iceberg.

8.3.9 La prévention du sans-abrisme, ça commence par les jeunes

Le sans-abrisme se nourrit de lui-même. Se sortir de l'engrenage n'a rien de facile. Ainsi, selon l'étude réalisée par Youthworks, une initiative lancée par Chez toit, 63% de jeunes itinérants consultés déclaraient avoir grandi dans une famille qui éprouvait des difficultés à conserver un logement.

Source : Chez toit (mai 2009), p.2.

Il apparaît alors qu'une stratégie qui cible la prévention du sans-abrisme doit nécessairement s'intéresser au problème de l'itinérance chez les jeunes. Les pistes de solution sont nombreuses :

- Contrer le décrochage scolaire
- Faciliter l'accès à une formation professionnelle
- Permettre l'accessibilité à un logement abordable, stable et sécuritaire
- Aider le jeune à acquérir des aptitudes à la vie quotidienne.

Selon l'organisme Chez Toit, pour aider les jeunes à se sortir de l'impasse, un plan performant doit se soucier de 1. La prévention, 2. Les interventions d'urgence et 3. La démarche ou phases de transition qui structureront le projet de vie du jeune vulnérable.

8.3.10 Éléments d'un plan de lutte contre l'itinérance pour les jeunes

Éléments	Composantes
La prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les efforts des intervenants du milieu • Optimiser les systèmes, notamment les services de protection à l'enfance, les systèmes éducatifs et judiciaires • Concevoir des solutions durables • S'attaquer aux déclencheurs (pauvreté, identité sexuelle, la violence, l'abus physique, psychologique ou sexuel, la santé mentale, l'accoutumance, le décrochage scolaire)
Les interventions d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des foyers servant à héberger et à reconnaître les jeunes en situation de crise • Faciliter l'accès aux services, dont les services de santé, pour les jeunes sans adresse fixe et sans papier • Veiller à pallier aux carences alimentaires des jeunes de la rue • Recourir à des travailleurs d'approche (travailleurs de rue) pour faciliter le rapprochement avec les jeunes vulnérables • Sensibiliser la population à la réalité des jeunes de la rue afin d'atténuer les préjugés et de favoriser l'inclusion
Les phases de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Suppléer des logements transitoires avec services de soutien, premier pas vers la stabilité donnant accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux services • Instaurer un parc de logements sécuritaires, abordables et permanents où les jeunes pourront s'épanouir • Soutenir les jeunes aux prises avec des besoins en santé mentale, des besoins légaux, l'accoutumance, ou autre défi • Introduire dans la vie du jeune un modèle de rôle positif qui tâcherait, notamment, d'assainir le cercle d'ami de son mentoré

Éléments	Composantes
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un système de données qui permettrait de prendre la juste mesure de la situation des jeunes itinérants et à évaluer les résultats et le niveau d'efficacité des programmes de lutte contre l'itinérance Adapter les mesures à la spécificité de la communauté Veiller à intégrer les services et les modèles Obtenir l'engagement et l'appui des élus municipaux envers la cause du sans-abrisme chez les jeunes.

Source : Adapté de *Chez Toit* (mai 2009), p.5-7.

8.3.11 La voie du succès

Comme pour tout plan, il existe des conditions gagnantes qui pavent la voie du succès. Au cœur du plan de lutte contre l'itinérance chez les jeunes, nous relevons dans l'étude de l'organisme Chez toit les piliers suivants:

- Un financement adéquat à long terme permettant de concrétiser les ambitions
- Un accès unique, sans obstacles, aux différents services
- Une stratégie visant à enrayer le **décrochage scolaire**
- Un éventail de programmes de formation et des possibilités de bourses d'étude
- La création de débouchés d'emplois prometteurs pour les jeunes qui s'engagent dans une formation
- Une disponibilité continue d'un éventail de logements destinés spécifiquement aux jeunes de la rue (foyers pour jeunes, les familles d'accueil, logements transitoires, coopératives d'habitation, logements abordables, logements de soutien pour ceux qui quittent les services de protection à l'enfance)
- Du mentorat pour rehausser l'estime de soi et développer les aptitudes à la vie quotidienne
- Des mesures facilitantes conviant le secteur privé à s'investir dans les solutions
- L'adoption de règlements et politiques qui inciteront des actions positives favorables à la lutte au sans-abrisme chez les jeunes.

8.4 L'inventaire des ressources en logement

8.4.1 Le continuum du logement – une illustration

Le tableau ci-dessous illustre une gradation des options de logement, de la situation de sans-abri à l'accession à la propriété. Autant de possibilités pour la clientèle vulnérable. Encore faut-il savoir à quelle porte cogner lorsque le besoin surgit.

Logement hors-marché						Logement du marché	
Sans-abris	Hébergement d'urgence	Logement de transition	Logement supervisé	Logement social	Logement subventionné	Logement locatif du secteur privé	Accession à la propriété
La province finance des programmes de logement et d'autres services aux sans-abri	Logement temporaire à court terme	Étape intermédiaire entre l'hébergement et le logement permanent	Logement offrant des services de soutien (médicaux et sociaux) favorisant l'autonomie	Logement aménagé avec des fonds publics, logement social, logement sans but lucratif et coopérative d'habitation	Logement du marché privé subventionné par le gouvernement	Les logements locatifs du marché privé constituent la majorité des logements abordables	En 2006, 71% des ménages étaient propriétaires de leur logement

Source : MAML (2011), p. 4.

8.4.2 Inventaire des possibilités de logement

En recourant au continuum du logement, nous sommes en mesure de dresser un inventaire des possibilités de logement, dans Prescott-Russell. L'offre de logement est présentée au tableau suivant. Dans un second temps, l'accès qu'a la clientèle priorisée par le comité directeur à ces logements est illustré à l'annexe Inventaire du logement, dans le cahier d'accompagnement.

Prescott et Russell – Continuum de logements et services de soutien au logement (Septembre 2013)

Continuum	Nombre
A. Hébergement d'urgence	
Motels :	Flexible, selon les besoins
-K & C (Vars)	
-Place Rideau (Hawkesbury)	Flexible, selon les besoins
Maison Interlude House (Hawkesbury)	10
OAT – Fonds des sans-abris tels que frais de déménagement, le dépôt du dernier mois, arriérés de frais d'énergie, achat d'appareils, remise de cartes-cadeaux	
OAT – Fonds d'urgence – Service de logement garde un (1) logement d'urgence, à Hawkesbury	1
Ligne de crise – Ligne 1-800	
Services aux victimes de Prescott-Russell (Mandat régional)	
Croix-Rouge, fonds pour hébergement d'urgence pour maximum de 72 hres lors d'un sinistre (Mandat régional)	
B. Logements de transition	
OAT – Fonds d'aide au logement – 230\$/mois pendant que la demande est traitée (besoins de base)	
« Couch surfing » chez des amis/ de la parenté	
C. Logements supervisés (pour clientèles ayant des besoins spéciaux)	
Montfort Renaissance (Hawkesbury mais mandat régional)	16
Appartements supervisés (Valoris)	22
Croix-Rouge canadienne (Rockland)	11
D. Service de logement	
OAT : Fonds d'aide au logement (FAL) – 376\$/mois pour les frais d'hébergement	
POSPH : 479\$/mois pour l'hébergement; 500\$/mois pour les besoins de base	
Supplément de loyer (69 unités)	69 unités
Allocation au loyer	
Logement public (Logement à loyer indexé)	311 unités
Logement adapté	1
E. Logement subventionné	
Centres d'accueil (33 résidences)	510 places
Corporations à but non lucratif	307 unités
Logements adaptés (corporations à but non lucratif)	28 unités
F. Logement locatif du secteur privé	
Chambres à Hawkesbury : Hawkesbury Centre-ville, Maison de chambres Leduc, Place Rideau	13 +

Continuum	Nombre
Projets privés de logement abordable : 4 (Limoges, Hawkesbury et 2 à Rockland)	63 unités
Coopérative de logement, Rockland (La Rochelandaise)	36
Autres partenaires	
Association canadienne de santé mentale – Supplément au loyer	25
Services de toxicomanie de Prescott-Russell – Supplément au loyer	16
Foyers-partage, Valoris	33
Foyers de groupe, Valoris (nombre de lits/places)	52
Rénovations Ontario	
Services communautaires de Prescott-Russell	
Popote roulante * (Nombre de clients)	187
Entretien ménager * (Nombre de clients)	94
Appels téléphoniques par le personnel de soutien	10 440
Transport *	1 316
Services de soutien à domicile	
Entreprises de soutien à domicile (Carefor, Paramed, Bayshore, etc...)	
Groupe Action, volet Outreach	74
Divers	
Banques alimentaires (réparties dans diverses communautés, sur le territoire)	

Source : Données statistiques régionales diverses, disponibles en juillet 2013

Note: Il n'existerait pas de données centralisées en terme de nombre de clients.tes qui sont desservis par les différents organismes/les nombreux programmes.

8.4.3 Le portefeuille du Service du logement, (GSMR - Juin 2013)

Au moment d'écrire ces lignes, la contribution du GSMR à la cause du logement abordable se répartissait comme suit :

Gamme	Nombre d'unités	Types
Unités de loyer indexé	311	Logements publics, appartenus par le GSMR
Unités des corporations à but non lucratif (500 unités, moins 193 unités incluses dans le parc de loyers indexés)	307 (S'ajoutent 193 unités à loyers indexés, incluses dans le total de 311 unités de loyer indexé)	Entités communautaires, gestion effectuée par un conseil d'administration autonome
Unités de supplément/allocation au loyer	69	Marché privé
Total	687	

En regroupant l'ensemble des programmes connexes à l'Initiative de prévention à l'itinérance dans les collectivités (IPIC), le Service de logement a sous gestion 687 unités. Ces cibles sont demeurées stables au cours des dernières années.

9.0 L'itinéraire de la personne vulnérable – De la rue à un chez-soi

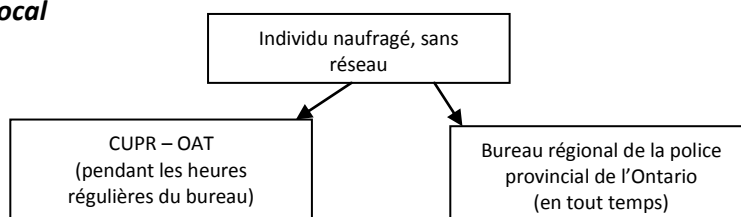
Les données colligées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en attestent : le phénomène du sans-abrisme prend de l'ampleur au pays. La clientèle se diversifie. Il touche de plus en plus de personnes seules, de ménages et de familles. L'un des principaux défis, pour ces personnes en situation de vulnérabilité, consiste à naviguer dans le dédale d'intervenants, de programmes et de services dont il pourrait bénéficier pour se sortir de l'impasse qui les guette. Étape essentielle à l'optimisation de la prestation des services ainsi qu'à leur coordination, le présent segment vise à circonscrire l'univers complexe du logement abordable sur le vaste territoire de Prescott et Russell.

Cible centrale de la présente étude, la lutte contre l'itinérance signifie donner accès à un logement salubre, sécuritaire, à la mesure des besoins et moyens d'un individu, qu'importe les défis qui parsèment son chemin. La prévention et la lutte contre l'itinérance font l'objet d'interventions d'une panoplie d'organismes. Ces acteurs œuvrent parfois en collaboration, parfois en silo. Dans un objectif d'efficience et d'optimisation des services à la population, la coordination des efforts et l'allègement des mesures bureaucratiques nous apparaît une piste pertinente. Aussi jugeons-nous utile de décrire le cheminement d'un individu vulnérable dans sa quête d'un logement qui lui convienne.

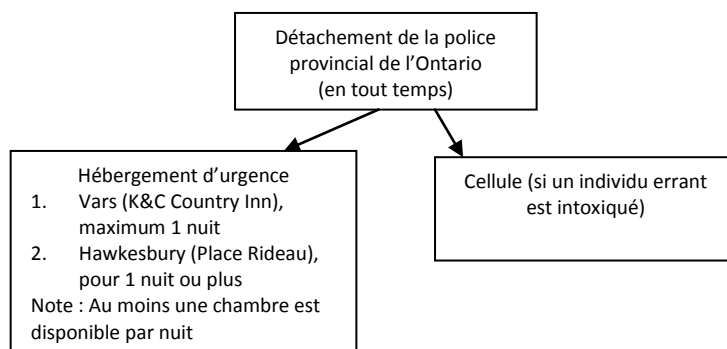
9.1 Cheminer à travers le système sans s'égarer – Une carte routière

À prime abord, reconnaissons que les situations engendrant le sans-abrisme peuvent être particulières selon le cycle de vie de l'individu. Une jeune femme monoparentale, une personne victime de violence, un homme dont les gains ne suffisent plus à combler les besoins primaires, une personne âgée à revenu fixe, autant de situations qui réfèrent à une aide sur mesure.

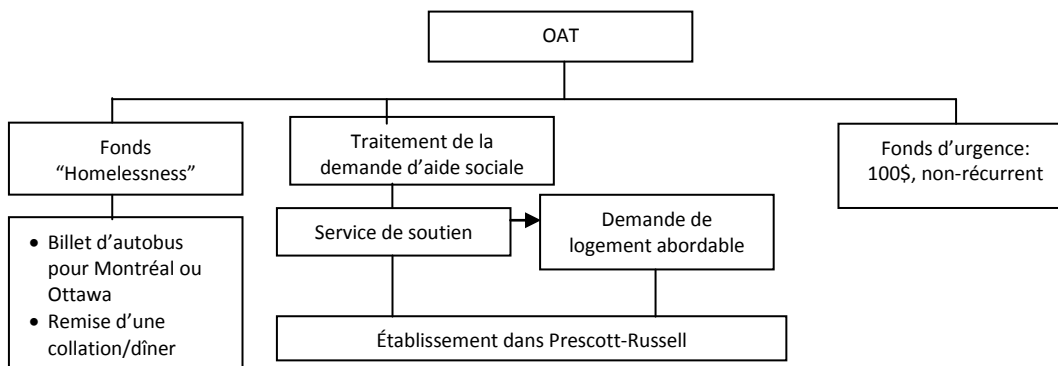
9.1.A : Un cas type – Homme aux prises avec une situation de sans-abrisme, sans réseau de support local



L'individu peut contacter Ontario au travail, ou la PPO, selon sa connaissance du milieu et l'heure/le jour où le besoin émerge.



L'individu est hébergé pour la nuit. Le lendemain, la PPO ou le motel prend contact avec OAT. La facture du motel est envoyée à OAT (Programme intégré de prévention à l'itinérance, généralement désigné sous l'appellation anglophone « Homelessness »). Diverses options sont alors offertes par le personnel à l'individu.



Au choix du participant, il peut quitter la région, recevoir de l'aide à l'établissement, ou accepter un montant forfaitaire qui lui permettra de se dépanner par ses propres moyens.

Le Fonds « Homelessness »

Au quotidien, les intervenants du milieu réfèrent au Fonds des sans-abri, devenu Programme intégré de prévention à l'itinérance sous IPIC, par l'appellation anglophone « Homelessness »

Principales observations :

- À la lumière de l'utilisation du protocole d'entente O.P.P./Motels/CUPR, une situation d'hébergement d'urgence pour une nuit, telle que décrite dans le scénario ci-dessus, s'est produite en 12 occasions (12 personnes) en 2012. Jusqu'à présent (15 février 2013), quatre situations du genre sont survenues.
- Il n'existe pas de ligne d'assistance téléphonique dédiée à une situation d'urgence en matière de logement dans Prescott-Russell, à l'extérieur des heures normales de bureau, pas plus que de services de crise 24 heures.
- La ligne d'aide 211 (site : www.211ontario.ca), source de référence pour les services sociaux et communautaires, est parfois utilisée.
- Un individu doit connaître le système pour arriver à ses fins.
- Les possibilités pour un homme aux prises avec une situation de sans-abrisme sont limitées. La personne vulnérable choisira bien souvent de se diriger en milieu urbain (Ottawa ou Montréal), là où se concentrent les services aux personnes itinérantes.
- Le GSMR entretient des ententes contractuelles avec les motels (hébergements d'urgence). Les fournisseurs de service d'hébergement changent régulièrement, au point où il est difficile de savoir avec précision qui offre ce service, et dans quelle localité.

9.1.B : Homme aux prises avec une situation de sans-abrisme, disposant d'un réseau local

- L'individu pourra faire appel directement à OAT et emprunter l'itinéraire décrit dans la situation précédente. L'individu pourra opter de s'adonner à du « couch surfing » et se faire héberger par une connaissance.

- La demande d'admissibilité à OAT est traitée. Pendant la période de traitement (n'excédant pas un mois), l'individu recevra une allocation de base de 230\$, qu'il pourra consacrer à sa nourriture et à son hygiène personnelle.
- Suite au traitement de sa demande à OAT, l'individu qui détient désormais une adresse fixe reçoit 230\$/mois comme allocation de base, auxquels s'ajoutent 376\$/mois pour les frais d'hébergement.

9.1.C Les personnes à risque de sans-abrisme, sans compétence spécifique en emploi

Sur le sujet de la lutte contre l'itinérance, nos entrevues nous ont mené au constat que logement et emploi vont de pair. Sans logement, il est difficile d'être apte à l'emploi; sans emploi, il est difficile d'accéder à un logement. Il nous apparaît que soutenir la présence de l'un de ces facteurs sur l'autre est un argument fallacieux. De fait, pour que la lutte au sans-abrisme mène à des succès, il importe que les acteurs communautaires dédiés au logement et à l'emploi collaborent étroitement.

Enjeux particuliers aux personnes sans compétences spécifiques	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes <ul style="list-style-type: none"> -Les personnes admissibles à une seconde carrière peuvent participer à un programme de formation professionnelle leur servant à acquérir des compétences dans un métier en demande, étape pavant la voie vers un emploi. -Ce programme offre un accès à la formation professionnelle dans un métier en forte demande en Ontario -Le soutien financier pourra atteindre 28 000 \$, contribuant à payer les frais de scolarité, les livres et manuels scolaires, le transport, ainsi qu'une allocation de subsistance de base -Une aide supplémentaire est également disponible pour soutenir les personnes handicapées, la garde des personnes à charge, les coûts de la vie hors domicile et le rattrapage scolaire. Formation de base <ul style="list-style-type: none"> -Programme qui permet à l'adulte d'acquérir des connaissances de base en lecture, en écriture, en mathématiques et en informatique afin de communiquer plus efficacement et d'améliorer son employabilité tout en respectant les principes de l'éducation des adultes. 	<p>Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell Site du programme Seconde carrière : www.csepr.ca/nouvelles/85-2e-carriere</p> <p>Centre moi j'apprends Site : www.moijapprends.ca Contact : Louise Lalonde Le Cap Site : www.lecap.on.ca Contact : Diane Dugas</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des présentations sont prévues par Lalonde & Associés et le personnel du Service de logement aux élus siégeant au comité des Services sociaux -Il est prévu effectuer une présentation, lors du dépôt de l'étude, au comité plénier / Conseil des comités, à l'automne 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Formation et éducation <ul style="list-style-type: none"> -Le mandat du CEFEO consiste à soutenir toute personne désireuse de compléter sa 12^e année -Divers programmes sont offerts, tels que : Commis en bureautique et tenue de livres, Aide en alimentation – Cuisinier.ère étape 1, Praticien.ne du développement de l'enfant, Préposé.e aux services de soutien personnels, Commis à la vente -Les programmes sont destinés aux personnes qui souhaitent obtenir un DESO, accroître leur niveau de compétences et améliorer leur employabilité -Il est possible pour les candidats d'obtenir une reconnaissance d'acquis -Une portion de la clientèle est référée par OAT. La présence de ces participants est contrôlée de façon hebdomadaire -L'accès aux campus de Hawkesbury, Casselman et Rockland est contraint par les limites du transport public 	<p>Centre de formation et d'éducation de l'Est ontarien Site : www.educoptions.ca Contact : Natasha Larocque-Zaloum</p>

Activités applicables à Prescott-Russell	Collaborations anticipées	Mesure de la performance	Implication potentielle du GSMR
Mise en œuvre du plan d'affaires abordant les besoins des nouveaux arrivants dans la région	<ul style="list-style-type: none"> • CFEO • Bureaux de développement économique • MEDI • OAT • Centre de service à l'emploi de Prescott et Russell • Ville de Hawkesbury • AFMO • CIC • SDCPR • Associations d'employeurs 	-Diffusion d'un bulletin d'information trimestriel -Accroissement de l'efficacité des services aux immigrants, passant par la diminution du chevauchement des services, et un arrimage de la prestation de service des secteurs privés et publics	Oui
Collaboration avec les acteurs des Comtés unis de Prescott et Russell à l'implantation des initiatives identifiées comme prioritaires à l'an 2 du Plan de développement de la main-d'œuvre de Prescott-Russell	<ul style="list-style-type: none"> • SDCPR • CSEPR • Expansion économique de P-R • PREC (Centre d'entrepreneurship) • EOAN Corporation • CFEO 	-Mise en œuvre du plan d'action 2013-14 du Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien -Achever le rapport relevant les lacunes de compétences et de métiers spécialisés pertinentes aux domaines de convergence	Oui
Organisation de l'activité « L'Entraide, une solution d'affaires » de sorte à développer les compétences entrepreneuriales et les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • CFEO • Ville de Hawkesbury / Développement économique • Cité de Clarence-Rockland / Développement économique • CSEPR • SDCPR • PREC (Centre d'entrepreneurship) • MEDI • Chambres de commerce 	-Tenue d'un événement d'une journée (novembre 2013) regroupant 20 entrepreneurs potentiels ou existants	Non
Participation à Place aux jeunes, une initiative de rétention des jeunes dans Prescott-Russell, permettant aux élèves et employeurs de se rencontrer	<ul style="list-style-type: none"> • RDÉE Ontario • CFEO • SDCPR • PREC • Expansion économique de Prescott-Russell • Chambres de commerce de Hawkesbury et Clarence-Rockland 	-Tenir une activité d'information auprès d'étudiants de deux établissements postsecondaires	Non
Organiser une foire des carrières / Salon de l'emploi à Hawkesbury (Décembre 2013)	<ul style="list-style-type: none"> • CSEPR • CFEO • Ville de Hawkesbury / Développement économique • Chambre de commerce de Hawkesbury • SDCPR • PREC • Conseils scolaires du territoire • La Cité collégiale • RDÉE Ontario 	-Participation minimale de 15 employeurs, 100 chercheurs d'emplois et 100 étudiants à l'événement	Non

Activités applicables à Prescott-Russell	Collaborations anticipées	Mesure de la performance	Implication potentielle du GSMR
Développer une série de fiches d'information à l'intention des chercheurs d'emploi, qui donnent des informations sur les secteurs clés et les stratégies de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • CFEO • Pourvoyeurs de services d'emplois • Pourvoyeurs de services d'alphabétisation et de compétences de base • OAT • Association d'employeurs • Organismes de développement économique • Conseils scolaires • Éducateurs du niveau postsecondaire 	-Publier, au minimum, 4 fiches d'information bilingues, à diffuser en ligne et remis aux pourvoyeurs de services et aux éducateurs	Oui

Source : Adapté de Commission de formation de l'Est ontarien (2013), Rapport TOP – Plan du travail local, p.43-51.

La qualification de la main-d'œuvre est l'une des clefs de voute à l'accès à un logement abordable, arrimage important vers l'accès à un emploi adéquatement rémunéré. La CFEO produit annuellement un plan d'action visant à renforcer les capacités de la main-d'œuvre régionale. Ce plan ouvre la porte à une collaboration concrète du GSMR à plusieurs activités.

9.1.D : Une personne vulnérable seule, ayant une/des limitations physique.s (20% des participants à POSPH), intellectuelles ou ayant des troubles de santé mentale (80% des participants à POSPH)

- Une personne admise à OAT peut, sur référence d'OAT, produire une demande d'admissibilité au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- Le délai de traitement, chez POSPH, pourra s'étaler sur six mois. Si admis au POSPH, le demandeur pourra recevoir un ajustement rétroactif à la date de sa demande initiale.
- Un individu admissible au programme pourra recevoir 479\$/mois pour son hébergement, ainsi que plus ou moins 500\$/mois comme complément visant à combler les nécessités de base. Les prestations totales pourront donc avoisiner les 1 000\$/mois. Ce montant pourra varier en vertu de situations particulières. Le tableau complet du POSPH, daté de novembre 2012, est inséré en annexe.
- Les références en provenance d'OAT à POSPH se chiffrent en moyenne à 2 ou 3 par semaine, soit entre 100 et 150 par année.

Ontario au travail et POSPH – Une contribution distincte à la cause du logement

Ontario au travail et POSPH maintiennent tous deux un programme de soutien au revenu. Tant chez OAT que chez POSPH, on remarque une croissance continue de la demande, traduit au tableau suivant en nombre de dossiers actifs.

OAT et POSPH - Dossiers actifs (au 31 décembre)

Années	OAT	POSPH
2006	854	2 161
2007	828	2 252
2008	779	2 345
2009	850	2 420
2010	987	2 466
2011	1 013	2 530
2012	1 100	2 584
Croissance 2006-2012	28.8%	19.5%
Croissance annuelle moyenne	4.3%	3.0%

Note : Les ressources d'OAT ne sont pas en mesure de justifier la baisse de dossiers actifs relevée en 2008. Comme point de référence, rappelons que la population de Prescott-Russell est passée de 84 206 individus en 2006, à 87 585 individus en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 0.79%. La charge de dossiers, chez OAT et chez POSPH, s'accroît à un rythme largement supérieur à la croissance de la population. Selon toute vraisemblance, cette tendance ne serait pas prête à s'essouffler, occasionnant une pression accrue sur le système à court et moyen termes.

Ratio Participants au POSPH / Population totale

Population régionale (2011)	Personnes ayant une limitation (Par inférence statistique, selon la norme provinciale de 15%)	Nombre de dossiers actifs au POSPH (2012)
87 585	13 138	2 584
100%	15% de la population régionale	-2.95% de la population régionale totale -19.67% des personnes ayant une limitation

En retenant la norme provinciale qui reconnaît que 15% de la population est sujette à une limitation quelconque, on détermine par inférence statistique que Prescott-Russell compterait au-delà de 13 138 personnes ayant une limitation. Considérant le vieillissement annoncé de la population qui habite Prescott-Russell, il ne serait pas surprenant que la région excède la norme provinciale à brève échéance, si ce n'est déjà fait. Aux fins de l'exercice, nous retiendrons la norme provinciale pour affirmer que les dossiers actifs chez POSPH représentent près de 20% de la population de Prescott-Russell ayant une limitation.

Mandat de POSPH

- Fournir une aide financière aux personnes handicapées dans le besoin en égard au paiement des frais de subsistance, tels que la nourriture et le logement.

Champs d'intervention

- Offrir aux personnes handicapées admissibles un soutien financier (Volet Soutien du revenu)
- Offrir aux personnes handicapées admissibles un soutien à la recherche d'emploi (Volet Soutien à l'emploi)

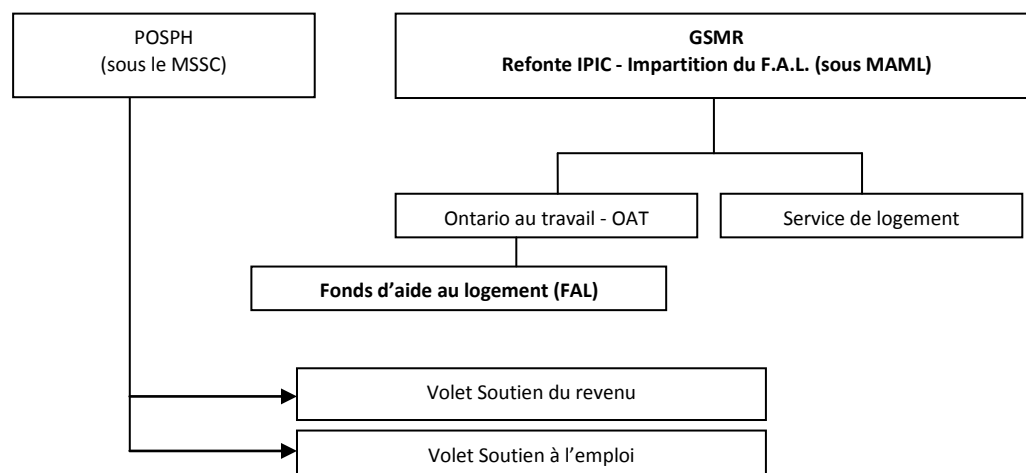
La force de travail de POSPH dans Prescott-Russell

Postes	Titulaires	Tâches principales
Responsable du bureau régional de POSPH	Daniel Couture Tél. : 613.632.1171	-Gestion du bureau régional
Chargés de cas	-10 ressources	-Contacts directs avec le client
Commis	-3 ressources	-Premiers contacts avec la clientèle (première ligne)

Implication communautaire de l'équipe POSPH

Les membres de l'équipe de POSPH ne sont impliqués officiellement à aucun comité régional, ni ne siègent au conseil d'aucun organisme pouvant avoir des affinités avec le logement abordable, non plus que la lutte contre l'itinérance. La représentation de POSPH à l'échelle communautaire ne constitue pas une attente envers le personnel.

POSPH – Organigramme



Distinction entre OAT et POSPH

Une information provenant de la ville d’Ottawa distingue entre l’aide accordée par OAT et celle de POSPH. Elle se lit comme suit :

Le POSPH vous accorde une aide financière nettement plus élevée que celle d’Ontario au travail. Si vous ne vous qualifiez pas pour le POSPH la première fois que vous soumettez une demande, vous devrez vous contenter des prestations d’Ontario au travail.

Il peut parfois s’écouler plusieurs mois avant qu’on détermine si vous êtes admissible au POSPH. Si votre situation ne vous permet pas d’attendre, vous pouvez demander une aide financière immédiate (à) la Direction des services d’emploi et d’aide financière (EAF) (qui) pourra vous aider à présenter une demande au POSPH.

Source : Site de la ville d’Ottawa, ottawa.ca/fr/residents/services-sociaux/services-demploi-et-aide-financiere, consulté le 23 janvier 2013.

Concernant l’extrait ci-dessus, le responsable du bureau régional de POSPH, qui fut rencontré dans le cadre de cette étude, opine que pour les participants d’OAT, leur admissibilité au POSPH est souvent perçue comme l’équivalent de gagner à la loterie. Chez POSPH, les exigences envers les participants seraient moindres, et les prestations mensuelles seraient supérieures.

Enverqure de l’aide financière – Parallèle entre OAT et POSPH

Comme en atteste le tableau suivant, l’ampleur du soutien au revenu provenant de chacun de ces deux acteurs varie. Le 1^{er} janvier 2013, le niveau d’aide mensuel que pouvaient recevoir un ménage se chiffrait comme suit :

Type de ménages	Allocation de base (nourriture, hygiène personnelle)	Hébergement	Allocation familiale	Total (Prestation mensuelle maximale)
Sous OAT				
Personne seule	230\$	376\$	0	606\$
Couple	453\$	590\$	0\$	1 043\$
Famille monoparentale, 1 enfant	350\$	590\$	92\$	1 032\$
Famille monoparentale, 2 enfants	350\$	641\$	184\$	1 175\$

Type de ménages	Allocation de base (nourriture, hygiène personnelle)	Hébergement	Allocation familiale	Total (Prestation mensuelle maximale)
Couple, 1 enfant	453\$	641\$	92\$	1 186\$
Sous POSPH				
Personne seule ayant un handicap	596\$	479\$	0\$	1 075\$
Couple, dont au moins un individu a un handicap	882\$	753\$	0\$	1 635\$
Famille monoparentale, parent ayant un handicap, ainsi qu'un enfant de moins de 13 ans	739\$	753\$	92\$	1 584\$
Famille monoparentale, parent ayant un handicap, ainsi que deux enfants, dont au moins un est âgé de moins de 13 ans	757\$	816\$	184\$	1 757\$
Couple dont au moins un individu a un handicap, et ayant 1 enfant âgé de moins de 13 ans	882\$	816\$	92\$	1 790\$

Concernant le soutien au revenu, l'ajustement annuel du niveau d'allocation demeure comparable sous OAT et sous POSPH. Ce faisant, l'écart des prestations se perpétue, tel qu'illustré ci-dessous.

OAT et POSPH – Soutien du revenu - Niveaux d'allocation à l'hébergement

Taille du ménage (nombre d'individus)	OAT (1 ^{er} novembre)		POSPH (1 ^{er} novembre)	
	2009	2012 (% croissance annuelle)	2009	2012 (% croissance annuelle)
1	356\$	376\$ (1.84%)	454\$	479\$ (1.80%)
2	560\$	590\$ (1.76%)	714\$	753\$ (1.79%)
3	607\$	641\$ (1.83%)	775\$	816\$ (1.73%)
4	660\$	681\$ (2010)	842\$	886\$ (1.71%)
5	711\$	734\$ (2010)	907\$	956\$ (1.77%)
6+	738\$	761\$ (2010)	941\$	990\$ (1.71%)

Source: Shelter Maximums – reg 31(2)2 – Renters and Owners, tirée de ODSP Rate Chart – Novembre 2012.

Principales observations :

- L'allocation afférente à l'hébergement est modulée selon la taille du ménage.
- Les programmes de soutien du revenu gérés par OAT et POSPH sont mutuellement exclusifs (Les prestations mensuelles tirées de ces programmes ne peuvent cumuler).
- Selon SHS Consulting, les niveaux de soutien au logement sont inférieurs au niveau des loyers du marché. Encore plus préoccupant, l'écart s'accroît entre la capacité de payer le loyer à l'aide des revenus tirés des programmes de soutien.

Source : SHS Consulting, Refact consulting (décembre 2009), p.49.

POSPH - Ratio Demandes traitées / Demandes acceptées

Exercices	Nombre de pré-demandes	Nombre de demandes	Nombre d'acceptations
2010			
2011			
2012			

- Pré-demande : Reconnaissance du handicap ou de la limitation
- Demande : Nombre de demandes d'admissibilité à POSPH (traitement de l'aspect financier de la demande)
- Acceptation : Nombre de demandes acceptées pendant l'exercice

Concernant le nombre de demandes traitées par le bureau régional de POSPH, le responsable régional, M. Daniel Couture, indique ne pas être en mesure de suppléer les données. Selon lui, le bureau régional ne conserve pas de statistiques afférentes aux pré-demandes. Quant aux demandes au programme, une fois la limitation ou le handicap reconnu, elles peuvent également provenir d'OAT, ce qui complique la tenue de statistiques. Par ailleurs, il arrive à des personnes de faire demande au programme plus d'une fois par année, lorsqu'elles estiment que des changements à leur situation financière peut faire pencher la balance en leur faveur. Dans le sillon des attentes formulées par le MAML, des mécanismes de reddition de compte auraient avantage à être conçus et implantés pour rendre compte du rendement du programme.

Évolution de l'offre de services de POSPH

La nouvelle mouture du F.A.L. a, depuis janvier 2013, un impact marqué sur l'effort de travail des ressources du bureau régional de POSPH. Auparavant, l'équipe de travail de POSPH répondait directement aux demandes des participants aux divers programmes (POSPH), dont le volet F.A.L.. Concrètement, le bureau administrait le volet F.A.L. pour les participants de POSPH. Les responsables détenaient un pouvoir discrétionnaire sur l'émission de chèques aux participants, et la procédure afférente. Ces tâches amenaient le bureau régional à « devenir la police/policer » du programme, rôle qui s'avérait parfois incompatible avec les autres services de soutien et de conseil assumés par le personnel.

Avec l'exercice 2013 s'amorce de nouvelles pratiques. La gestion de l'enveloppe budgétaire de F.A.L., tout comme la gestion des demandes et des suivis de la clientèle, sont désormais impartis à OAT. Libérées de l'encadrement normatif du volet F.A.L., les ressources de POSPH peuvent désormais se consacrer à leur mandat premier, soutenir les personnes handicapées. Selon M. Couture, ce changement de pratique est très bien reçu par les ressources de son équipe.

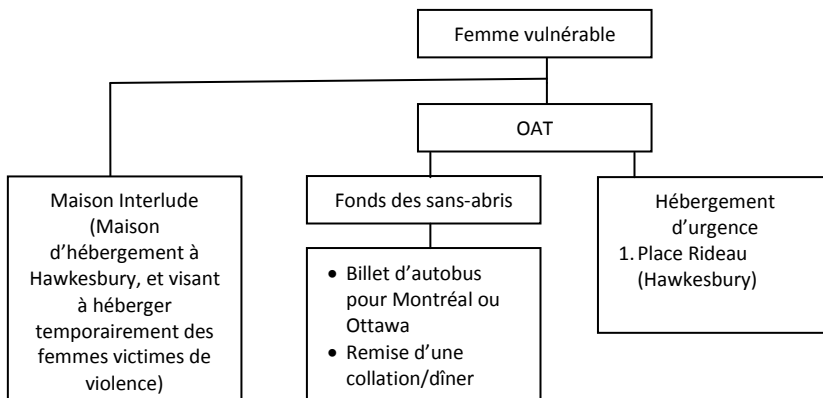
Enjeux particuliers aux personnes ayant une des limitation.s	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes -La répartition des logements adaptés sur le territoire, n'est pas nécessairement apparié avec les besoins et désirs de la clientèle cible. Une étude de besoins pour le compte du Phénix, datée de 2009 exposait le défi de la clientèle concernant le logement abordable et adapté. - Les logements adaptés ne tiennent pas compte d'une variété de limitations, cernant essentiellement les besoins des personnes à mobilité réduite. Également, plusieurs logements ne sont pas situés dans des municipalités où l'on retrouve un éventail de services (voir le tableau des communautés attrayantes). Volet Outreach de Groupe Action -Les personnes desservies par le volet Outreach/Services d'auxiliaires à domicile de Groupe Action demeurent à la maison, ont 16 ans et plus, ont une déficience physique permanente et sont en mesure de diriger leurs propres services de soutien -Les services offerts sont : les soins et l'hygiène personnels, le bain et la toilette, l'aide pour le lever et le coucher, l'aide pour manger et la préparation de repas, les mises en positions et les transferts, l'aide pour les exercices définis dans le programme de services de la personne 	<p>Le Phénix Site : www.lephenix.on.ca</p> <p>Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté Site : www.groupeaction.ca</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des présentations sont prévues aux élus siégeant au comité des Services sociaux -Une présentation sera effectuée au Conseil des comités à l'automne, lors du dépôt du rapport

Enjeux particuliers aux personnes ayant une des limitation.s	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Formation et éducation -Le mandat du CEFEO consiste à soutenir toute personne désireuse de compléter sa 12^e année -Divers programmes sont offerts, tels que : Commis en bureautique et tenue de livres, Aide en alimentation – Cuisinier.ère étape 1, Praticien.ne du développement de l'enfant, Préposé.e aux services de soutien personnels, Commis à la vente -Les programmes sont destinés aux personnes qui souhaitent obtenir un DESO, accroître leur niveau de compétences et améliorer leur employabilité -Une personne ayant une limitation peut demander une évaluation de ses acquis, et obtenir un appui pour remise à niveau pour pouvoir terminer sa 12^e année avec le CEFEO -La personne ayant une limitation doit détenir les habiletés nécessaires pour pouvoir suivre le programme d'éducation -Du soutien est disponible pour les participants qui en aurait besoin -Une portion de la clientèle est référée par OAT ou POSPH. La présence de ces participants est contrôlée de façon hebdomadaire -L'accès aux campus de Hawkesbury, Casselman et Rockland est contraint par les limites du transport public -Le CEFEO travaille en partenariat avec le CAP et le Centre, Moi j'apprends -L'agencement des horaires permet de suivre la formation de base (lecture, écriture et calcul) avec le Centre ou le CAP le matin puis de fréquenter le CEFEO en après-midi pour suivre le programme DESO 	<p>CEFEO Site : www.educoptions.ca Contact : Natasha Larocque-Zaloum</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention -Des mesures de prévention pourraient s'appliquer à des situations d'expulsion d'un logement -Des mesures de prévention pourraient réduire la discrimination dans l'accès au logement dont sont parfois victimes les personnes handicapées 	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport -Le transport demeure un enjeu pour une grande majorité de personnes ayant des limitations. Le rapport d'enquête de 2007 rédigé par Lalande & Associés pour le Phénix en faisait déjà état. La situation a peu évolué depuis, sauf pour les personnes qui souhaitent voyager soir et matin, à Ottawa, à des heures et des endroits précis. -Les personnes ayant des limitations doivent maintenir leur dépendance envers des proches afin de pouvoir se véhiculer pour faire l'épicerie, aller à la pharmacie, chez le médecin etc... -Une majorité de travailleurs du Groupe Convex ont des obstacles à l'emploi. La grande majorité ne dispose pas de véhicule. Le Groupe Convex ainsi que Valoris paient le transport d'une partie des travailleurs qui proviennent de tous les coins de Prescott-Russell. Valoris dispose de quelques autobus adaptés pour déplacer un certain nombre de travailleurs. Certains voyagent avec des collègues, qui eux, possèdent une voiture. Valoris et Convex paient également le transport par autobus effectué par les entreprises de transport Campeau et Quesnel. Le transport demeure un enjeu majeur chez Convex et Valoris. 	<p>Le Phénix - Étude sur les besoins des personnes handicapées</p> <p>Groupe Convex Prescott-Russell Site : www.groupeconvexpr.ca</p>

Enjeux particuliers aux personnes ayant des problèmes de santé mentale	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des présentations sont prévues aux élus siégeant au comité des services sociaux -Une présentation sera effectuée au Conseil des comtés à l'automne, lors du dépôt du rapport
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et formation -Les personnes en mesure de suivre un programme d'éducation et de formation sont référées à des partenaires tels que le CSEPR, le CEFEO -Le mandat du CEFEO consiste à soutenir toute personne désireuse de compléter sa 12^e année -Divers programmes sont offerts, tels que : Commis en bureautique et tenue de livres, Aide en alimentation – Cuisinier.ère étape 1, Praticien.ne du développement de l'enfant, Préposé.e aux services de soutien personnels, Commis à la vente -Les programmes sont destinés aux personnes qui souhaitent obtenir un DESO, accroître leur niveau de compétences et améliorer leur employabilité -Le CAP et le Centre Moi j'apprends offrent également des programmes de formation de base qui permettent à l'adulte d'acquérir des connaissances de base en lecture, en écriture, en mathématiques et en informatique afin de communiquer plus efficacement et d'améliorer son employabilité tout en respectant les principes de l'éducation des adultes. 	<p>Association canadienne de santé mentale, chapitre Champlain est www.cmha-east.on.ca Contact : Olivier Karwany</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Prévention -La prévention passe par la sensibilisation des acteurs aux limitations qu'imposent les situations de santé mentale et de toxicomanie 	Le Phénix (Rapport disponible sous peu à www.handicaps.ca) Contact : Judith Parisien
<ul style="list-style-type: none"> • Transport -Le programme de transport de l'ACSM offre un service de soutien, soit un transport gratuit aller-retour pour que les clients puissent participer aux diverses activités sociales des centres de ressources gérés par les partenaires. Ces centres sont situés à des endroits précis (Hawkesbury et Casselman) et offrent une programmation encadrée. Le transport ne peut être utilisé pour se rendre à l'épicerie, à la pharmacie, chez le médecin ou pour d'autres sorties du genre. 	Association canadienne de santé mentale, chapitre Champlain Est www.cmha-east.on.ca

9.1.E Une femme monoparentale aux prises avec une situation de sans-abrisme



Principales observations

- Une femme à risque de sans-abrisme pourra se référer directement à des organismes d'aide, ou adresser une demande au GSMR en contactant Ontario au travail (OAT)
- Les femmes vulnérables ont accès à davantage d'options que les hommes, grâce à la contribution d'un organisme autonome partenaire, la Maison Interlude House. Notons que cet organisme est situé à Hawkesbury, dans l'est de Prescott-Russell.

Les familles monoparentales de Prescott-Russell (2011)

Municipalités	Population 2011	Ménages privés totaux	Ménages monoparentaux (n)	Ménages monoparentaux (%)	Chefs Femmes	Chefs Hommes
Clarence-Rockland	23 185	6 975	925	15.8%	665 (71.9%)	260
Hawkesbury	10 551	3 035	700	23.1%	565 (80.7%)	135
Russell	15 247	4 510	480	10.6%	355 (74.0%)	125
La Nation	11 668	3505	380	10.1%	250 (65.8%)	130
Alfred-Plantagenet	9 196	2 800	335	12.0%	255 (76.1%)	80
Champlain	8 573	2 375	295	12.4%	200 (67.8%)	95
Casselman	3 626	1 040	140	13.5%	115 (82.1%)	25
Hawkesbury-est	3 335	1000	120	12.0%	80 (66.7%)	40
Prescott-Russell	85 381	25 240	3 375	13.4%	2 485 (73.6%)	890
Ontario	12 851 821	3 612 200	604 645	16.7%	486 470 (80.5%)	118 175

Note : Les statistiques démontrent que près de 74% des ménages monoparentaux de Prescott-Russell ont une femme à leur tête.

Enjeux particuliers aux familles monoparentales et victimes de violence conjugale

Les familles monoparentales et les victimes de violence sont identifiées comme groupe prioritaire par le comité directeur de l'initiative. En lien avec cette préoccupation, le programme Canada-Ontario de logement abordable s'adresse particulièrement aux « ...personnes à faible revenu de 60 ans et plus et/ou personnes présentant une condition actuelle en santé mentale et/ou violence conjugale ».

Source : Département des services sociaux de Prescott-Russell, Guide de Fournisseurs de logement, Comtés unis de Prescott et Russell (2011), p. 4.

Les statistiques démontrent que les femmes sont plus susceptibles d'avoir charge des enfants advenant l'éclatement du couple, et plus susceptibles d'être les victimes de violence conjugale. Elles sont aussi plus sujettes au veuvage, en raison de leur plus longue espérance de vie. Ces circonstances font qu'elles se retrouvent, plus fréquemment que les hommes, chef de famille monoparentale. Malheureusement, encore de nos jours, leur revenu est généralement moindre que celui des hommes, ce qui précarise davantage leur situation de logement.

Enjeux particuliers aux femmes monoparentales	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes (OAT) <ul style="list-style-type: none"> -Un jeune parent admissible peut recevoir du soutien financier -Les agences travaillent de plus en plus en collaboration, pour soutenir cette clientèle -On constate une concentration plus grande de jeunes familles monoparentales et jeunes couples (OAT) dans les communautés de Hawkesbury, Rockland, St-Isidore, Alfred, Vankleek Hill, Bourget, Casselman et Embrun -On remarque, chez cette jeune clientèle la difficulté d'établir des liens de confiance avec les « adultes » qui les desservent; ces jeunes prennent un certain temps à demander du soutien de la part des services « officiels » -Clientèle prioritaire : Une jeune maman (moins de 18 ans) monoparentale serait considérée prioritaire sur la liste des logements subventionnés Maison d'hébergement et appui transitoire <ul style="list-style-type: none"> - La Maison Interlude House offre de l'hébergement aux femmes victimes de violence - Une femme peut demeurer jusqu'à 3 mois avec son/ses enfants; par la suite, elle recevrait de l'aide pour effectuer une transition dans la communauté (trouver un logement et l'ensemble des programmes et services nécessaires à sa relocation) - Du soutien pour faire et suivre un budget est disponible ainsi que du support pour trouver un emploi - Les femmes ont accès aisément à l'ensemble des services d'hébergement puisque le transport est offert si nécessaire - De plus en plus de femmes qui demeurent dans l'ouest des Comtés requièrent davantage de services externes et moins de services d'hébergement. Cette situation transforme la prestation de services de la Maison Interlude. - Notons que, périodiquement, des femmes arrivent à la Maison Interlude par taxi, avec une intervenante de Valoris ou accompagnée d'un policier. 	<p>Comtés unis de Prescott et Russell Volet OAT Contacts : Anie Laurin et Julie Régimbald</p> <p>Maison Interlude House Site : www.maisoninterludehouse.ca Contacts : Céline Pelletier et Sylvie Gravel</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des présentations sont prévues aux élus siégeant au comité des services sociaux -Une présentation sera effectuée au Conseil des comtés à l'automne, lors du dépôt du rapport
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations / Partenariats <ul style="list-style-type: none"> -Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien (CEFEO) -Centre, Moi j'apprends (les besoins seraient davantage présents dans l'ouest en matière d'alphabétisation) -Le CAP -Valoris (Programme « Interactions gagnantes » en collaboration avec CEFEO et OAT) -Bureau de santé (Infirmières visiteuses) -Maison Interlude House 	<p>Comtés unis de Prescott et Russell Volet OAT Contacts : Anie Laurin et Julie Régimbald</p>

Enjeux particuliers aux femmes monoparentales	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> -Services de toxicomanie de Prescott-Russell -Association canadienne de santé mentale -Centre Novas offre gracieusement du yoga aux jeunes mamans, à Rockland -Maisons de la famille -Centre de la petite enfance 	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation et éducation -Certains programmes sont spécifiques à la clientèle des jeunes femmes monoparentales -Un soutien est disponible pour les participantes désireuses de compléter leur DESO et de suivre un programme lié aux options professionnelles qui leur ouvrirait la porte au marché du travail -Divers programmes sont offerts, tels que Commis en bureautique et tenue de livres, Aide en alimentation – Cuisinier.ère étape 1, Praticien.ne du développement de l'enfant, Préposé.e aux services de soutien personnels, Commis à la vente -Il est possible pour la participante de faire reconnaître ses acquis -La clientèle est référée par OAT; la présence des participants au programme est contrôlée de façon hebdomadaire -Le transport constitue un frein à la fréquentation assidue des campus de Hawkesbury, Casselman et Rockland -Il existe une collaboration entre OAT et Valoris en égard au programme Interactions gagnantes 	<p>CEFEO Site : www.educoptions.ca Contact : Natasha Larocque-Zaloum</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services -La clientèle desservie varie entre 16 et 25 ans: la participante doit être inscrite à l'école dans le but de terminer la 12^e année -Les programmes contribuent à rembourser les frais de garde, si la participante est admissible - En ce qui a trait à la Maison Interlude, le personnel constate une transformation des services pour les femmes qui vivent dans l'ouest des Comtés. Elles requièrent davantage de services externes. Cette situation a conduit la Maison Interlude à ouvrir des bureaux satellites à Casselman et à Rockland afin de répondre à cette demande. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention Des mesures de prévention sont exposées par les interlocutrices : -Les écoles secondaires offrent un cours d'éducation parentale -On constate que plus l'estime personnelle est élevée, moins une personne est à risque de joindre la clientèle à risque -La prévention, c'est aussi l'ensemble des interventions sociales afin de prévenir les problématiques liées à l'abus des enfants, la violence conjugale, la détresse psychologique, l'abus de drogues/alcool, afin d'accroître les chances d'une participante d'obtenir son DESO -Le Programme interactions gagnantes de Valoris pour les jeunes mamans de 13 à 25 ans, en français permet aux jeunes mamans de développer les habiletés parentales nécessaires pour être mieux outillées auprès de leurs enfant) -Le Groupe Action, par l'entremise des Maisons de la famille, parraine, entre autre, un programme « couches et formules » et un éventail de groupes et de services aux jeunes parents -Le Bureau de santé offre des services pour soutenir les parents et les enfants par l'entremise de Regarde, Je grandis disponible dans les Centres de la petite enfance (CPE) -Le CPE offre des programmes d'apprentissage et d'alphabétisation aux tout-petits, des programmes de soutien aux parents et aux gardiens et gardiennes sur tous les aspects du développement des jeunes enfants, tels des programmes sur la nutrition, des renseignements et de la formation à l'intention des nouveaux parents sur la grossesse et le rôle parental, de l'information sur d'autres programmes d'apprentissage et de soins aux jeunes enfants offerts dans la communauté - La Maison Interlude House offre des groupes de soutien, des programmes de prévention pour aider aux femmes à briser le cycle de la violence - Les programmes Fem'Aide ainsi que Voisin-es, ami-es et familles permettent aux femmes et à la collectivité d'être plus sensibilisés à la nécessité de prévenir la violence 	<p>Comtés unis de Prescott et Russell Secteur OAT Contacts : Anie Laurin et Julie Régimbald)</p> <p>Groupe Action Site : www.groupeaction.ca Contact : Brigitte Williams</p> <p>Maison Interlude House Site : www.maisoninterludehouse.ca</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Transport -Les lacunes en matière de transport constituent un grand défi pour ce qui est de l'accessibilité aux divers programmes et services (éducation/formation, emploi, services de garde etc...) -OAT dispose de certaines ressources financières pour aider à rembourser le transport mais pas le moyen de transport en tant que tel. D'autres agences, telles que Valoris peuvent prendre la relève pour soutenir les jeunes parents à cet égard - Seul le transport, matin et soir vers Ottawa, est disponible et à des heures et des endroits précis tels que Casselman, Embrun, Russell, Rockland, Bourget, Hammond 	

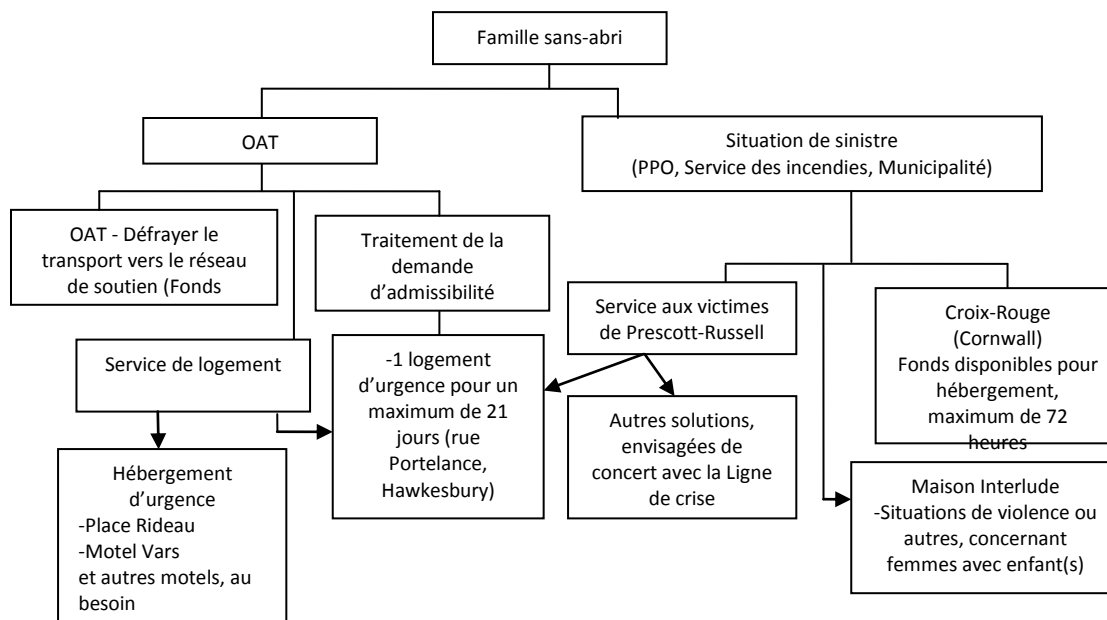
Enjeux particuliers aux femmes monoparentales	Sources / Interlocuteurs
- En ce qui à la Maison Interlude, du soutien au niveau du transport est disponible en lien avec des activités/services de l'organisation ou pour permettre à la femme de prendre différents rendez-vous (cour, policier, avocat, conseillère etc...) - Également, la Maison Interlude offre le transport à l'ensemble des femmes qui en ont besoin afin qu'elles puissent fuir la violence.	Maison Interlude House Site : www.maisoninterludehouse.ca

Note : Concernant le segment Familles monoparentales, il est possible de tirer des informations pertinentes de l'Indice des risques sociaux 2012, élaboré par le Parent Resource Center. Cependant, nos sources nous indiquent que cet indice a dû être abandonné en raison des défis du couplage de données occasionnés par l'introduction des nouvelles règles (formulaire de recensement long facultatif) appliquées lors du recensement de 2011.

La famille aux prises avec une situation de sans-abrisme

Des statistiques récentes indiquaient qu'un mariage sur deux serait voué à l'éclatement, mettant des parents et des enfants à risque de sans-abrisme. Par ailleurs, nous assistons à l'amplification du phénomène des jeunes mères sans conjoint ni partenaire de vie. Dans bien des cas, les grands-parents prennent la relève, en autant qu'ils en ont la capacité physique, psychologique et financière. En d'autres circonstances, un sinistre jette une famille complète à la rue. Avec l'effritement du réseau social et familial, le nombre de familles sans abri s'accroît.

La **famille sans abri** est une cellule familiale composée d'au moins un parent ou tuteur légal et d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, qui couche dans la rue, dans une maison d'hébergement d'urgence ou de transition pour femmes victimes de violence familiale, vit dans un logement temporaire, loge temporairement chez des connaissances, ou loue un chambre de motel au mois.
 Source : Adapté de SCHL (2003), p.2.



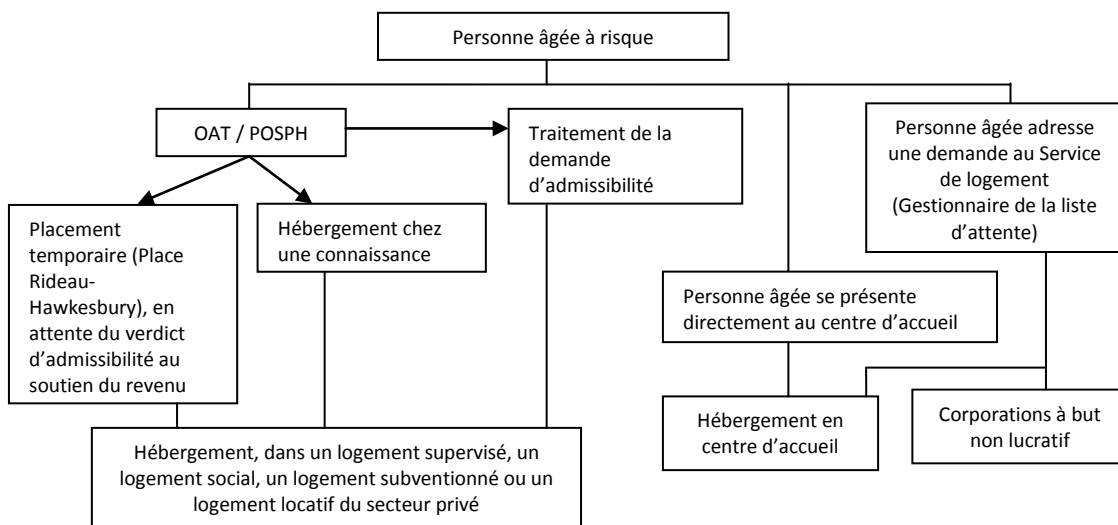
Principales observations

- Une famille sans abri peut se référer directement au Service de logement (Département des Services sociaux des Comtés unis) pour de l'aide d'urgence
- Les CUPR (Services sociaux et municipalités locales) détiennent un plan d'urgence pour les sinistres à l'échelle communautaire

- En tant que service d'aiguillage, le Service aux victimes pourrait être appelé à contribuer en pareille circonstance, notamment pour ce qui est de l'hébergement d'urgence et du soutien psychologique
- La Croix-Rouge canadienne (bureau de Cornwall) pourra également contribuer des fonds à l'hébergement temporaire
- La Maison Interlude House accueille des femmes accompagnées de leurs enfants qui sont en situation de sans-abrisme, en raison de violence conjugale
- Sous le programme IPIC, le volet Prévention de l'itinérance, une somme de 6 000\$ (approximativement 10% du fond) est consacrée au maintien du logement d'urgence.

9.1.F Une personne âgée à risque d'itinérance

Aux fins de la présente étude, et en conformité avec les règlements internes en vigueur chez le GSMR, une personne âgée est une personne, homme ou femme, âgée de 60 ans ou plus.



Principales observations

- L'admissibilité du demandeur est fonction de sa condition de santé, telle qu'évaluée par le Centre accès aux soins communautaires (CASC), surtout en ce qui a trait à un hébergement dans un centre d'accueil (résidences)
- La liste d'attente centralisée donnant accès aux places subventionnées en centres d'accueil, communément appelés « Résidences », est gérée par le Service de logement du GSMR. Au moment d'écrire ces lignes (juin 2013), la liste d'attente des places subventionnées en centre d'accueil maintenue par le Service de logement ne contenait aucun nom.
- L'adhésion des corporations à but non lucratif à la liste d'attente est facultative. La demande réelle pour ce type de service d'hébergement peut excéder les données maintenues par le GSMR.
- Il existe une volonté politique de préserver l'autonomie des personnes âgées dans leur propre domicile le plus longtemps possible, d'autant que ce mode d'hébergement s'avèrerait infiniment moins coûteuse pour la communauté que les autres formules d'hébergement (centre d'accueil et corporations).
- Le montant de subvention aux personnes âgées admissibles, fondé sur une évaluation de l'indemnité journalière, passe à 50.00\$/jour à compter du 1^{er} juillet 2013. Cette prestation était gelée à 47.75\$ depuis 2009.

- Une personne âgée qui est admissible à une subvention à l'hébergement se voit également remettre un montant de 134\$/mois comme **allocation aux besoins de base**.

Enjeux particuliers aux personnes âgées	Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes <ul style="list-style-type: none"> - Le défi démographique des prochaines années devrait conduire la communauté à demander davantage de services dans l'ouest des comtés. - Actuellement, le seul hôpital de Prescott-Russell est à Hawkesbury. Les personnes âgées qui demeurent dans l'ouest des comtés se dirigent vers les services de santé à Ottawa ou du côté de Winchester. -Les listes d'attente pour un logement abordable dans les régions de l'ouest s'allongent d'année en année. - Il est possible d'avoir accès à des services et des programmes axés vers la santé et destinés aux personnes âgées, plus particulièrement en français, et ce, auprès du Centre de santé communautaire de l'Estrie 	
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des présentations sont prévues aux élus siégeant au comité des services sociaux -Une présentation sera effectuée au Conseil des comtés à l'automne, lors du dépôt du rapport
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services <ul style="list-style-type: none"> - Les Services communautaires de Prescott-Russell (SCPR) constituent une des références clés en matière de services et programmes aux personnes âgées dans Prescott-Russell, sauf en matière de logement, de santé primaire et d'éducation/formation - L'accès aux programmes et services est facilitée par la présence du siège social à Hawkesbury ainsi que les bureaux satellites. Des personnes ressources sont présentes sur le territoire pour offrir les services de soutien et d'aide en fonction des besoins. - Groupe Action offre des services de soutien à domicile par l'entremise de préposés aux soins personnels. La clientèle desservie aurait des limitations physiques permanentes. L'accès est restreint en raison de ressources financières limitées. - Le Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) effectue le jumelage entre une personne et les soins nécessaires dans la communauté. La clientèle de personnes âgées constitue une grande partie de la clientèle du CASC. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport <ul style="list-style-type: none"> - Les Services communautaires offrent du transport aux fins de rendez-vous médicaux, sous certaines conditions. Des frais s'appliquent. - La même situation d'absence de transport collectif s'applique aussi pour les personnes âgées. Elles ne peuvent se déplacer facilement au sein de leur propre municipalité ou entre municipalités. L'accès à un véhicule est souhaitable pour avoir accès aux services, aux entreprises (épicerie, institution bancaire, pharmacie etc...) dans chacune des communautés 	<p>Services communautaires de Prescott-Russell Site : www.servcompr.com</p>

Des communautés amies des personnes âgées

Dans un guide produit par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant les besoins des personnes âgées, on y énonce les caractéristiques qui distinguent les logements dits « accueillants » pour cette tranche de la population. Le tableau ci-dessous souligne les principes de l'approche Villes-amies des personnes âgées.

Critères	Principes
Accessibilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes âgées ont accès à des logements à prix abordable
Services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Des services essentiels, à prix abordable, sont accessibles à tous
Conception	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitations sont bien construites • Les logements sont suffisamment spacieux pour permettre la libre circulation des personnes âgées • Les logements sont adaptés aux besoins particuliers de la clientèle « Personnes âgées » • Les logements sont convenablement isolés

Critères	Principes
Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide financière est disponible pour procéder aux modifications requises au logement • Les modifications peuvent être réalisées en tenant compte des besoins des personnes âgées, ainsi qu'à un prix abordable
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Les services d'entretien sont abordables pour les personnes âgées • Les prestataires de services d'entretien sont fiables et qualifiés • Les logements dits « sociaux » et les zones communes sont bien entretenus
Vieillir chez soi	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitations sont à proximité des services et des infrastructures • Des services de soutien sont disponibles à un coût abordable pour permettre aux personnes âgées de préserver leur autonomie • Les personnes âgées sont bien informées des services de soutien disponibles
Choix de logement	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes âgées ont accès à un large éventail de logements en égard au coût, à l'adaptation et à la superficie • Les personnes âgées sont bien informées de la banque de logements disponibles
Habitations	<ul style="list-style-type: none"> • Des logements pour personnes âgées, en nombre suffisant et à un prix abordable, sont disponibles localement • Les résidences/centres d'accueil offrent un choix de services, d'équipements et d'activités appropriés • Les habitations pour personnes âgées sont intégrées à la communauté
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements ne sont pas surpeuplés • Les habitations sont situées hors des zones à risque • Les personnes âgées se sentent en sécurité dans leur environnement

Source : Adapté de Organisation mondiale de la santé, *Guide mondial des villes-amies des aînés*, p.36-37.

Stratégie ontarienne pour le bien-être des personnes âgées

Source : Sinha, Samir K., janvier 2013, *Vivre bien et plus longtemps : Faits saillants*, 24 pages

Les Ontariens sont de plus en plus nombreux à atteindre le troisième âge. Toutefois, avec l'âge, les risques de contracter une maladie chronique ou de souffrir d'une invalidité croissent. D'ailleurs, cette tranche de la population accapare une part toujours grandissante du budget provincial de la santé. L'incidence sur les services sociaux, les services de santé et les soins communautaires est, et demeurera, considérable pour de nombreuses années.

Les aînés, qui selon nos sources préféreraient l'appellation « personnes âgées » par rectitude politique, souhaitent préserver leur qualité de vie. Plusieurs souhaitent vivement continuer à habiter leur demeure le plus longtemps possible. Comme le mentionne le Dr. Sinha dans son étude *Vivre bien et plus longtemps*, il convient de « ... accorder autant d'importance à ajouter de la vie aux années qu'à ajouter des années à la vie. »

Le Dr. Sinha est l'auteur du rapport soumis à l'hiver 2013 à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi qu'au ministre délégué aux Affaires des personnes âgées. Ce rapport vise à contribuer à la Stratégie ontarienne pour le bien-être des personnes âgées. L'étude couvre de nombreux axes qui reposent sur les principes suivants :

- Accès : Avoir facilement accès aux services et au soutien dont ils ont besoin de manière efficace et en temps opportun.
- Égalité : Tenir compte de l'ensemble de la population de personnes âgées dans toute leur diversité (communautés ethnoculturelles, GLBT, personnes handicapées et personnes ayant des besoins particuliers)
- Choix : Permettre aux personnes âgées de prendre les décisions éclairées en ce qui les concernent.
- Valeur : Cibler l'efficacité des programmes, dans une optique d'optimiser le rapport qualité-prix dans un contexte de rareté des ressources.
- Qualité : Veiller à ce que le contrôle des coûts ne s'accomplisse pas au détriment de la qualité.

Quoique privilégiant une optique Santé, plusieurs des recommandations contenues dans l'étude du Dr. Sinha sont congruentes au défi que pose l'hébergement des personnes âgées en Ontario. Leur pertinence, dans le cas de notre étude, ne fait aucun doute.

A. Créer des partenariats entre les ministères et les gouvernements municipaux en égard à l'offre d'options de logement, de transport et de soins de santé accessibles et abordables.

- Soutenir l'accès à des services de soutien de sorte à permettre aux individus d'adapter leur résidence en fonction de l'évolution de leurs besoins pour qu'ils puissent continuer à vieillir chez eux aussi longtemps qu'ils le souhaitent.
- Concevoir des systèmes de transport sans but lucratif et sécuritaire axés sur le besoin des utilisateurs, tant dans les collectivités urbaines que rurales.
- Instaurer des systèmes de communication qui permettront aux personnes âgées et à leurs proches de connaître les programmes et services qui s'adressent à eux, dans la langue de leur choix.

B. Prévenir l'âgisme et les mauvais traitements envers les personnes âgées

- Sensibiliser le public en égard aux mauvais traitements et à la négligence auxquels sont sujettes les personnes âgées.
- Offrir une formation au personnel de première ligne.
- Coordonner les services communautaires appelés à venir en aide aux personnes âgées victimes de mauvais traitement.

C. Promouvoir la santé et le bien-être

- Promouvoir l'activité physique, le bénévolat et l'acquisition de connaissances chez les personnes âgées afin qu'elles préservent leur autonomie plus longtemps.
- Offrir des cours sur les exercices, la prévention des chutes et la promotion de la santé.
- Soutenir financièrement les personnes âgées à revenu faible et moyen afin qu'elles aient les ressources leur permettant de demeurer en bonne santé et de conserver leur autonomie.

D. Aider les aidants naturels dans leur rôle

- Améliorer la sensibilisation de la collectivité aux services de soutien offerts aux aidants naturels en améliorant les points d'accès unique auxquels ils pourront s'adresser.
- Sensibiliser la population à l'existence des divers programmes (notamment crédit d'impôts aux aidants naturels) et promouvoir la mise en œuvre des programmes.
- Encourager la normalisation des services et des soutiens offerts.

E. Faciliter l'accès aux fournisseurs de soins primaires

- Déployer des mécanismes qui permettront aux personnes qui en manifestent le besoin un accès aux fournisseurs de soins primaires.
- Permettre, voire exiger des coordonnateurs de soins qui œuvrent dans les CASC (Centre d'accès aux soins communautaires), les organismes communautaires de services de soutien et les organismes communautaires de santé mentale d'identifier le fournisseur de soins primaires d'une personne et de partager de l'information utile.
- Accroître le niveau de financement de sorte à appuyer le travail des fournisseurs de soins primaires qui font des visites à domicile.

F. Améliorer la prestation des services de soins à domicile et de soins communautaires

- Renforcer et accroître la souplesse de l'offre de soins à domicile, de services communautaires et d'options de logement abordable, afin de permettre aux gens de demeurer autonomes et de vieillir où bon leur semble (suggestion alignée sur la stratégie Vieillir chez soi).
- Accroître le financement des soins à domicile et des soins communautaires en raison d'économies réalisées par des gains d'efficacité.
- Aider les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), les CASC et les organismes de services communautaires de soutien à implanter un modèle uniforme de soins axés sur la collaboration, la gestion des listes d'attente et la coordination des services.
- Concevoir un système fondé sur le revenu ciblant la prestation de services de soins à domicile et les services communautaires de soutien, en accordant une priorité aux principes d'accessibilité, d'équité, de choix, de qualité et de valeur.
- De concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le MAML et le MSSC, promouvoir l'aménagement d'un plus grand nombre de logements avec services de soutien et d'aide à la vie autonome comme mécanisme servant à libérer des places dans des foyers de soins de longue durée.

G. Introduire des modèles novateurs qui permettent aux personnes âgées de ne pas séjourner à l'hôpital ou de retourner rapidement à la maison

- Introduire, particulièrement dans les collectivités rurales, des programmes de soins communautaires paramédicaux appelés à soutenir les grands utilisateurs de services médicaux d'urgence.
- Soutenir la création et la mise en œuvre d'un modèle d'hospitalisation à domicile.

H. Améliorer les foyers de soins de longue durée dans leur adaptation à l'évolution des besoins de leur clientèle

- Fournir divers services de santé à court terme qui permettent aussi à un plus grand nombre de personnes âgées de rentrer chez elles.
- Veiller à ce que le personnel des foyers de soins de longue durée possède les connaissances et les compétences nécessaires pour fournir les meilleurs soins possibles à leur clientèle, en tout temps.
- Étudier la faisabilité de transformer les Centres de soins de longue durée en des carrefours de soins communautaires susceptibles d'offrir des services à la collectivité.

I. Gérer les médicaments des personnes âgées

- Améliorer les connaissances des personnes âgées qui prennent des médicaments de sorte à accroître leur sécurité en matière d'ordonnance et d'administration des médicaments.

- Permettre à toutes les personnes âgées qui en ont besoin l'accès aux pharmacothérapies, sans égard à leur capacité de payer.
 - Offrir, via le Programme de médicaments de l'Ontario, une couverture selon le revenu plutôt qu'en fonction de l'âge.
- J. Habilitier la main-d'œuvre à cerner les problèmes chez les personnes âgées et à leur offrir les bons soins, au bon moment, au bon endroit*
- Prévoir de la formation en milieu clinique pour l'ensemble des professionnels et du personnel qui travaille avec les personnes âgées.
 - Accentuer le soutien aux préposés aux services de soutien personnel (PSSP) en rendant obligatoire l'inscription au registre des PSSP, en normalisant la formation pour les futurs inscrits, et en élaborant un processus de traitement des plaintes.
 - Simplifier le processus d'évaluation et d'aiguillage afin d'éviter de répéter les évaluations, d'imposer un fardeau aux clients et de favoriser une prestation plus efficace de services.
- K. Mesures visant à parfaire la gouvernance et l'implantation*
- Mettre en place une société libre de discrimination fondée sur l'âge.
 - Permettre l'accès à des services appropriés en matière de soutien, au bon moment, au bon endroit, sans restriction afférente au revenu.
 - Préconiser des mesures pouvant être implantées dans les limites des ressources et budgets existants.
 - Établir un cadre de gouvernance clairement articulé.
 - Prévoir des échéanciers réalistes et un système de surveillance permettant de monitorer les avancées.

La stratégie Vieillir chez soi

Annoncée en janvier 2007, la stratégie Vieillir chez soi fut élaborée pour répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent conserver leur résidence le plus longtemps possible. La stratégie, relevant des Réseaux local d'intégration des services de santé (RLISS), privilégie les services de soins locaux et le soutien des aidants naturels comme mécanismes d'appui à l'autonomie et à la dignité des personnes âgées. Cette stratégie est centrale aux visées du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) en ce qu'elle contribue à la qualité de vie des personnes âgées, tout en constituant un levier de viabilité de l'ensemble du système provincial de santé.

Dans le cadre de la stratégie Vieillir chez soi, les services suivants sont offerts dans les centres de santé communautaire :

- Évaluation des besoins en santé physique et communautaire
- Guichet d'information sur des sujets relatifs à la santé
- Thérapie individuelle, de couple, et familiale
- Soutien aux aidants naturels
- Activités de mise en forme
- Conférences sur des thématiques variées

Vieillir chez soi vise aussi à réduire le nombre de patients qui appartiennent à **d'autres niveaux de soins (ANS)** dans les hôpitaux, soit des personnes qui occupent des lits alors qu'un autre milieu serait plus approprié à leur situation. Le programme représente une alternative avantageuse aux centres de soins de longue durée, permettant aux participants de préserver leur indépendance et leur capacité de choisir leur lieu de résidence. Le programme intègre des

plans de soins individuels à l'intention de personnes âgées admissibles. Des préposés aux services de soutien personnel effectuent des visites en tout temps, et rendent des services de soins personnels, d'aide aux personnes en perte de mobilité, de supervision à la médication. Elles peuvent aussi effectuer de menus travaux ménagers, la préparation des repas, et les contrôles de sécurité.

Le Programme de soins transitoires

Le Programme de soins transitoires vise à accélérer le roulement des patients en milieu hospitalier et à renforcer la capacité du système. De nouveaux lits sont installés en milieu hospitalier sur une base temporaire à l'intention de patients dont l'état de santé s'est détérioré au point où ils ne peuvent vaquer à leurs activités quotidiennes. Ces personnes nécessitent des soins et du soutien temporaire, dans l'attente d'une place dans un centre en mesure de satisfaire leurs besoins, ou d'un retour à leur domicile.

Le Programme Chez soi avant tout

Chez soi avant tout est un programme de transition à l'intention des personnes, et en particulier les personnes âgées à risque élevé. Il donne accès à des soins essentiels et à du soutien contribuant à son maintien à domicile. Lorsque des soins actifs sont requis, le programme facilite le retour de la personne à la maison, ou précédant leur admission dans un centre de soins de longue durée ou un autre milieu approprié.

Les services d'assistance et de logements avec services de soutien

Ces services sont conçus pour soutenir des personnes ayant des besoins particuliers et qui demandent des services à une fréquence ou à une intensité supérieures à ceux offerts par les soins à domicile, mais à court d'une supervision médicale dispensée dans un Centre de soins de longue durée (CSLD). Le niveau de services est pensé de sorte à permettre à la personne d'évoluer dans la collectivité en préservant un niveau d'autonomie élevé. L'institutionnalisation est ainsi retardée.

Des composantes des services furent expressément conçues pour les personnes âgées à risque élevé. Elles offrent des services de soutien personnel et d'aide familiale, des services de réconfort et la coordination de soins.

D'autres services du RLISS sont dédiés à des logements avec services de soutien, à l'intention de personnes ayant une limitation physique, un traumatisme ou atteintes du VIH et qui ne nécessitent pas de soins infirmiers continus. Les dispositions de services au résident sont consignées dans un plan de soins. Quant aux termes de l'entente avec le locateur du logement, elles sont régies au moyen d'un bail.

Concernant les logements pour personnes âgées dits « abordables », ils donnent droit à un supplément au loyer aux personnes admissibles. Par contre, ils ne donnent droit à aucun service subventionné.

Le programme de visites à domicile de Prescott-Russell

Un programme de soins primaires fut introduit en 2008 par le RLISS. Il s'agit du Programme de vie active / visites à domicile, un tentacule du programme Vieillir chez soi, et s'adresse aux personnes âgées ayant des problèmes de santé complexes et chroniques. Il cible la réduction du

nombre de visites en salle d'urgence et la réduction des admissions prématurées en centres de soins de longue durée.

Le programme est assuré par des professionnels du Centre de santé communautaire de l'Estrie auprès de certaines communautés de Prescott-Russell. Entre autres services, il comprend un centre de jour, des cliniques médicales mobiles, des visites médicales à domicile, et un programme de vie active. Les visites à domicile sont effectuées par une infirmière praticienne dont la compétence s'étend notamment à la surveillance de prise de médicaments, la consultation nutritionnelle, et des évaluations médicales.

La ville d'Ottawa et les personnes âgées

Source : Ville d'Ottawa, Plan relatif aux personnes âgées 2012-2014

La ville d'Ottawa a produit, pour la période 2012-2014, un plan relatif aux personnes âgées. Cette étude nous paraît intéressante en ce qu'Ottawa englobe un large territoire rural, limitrophe à Prescott-Russell. Il semble logique que les préoccupations et stratégies de nos voisins, particulièrement en ce qui concerne le sujet du logement pour les personnes âgées, soient apparentées à notre champs d'étude.

À la ville d'Ottawa, on reconnaît qu' « ...un logement adéquat est essentiel à la sécurité et au bien-être des personnes âgées. » - Ville d'Ottawa, plan 2012-2014, p.22

On souligne également que les personnes âgées préfèrent occuper leur résidence, de façon autonome, le plus longtemps possible. Comme mesures, on suggère l'accroissement des options de logement et le soutien des propriétaires à faible revenu. On souhaite également l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées qui résident dans des logements exploités ou subventionnés par la ville.

Dans cette perspective « logements », le plan relatif aux personnes âgées 2012-2014 énonçait les stratégies suivantes :

- Organiser une table ronde réunissant des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des acteurs de l'industrie, des acteurs communautaires et des porte-paroles de la population de personnes âgées pour discuter des besoins en matière d'offre de logements abordables et réviser les normes afférentes actuelles.
- Apprécier la suffisance de l'offre de logements dédiés aux personnes âgées, y compris les logements avec assistance, dans les communautés rurales et encourager la création de logement là où une carence est identifiée.
- Évaluer la possibilité de recourir à un programme de rénovations pour financer les adaptations domiciliaires de logements abordables occupés par les personnes âgées, à faible revenu, les plus vulnérables.
- Évaluer l'état et les réparations nécessaires aux immeubles de logements dits « sociaux ».
- Encourager les exploitants à accroître le nombre d'unités accessibles pour les personnes handicapées dans les centres d'accueil.
- Sensibiliser les personnes des centres de soins de longue durée aux besoins particuliers des personnes âgées LGBT afin de créer un milieu de vie où tous les résidents et leur famille se sentiraient inclus, respectés et appréciés.

Les recommandations de la Coalition pour prévenir l'itinérance chez les Francophones d'Ottawa (CPIFO) en lien avec les personnes âgées à risque de sans-abrisme

Source : CPIFO, 23 novembre 2011, Communiqué : 37 recommandations pour venir en aide aux aînés francophones qui sont itinérants ou à risque de le devenir, 9 pages.

La CPIFO s'est penchée sur la situation des personnes âgées francophones dans la capitale nationale. Dans un communiqué diffusé en novembre 2011, elle formule 37 recommandations susceptibles de leur venir en aide. Nous avons prélevé et regroupé certaines de ces suggestions qui pourraient s'appliquer aux personnes âgées vivant dans un contexte rural comme celui de Prescott-Russell.

Axes	Suggestions
Développement de nouveaux logements abordables	<ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouvelles unités de logement abordable pour les personnes âgées, en considérant l'appartenance linguistique
Création d'abris d'urgence et de maison	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des abris d'urgence ou des maisons de transition dédiés aux personnes âgées
Développement de services de soutien pour vieillir chez soi	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les ressources en matière d'aide à domicile et de services de soutiens personnels • Revisiter les politiques d'accès à l'aide à domicile et aux services de soutiens personnels afin d'abattre les barrières à l'accès • Améliorer les services de loisirs pour prévenir l'isolement • Accroître les ressources en matière d'alimentation saine
Développement de services adaptés aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'accroissement des capacités des organismes du secteur communautaire en fonction de la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, notamment dans les programmes, les logements subventionnés et les logements avec service de soutien
Accroissement de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le processus de planification de logements et services considère la sécurité des personnes âgées
Accès aux programmes d'aide aux revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'accroissement des niveaux de prestation du programme de la Sécurité de la vieillesse • Développer la capacité des agences d'aide à soutenir les personnes âgées dans l'accès aux programmes de soutien financier auxquels elles ont droit
Offrir les services (dans les deux langues officielles) en matière de santé mentale, de toxicomanie, de transport et d'accompagnement, de santé en général, et d'appui aux aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Aiguiller les personnes âgées vers des services communautaires offerts dans leur langue • Accroître l'accès aux praticiens en santé pour les personnes âgées à faible revenu et les itinérants • Développer des ressources appelées à soutenir les aidants naturels • Accroître les ressources des programmes communautaires qui répondent aux besoins de transport des personnes âgées, ou qui fournissent des services d'accompagnement

9.2 Les autres clientèles dites prioritaires

Tel que mentionné à la section 8.2, de sorte à respecter les directives du MAML, Lalande & Associés a poursuivi son enquête terrain, afin d'approfondir les défis rencontrés par les groupes suivants dans l'obtention ou la rétention du logement :

- Les Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI)
- Les migrants (Nouveaux arrivants et communautés ethnoculturelles)
- Les anglophones de Prescott-Russell

9.2.1 Les Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI)

Les données divergent concernant le nombre d'individus appartenant à ce segment de population. Lorsque l'on consulte les données de Statistique Canada, il n'y aurait dans Prescott-Russell, en 2011, que 10 personnes sur une population de plus de 85 000 qui déclareraient avoir comme langue maternelle une langue autochtone.

La population autochtone de Prescott-Russell (2011)

Municipalités	Population 2011	Population déclarant avoir comme langue maternelle une langue autochtone 2011
Alfred-Plantagenet	9 196	0
Casselman	3 626	0
Champlain	8 573	0
Clarence-Rockland	23 185	5
Hawkesbury	10 551	0
Hawkesbury-est	3 335	0
La Nation	11 668	0
Russell	15 247	5
Prescott-Russell	85 381	10

D'autres données, tirées du Profil des communautés de Statistique Canada, et datant de 2006, furent recueillies dans le cadre d'études préalables portant sur le logement. Ces statistiques présentent un portrait différent du nombre de résidents de Prescott et Russell qui s'identifie comme appartenant à la population autochtone.

Distribution de la population autochtone, par municipalité (2006)

Municipalités	Population totale 2006	Population autochtone (n) 2006	Population autochtone (%) 2006
La Nation	3 368	240	7.1%
Champlain	3 294	145	4.4%
Clarence-Rockland	10 643	445	4.2%
Russell	10 869	270	2.5%
Alfred-Plantagenet	13 883	175	1.3%
Hawkesbury	8 683	110	1.3%
Casselman	20 790	75	0.4%
Hawkesbury-est	8 654	20	0.2%
Prescott-Russell	80 184	1480	1.9%
Ontario	12 160 282	242 490	2.0%

Source : Statistique Canada, Profil des communautés, 1996-2006.

En 2006, il y aurait donc plus ou moins 1 500 personnes autochtones dispersées sur le territoire de Prescott et Russell. En 10 ans, ce nombre aurait pratiquement doublé. Les raisons de cette croissance demeurent nébuleuses, et prêtent à diverses hypothèses. Les municipalités de La Nation, de Champlain et de Clarence-Rockland compteraient le plus d'autochtones sur le territoire.

En dépit de son accroissement, le groupe ne représentait, en 2006, qu'environ 2% de la population régionale.

Évolution du poids démographique des autochtones - 1996 à 2006

Périodes de recensement	Population totale Prescott et Russell	Population autochtone (n)	Population autochtone (%)
1996	74 013	665	0.9%
2006	80 184	1 500	1.9%

Source : Statistique Canada, *Profil des communautés, 1996-2006*.

Actuellement, le Service de logement ne reçoit du MAML aucune somme dédiée aux Premières Nations, Métis et Inuits.

Enjeux particuliers aux PNMI	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> Accès aux services et programmes -L'ACSM dessert actuellement ou ont desservi dans un passé récent 2 personnes qui se sont identifiées comme membre de la communauté PNMI; ils reçoivent les mêmes services de même qualité que l'ensemble de la population 	Association canadienne de santé mentale, chapitre Champlain Est Site : www.cmha-east.on.ca Contact : Ken Laprade
<ul style="list-style-type: none"> Apport politique espéré des municipalités 	-Il est prévu déposer le rapport de l'étude au Comité des élus en octobre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Collaborations / Partenariats -Le personnel du Service de logement pourrait établir un lien d'information avec la Coalition autochtone d'Ottawa. En tant que regroupement d'organisations qui offrent des services directs aux populations autochtones dans la capitale nationale, cette coalition n'est malheureusement pas très au fait de la présence et des besoins du groupe PNMI dans Prescott-Russell. Également, des ponts sont à bâtir avec la réserve d'Akwesasne à Cornwall. 	- Delores Peltier, résidente de Prescott-Russell et agente de logement au Gignul, une corporation de logement à but non lucratif à Ottawa, desservant la population autochtone
<ul style="list-style-type: none"> Formation et éducation -Le Centre TR Léger est nouvellement implanté (2013) dans trois endroits de Prescott-Russell soit Hawkesbury, Casselman et Rockland. Les membres de la communauté PNMI anglophones peuvent recevoir une gamme complète de services de formation et d'éducation ainsi que des services de soutien à la recherche d'emplois, en anglais 	TR Léger School of Adult, Alternative and Continuing Education www.ucdsb.on.ca/school/tr/
<ul style="list-style-type: none"> Prestation des services - En dépit de la difficulté à identifier des porte-paroles officiels des communautés PNMI dans Prescott-Russell, il est de mise d'effectuer les recherches nécessaires pour trouver des représentants et répondre aux besoins de cette communauté - Un programme d'auto-identification (self-identification) dans les écoles secondaires publiques anglophones est actuellement bien implanté. Les étudiants peuvent communiquer avec le Conseil scolaire pour promouvoir leur culture. Les contacts sont difficiles à faire de l'extérieur du Conseil scolaire. 	Valerie Allen <i>Superintendent of School Effectiveness - School Operations, Upper Canada District School Board</i>
<ul style="list-style-type: none"> Prévention -Selon nos sources, le groupe PNMI serait parfois sujet à de la discrimination 	
<ul style="list-style-type: none"> Ressources financières -Les Services sociaux des Comtés unis ne recevraient pas de ressources financières destinées spécifiquement à cette clientèle, sauf en ce qui a trait aux programmes de petite enfance 	
<ul style="list-style-type: none"> Transport -La situation du transport est problématique, quel que soit la clientèle vulnérable dont il est question dans ce projet. Les besoins cernent surtout le transport au sein d'une même collectivité, pour se déplacer à l'épicerie, à la pharmacie, chez le médecin etc... 	

Nos discussions avec une personne autochtone, résidente de Russell, ne nous a pas permis d'identifier un porte-parole officiel du groupe PNMI au sein de Prescott-Russell. Elle estime que cette situation est en partie dû au fait que la région est rurale et que les membres qui se désignent « Autochtone », selon le recensement de Statistique Canada, sont dispersés sur le territoire.

Le personnel du Service de logement pourra demeurer à l'affût d'information dans l'éventualité où une représentativité pour ce groupe se manifesterait. Dans l'attente, l'ensemble des services liés au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance sont offerts aux clientèles identifiées par le comité directeur, incluant les groupes Premières Nations, Métis et Inuits.

9.2.2 Les migrants (Nouveaux arrivants et communautés ethnoculturelles)

Au fil des ans, Prescott-Russell s'est fait terre d'accueil pour plusieurs nouveaux arrivants et membres de communautés ethnoculturelles. Ce groupe est parfois désigné comme des immigrants, terme auquel nous préférons « migrants ».

Les communautés ethnoculturelles dans Prescott-Russell (2006)

Municipalités	Population 2006	Période d'établissement dans Prescott-Russell						
		Migration nette (% de la population totale)	Avant 1960	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	2001-2006
Russell	13 883	815 (5.9%)	185	170	120	95	185	60
Clarence-Rockland	20 790	680 (3.3%)	90	145	155	140	115	35
Champlain	8 683	470 (5.4%)	135	95	65	55	65	55
Hawkesbury	10 869	455 (4.2%)	90	90	40	55	100	80
La Nation	10 643	390 (3.7%)	75	60	95	100	30	30
Alfred-Plantagenet	8 654	220 (2.5%)	50	55	35	70	0	10
Hawkesbury-est	3 368	135 (4.0%)	35	15	25	0	50	10
Casselman	3 294	65 (2.0%)	0	10	25	10	10	10
Prescott-Russell	80 184	3265 (4.1%)	670	645	565	525	575	285
Poids des cohortes		100%	20.5%	19.8%	17.3%	16.1%	17.6%	8.7%

Source : Statistique Canada, Profil des communautés, 2006.

En 2006, la proportion de migrants, dans Prescott-Russell, se chiffrait à un peu plus de 4%. Ces dernières années, des efforts furent déployés par des acteurs communautaires pour intéresser ces personnes à s'établir dans la région. Il est donc probable que le poids des migrants ne cessera de croître avec les années dans Prescott et Russell, mais sûrement pas au rythme que connaissent les pôles urbains que sont Ottawa, Montréal et Toronto, ces villes exerçant un fort pouvoir d'attraction sur les nouveaux arrivants au pays.

Enjeux prioritaires liés aux nouveaux arrivants

Selon nos sources, les migrants vulnérables seraient peu portés à s'établir hors des centres urbains. Ils convoiteraient d'abord un réseau de support, et les opportunités d'emplois. Les régions s'avèreraient également moins intéressantes pour les personnes qui n'ont pas de véhicule, faute de transport collectif.

Enjeux particuliers aux migrants	Sources / Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes -L'agente du RSIFEO transmet l'information à ses clients et les invite à visiter le site de Service Ontario (virtuellement et physiquement) -Les nouveaux arrivants essaient d'anticiper ce qu'ils cherchent et ce qu'ils souhaitent trouver en matière de programmes et services, en lien avec leurs besoins d'intégration - Le RSIFEO dispose de peu de moyens afin de combler les besoins d'information des clients; les nouveaux arrivants qui souhaitent s'installer dans Prescott-Russell auront besoin d'une bonne dose de débrouillardise puisque l'information n'est pas facile à trouver pour s'intégrer adéquatement 	Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario Site : www.rsifeo.org Contact : Élise Edimo

Enjeux particuliers aux migrants	Sources / Interlocuteurs
<p>-Les municipalités ne sont pas toujours bien outillées pour aider les migrants – l’information est souvent incomplète sur les sites web des municipalités</p> <p>-On constate que le 211 aurait avantage à être promu auprès de l’ensemble des intervenants, des services sociaux et communautaires, en somme sur tout le territoire non pas seulement pour faciliter l’établissement des migrants mais l’ensemble de population qui est en quête d’information sociale et communautaire</p> <p>-Également, les logements vacants pourraient être davantage promus à l’extérieur de Prescott-Russell</p> <p>-Depuis 4 ans, le personnel constate une baisse des demandes de services dans les Maisons de la famille de la part de la clientèle ethnoculturelle</p> <p>- On constate que certaines familles ont eu de la difficulté à s’adapter à certaines politiques de la Maison de la famille (ex. porter quelque chose dans leurs pieds – Loi des garderies liée à l’hygiène)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	<p>-Il est prévu déposer l’étude au Comité des élus en octobre 2013</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations / Partenariats <p>- Le Conseil des écoles publiques de l’Est de l’Ontario (CEPEO), Projet Élargir l’espace francophone (Daniel-Pierre Bourdeau)</p> <p>-L’ACFO de Prescott-Russell et l’ACFO de Stormont Dundas et Glengarry</p> <p>-Le conseil de la coopération de l’Ontario, Programme Essor, en collaboration avec le Campus d’Alfred de l’Université de Guelph</p> <p>-Le RDÉE, le comité noyau (Prescott-Russell)</p> <p>- La Cité collégiale</p>	<p>Réseau de soutien à l’immigration francophone de l’Est de l’Ontario</p> <p>Site : www.rsifeo.org</p> <p>Contact : Élise Edimo</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation et éducation <p>-Les familles ethnoculturelles ont une forte prédisposition à envoyer leurs enfants dans les écoles anglophones afin de contribuer à leur bilinguisme; les familles croient qu’il n’est possible d’apprendre l’anglais qu’en fréquentant les écoles anglophones</p> <p>-TR Léger est intéressé par la clientèle des minorités ethnoculturelles, à laquelle elle offre actuellement des cours de français; l’organisation a embauché une agente à l’établissement pour recruter cette clientèle au sein de ses services</p> <p>-Les conseils scolaires francophones cherchent, pour leur part, à rapatrier cette clientèle pour obtenir une part de marché en matière d’offre de services linguistiques à la clientèle ethnoculturelle francophone pour ainsi la voir intégrer les écoles francophones</p> <p>-Le programme ESSOR, du campus d’Alfred permet à des personnes de groupes ethnoculturels formées à l’étranger, dans les domaines de l’agro-alimentaire, de l’environnement, de l’agriculture, d’acquérir de l’expérience dite « canadienne » dans la région; malheureusement, très peu de personnes s’installent dans Prescott-Russell suite à ce stage puisque la grande majorité est déjà installée à Ottawa</p>	<p>Campus d’Alfred de l’Université de Guelph</p> <p>Contact : Sonia Fournier</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services <p>-Les personnes issues de groupes ethnoculturels ont les mêmes aspirations/besoins en matière de logement que quiconque; lorsqu’elles considèrent s’installer dans la région, elles évaluent les possibilités d’emplois, de logement, du coût de vie, des écoles, des activités culturelles, de la qualité de vie en générale; plusieurs s’installent davantage dans des endroits périphériques (Hawkesbury, Embrun, Rockland) et travaillent à Montréal/Ottawa</p> <p>-Les stratégies de recrutement du RSIFE0 sont destinées principalement aux personnes de groupes ethnoculturels relativement aisées; elles possèdent déjà une voiture, peuvent se loger sans trop de difficultés et participer pleinement à la vie sociale puisqu’elles vont même déjà détenir un emploi, par exemple, dans la région de la capitale nationale</p> <p>-L’attrait de la migration c’est de pouvoir se loger à moins cher qu’en ville (achat d’une maison à moindre coût ou se loger à moindre coût) tout en y trouvant une qualité de vie et une sécurité pour la famille et les enfants</p> <p>-Les migrants vulnérables vont davantage s’implanter dans les grands centres urbains puisqu’ils ont davantage accès à des services et programmes, à de l’entraide provenant de leur propre communauté, à du transport</p>	<p>Réseau de soutien à l’immigration francophone de l’Est de l’Ontario</p> <p>Site : www.rsifeo.org</p> <p>Contact : Élise Edimo</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention <p>-Le personnel du volet petite enfance de Groupe Action considère la clientèle de groupes ethnoculturels comme « à risque »; la plupart du temps elle arrive de communautés à l’extérieur de la région ; elle risque l’isolement; parfois, elles ont peu de revenu</p> <p>-Souvent les familles nouvellement arrivées n’ont pas de réseau social ni de connaissances quant aux services disponibles; parfois, certaines ne parlent ni le français ni l’anglais;</p> <p>-Les nouveaux arrivants qui en ont besoin sont admissibles au programme « Couches et formules » ainsi qu’au transport, au programme pré-scolaire (de septembre à juin) qui sont offerts dans les deux langues officielles</p>	<p>Groupe Action pour l’enfant, la famille et la communauté</p> <p>Site : www.groupeaction.ca</p> <p>Contact : Brigitte Williams</p>

Enjeux particuliers aux migrants	Sources / Interlocuteurs
- Pendant une certaine période, les familles pouvaient compter sur une cuisine collective pour se rencontrer et échanger socialement	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport -Le défi est identique à celui que doivent relever toutes les autres clientèles -Les nouveaux arrivants doivent avoir accès à un moyen de transport pour se déplacer plus facilement partout sur le territoire de Prescott-Russell et accéder à l'ensemble des services -La même information s'applique en égard au transport collectif soir et matin pour travailler dans les grands centres urbains	

9.2.3 Les Anglophones de Prescott-Russell

Fait exceptionnel en Ontario, toutes les municipalités qui composent les Comtés unis de Prescott et Russell sont majoritairement francophones, à l'exception de Russell. La langue de travail de l'administration régionale (GSMR) est le français, et la plupart des documents sont disponibles dans les deux langues officielles. Notons également que beaucoup, sinon la majorité des acteurs communautaires, évoluent en français, tout en offrant des services bilingues à la population.

Dans l'élaboration de ses directives encadrant la présente étude, le gouvernement de l'Ontario se montre préoccupé par le niveau de services en français auxquels a accès la population francophone dans les régions désignées. Force est de constater qu'en égard aux services sociaux et communautaires livrés dans Prescott-Russell, cette crainte est peu justifiée.

Par contre, dans cette ligne de pensée, le GSMR s'est montré soucieux d'évaluer la satisfaction de la communauté anglophone envers sa prestation de services. Lalande & Associés s'est donc entretenu avec quelques citoyens anglophones sur ce sujet.

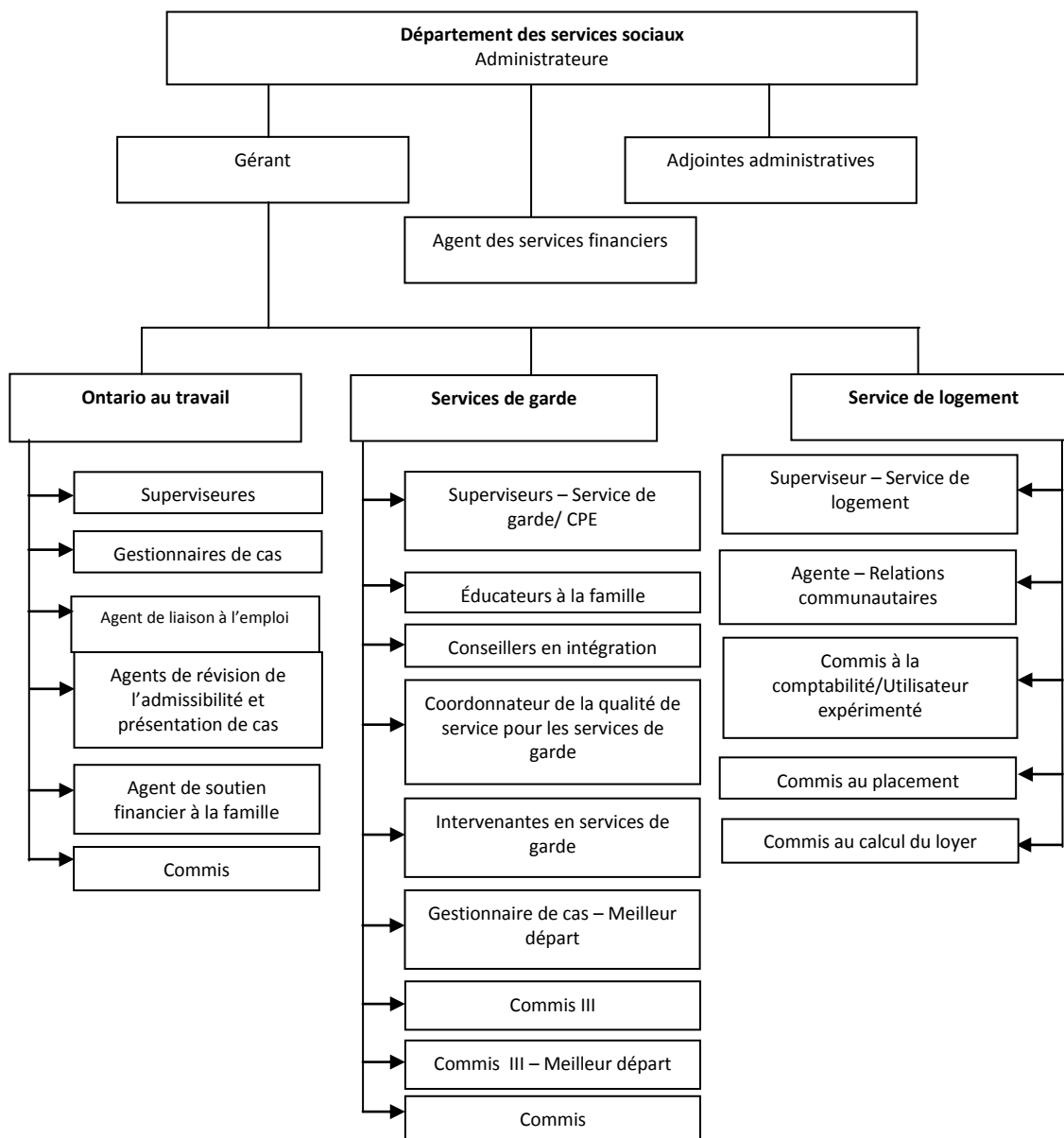
Enjeux particuliers aux Anglophones	Sources/ Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services et programmes -On constate la parité des services rendus aux francophones et anglophones dans Prescott-Russell -Les anglophones reçoivent des services individuels dans leur langue maternelle en autant que l'agence offre des services en anglais; à certains endroits, le mandat est francophone -Les agences qui offrent des ateliers/services et programmes à des groupes anglophones peuvent avoir un certain défi à offrir la variété et la fréquence souhaitées -Il y aurait une hausse de la demande d'activités en anglais par le CPE à Casselman, comparativement aux autres régions -Le volet Petite enfance de Groupe Action, offre, en priorité des services en français aux francophones -À Rockland et à Embrun, la clientèle desservie des Maisons de la famille est à 60 % anglophone et à 40% francophone	Centre de Petite enfance de Glengarry et Prescott-Russell Contact : Suzanne Boisclair Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté Site : www.groupeaction.ca Contact : Brigitte Williams
<ul style="list-style-type: none"> • Apport politique espéré des municipalités 	-Il est prévu déposer le rapport de l'étude au Comité des élus en octobre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations / Partenariats -Des collaborations existent entre les agences communautaires; la plupart des intervenants qui œuvrent dans ses agences sont bilingues	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation et éducation -Au printemps 2013, l'Upper Canada District School Board a annoncé son retrait du partenariat d'offre d'éducation et de formation aux adultes du CEFEO, créant ainsi un vide temporaire pour la population anglophone -Le Centre TR Léger a pris la relève et a implanté des campus à des endroits stratégiques soit Hawkesbury, Casselman et Rockland. Les Anglophones de la communauté peuvent recevoir une gamme complète de services de formation et d'éducation ainsi que des services de soutien à la recherche d'emplois dans leur langue. Les étudiants peuvent également y compléter leur DESO.	TR Léger School of Adult, Alternative and Continuing Education Site : www.ucdsb.on.ca/school/trl/

Enjeux particuliers aux Anglophones	Sources/ Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services -Concernant les besoins particuliers liés à cette clientèle, un répondant anglophone nous a indiqué qu'il pourrait y avoir une perception, bonne ou mauvaise, à l'effet que les anglophones pourraient avoir un défi à se faire servir dans leur langue en raison du contexte de bilinguisme qui prévaut dans la région. Le fait que plusieurs services s'affichent en français renforce cette perception. -Il pourrait y avoir un ressentiment de la part de certains membres de la communauté anglophone. Le répondant questionne également le fait que les anglophones ne s'adressent peut-être pas nécessairement aux bonnes personnes au sein des organismes/agences. - Il existerait un ressentiment de certains anglophones à l'égard de la francophonie (entreprises commerciales, les organisations institutionnelles qui embauchent des personnes bilingues, le débat entourant le Monument de la francophonie à Hawkesbury, le mandat exclusivement francophone de certains services, etc...). Le sujet de la langue demeure fort sensible. Des anglophones auraient l'impression de ne pas pouvoir accéder à certains services dans leur langue. -Les anglophones moins scolarisés seraient laissés pour compte. La communauté de Hawkesbury, plus particulièrement, serait perçue comme « un Monde francophone ». Selon ce répondant, il serait plus difficile de se faire servir en anglais, de façon générale, dans Prescott-Russell. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention -L'ensemble des agences communautaires régionales offrent des services aux anglophones -Valoris, Groupe Action, le CPE, l'ACSM etc... offrent des activités de groupe en anglais dans tous leurs points de services -Le CPE a parfois dû annuler des activités de groupe, en anglais plus particulièrement, puisque ceci ne répondait pas à un besoin pour la clientèle -Le programme « Interactions gagnantes » de Valoris n'est présentement offert qu'en français; cependant, le programme est actuellement en cours de traduction par la Société de l'aide à l'enfance de Stormont Dundas et Glengarry, ce qui permettrait à Valoris d'implanter le programme dans Prescott-Russell pour les jeunes mamans anglophones 	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport -Le défi est identique à celui que doivent relever toutes les autres clientèles -Il est utile d'avoir accès à un moyen de transport pour se déplacer plus facilement partout sur le territoire de Prescott-Russell et accéder à l'ensemble des services -La même information s'applique en égard au transport collectif soir et matin pour travailler dans les grands centres urbains 	

10.0 Le GSMR : Le Service de logement et Ontario au travail (OAT)

10.1 Le GSMR – Point d’ancrage à l’échelle régionale

Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) a imparti aux Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) le rôle d’établir, d’administrer et de financer les programmes et les services de logements à l’échelle régionale. Dans Prescott-Russell, c’est au département des Services sociaux de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell qu’incombe le rôle de GSMR.



Source : Organigramme 2013, Département des Services sociaux, révisé le 19 août 2013.

Point d’ancrage du système, le GSMR peut fournir des logements directement. Son champ de compétences englobe les responsabilités suivantes :

- Mener des activités de planification liées à la prestation du programme de logement, par exemple évaluer les besoins en services, repérer des partenaires, et élaborer des processus
- Fournir les services et administrer le programme en fonction du cadre stratégique et des lignes directrices
- Présenter des rapports au MAML sur les indicateurs de rendement
- Conclure une entente de services avec la province
- Négocier et conclure des contrats de services avec des fournisseurs de services et assurer la surveillance à cet égard
- Élaborer un plan d’investissement, précisant l’utilisation prévue des fonds de l’Initiative de prévention de l’itinérance dans les collectivités (IPIC)
- Recueillir des données financières et autres sur les services fournis
- Présenter des rapports à la province concernant les données, financières et autres, en respect du calendrier établi par le ministère.

10.2 Le Service de logement

10.2.1 Mandat spécifique au Service de logement

- Offrir un logement abordable et convenable aux personnes admissibles à un loyer indexé sur le revenu

10.2.2 Champs d’intervention

- Responsable de la surveillance financière et de l’administration de subventions de programmes de logements abordables, et des corporations municipales à but non lucratif
- Responsable du maintien d’une liste d’attente centralisée pour le programme de logements à but non lucratif.

10.2.3 L’équipe du Service de logement

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec le logement abordable
Administratrice du département des Services sociaux	Anne Comtois-Lalonde Tél : 1.800.667.9825, p. 6100 Courriel : ACLalonde@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • S’assure que l’ensemble des programmes et services sont livrés selon les différentes lois applicables, au meilleur coût possible pour l’organisation
Gérante	Sylvie Millette Tél : 1.800.667.9825, p. 6400 Courriel : SMillette@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion générale des programmes et services d’Ontario au travail, du Service de logement et des Services de garde
Superviseur	Alain Lacelle Tél : 1.800.667.9825, p. 6500 Courriel : alacelle@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier, diriger et contrôler les activités de l’ensemble du portefeuille du Service de logement sur le territoire • Gérer les risques des 12 corporations à but non lucratif

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec le logement abordable
		<ul style="list-style-type: none"> • Gérer et mettre en œuvre les divers programmes de logements abordables, de supplément au loyer, et toutes autres initiatives du MAML
Commis à la comptabilité/utilisateur expérimenté (IV)/Coordonnatrice programme de logement abordable		<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un support en matière de comptabilité générale • Gérer des données informatiques • Application des programmes et procédures liées au budget et états financiers des fournisseurs de logement à but non lucratif • Veiller à ce que les finances du portefeuille du logement public ainsi que des corporations à but non lucratif se portent bien. <p><u>A titre d'utilisateur expérimenté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les logiciels de comptabilité utilisés produisent le rendement escompté
Agente de relations communautaires		<ul style="list-style-type: none"> • Établir, soutenir et mettre sur pied des initiatives, programmes, activités ou associations de résidents dans les unités liées au Service de logement • Veiller à ce que les locataires connaissent et respectent les lois provinciales, municipales, leurs baux et les politiques internes du département
Commis au placement III		<ul style="list-style-type: none"> • Offrir, au secteur, un soutien clérical dans la livraison des programmes du Service de logement • Entrer les demandes de logement au système informatisé • Percevoir et déposer les loyers reçus • Rencontrer les ménages pour déterminer leur admissibilité et la grandeur du logement requis

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec le logement abordable
		<ul style="list-style-type: none"> • Loger les ménages au moment opportun
Commis au calcul du loyer III		<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le calcul du loyer en fonction de toutes sources de revenus • Préparer les baux • Renouveler les baux • Offrir un soutien clérical général au secteur

10.2.5 Historique des programmes et services sous l'égide du Service de logement depuis 2000

Date	Programmes et Services	Précisions
2000	-Instauration des logements publics et des corporations à but non lucratif	-90 unités sont dédiées au volet Supplément au loyer
2005	-Début de l'entente Canada-Ontario	
2006	-Émission des lignes directrices appuyant la construction de logements abordables -Intégration du programme « Accédant à la propriété » de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) -Intégration du programme Supplément au loyer	
2007	-Dégagement d'une enveloppe budgétaire de 2 173 000\$, dont la majeure partie est dédiée à la construction de logements abordables -Résultant d'un appel d'offres (Critères : viabilité du projet, emplacement, zonage, disponibilité à bâtir, équité du proposant, expérience en gestion), construction par un entrepreneur privé de 25 unités à Limoges	-Gestion des subventions imparties par le MAML aux Comtés unis à hauteur de 70 000\$/unité, entente de 20 ans -Projet géré par le propriétaire -Engagement : fournir du logement abordable, à 80% du prix du marché, sélection des locataires contrôlée par le propriétaire -Rapport de conformité remis annuellement au GSMR
2009	-Modification au volet « Accédant à la propriété » -Seconde vague de construction de logements abordables -De nombreuses demandes de promoteurs furent reçues	- Gestion des subventions imparties par le MAML aux Comtés unis à hauteur de 120 000\$/unité -Accroissement de l'offre de logement abordable: -24 unités (rue Nelson, Hawkesbury) Les unités suivantes ont reçu 70 000\$/unité, sommes provenant du fond résiduel de la vague de financement de 2007 -8 unités (agrandissement, Corporation de logement à but non lucratif de Rockland) -3 unités (Complex Côté, Rockland) -4 unités (Rue Nelson - Eden, Hawkesbury)

Date	Programmes et Services	Précisions
2012	<ul style="list-style-type: none"> -Instauration du programme d'investissement au logement abordable (PILAO), qui englobe les volets Supplément de loyers, Rénovations Ontario et Allocation aux loyers -Écoulement des fonds de l'entente préalable Canada-Ontario -Le GSMR décline les volets Construction de logements abordables et Accédant à la propriété, privilégiant plutôt d'autres formes de soutien direct -Le GSMR gère le programme supplément aux loyers et allocation de logement, ainsi que Ontario Réno 	

10.3 Ontario au travail

10.3.1 Mandat d'Ontario au travail

- Fournir une aide à l'emploi et une aide financière temporaire aux personnes dans le besoin.

Le programme Ontario au travail :

- Reconnaît la responsabilité personnelle et favorise l'autonomie du participant par l'emploi
- Fournit une aide financière temporaire aux personnes qui sont le plus dans le besoin pendant qu'elles remplissent leurs obligations et qui consistent à chercher et à conserver un emploi
- Sert efficacement les personnes qui ont besoin d'aide
- Est responsable devant les contribuables ontariens.

10.3.2 Champs d'intervention

- Offrir aux personnes admissibles, chaque mois, de l'aide financière pour les besoins de base et le logement
- Offrir aux personnes admissibles une carte de médicaments gratuits
- Offrir aux personnes admissibles des services à l'emploi, à l'interne ainsi que par l'entremise de fournisseurs de services dans la communauté.

10.3.3 L'équipe d'Ontario au travail (OAT)

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec la lutte contre l'itinérance
Administrateur, Département des Services sociaux	Anne Comtois-Lalonde Tél : 1.800.667.9825, p. 6100 Courriel : aclalonde@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que l'ensemble des programmes et services sont livrés selon les différentes lois applicables, au meilleur coût possible pour l'organisation

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec la lutte contre l'itinérance
Gérante	Sylvie Millette Tél : 1.800.667.9825, p. 6400 Courriel : SMillette@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion générale des programmes et services d'Ontario au travail, du Service de logement et des Services de garde
Superviseures	Patricia Hoffman Tél : 1.800.667.9825, p. 6200 Courriel : phoffman@prescott-russell.on.ca Jo-Anne Poirier Tél : 1.866.298.2228, p. 500 Jpoirier@prescott-russell.on.ca Anne-Marie Millette Tél : 1.800.667.9825, p. 6800 Courriel : ammillette@prescott-russell.on.ca	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser le personnel, ainsi que les programmes et services d'Ontario au travail
Gestionnaires de cas		<ul style="list-style-type: none"> • Offrir les services et programmes d'Ontario au travail • Compléter les demandes d'aide • Effectuer des vérifications • Maintenir les dossiers à jour • Guider et référer les participants à d'autres services et programmes • Soutenir les participants dans leurs activités d'emploi
Gestionnaire de cas auxiliaire	Poste transformé en gestionnaire de cas	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'information pertinente des personnes qui présentent une demande de soutien financier afin d'évaluer leur admissibilité • Soutenir les gestionnaires de cas dans la gestion des dossiers et la prestation de services d'Ontario au travail
Agent des services financiers		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les rapports financiers et statistiques pour envoi au ministère
Agent de ressources		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les participants d'OAT ayant de grandes barrières à l'emploi • Effectuer un plan d'action vers la rééducation des participants
Commis		<ul style="list-style-type: none"> • Fournir le soutien clérical et

Postes	Titulaires	Tâches principales en lien avec la lutte contre l'itinérance
		statistique au personnel des équipes
Agent de soutien financier à la famille		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer diverses démarches avec les participants d'OAT qui doivent faire tout en leur possible afin d'obtenir une pension alimentaire pour enfants ou conjoint, lorsque la situation est opportune
Agent de révision de l'admissibilité et présentation de cas		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer les révisions de l'admissibilité, en cas de soupçon de fraude Préparer le dossier dans les cas où la situation est confiée aux instances aux fins d'enquête policière

10.3.4 Critères d'admissibilité à Ontario au travail (OAT)

Pour être admissible au programme OAT, le demandeur doit :

- Résider en Ontario,
- Avoir besoin d'une aide financière immédiate pour pouvoir acheter de la nourriture et payer un logement, et
- Être disposé à prendre part à des activités qui l'aideront à trouver un emploi.

Source : www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/social/ow/eligibility.aspx

Des informations factuelles s'ajoutent afin que l'admissibilité soit déterminée avec précision :

- preuve du numéro d'assurance sociale
- carte Santé
- preuve d'identité, tel que le certificat de naissance
- relevés bancaires récents pour tous les comptes en banque
- copie du contrat hypothécaire ou du contrat de location
- relevé d'emploi et/ou les plus récents talons de chèque de paye;
- copie du relevé de Prestation universelle pour la garde d'enfants (si le demandeur a des enfants de moins de 18 ans)
- renseignements sur toute autre somme d'argent que le demandeur peut recevoir, comme un régime de retraite
- renseignements sur les actifs que peut détenir le demandeur, tel un Régime enregistré d'épargne retraite
- preuve de statut d'immigrant, s'il y a lieu.

Évaluation de l'admissibilité

En vue d'évaluer l'admissibilité du demandeur, OAT étudie deux aspects :

- sa situation financière
- sa volonté de participer à des activités d'aide à l'emploi

Pour adresser une demande dans le cadre du programme Ontario au travail, les renseignements suivants sont requis :

1. La taille de la famille
2. Le revenu
3. L'avoir (équité personnelle)
4. La divulgation des frais de logement courants

Note : Des renseignements additionnels pourront être requis, selon les situations.

10.3.6 Rôle du personnel du programme

- Évaluer l'information fournie pour établir l'admissibilité du requérant
- Fournir de l'aide pour élaborer un plan visant à trouver du travail ou à perfectionner les compétences du requérant.

10.3.7 Engagement du participant

Pour être admissible au programme Ontario au travail, le demandeur et ses dépendants de 18 ans et plus doivent compléter une formule de demande d'aide et signer une entente de participation.

Source : Site du MSSC, <http://www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/social/ow/eligibility.aspx>, consultée le 12 février 2013.

10.3.8 Contribution d'OAT à la cause du logement abordable et à la lutte au sans-abrisme

L'ensemble des volets de l'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) sont offerts par Ontario au travail. Il en va de même pour plusieurs services et programmes complémentaires offerts par le GSMR et qui impactent directement les individus et familles vulnérables. De fait, tout programme qui ne relève pas directement du logement abordable (volet confié au Service de logement) relève d'OAT. L'arrimage des stratégies mises en œuvre par OAT et par le Service de logement est donc central aux visées de cette étude.

10.4 Service de logement et Ontario au travail - Implication communautaire

Le tableau suivant vise à apprécier l'étendu du réseau du GSMR dans la collectivité, par le biais de l'implication communautaire des ressources de l'équipe OAT et du Service de logement. La reconnaissance de ces tentacules pourra servir à bâtir des ponts entre les acteurs communautaires et les Services sociaux. Cette perspective est d'autant plus stratégique que le comité directeur estime que l'atteinte des objectifs ministériels de la Stratégie de logement abordable et de la lutte contre l'itinérance passe par la concertation et la collaboration.

Implication communautaire - Personnel rattaché au département des Services sociaux

Effectifs	Jeunes	Femmes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Général
Ontario au travail					
			Association des Centres d'accueil de P-R		
		Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes			Services aux victimes de Prescott-Russell
					Banque alimentaire et friperie de L'Original
					Commission de formation de l'Est ontarien

Effectifs	Jeunes	Femmes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Général
					Health Alliance for Eastern Ontario
					Coalition contre la drogue de Prescott-Russell
					Coalition pour la prévention du suicide
					Mesures/Plan d'urgence dans les municipalités de Prescott-Russell
Service de logement					
				Comité d'accessibilité	Coalition à l'amasement compulsif Seaway Group
					Comité de la Boite verte et Coalition à l'amasement

Note : Ce tableau peut varier considérablement d'une année à une autre. Nous estimons que le personnel d'Ontario au travail est probablement davantage engagé dans divers comités et organisations que ce qui est présenté.

10.5 Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)– Un proche collaborateur

En égard aux services rendus à la population à risque de sans-abrisme, le département des Services sociaux de Prescott-Russell peut compter sur l'étroite collaboration du POSPH. Alors que le programme IPIC relève du Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), POSPH opère sous l'égide du Ministère des services sociaux et communautaires (MSSC). Toutefois, le gouvernement ontarien reconnaît la complémentarité des mandats, et en particulier celle du volet Fonds d'aide au logement (F.A.L.) Dans cet esprit, depuis janvier 2013, le traitement des demandes et la gestion de l'enveloppe budgétaire du F.A.L. relèvent des ressources du GSMR. De cette initiative découle une entente tripartite de répartition des ressources financières allouées au F.A.L., entente dont les termes sont négociés à un palier supérieur entre le MSSC, le MAML et le GSMR.

10.6 L'envergure du Fonds d'aide au logement (2013)

Ces mécanismes se traduisent par une rationalisation des fonds dédiés au F.A.L. pour les exercices 2013 et suivants. La nouvelle donne est reflétée au tableau ci-dessous.

Fonds F.A.L.	Budget 2013 (IPIC, sujet à approbation)	Budget (Excluant f/a)
Fonds des besoins primaires (Deep Core Housing Needs), communément appelé Fonds d'aide au logement, ou F.A.L.	378 274\$	343 885\$
Note : Sous IPIC, à compter de 2013, ces fonds englobent les programmes OAT, POSPH		
Mesure transitoire (226 000\$, couvrant la période du 1 ^{er} janv. 2013 au 31 mars 2014)	181 360\$	164 873\$
Total	559 634\$	508 758\$

À la lumière des données recueillies, le Fonds d'aide au logement pourra donc disposer de 559 600\$ (ce montant inclut la portion Frais d'administration) en 2013 pour combler les besoins

régionaux. Aux fins de comparaison, selon le responsable du bureau régional de POSPH, les déboursés afférents au Fonds auraient avoisiné les 800 000\$ en 2012. La nouvelle donne budgétaire représente donc une coupure d'environ 40%. Cet impact s'annonce encore plus significatif lorsque la mesure transitoire sera expirée, en mars 2014.

10.7 La révision du système d'aide publique aux personnes vulnérables

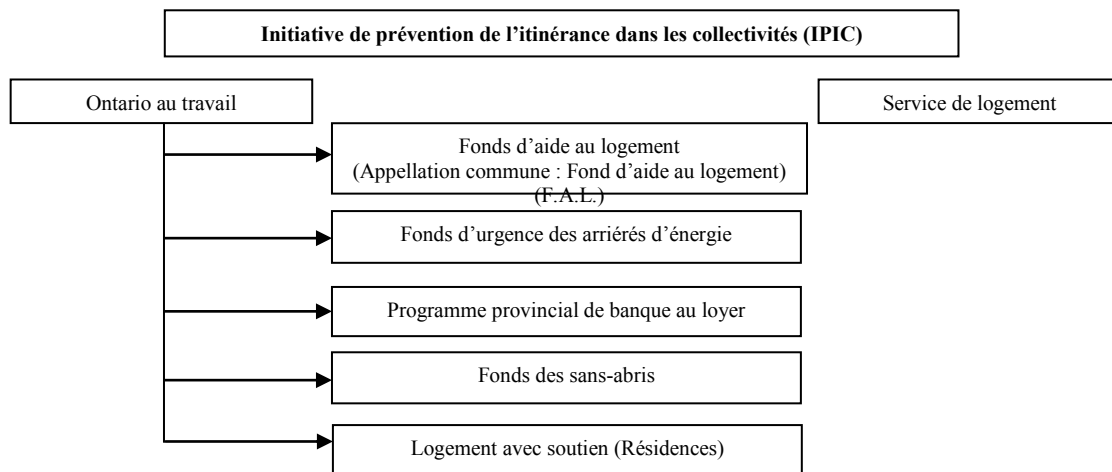
Dans l'optique de faciliter la communication et le désir de rallier les forces vives du milieu dans la lutte contre l'itinérance, une illustration des composantes et interrelations du système est présentée en annexe. La section qui suit précise les éléments du système régional d'aide publique aux logements abordables, suivant la refonte des programmes et leur regroupement sous IPIC.

10.7.1 L'ADN de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)

Question de dresser la table, nous nous permettons ce bref rappel. Depuis le 1er janvier 2013, l'IPIC combine le financement de cinq programmes préalables sur l'itinérance en une seule enveloppe de financement. Le nouveau programme IPIC est dorénavant administré par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML). La prestation de services est assurée, à l'échelle régionale, par le gestionnaire de services municipaux, soit le département des Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell.

Sous le parapluie de l'IPIC, les programmes et fonds sont consolidés sous cinq rubriques :

- Le Fonds d'aide au logement, ou FAL, aussi appelé le Fonds des besoins primaires
- Le Fonds des sans-abri
- Le Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
- Le Programme provincial de banque au loyer
- Le Programme Logement avec soutien



10.7.2 Clientèle ciblée par l'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)

Les fonds regroupés sous IPIC depuis janvier 2013 s'adressent essentiellement aux ménages sans abri, aux ménages à risque ou à risque imminent de se retrouver sans abri ainsi qu'aux personnes âgées à risque de devenir sans-abri. Le regroupement des programmes sous IPIC introduit la perméabilité des enveloppes budgétaires et la flexibilité des services dédiés à la cause du sans-abrisme. L'optimisation et l'efficacité des services rendus à la personne vulnérable est centrale à ce changement.

10.7.3 Impacts de la refonte

Selon toute vraisemblance, les Comtés unis recevront, en 2013, un financement provincial moindre, ou à tout le moins stable, pour soutenir la prévention de l'itinérance. Parallèlement, il est anticipé que la migration de la prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité (PENDMC) à l'IPIC soit de nature à nourrir la demande pour les programmes d'aide. Des choix déchirants s'annoncent. Plus que jamais, le GSMR et ses proches collaborateurs auront à faire preuve d'efficacité, de créativité et de proactivité.

10.7.4 Impact pour les participants de la migration à l'IPIC

La refonte des mesures d'aide vouées au sans-abrisme impactera directement les personnes vulnérables participant aux programmes sous le régime PENDMC. Le tableau comparatif suivant précise l'aide maximale à laquelle un participant peut s'attendre à recevoir en vertu des nouvelles modalités. Les prochaines pages nous éclaireront davantage sur ces impacts.

Tableau - Programmes d'aide au logement - Comparaison des régimes

Régime PENDMC / CSUMB Jusqu'au 31 décembre 2012			Régime IPIC / CHIPI À compter du 1 ^{er} janvier 2013		
	Personnes seules	Familles		Individu ou couple sans enfant	Famille (1 adulte + 1 enfant)
PENDMC	799\$	1 500\$	Fonds d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)	800\$	1 500\$
			Programme provincial de banque d'aide au loyer /(Rent Bank)	1 000\$	1 000\$
			Fonds d'aide au logement (FAL) (Ne compense plus l'achat ou réparation de poêle et réfrigérateur)	500\$	1 000\$
			Programme intégré d'aide à l'itinérance (Homelessness)	500\$	1 000\$

Notes :

- Dans Prescott-Russell, un participant aux programmes OAT ou POSPH est admissible automatiquement aux programmes d'aide au logement. S'il s'agit d'un non-participant, son admissibilité sera calculé selon le Seuil de faible revenu (SFR) d'une région rurale, plus 15% tel que démontré précédemment.
- Les montants indiqués ci-haut représentent un maximum auquel a droit un individu ou une famille, et peuvent être répartis sur une ou plusieurs demandes, au cours d'une période de 24 mois.
- Sous l'IPIC, l'aide est allouée en vertu d'un mécanisme de priorités fondé sur le profil du ménage, la date de la demande, les besoins de la communauté ainsi que la disponibilité des fonds.
- Les montants peuvent varier selon les besoins évolutifs, les portefeuilles étant inter-reliés.

10.8 Le bulletin du PENDMC 2010-2012

En tombée de rideau du programme PENDMC, nous présentons quelques indicateurs de performance des initiatives liées à la prévention à l'itinérance, au cours des trois dernières années.

Indicateurs	2010	2011	2012 3e trimestre (T 4 n/d)
Nombre total de ménages qui courent un risque imminent de perdre leur logement	147	151	82
Nombre total de ménages qui risquent de perdre leur logement mais qui le conservent	147	151	82
Nombre total de ménages ayant reçu des services qui ont actuellement un logement mais qui risquent de le perdre	147	151	82
Nombre total de ménages ayant reçu des services de soutien personnel	147	131	74
Nombre total de ménages sans logement qui reçoivent des services de consultation, de transport, d'hébergement d'urgence, de soutien, etc.	4	9	8
Nombre de ménages qui reçoivent des services pendant qu'ils vivent dans la rue	5	8	8
Nombre de ménages qui ont quitté la rue et ont obtenu un logement temporaire	5	10	8
Nombre de ménages qui ont quitté la rue et ont obtenu un logement permanent	-	-	0
Nombre de ménages vivant dans un logement temporaire qui ont reçu des services	30	28	16
Nombre de ménages qui ont quitté leur logement temporaire pour un logement permanent	30	26	16

10.9 Inventaire des programmes et services publics dédiés à la lutte au sans-abrisme

La contribution du GSMR à la cause du sans-abrisme se concrétise sur de multiples fronts. Les cinq composantes de l'IPIC sont évidemment au centre de cet effort, quoiqu'il existe également une panoplie d'autres programmes publics complémentaires. À ce stade de l'étude, nous croyons utile de les décrire afin de dresser un état des lieux et de poser une réflexion sur leur évolution potentielle.

10.9.1 Programme et fonds regroupés sous IPIC

- A.1 Fonds d'aide au logement (FAL), aussi appelé Fonds des besoins primaires
- A.2 Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
- A.3 Programme provincial de banque au loyer
- A.4 Fonds des sans-abris
- A.5 Logement avec soutien (Résidences)

A.1 Fonds d'aide au logement – FAL (Fonds des besoins primaires)			Gestion : Ontario au travail		
Objectif :	Venir en aide aux personnes à risque de devenir itinérantes, pour ce qui est de: <ul style="list-style-type: none"> • les frais de déménagement encourus pour améliorer leur situation (obtenir un loyer moins cher, déménager d'un endroit inhabitable pour raisons de santé, fuir une situation de violence conjugale) • le dépôt du dernier mois de loyer servant à sécuriser un logement • combler des frais d'énergie (hydro/huile/gaz) suite à la réception d'un avis de débranchement 				
Précisions :					
	Réalisé (PENDMC)		Projeté (Fonds d'aide au logement)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			498 800\$	322 300\$	
Réalisé	300 273\$	341 812\$			
Indicateur 1					
Cibles					

Commentaires :

- Développer des relations rapprochées avec le personnel du POSPH
- Suivre avec diligence l'évolution des besoins évalués en continu et adapter les stratégies en adéquation aux besoins, en fonction de ressources limitées.

La nouvelle donne budgétaire et les attentes élevées du MAML en matière de lutte contre l'itinérance conduisent les gestionnaires des services à réviser les paramètres de l'aide financière dédiée à l'établissement et à la prévention de l'expulsion d'un logement et du débranchement des services publics. Le nouveau Fonds d'aide au logement / *Housing Assistance Fund*) cerne ces besoins.

A.1.1 Admissibilité au FAL

Le Fonds d'aide au logement (FAL) propose une aide sous forme de loyer indexé ou de supplément/allocation de loyers. Pour être admissible à ce type d'aide, le demandeur doit satisfaire des conditions d'admissibilité dont les détails sont disponibles sur le site des Comtés unis, à l'adresse suivante: www.prescott-russell.on.ca.

Sommairement, les personnes ou ménages suivants sont admissibles :

1. Un résident de Prescott-Russell
2. Le demandeur est à risque d'être sans-abri
3. Les personnes prestataires d'OAT et de POSPH en reçoivent automatiquement.
4. Les individus et (ou) les familles qui éprouvent des difficultés financières et qui sont à faible revenu, tel que déterminé par la mesure de pauvreté utilisée par Statistique Canada. Ces seuils constituent des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part significative de son budget à combler des besoins de base tels que la nourriture, le logement et l'habillement comparativement à ce qu'une famille moyenne peut se permettre

5. Les requérants devront épuiser toute autre source de revenus. Ils devront démontrer la nature temporaire/circonstancielle de la crise financière qu'ils subissent, et que le Fonds permet de résorber cette crise. À titre d'exemple, un demandeur qui détient un loyer excédant ses capacités financières et qui n'envisage aucune action visant à améliorer sa situation serait inadmissible.

A.1.2 Le Seuil de faible revenu (ou SFR)

Concernant les personnes à faible revenu qui ne sont pas participantes aux programmes d'OAT ou de POSPH, le recours au guide SFR ou LICO (**Seuils de faible revenu /Low-Income Cut-Offs**) est suggéré afin de déterminer l'admissibilité. Cependant, plutôt que d'utiliser le seuil établi dans le guide pour une population entre 30 000 et 99 999, le GSMR privilégie l'utilisation de la tranche correspondant aux régions rurales. Cette politique contribue à restreindre la population admissible de sorte à conduire à la suffisance du Fonds.

À titre d'exemple, si ces recommandations sont retenues, un individu pourra adresser une demande au programme s'il dispose de revenus annuels moindres que (SFR + 15%) 18 444\$.

Tableau - Seuils annuels d'admissibilité – Base SFR

Taille de la famille	SFR (Région rurale)	Seuil OAT	Seuil POSPH	Seuil «Working Poor»
1 individu - SFR	16 038\$			
SFR + 15%	18 444\$	7 272\$	12 900\$	17 937,50\$
2 individus	19 966\$			
SFR + 15%	22 961\$	12 516\$	19 620\$	
3 individus	24 545\$			
SFR + 15%	28 227\$	13 128\$	20 376\$	
4 individus	29 802\$			
SFR + 15%	34 272\$	13 776\$	21 216\$	
5 individus	33 800\$			
SFR + 15%	38 870\$	14 436\$	22 056\$	
6 individus	38 122\$			
SFR + 15%	43 840\$	14 760\$	22 464\$	
7 individus	42 443\$			
SFR + 15%	48 810\$	14 760\$	22 464\$	

Notes : Les taux annuels calculés dans le tableau, pour OAT et POSPH, sont applicables à un couple avec un enfant ou plus sous l'âge de 13 ans. Le calcul peut différer avec le type de famille, par exemple famille monoparentale ou famille avec enfants de plus de 13 ans. Les taux comprennent les frais de logement.

- Une personne travaillant 35 heures/semaine au salaire minimum de 10.25\$/heure x 50 semaines (17 937.50\$) serait admissible au Fonds d'aide au logement. Ces argents sont en sus de l'aide financière versée pour le soutien au revenu.
- À compter du 1er janvier 2013, la catégorie « Régions rurales » de la grille SFR sera également utilisée comme mesure d'admissibilité pour tout volet d'aide relié à l'IPIC, nommément :
 - Le Fonds d'aide au logement
 - Le Fonds des sans-abri
 - Le Programme provincial des arriérés de loyer
 - Le Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
 - Logements avec soutien (Résidences)

A.1.3 Coûts admissibles

Seuls les coûts liés aux besoins essentiels de logement sont admissibles, tels :

- Frais de déménagement : déboursés encourus pour obtenir un loyer moins cher, un nouvel emploi, un logement inhabitable pour raisons de santé et sécurité (avec preuves à l'appui), pour fuir ou s'établir suite à une situation de violence (ces personnes pourront recevoir un 2e montant avec un rapport policier), ou encore suite à une expulsion d'un logement, mais non pour cause de loyer impayé, suite à la sortie d'un établissement qui vous prodiguait les soins de base et le logement (prison, maison de transition, refuge, un hôpital)
- Dépôt de loyer (dernier mois) : pour sécuriser un logement, pour aménager dans un nouveau logement suite à un séjour dans un refuge ou pour sortir de la rue, pour fuir une situation de violence conjugale, suite à une catastrophe (feu, inondation)
- Avis de débranchement d'une compagnie d'énergie : Frais d'énergie avec un avis de débranchement. Doit toutefois utiliser les fonds des autres programmes avant celui-ci.
- Appareils ménagers : L'achat ou la réparation d'un poêle, d'un réfrigérateur, d'une laveuse et sècheuse avec preuve du propriétaire que ces appareils ménagers ne sont pas inclus dans le logement, et ce, seulement pour les clients OAT et POSPH qui ont des enfants.
- Autres items essentiels : L'achat d'un lit sécuritaire, selon les normes (*Safety Approved Crib*) et d'un matelas.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le document support du programme Fonds d'aide au logement.

A.1.4 Limites d'admissibilité au Fonds d'aide au logement

- 800 \$ pour une personne seule ou un couple sans enfant
- 1 500 \$ pour une famille avec des enfants
- Une fois aux 24 mois, depuis le 1^{er} janvier 2013

A.1.5 Gestion de l'admissibilité au Fonds d'aide au logement

- À l'instar de tous les programmes d'aide, l'administration de ce nouveau Fonds sera gérée par le personnel d'OAT
- Le gestionnaire à l'accueil complètera les formulaires nécessaires, évaluera les preuves requises (N4, lettre du propriétaire, de la compagnie d'énergie), les revenus et les avoirs (comptes bancaires) et toute autre documentation requise, comme c'est le cas pour l'ensemble des demandes aux programmes d'aide.
- S'agissant d'une prestation discrétionnaire, les demandeurs ne pourront faire appel à la décision rendue.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le document support du programme Fonds d'aide au logement.

Selon une sur-utilisation ou une sous-utilisation des fonds, les montants pourraient être modifiés, à la discrétion du GSMR.

A.2 Fond d'urgence des arriérés d'énergie		Gestion : Ontario au travail			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Aide les familles et individus à faible revenu à payer des arriérés de factures d'énergie et des frais de rebranchement. Les fonds d'urgence octroyés sont remis directement au fournisseur d'énergie. 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Programme aussi connu sous l'appellation « Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie » À ne pas confondre avec le Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP) et le programme Learning, Earning and Parenting, également appelé LEAP 				
	Réalisé (Fonds d'urgence aux arriérés d'énergie)		Projeté (Fonds d'urgence aux arriérés d'énergie)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	13 100\$	11 900\$	21 900\$	50 000\$	
Réalisé	10 368\$	11 918\$			

Commentaires :

L'objectif central consiste à réduire au minimum les besoins envers le programme. Les fonds dédiés au programme sont limités.

A.2.1 Mesure de performance du programme 2010-2012

Programme de fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie			
	2010	2011	2012
Nombre total de ménages qui ont reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie.	63	28	30
Valeur moyenne de l'aide versée par ménage.	288	389	397
Nombre de ménages touchant des prestations d'Ontario au travail qui ont reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie.	28	11	6
Nombre de ménages touchant des prestations du POSPH qui ont reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie.	8	2	6
Nombre de ménages à faible revenu (de 20 000\$ ou moins), y compris les ménages à revenu fixe, qui ont reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie.	27	15	18
Nombre de ménages qui comptent plus d'un membre ayant reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie	n/a	n/a	n/a
Nombre de ménages qui ont reçu une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'énergie sous forme de prêt.	n/a	n/a	n/a
Nombre de ménages qui reçoivent une aide d'urgence pour faire face aux coûts d'électricité.	n/a	n/a	n/a

La mesure de la performance, au 31 décembre 2012, demeure approximative, à l'exception du nombre de ménages ayant reçu une aide d'urgence pour faire face aux charges d'énergie.

À la lumière du plan de services 2013-2014 d'Ontario au travail, le tableau subséquent dresse le bilan des demandes des programmes d'aide de l'exercice 2012.

Programme d'aide	Fonds	Demandes aux programmes
F.A.L., excluant Logements avec soutien	Fonds d'aide d'urgence aux impayées d'énergie	30
	Programme provincial de banque d'aide au loyer	53
	Programme « Winter Warmth »	9
	Programme d'urgence des sans abri	1425
	Programme d'aide aux impayés d'énergie / LEAP	59
	Total	1 576

Source : Département des Services sociaux, Plan de services du programme Ontario au travail, 2013-2014, p. 22.

A.3 Programme provincial de banque d'aide au loyer		Gestion : Ontario au travail			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Venir en aide aux locataires à faible revenu en leur donnant accès à une aide financière d'urgence pour payer un arriéré de loyer récent et ainsi conserver leur logement 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Les demandeurs doivent fournir un avis d'éviction (Formulaire N-4) pour être admissible. 				
	Réalisé (Programme provincial de banques d'aide au loyer)		Projeté (Programme provincial de banque au loyer)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	28 600\$	30 300\$	27 600\$	74 000\$	
Réalisé	12 353\$	42 207\$			
Indicateur 1	Demandes traitées				
Cibles			32		
Réalisé	30	49			

Commentaires :

- Aucun indicateur précis n'est ciblé; le personnel d'OAT répond aux besoins, en fonction des ressources financières disponibles.
- Les ressources sont limitées.
- Le département des Services sociaux dispose d'une obligation de reddition de compte.
- Le programme devrait se poursuivre sans modification majeure au cours des prochaines années.

A.4 Fonds des sans-abris			Gestion : Ontario au travail		
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Venir en aide aux personnes à risque de devenir itinérantes 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Un remboursement de certains frais/coûts peuvent être payés : Les frais de déménagement, en deçà d'un plafond déterminé, le dépôt du dernier mois, des arriérés de frais d'énergie risquant le débranchement, achat d'appareils ménagers pour les participants d'OAT et de POSPH. Le département effectue l'achat de cartes-cadeaux qui peuvent être remises à des participants d'OAT dans des situations d'urgence (par ex. achat d'essence, épicerie etc...) 				
	Réalisé		Projeté (Fond des sans-abris)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	54 900\$	56 700\$	56 700\$	35 000\$	
Réalisé	53 671\$	56 222\$			
Indicateur 1	Demandes traitées				
Cibles					
Réalisé	93	55			

Commentaires :

- Le programme devrait se poursuivre sans modification majeure dans les prochaines années
- Advenant qu'une opportunité se présente, il serait possible de considérer la disponibilité et le maintien d'un logement d'urgence dans une autre localité, plus particulièrement à Rockland, compte tenu des besoins grandissants au sein de cette municipalité.
- Les sommes réalisées et budgétées incluent une allocation de 6 600\$/an servant à maintenir un logement d'urgence à Hawkesbury (810, rue Portelance).

A.5 Logement avec soutien (Résidences)		Gestion : Ontario au travail Collaboration : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Les centres d'accueil offrent un hébergement permanent, un soutien personnel et certains services d'aide à l'autonomie fonctionnelle à des adultes vulnérables de la collectivité qui, sans ce soutien, pourraient éprouver des problèmes de santé et des difficultés connexes et perdre leur hébergement. La clientèle type des centres d'accueil est composée de personnes ayant des difficultés de santé mentale ou développemental ou des personnes qui sont âgées et en perte d'autonomie qui ne peuvent plus vivre seules, mais ne sont pas prêtes à être hébergées dans un centre de soins de longue durée. 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Le service est généralement suppléé par un pourvoyeur privé La subvention remise par le GSMR est dirigée vers la personne en besoin et non pas à l'établissement 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	3 700 000\$	3 500 000\$	3 500 000\$	3 080 000\$	
Réalisé	3 089 344\$	2 956 423\$			
Indicateur 1	Nombre de clients recevant ou ayant reçu des services / cumulatifs des personnes qui ont reçus des services dans l'année				
Réalisé	647	616			
Indicateur 2	Nombre de Centres d'accueil sujets à une entente avec le GSMR				
Réalisé	33	33			
Indicateur 3	Nombre de lits disponibles dans les Centres d'accueil				
Réalisé	1 665	1 665			
Indicateur 4	Nombre maximal de lits d'hébergement / subventions aux participants				
Réalisé	512	501			

Note : Le GSMR compte le plus grand nombre de places subventionnées à l'échelle de l'Ontario.

Commentaires :

- Le per diem versé aux participants subventionnés des centres d'accueil, est majoré à 50\$/jour, depuis le 1^{er} juillet 2013, dans l'éventualité où l'exploitant (propriétaire du centre d'accueil, rencontrerait les normes minimales de qualité et de services et aurait une convention de services signée avec le GSMR).
- Le MAML souhaite revoir les critères de qualité des centres d'accueil.
- Des modifications aux normes obligeront l'installation de gicleurs, d'ici 2018.

Source liée à l'installation des gicleurs : news.ontario.ca/mcscs/fr/2013/05/protoger-les-personnes-agees-et-vulnerables-en-ontario.html, page consultée le 22 juillet 2013.

A.5.1 Rencontre avec l'Association des résidences privées

Une rencontre avec des représentants de l'Association des résidences privées a eu lieu le 6 mai 2013. À cette rencontre participait les personnes suivantes :

- Mme Nicole Normand et M. Normand Tremblay, membres de l'exécutif de l'Association des résidences privées
- Mme Anne Comtois-Lalonde, Mme Isabelle Péladeau et M. Alain Lacelle, du département des Services sociaux
- Andréanne Gougeon et Michel A. Lalande, de Lalande & Associés

Cette discussion a largement contribué à ce segment de l'étude.

A.5.2 Les Centres d'accueil - Mise en situation

Un centre d'accueil, aussi appelé « Résidence », est une entité comportant un nombre plus ou moins élevé de chambres, généralement réservées aux personnes âgées autonomes, semi-autonomes, ou en perte d'autonomie.

La région de Prescott-Russell compte plusieurs résidences, proposant autant de possibilités d'hébergement à la clientèle potentielle. La majorité de ces établissements collaborent au programme de subvention tel que présenté à B.4. Les taux de vacances varient grandement, d'une communauté à une autre. Le tableau ci-dessous reflète la situation régionale, telle qu'elle se présentait en début mai 2013.

A.5.3 Centres d'accueil participants de Prescott-Russell – Capacité et taux de vacances

Communautés	Entités	Lits/places (Mai 2013)	Lits/places vacantes	Taux de vacances
Alfred	Auberge Plein-soleil	48	1	2.1%
Alfred	Pension du bonheur	58	1	1.7%
Curran	Villa St-Luc	64	6	9.4%
Lefaivre	Centre d'accueil Mon chez-nous	36	3	8.3%
Plantagenet	Résidence Quatre saisons	50	25	50.0%
Casselman	Résidence du village	18	3	16.7%
Casselman	Résidence Mon chez-nous	38	4	10.5%
Casselman	Résidence St-François	114	13	11.4%
St-Isidore	Maison Ange de l'espoir	10	3	30.0%
St-Isidore	Manoir Caledonia	59	35	59.3%
Vankleek Hill	Heritage Lodge	72	0	0%
Vankleek Hill	MacDonald Residence	24	1	4.2%
Bourget	Résidence Cartier (anciennement Entr'amis)	10	1	10.0%
Hammond	Résidence St-Félix	10	5	50.0%
Hammond	Résidence St-Mathieu	40	3	7.5%
Rockland	Jardins Belle-rive	174	0	0%
Rockland	Résidence La traversée / Crossings Residence	30	6	20.0%
Rockland	Résidence Simon	48	0	0%
St-Pascal	Résidence St-Pascal	33	0	0%
Limoges	Le Génésis	79	0	0%
Limoges	Résidence l'Érablière	35	0	0%
Limoges	Résidence Limoges	28	4	14.3%
St-Albert	Résidence Paquette	10	0	0%
St-Albert	Villa St-Albert	44	4	9.1%
Hawkesbury	261 Manoir McGill	91	21	23.1%
Hawkesbury	342 Manoir McGill	66	5	7.6%
Hawkesbury	Place Mont-Roc	106	30	28.3%
Hawkesbury	Place Rideau	45	5	11.1%
Hawkesbury	Résidence de l'amitié	9	0	0%
Hawkesbury	Résidence Cameron	20	0	0%
Chute-à-Blondeau	Manoir Carillon	55	11	20%
Embrun	Le Pavillon	76	1	1.3%
Embrun	Résidence Servant	22	0	0%
Total		1 622	191	11.8%

Source : Données internes d'OAT, mai 2013.

Les résidences identifiées dans ce tableau possèdent des ententes avec le GSMR. Prescott-Russell compte d'autres résidences privées qui, pour des motifs variés, ont souhaité ne pas participer au programme de subvention.

De ce tableau, nous pouvons déduire que plus une communauté regroupe de services à la population, plus il est aisé pour la résidence de l'endroit de combler ses chambres. Facteur pertinent, certains villages de Prescott-Russell se dévitalisent progressivement. On n'y retrouve plus d'école, de bureau de poste, de dépanneurs ou de station-service. Les commerces de détails s'y font rares. Les jeunes familles choisissent de quitter pour maximiser leurs opportunités et celles de leurs enfants, et la communauté vieillit. Nos rencontres nous enseignent que de nombreuses personnes âgées privilégient un centre d'accueil plutôt qu'un autre afin de se rapprocher d'un enfant ou de leurs petits-enfants.

Parmi les autres facteurs d'attraction de la clientèle mentionnons le désir des personnes âgées de demeurer dans la communauté où elles ont vécu. Certains, qui s'étaient expatriés pour travailler ou suivre leur conjoint, souhaitent revenir aux sources.

Le taux de vacances présenté au tableau subséquent est remis en question par nos interlocuteurs. Les données de l'Association des résidences privées indiquent plutôt un taux de vacances avoisinant les 18%. Il pourrait y avoir eu confusion entre le nombre de chambres vacantes et le nombre de lits vacants, ce qui impacteraient les résultats.

Quoiqu'il en soit, on s'entend sur le fait que les centres d'accueil comptant le plus de lits sont les plus susceptibles d'afficher un profit. Un ou deux lits vacants sur une centaine de place n'a pas le même poids qu'un ou deux lits vacants pour un établissement qui en compte une vingtaine. Pour les plus petits centres d'accueil, la rentabilité est souvent attribuable à l'implication active du propriétaire et de sa famille dans la gestion et les opérations.

Soulignons un autre élément en égard à l'inventaire des centres d'accueil. Les Centres, à l'origine des entreprises appartenant à des familles ancrées dans la région, passent progressivement à des intérêts externes à la région. Les établissements comptant le plus de chambres sont particulièrement touchés par cette vague de fond, notamment La pension du bonheur (Alfred), La résidence Quatre saisons (Plantagenet), le Pavillon (Embrun), et Place Mont-Roc (Hawkesbury).

L'avenir sera-t-il fait de grosses résidences dont la gestion s'effectuera à distance par des gens d'affaires provenant de l'extérieur de la région, alors que les plus petites « tireront le diable par la queue » avant de disparaître? Assistons-nous aux crépuscules des centres d'accueil de type familial et à l'avènement des centres d'accueil de type institutionnel? À tout bien soupesé, il y a lieu de croire qu'un changement de paradigme s'annonce dans l'univers des centres d'accueil de Prescott-Russell.

A.5.4 Les places subventionnées en centre d'accueil

Aux fins du présent document, les centres d'accueil sont des entreprises privées qui accueillent des adultes semi-autonomes ou en perte d'autonomie, et qui se retrouvent dans une situation qui ne leur permet plus de tenir un logement. En vertu d'ententes, le GSMR offre certains programmes et services de soutien, ainsi qu'un soutien à l'hébergement. Actuellement, une trentaine de centres d'accueil collaborent à l'offre du GSMR.

Toutes les municipalités de Prescott-Russell regroupent des communautés où l'on retrouve un centre d'accueil adhérent à l'entente avec le GSMR. Concrètement, le participant admis au régime indiquera, sur le formulaire de demande, la ou les municipalités où il souhaiterait être hébergé. Le jeu de l'offre et de la demande fait en sorte que les besoins soient comblés. Cependant, si on constate actuellement une offre excédentaire (mars 2013, 498 places sont comblées sur une possibilité de 510), les projections démographiques laissent supposer que cette situation pourrait s'inverser à moyen terme.

Tableau - Les centres d'accueil / foyers d'accueil – Inventaire de l'offre (Janvier 2013)

Municipalités	Communautés	Entités	Nombre de participants subventionnés
Alfred-Lefavre	Alfred	Auberge Plein-soleil	19
	Alfred	Pension du bonheur	12
	Curran	Villa St-Luc	15
	Lefavre	Centre d'accueil Mon chez-nous	7
	Plantagenet	Résidence Quatre saisons	23
Casselman	Casselman	Résidence du village	14
	Casselman	Résidence Mon chez-nous	28
	Casselman	Résidence St-François	43
Champlain	St-Isidore	Maison Ange de l'espoir	10
	St-Isidore	Manoir Caledonia	12
	Vankleek Hill	Heritage Lodge	6
	Vankleek Hill	MacDonald Residence	12
Clarence-Rockland	Bourget	Résidence Cartier	9
	Hammond	Résidence St-Félix	5
	Hammond	Résidence St-Mathieu	14
	Rockland	Jardins Belle-rive	19
	Rockland	Résidence La traversée	15
	Rockland	Résidence Simon	9
	St-Pascal	Résidence St-Pascal	28
Nation	Limoges	Le Génésis	13
	Limoges	Résidence l'Érablière	15
	Limoges	Résidence Limoges	17
	St-Albert	Résidence Paquette	9
	St-Albert	Villa St-Albert	11
Hawkesbury	Hawkesbury	261 Manoir McGill	21
	Hawkesbury	342 Manoir McGill	16
	Hawkesbury	Place Mont-Roc	4
	Hawkesbury	Place Rideau (1497256 Ontario Inc.)	21
	Hawkesbury	Résidence de l'amitié	10
	Hawkesbury	Résidence Cameron	16
Hawkesbury-est	Chute-à-Blondeau	Manoir Carillon	15
Russell	Embrun	Le Pavillon	11
	Embrun	Résidence Servant	19
Total		33 résidences	498 personnes

Les places subventionnées sont contingentées depuis quelques années. Début 2013, le nombre de places disponibles s'élevaient à 510. Actuellement (mars 2013), certaines demeurent à combler. Particularité du programme dans Prescott-Russell, le GSMR a choisi d'attirer les

places aux participants, et non aux centres d'accueil. Tout déménagement ou aménagement peut donc influencer sur le nombre de personnes subventionnées que compte un centre d'accueil donné.

A.5.5 La clientèle admissible au programme Centre d'accueil

Le programme s'adresse aux personnes non employables, autonomes ou semi-autonomes. Il peut s'agir de personnes âgées ou de personnes qui vivent des difficultés psychologiques ou ayant une limitation intellectuelle. Selon nos sources, la clientèle du programme Centre d'accueil se répartie équitablement entre les personnes âgées et les personnes qui vivent des difficultés psychologiques. Un même centre d'accueil pourra donc accueillir une mixité de profils.

Pour être admissible au programme, le demandeur doit être :

- Une personne :
 - En attente d'une admissibilité à POSPH, ou
 - Recevant une pension d'invalidité du Régime de pension du Canada
- Une personne âgée
 - Recevant une pension de sécurité de vieillesse (ou OAS – *Old Age Security*), ou
 - Recevant une pension d'invalidité du Régime de pension du Canada

Concernant un demandeur âgé de 65 ans et plus, une évaluation de la situation personnelle est requise.

Scénario d'aide au logement pour un individu admissible, hébergé en centre d'accueil

Variables	\$/mois	Précisions
Loyer mensuel hypothétique pour une personne seule en centre d'accueil	1 600\$	Ce montant peut varier selon l'endroit
Montant de la subvention maximale de OAT/Service de logement, pour un mois comptant 30 jours (montant de base mensuelle : 1 520\$, normalisée au mois)	1 520\$ (basé sur un mois de 30 jours)	Per diem de \$50.00/jour, lorsque l'hébergement s'étale sur une portion de mois, amendement au 1 ^{er} juillet 2013) Notes: -Les GSMR alloue un maximum de 510 places subventionnées -C'est le participant qui est admis au programme, non le centre d'accueil
Mois : Revenus gagnés par le participant pendant le mois (par exemple, prestation POSPH)	(823\$)	Tout revenu gagné déduit le montant de la subvention mensuelle
Coût pour le participant admissible	(823\$)	
Coût pour le programme, pour le mois	677\$	Ces argents sont avancés à même le Fonds Centre d'accueil
Autres sommes versées au participant		
Allocation de besoins de base (ABB) / communément appelé <i>Personal Needs Benefit</i> (PNB)	-134\$ (montant retranché dès que les revenus individuels excèdent la subvention mensuelle de 1 520\$)	-Niveau du ABB, janvier 2013 -Si le participant qualifie au Programme Soutien au logement (Résidences), il reçoit automatiquement l'ABB

Soulignons que le participant au programme Centre d'accueil a la possibilité de détenir une équité personnelle. Les critères du programme POSPH sont alors appliqués. Ainsi, le participant pourra détenir des liquidités pouvant atteindre 5 000\$, une voiture, une valeur de rachat sur une assurance-vie personnelle, ou autres actifs intangibles du genre.

Sous certaines conditions, il pourra arriver qu'un individu détienne une occupation qui lui permette de générer un revenu quelconque. Des modalités sont prévues (calcul de 50% des revenus gagnés) en pareille circonstance.

Précisons, enfin, que dès que les revenus gagnés par le participant excèdent le montant maximal de la subvention, ne serait-ce que d'un dollar, le participant se trouve exclu du programme. Il perd non seulement son admissibilité, mais également la portion Allocation de besoins de base.

Dernière heure : Au printemps 2013, le GSMM a adopté une hausse du per diem qui prend effet le 1^{er} juillet 2013. Le montant actuel de 47.75\$/jour/participant passe alors à 50.00\$/jour.

Évolution de la clientèle

Ces dernières années, le profil de la clientèle évolue. Les personnes vont chercher à occuper un logement de façon autonome le plus longtemps possible, question de préserver leurs revenus gagnés. Par ailleurs, plusieurs services (popote roulante, service d'entretien ménager, soins de santé à domicile, et autres) sont de nature à accroître l'autonomie de la population qui, autrement, serait à risque.

Il en résulte que les participants au programme Centre d'accueil présentent des conditions de plus en plus avancées, tant au niveau de la santé physique que de la santé psychologique.

A.5.6 Les services offerts en Centre d'accueil

Les centres d'accueil offrent des services d'hébergement qui pourront différer selon les besoins et l'établissement. Ces services comprennent l'alimentation et l'entretien ménager. Certains établissements pourront bénéficier de la présence d'une infirmière de jour.

Les revendications de la clientèle

Les coupures budgétaires affectant les programmes d'aide touchent les participants. Dorénavant, les produits discrétionnaires (produits d'incontinence, produits diabétiques, lunette, prothèses dentaires, orthèse, bas support, et autres) ne sont plus couverts. C'est une somme de 170 000\$ par an qui se trouve retranchée de l'aide aux participants. L'allocation ABB (134\$/mois) doit donc suffire à combler les besoins élémentaires du participant.

Sur ce sujet, il convient de préciser que les Comtés unis ont souhaité verser, comme mesure transitoire, une somme de 50 000\$ au fonds discrétionnaire pour l'exercice en cours (2013-2014). Il reviendra au prochain Conseil des élus, suite aux élections municipales de 2014, de décider ce qu'il adviendra de ce programme.

L'annonce du contingentement des places, il y a quelque temps, fut aussi à l'origine de quelques craintes. Ces peurs se sont avérées non-fondées, du moins jusqu'à présent, l'offre demeurant supérieure au besoin, s'il faut en croire les quelques places subventionnées qui demeurent disponibles. Nous reviendrons plus loin sur cet étonnant bilan.

A.5.7 La gestion des Centres d'accueil

Les centres d'accueil sont gérés par des entrepreneurs du secteur privé. À l'échelle de Prescott-Russell, les propriétaires se sont regroupés en association régionale. Il existe également une association provinciale, où les intérêts régionaux sont représentés.

Intérêt de l'entrepreneur à s'engager dans une entente avec le GSMR

Évidence même, un propriétaire de centre d'accueil préférera louer ses chambres au prix du marché. Ce prix est habituellement supérieur à la subvention que pourra lui verser le GSMR pour héberger un participant au programme. Conséquemment, le propriétaire sera particulièrement intéressé à s'engager dans une entente avec le GSMR s'il prévoit ou constate des vacances au sein de son établissement. Une entente type entre un propriétaire et le GSMR est insérée en annexe.

Les revendications des pourvoyeurs

Les propriétaires de centre d'accueil questionnent le gel du per diem. Établi à 47.75\$/jour (nivelé à 1 452\$/mois) depuis les quatre dernières années, toute hausse du coût des services est assumée par les propriétaires. On comprendra l'intérêt de plusieurs à limiter le nombre de place que leur établissement met à la disposition des participants au programme. Sensible au discours des pourvoyeurs, le GSMR a accepté de majorer le per diem à 50.00\$/jour, effectif le 1^{er} juillet 2013, soit une hausse de 4.7%.

A.5.8 Rencontre avec l'Association régionale des propriétaires de centres d'accueil/résidences privées

La rencontre avec l'exécutif du conseil d'administration de l'Association, en mai 2013, nous aura permis de nous sensibiliser aux préoccupations des propriétaires des centres d'accueil de la région. Voici les faits saillants de cet échange.

Les principales préoccupations des propriétaires de résidence, en égard au programme public

Lors de l'affectation du programme du ministère des services sociaux et communautaires (MSSC) au ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), certaines modifications furent introduites. Auparavant, l'allocation des besoins de base (ABB) était modulée en fonction du niveau de revenu du participant. Dorénavant, un individu dont le revenu excède moindrement le per diem (50.00\$/jour, ou 1 520\$/mois à compter du 1^{er} juillet 2013) se retrouve exclu du programme et de l'allocation.

En pareille circonstance, les propriétaires doivent décider de conserver ou non le locataire exclu, et d'assumer en tout ou en partie l'allocation des besoins de base.

Les propriétaires de centres d'accueil de Prescott-Russell sont plus enclins aux compromis. Contrairement à ceux des centres urbains, les propriétaires de la région sont généralement issus de la communauté. Tous se connaissent; on fait preuve de plus de compassion. L'approche est davantage familiale qu'institutionnelle. « La vie en résidence, c'est une extension de la vie à la maison. » Reste que l'effort financier des propriétaires impacte directement la marge bénéficiaire du centre d'accueil. Les compromis s'avèrent parfois nécessaires sous peine de se retrouver avec une chambre vacante. Comme le mentionnait un participant, «...travailler en résidence, c'est une passion, presque une vocation. On n'est pas là-dedans pour faire de l'argent. »

Concrètement, les revenus plafonnent, alors que les charges s'accroissent. La marge bénéficiaire fond rapidement, et certaines résidences ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Au fur et à mesure que les pratiques évoluent et que les normes se resserrent, il devient de plus en plus difficile pour les propriétaires de dégager la capacité financière requise. D'autant plus que les institutions financières se montrent frileuses à l'endroit d'une participation financière à un projet de centre d'accueil.

On constate également que les centres d'accueil qui opèrent dans des communautés où l'on retrouve moins de services affichent un taux de vacances supérieur. L'intérêt à y résider est surtout du fait de personnes qui ont vécu dans cette communauté. Or, avec la dévitalisation des plus petites agglomérations, l'exode des jeunes et le décès des personnes âgées, l'horizon s'assombrit pour beaucoup de ces résidences.

Le nombre de places subventionnées

Dans toute la province, la région de Prescott-Russell affiche le prorata le plus élevé de places subventionnées en centres d'accueil par population. Le MAML s'interroge sur cette situation, quoique le ministère reconnaisse l'accueil exceptionnel dont bénéficient les personnes âgées et les personnes vulnérables. Concernant ce ratio, les participants opinent que Prescott-Russell est une région économiquement défavorisée. En raison du tissu économique, les travailleurs sont peu nombreux à bénéficier d'un régime de retraite, et les salaires modestes ne sont pas propices à l'épargne. Venue l'heure de la retraite, nombreuses sont les personnes confrontées à la précarité.

Les places en centres d'accueil situées à l'ouest des Comtés unis sont également convoitées par les personnes âgées des régions rurales d'Ottawa. « Hammond et Sarsfield, c'est proche... ». Le coût d'une place est un facteur d'attraction. Cependant, cet intérêt n'est pas suffisamment significatif pour supprimer des places à la population locale. Les statistiques démontrent que le taux de vacances des places en centres d'accueil avoisine les 12%, quoique d'importantes disparités soient relevées en égard au taux d'occupation en fonction des communautés.

Les préoccupations particulières

Le transport

L'absence de transport collectif, et spécialement de transport à des fins médicales, présente un épineux problème. Selon le mandat du centre d'accueil, la clientèle, âgée ou handicapée, peut ou non être en mesure de posséder une voiture. Il est fréquent pour le personnel de l'établissement de transporter des résidents à des rendez-vous médicaux, au frais du centre d'accueil. Pour les participants admissibles à POSPH, le GSMR versent à la personne qui offre le service une allocation de 0.26\$/km. Pour les personnes n'ayant pas accès à un réseau social ou familial, les Services communautaires de Prescott-Russell assument le service de transport, service pour lequel le GSMR verse une compensation.

Les services publics

Les coûts associés aux services publics (taxes foncières, égouts, coût de la vie) peuvent également différer d'une communauté à une autre. Comme le per diem demeure le même qu'importe la région, la marge bénéficiaire pourra varier pour chacun des centres d'accueil. La rentabilité est donc fonction du volume d'affaires.

Accès à du capital

La tournure de la discussion amène naturellement la discussion du seuil de rentabilité pour un centre d'accueil, établi en fonction du nombre de places. Ce chiffre varie considérablement, corrélé aux charges d'opérations spécifiques à chacun des établissements. Un indicateur éloquent est le nombre de chambres que comptent un centre d'accueil, et essentiellement le niveau sous lequel une institution financière ne souhaite pas participer financièrement. À la lumière des échanges, il faudrait un minimum de 50 chambres pour qu'une demande d'emprunt d'un centre d'accueil à une institution financière soit considérée. Dans le cas d'une nouvelle construction, un minimum de 200 chambres serait requis, sans compter que plusieurs institutions financières se retirent de ce type de financement, appliquant le principe de concentration des risques dans un secteur d'activité.

Parmi la trentaine de centres d'accueil participant au programme dans Prescott-Russell, environ la moitié offrent moins de 50 chambres. Il est probable que, face à des besoins financiers émergeants, le propriétaire devra détenir une capacité personnelle d'injecter des liquidités, ou se résoudre à faire appel à un prêteur privé qui pratique des taux d'intérêt élevés. Ce scénario est susceptible de mettre en péril la survie de plusieurs établissements.

L'inflation

Aussi faible soit-elle, l'inflation appariée à la stabilité des revenus contraint les propriétaires à des prouesses budgétaires. Deux postes sont particulièrement touchés : l'alimentation et le personnel. Il devient nécessaire de jongler avec les menus pour amenuiser le ratio dollars/repas. Comme l'indiquait un participant, « ... dans certains endroits, y'a pas mal de hot-dogs qui se mangent... ». Par ailleurs, on préconise aussi l'achat d'aliments au volume auprès de grossistes.

Le personnel

En égard au personnel, les augmentations salariales sont clairsemées, et les avantages sociaux se limitent aux obligations statutaires. La formation, généralement liée à la santé, à la sécurité, ou à la salubrité, n'est offerte aux employés que lorsqu'elle est obligatoire. Dans bien des cas, les salaires se rapprochent du salaire minimum. La croissance des salaires est alors arrimée à l'évolution du salaire minimum de la province. En dépit du traitement salarial, les résidences ne déplorent qu'un faible taux de roulement du personnel, en général. La motivation des employés est davantage affaire de climat de travail, de niveau de responsabilités, et de passion envers leurs tâches et la clientèle.

Certaines charges d'opérations demeurent contrôlables, d'autres moins. Les modifications aux normes et réglementations impliquent le plus souvent des coûts pour les propriétaires. Pensons seulement aux amendements au code du bâtiment, et à l'introduction des compteurs d'électricité intelligents. « On ne peut quand même pas faire le souper la nuit pour profiter de la période où l'électricité est moins coûteuse », déplore un propriétaire d'un centre d'accueil.

Début mai 2013, le gouvernement provincial annonçait que les centres d'accueil devront bientôt se munir de gicleurs. Les délais d'application de cette mesure demeurent à être précisés. Il reste que, à moyen terme, plusieurs propriétaires devront engager des frais importants en immobilisation.

La réglementation

En ce qui a trait aux normes, ajoutons que la capacité des centres d'accueil à héberger des participants au programme est évaluée annuellement par le GSMR à l'aide d'une liste de critères comportant une quarantaine d'éléments. Cette liste est présentement en révision par le MAML. Des modifications impliquant des déboursés pour les propriétaires demeurent possibles.

Les participants commentent que l'actualisation des normes sont généralement nécessaires. Ils déplorent toutefois que ces normes ne soient pas accompagnées de mesures ou programmes facilitant l'implantation des correctifs requis. En définitive, c'est habituellement le propriétaire qui se retrouve seul à assumer la facture.

A.5.9 L'évolution du profil de la clientèle et la prestation de services

Tel qu'indiqué précédemment, le programme s'adresse aux personnes âgées ainsi qu'aux participants au POSPH. On dénote une évolution de cette clientèle, en centre d'accueil.

Les participants du POSPH sont plus jeunes qu'auparavant, parmi lesquels plusieurs individus ayant abusé de drogues. Certains souffrent de dépression, ne désirent pas travailler, et se contentent de leur petit bonheur au quotidien. La ville de Hawkesbury est particulièrement éprouvée par le phénomène, non parce que la situation y est pire qu'ailleurs, mais parce que l'on y retrouve une gamme de services afférents, dont des services en santé mentale, en toxicomanie (Centre Royal Comtois, le Service de crise en santé mentale, les Services de toxicomanie de Prescott-Russell, l'Association canadienne de santé mentale, Montfort Renaissance) et l'aile de soins psychiatriques de l'Hôpital général de Hawkesbury.

Ces jeunes sont susceptibles de demeurer longtemps accrochés au système. Comme mesure palliative, le programme POSPH procéderait actuellement à une revue de l'ensemble de ses dossiers clients. Toutefois, ce bureau accuserait un retard important dans la réalisation de cette activité. À terme, on cible l'insertion et la contribution d'une portion de ces individus à la collectivité.

Selon nos sources, les participants au POSPH requièrent davantage de soins et de services que les personnes âgées. À l'heure actuelle, la clientèle en centre d'accueil serait composée à part presque égale entre les personnes ayant des difficultés en santé mentale (48%) et les personnes âgées (52%). Par contre, les établissements consacraient 78% de leur budget à la clientèle ayant des difficultés de santé mentale, comparativement à 22% aux personnes âgées.

Autre fait préoccupant, les statistiques démontreraient que les personnes ayant des problèmes de santé mentale croissent à un rythme supérieur de 1% à la croissance de la population en général. Il est reconnu que ce segment de population est davantage vulnérable aux enjeux de logement. Pour nos interlocuteurs, la prévention constitue la stratégie la plus efficace pour contrer ce fléau.

Quant aux personnes âgées, elles préservent de nos jours une autonomie supérieure et ont une espérance de vie plus longue. Ce phénomène prolonge la durée de vie autonome, puis à l'étape subséquente, la durée de résidence en centre d'accueil. La décision de quitter son logement pour intégrer un centre d'accueil est rarement aisée. Pour plusieurs, c'est un peu faire le deuil de son ancienne vie pour s'engager dans l'inconnu. Trouver la résidence qui convient représente un éternel défi.

De nos jours, les personnes âgées résident en centre d'accueil de nombreuses années. Leur état de santé décline progressivement. Elles sont moins alertes et leurs besoins de soutien augmentent. Pour satisfaire ces besoins, il est parfois nécessaire de rénover des édifices plus âgés. Certains établissements comportant plusieurs étages peuvent difficilement accueillir des personnes non-autonomes, à moins d'aménager un ascenseur. Cet ajout n'est pas toujours possible, tout comme il peut s'avérer fort coûteux.

Afin de répondre aux besoins émergents, les centres d'accueil étoffent leur offre de services. Des établissements offrent des services professionnels spécialisés (physiothérapie, ergothérapie, et autres). On fait aussi appel aux services du CASC (Centre d'accès aux soins communautaires) pour mieux répondre aux besoins des personnes hébergées en centres d'accueil. On avance que les mesures contribuant à l'autonomie des participants devraient être encouragées.

A.5.10 Projections de croissance de la demande au programme de subvention dans Prescott-Russell

Il y a à peine quelques années, la participation, en égard au nombre de participants, n'était pas restreinte. La croissance des coûts rattachés au programme et des coupures budgétaires annoncées amena le GSMR à imposer une limite de participation. L'annonce de l'introduction d'un plafond a alors suscité une hausse de la demande, le programme culminant à 526 personnes subventionnées en décembre 2011.

En mai 2013, le nombre de places subventionnées est limité à 510. Il était de 500 en 2012. La liste d'attente est vacante. Certaines raisons sont avancées pour justifier ce fait, notamment l'exclusion systémique de participants, attribuable à la stabilité du per diem alors que les revenus de retraite sont indexés.

Ne serait-ce de ces éléments modérateurs, il est présumé que les besoins pour des places subventionnées, oscilleraient entre 650 et 700 participants d'ici 2023.

A.5.11 La subvention aux participants plutôt qu'aux centres d'accueil

Dans sa prestation du programme, le GSMR a opté pour attribuer la subvention aux participants, plutôt que de dédier la subvention à un centre d'accueil qui verrait à maintenir une place pour un participant. On reconnaît que la plupart des centres d'accueil accueilleraient cette subvention avec joie. Cependant, on fait valoir que la procédure actuelle alloue une plus grande flexibilité au système. Le GSMR souhaite aussi éviter que des lits vides soient subventionnés. L'objectif central est maintenu, soit de répondre aux besoins des participants.

A.5.12 L'amélioration des services de soutien

Les statistiques démontrent que le goulot d'étranglement du système se situe au niveau des résidences offrant des soins de longue durée. Des personnes en besoin attendraient de longue période sur les listes d'attente, alors que des personnes ne nécessitant pas le niveau de services offerts dans ce type de résidence y sont hébergées.

Afin de désengorger le système, on préconise 1. une meilleure évaluation des demandes d'admissibilité aux résidences offrant des soins de longue durée, et 2. une amélioration des services de soutien servant à maintenir les personnes à domicile, ou en milieu de vie autonome ou semi-autonome. On avance qu'avec un minimum de soutien, les centres d'accueil pourraient

être en mesure de satisfaire les besoins de nombreuses personnes actuellement hébergées en centre de soins de longue durée.

Afin d'apprécier l'efficacité des services de soutien à domicile, les participants suggèrent de réaliser une analyse du prix de revient. Cette analyse pourra mettre en parallèle le coût des services de soutien à domicile versus les services pouvant être offerts en centres d'accueil, ainsi qu'en centres de soins de longue durée. On reconnaît qu'au niveau des coûts d'hébergement, il y a gradation entre conserver son logement, résider en centre d'accueil et accéder à un centre de soins de longue durée.

A.5.13 L'intérêt des propriétaires de centres d'accueil à participer au programme du GSMR

À en croire nos interlocuteurs, il s'avère très difficile, pour les centres d'accueil de milieu de gamme établis dans les petites communautés, de tirer leur épingle du jeu sans avoir un mixte de clientèle, régulière et privée. Selon les chiffres de l'Association, 30% des places en centres d'accueil sont occupées par la clientèle subventionnée. En l'absence du programme, le taux de vacances que connaissent les établissements seraient de beaucoup supérieurs. Nombreux sont les centres d'accueil qui opéreraient alors à perte.

Par ailleurs, pour plusieurs propriétaires, travailler en centre d'accueil est leur passion. Ils ont à cœur de subvenir aux besoins de leurs concitoyens. Au sein du marché actuel, pour les résidences de milieu de gamme, le coût d'un hébergement en centre d'accueil oscille entre 1 600\$ et 1 700\$ par mois. Sans le programme, de nombreuses personnes vulnérables disposant de ressources financières limitées ne pourraient bénéficier d'un logement sain et sécuritaire. Conséquemment, tant la population que les centres d'accueil tirent avantage du programme actuel, en dépit de ses imperfections.

A.5.14 Impact des modifications au programme pour les participants

Les modifications apportées à l'allocation pour besoins de base (ABB) en janvier 2013 ont affecté directement la qualité de vie des individus recevant la pension de sécurité de la vieillesse du Canada (PSCV) et qui s'en sont retrouvés exclus. Quant à l'abandon du fonds d'aide discrétionnaire, cette décision expose les participants à un risque accru de santé et de sécurité. Certains services n'étant plus couverts, plusieurs espaceront leurs visites chez un spécialiste, aggravant parfois un problème qui auraient pu être prévenu et mettant leur sécurité en jeu, ne serait-ce que par l'incapacité de lire la posologie de leurs médicaments. Pour les personnes aux prises avec des problèmes auditifs, la mesure alimente l'isolement. Faute de fonds pour acquérir des produits liés à l'incontinence, plusieurs négligeront leur hygiène personnelle. En économisant les 170 000\$ affectés à la prévention via l'ABB, la collectivité ne se ménage-t-elle pas des coûts sociaux et de santé beaucoup plus considérables à moyen et long terme?

Bref, les intervenants ne font que commencer à saisir l'ampleur des impacts causés par les modifications apportées aux fonds discrétionnaires annoncés par le ministère des services sociaux et communautaires (MSSC). L'enveloppe de 50 000\$, une mesure transitoire consentie par le Conseil des élus des Comtés unis de Prescott et Russell pour l'année qui vient, n'aura servi que de diachylon, à moins que le prochain Conseil n'en décide autrement à la suite des élections municipales de 2014.

A.5.15 Autres considérations

Certaines discussions ont présentement cours concernant la construction d'une résidence de soins de longue durée, en remplacement de l'établissement actuel, la Résidence Prescott-Russell située à Hawkesbury. Divers scénarios sont explorés. L'Association des résidences souhaiterait participer à la solution, mais la situation s'avère complexe, d'autant plus que deux ministères différents seraient impliqués (le MAML et le Ministère de la Santé et des soins de longue durée).

Il est suggéré que le GSMR considère l'inflation dans les projections financières des programmes destinés aux résidences. Autrement, la hausse des coûts d'opérations vient gruger progressivement la mince marge de profit que dégagent les centres d'accueil. En adoptant des projections reposant sur l'indice des prix à la consommation, on évite de longs pourparlers et des confrontations. Nos interlocuteurs soulignent que si le GSMR a jugé bon d'implanter un programme, il serait de mise de soutenir le niveau de service dans sa totalité. Dans le contexte actuel, il devient de plus en plus difficile pour les propriétaires de maintenir le niveau et la qualité de services attendus.

Assaillis de toutes parts, les propriétaires s'interrogent sur la pérennité des centres d'accueil locaux sous leur modèle actuel. Chose certaine, les propriétaires ne pourront assumer continuellement la hausse des coûts d'opérations à même leurs maigres excédents. Les revenus des établissements doivent croître, et selon l'Association, cela passe par une actualisation des programmes publics.

A.5.16 Les représentations de l'Association des résidences de Prescott et Russell

Directement touchés par les modifications qui ont vu le programme des centres d'accueil (en anglais, Domiciliary Hostel Program) passé sous la juridiction du MAML en janvier 2013, les propriétaires de centre d'accueil de Prescott-Russell ont mandaté leur association régionale d'effectuer des représentations auprès du GSMR. Un document fort étoffé (*Discussion Paper*) produit par l'exécutif de l'Association et inséré sur le cd d'accompagnement du présent rapport, dévoile la position des centres d'accueil et leurs attentes quant à l'évolution du financement du programme au cours des dix prochaines années. Cet argumentaire fut déposé au GSMR ainsi qu'auprès du député provincial M. Grant Crack, au printemps 2013. Nous en relevons, ci-dessous, les faits saillants :

La demande

- Depuis 2011, la participation à ce programme s'est accrue de 15 individus par année. Actuellement, le programme compte 510 places subventionnées
- Les participants au programme se répartissent entre la clientèle POSPH (48%) et la clientèle aînée (52%).

Le volet financier

- En 2013, le budget du programme des centres d'accueil s'élève à 3.5 millions\$. Les Comtés unis de Prescott et Russell contribuent près de 800 000\$ à cet effort.

Per diem

- Le per diem était demeuré stable entre avril 2009 et juin 2013. Il se situait alors à 47.75\$/jour par participant, ou 1 452\$/mois. Il est passé depuis peu (juillet 2013) à 50\$/jour. Au fil des ans, les propriétaires de centre d'accueil ont dû assumer à même leurs excédents les hausses du coût de la vie.

- Depuis la refonte du programme de janvier 2013, il revient au GSMR d'établir le niveau du per diem.

Allocation des besoins de base

- L'allocation des besoins de base (ABB), fixé à 134\$/mois, aide les participants à s'acquitter de besoins primaires, tels que les vêtements, les produits d'hygiène, les médicaments brevetés, la coiffure, le transport, les loisirs et autres déboursés du même ordre. Un individu exclu du programme des centres d'accueil est non-admissible à l'ABB. Aucun autre programme n'existe pour combler le vide créé.

Fonds discrétionnaire

- Le 1^{er} janvier 2013 a marqué la fin du fonds discrétionnaire. Ces argents servaient aux personnes admissibles afin qu'elles puissent défrayer les coûts des soins dentaires, oculaires et auditifs, ainsi que l'achat de produits d'incontinence et diabétiques, le transport médical, et autres services appariés.
- Comme mesure transitoire, en 2013, les Comtés unis allouent une somme de 50 000\$, pour l'instant non-récurrente. À titre de comparaison, les sommes consacrées au fonds discrétionnaire lors de l'exercice précédent se sont élevés à 170 000\$.

Revendications des propriétaires de Centres d'accueil

- L'Association reconnaît que la situation financière de nombreux centres d'accueil devient intenable. Elle suggère des modifications au programme qui permettraient de maintenir la capacité de service actuelle.

Prémisses

Dans ses calculs, l'Association considère de nombreuses variables :

- La répartition des clientèles POSPH/Personnes âgées
- L'accroissement de la population de personnes âgées dans Prescott-Russell (Projection de croissance : 5.68% par année, de 2013 à 2023)
- L'accroissement de la population aux prises avec des problèmes de santé mentale
- Les projections de croissance de la clientèle des centres d'accueil
- Le coût de la vie (inflation)
- L'accroissement du per diem
- L'accroissement des pensions des participants au programme
- Le maintien de l'ABB et du fonds discrétionnaire

Projection de croissance de la population des personnes âgées (65 ans et plus)

Prescott-Russell	2013	2023	Croissance (%)
Personnes âgées	13 390	20 990	56.8%
Population totale	87 830	95 670	8.9%
Proportion (%)	15.3%	21.9%	

Constats

- En 2023, une personne sur cinq sera âgée de 65 ans ou plus, dans Prescott et Russell.
- La population des personnes âgées croîtrait à un rythme de six fois supérieur à celui de la population générale, au cours des 10 prochaines années.

- En raison du vieillissement de la population et d'une clientèle composée à près de 50% de participants à POSPH, l'Association prévoit une hausse des résidents ayant des problèmes de santé mentale. On reconnaît que l'effort de travail et l'investissement en ressources est beaucoup plus important en égard à ce segment de population.

Projection de croissance de la demande pour le programme des centres d'accueil

Prescott-Russell	2013	2023	Croissance (n)	Croissance (%)
Personnes âgées	260	408	148	56.9%
POSPH	240	293	53	22.1%
Proportion personnes âgées//POSPH (%)	108.33%	139.3%		
Total	500	701	201	40.2%

Ajustement du per diem souhaité par l'Association

	A. 2013 (Mai)	B. 2013 (Ajustement 8%)	C. 2023	Croissance B/C (%)
Per diem / jour	47.75\$	51.57\$	62.72\$	21.6%
Per diem / mois	1 452.40\$	1 568.60\$	1907.87\$	21.6%

Note : L'ajustement du per diem en 2013 (8%), suggéré par l'Association, est appuyé dans l'argumentaire par une série de hausses survenues depuis avril 2009, ainsi que par une étude de marché produite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en janvier 2012.

Rappelons que le GSMR s'est partiellement rendu aux arguments de l'Association en majorant le per diem à 50.00\$, soit une hausse quelque peu inférieure à 5%, à compter du 1er juillet 2013.

L'application de l'ABB

À moins que le per diem ne soit actualisé régulièrement en fonction du coût de la vie, l'Association demande au GSMR de revoir sa politique qui mène à l'exclusion de l'Allocation du besoin de base de toute personne dont le revenu excède le per diem. Le niveau de l'allocation ABB est de 134\$/mois par participant, en 2013.

La réintroduction du fonds discrétionnaire

L'Association souhaite que le GSMR réactive le fonds discrétionnaire comme mesure préventive favorable à la population vulnérable. Selon les porte-paroles, l'abandon du fonds discrétionnaire équivaut à pelleter par devant des soins de santé qui s'avéreront, à terme, beaucoup plus coûteux pour la collectivité. L'Association suggère de rétablir le fonds à hauteur de 170 000\$, et d'indexer cette somme dans les années à venir.

Autres suggestions de l'Association au GSMR

- Ajouter un siège dédié à l'Association des résidences de Prescott et Russell au Comité des services sociaux et communautaires
- Tenir compte de l'inflation pour soutenir les besoins du programme et de ses participants
- Préconiser une entente à long terme entre les propriétaires de résidences et le GSMR afin de rendre le système plus efficient et prévenir les négociations fastidieuses et répétitives.

A.5.17 Impact budgétaire des mesures avancées par l'Association

À la lumière des données financières soumises par l'Association, le tableau subséquent reflète l'ampleur des mesures suggérées.

Exercices	Per diem	Aînés (n)	POSPH (n)	Total (n)	Soutien loyer	ABB	F. discrétion.	Sous-total (\$)	Frais admin. (10%)	Total (\$)
2013	47,75 \$	260	240	500	2 671 640 \$	67 000 \$	50 000 \$	2 788 640 \$	278 864 \$	3 067 504 \$
2013-A	51,57 \$	260	240	500	3 373 640 \$	67 000 \$	170 000 \$	3 610 640 \$	361 064 \$	3 971 704 \$
2023	62,72 \$	408	293	701	5 504 421 \$	114 505 \$	206 771 \$	5 825 697 \$	582 570 \$	6 408 267 \$

Le budget de l'exercice 2013 reflète les projections courantes du programme. Quant à l'exercice 2013-A, il illustre le budget 2013 ajusté en fonction des ajustements demandés par l'Association. Si elles devaient se concrétiser, l'ensemble des demandes de l'Association se chiffrent à 6.4 millions de dollars en 2023. Cette somme représente un accroissement de 209% par rapport aux déboursés du programme de 2013. Il s'agirait d'un incrément annuel de 7.65%, sur 10 ans.

A.5.18 Un après-midi au centre d'accueil

Le 11 mars 2013, l'équipe de Lalande & Associés a rencontré un groupe de personnes âgées, résidents d'un centre d'accueil de la région. Six personnes, hommes et femmes, septuagénaires et octogénaires, se sont prêtées aux questions portant sur leur quotidien en centre d'accueil. Leur capacité d'exprimer en humour, et souvent en tendresse, leur vécu, ainsi que celui de leur entourage, nous font découvrir des trésors d'expérience et de sagesse trop souvent oubliés.

Pourquoi avoir « cassé maison »?

La décision de quitter maison est parfois le fruit d'une longue réflexion, parfois le fait d'un déclencheur soudain, tel la maladie ou le veuvage. En situation de maladie, les services à domicile ne sont pas toujours adaptés aux besoins de la personne âgée et de son entourage. Le conjoint vieillissant peine à prendre soin du malade et de la propriété.

Quant aux situations de veuvage, elles sont sources de solitude. La personne seule se sent débordée face aux tracas du quotidien. Les besoins de sécurité et de compagnie émergent. On souhaite briser l'isolement, contrer la solitude. Dans certains cas, on n'a plus l'usage d'un véhicule et on est limité ou dépendant dans nos déplacements.

Être hébergé chez un enfant est parfois une alternative, quoique le plus souvent temporaire. Chez ceux qui ont vécu l'expérience, on craignait de déranger les enfants qui ont maintenant une vie bien à eux, et bien remplie. Et puis comme le mentionnait avec humour une personne âgée en parlant de sa fille: «J'avais assez hâte qu'à part (de la maison), j'chu quand même pas pour aller passer le reste de mes jours avec elle... ».

Enfin, le désir profond de se retrouver parmi des personnes que l'on connaît, des personnes de notre génération, en incite plusieurs à « faire le saut » en centre d'accueil.

Pourquoi avoir choisi de vous établir dans une communauté en particulier?

La personne âgée va souvent choisir de s'établir dans la communauté où elle a vécu sa vie active. Dans bien des cas, un réseau familial et social y est présent. Il arrive également que l'établissement des enfants adultes dans une communauté incite les personnes âgées à y passer leurs vieux jours.

Quels motifs fondent le choix d'un centre d'accueil plutôt qu'un autre?

À prime abord, il existe une question pratique : il y a une place disponible, ou une place s'est libérée rapidement une fois le nom soumis à la liste d'attente de l'établissement. Car si les personnes âgées murissent longuement le sujet, une fois leur idée faite, elles sont prêtes à déménager « hier ». La décision est subite.

Parfois, on connaît l'établissement parce qu'une connaissance y habite déjà. Sinon, la réputation favorable de l'endroit oriente la décision.

Les considérations financières sont déterminantes. On évoque des situations où l'option des centres d'accueil fut rejetée, des personnes âgées jugeant ne pas en avoir les moyens. Toutefois, une fois tout bien calculé, les participants estiment qu'il en coûte aussi cher de rester seul dans son logement qu'en centre d'accueil, et on y a bien moins de tracas. En centre d'accueil, on n'a aucune surprise à la fin du mois. Tout est inclus dans le forfait; la personne paie sa place par chèque antidaté. Comme l'établissement propose plusieurs catégories de chambre, on peut toujours trouver un logement à la mesure de son budget.

Un cri du cœur : « On veut continuer à vivre, pis continuer à vivre comme on veut! »

Les personnes âgées apprécient par-dessus toute la sécurité et la stabilité de leur nouveau milieu. La panoplie de services est également un facteur d'attraction. En centre d'accueil, des soins de santé de base sont facilement accessibles. Et puis, on y retrouve la compagnie des personnes de son âge, le plus souvent des personnes que l'on a côtoyées toute sa vie. « J'y trouve une famille... »

Un commentaire qui en dit long : « À mon âge, j'ai droit à la sécurité; j'ai travaillé toute ma vie pour y arriver... ».

Quels sont les services offerts au centre d'accueil que vous appréciez particulièrement?

Les personnes âgées estiment qu'elles reçoivent d'excellents soins en centre d'accueil. Le personnel y est très attentionné, et rend de précieux services. Le personnel infirmier gère avec professionnalisme les médicaments, et le médecin effectue des visites régulières.

Parmi les autres services qui rallie la faveur de tous, notons :

- Service religieux sur place
- Service d'autobus mensuel pour faire les courses au village
- Service de préparation de rapport d'impôt gratuit, offert par des comptables à l'école secondaire du coin.

Pour qui souhaite participer, un menu d'activités aptes à plaire à tous les intérêts et conditions physique y est proposé quotidiennement. « On veut pas s'ennuyer! », opine une résidente. « On peut pas s'arrêter, il faut continuer à s'impliquer, sinon on déprime. » Et puis l'endroit est propre, jouissant d'un bon éclairage naturel, et les couleurs et le décor plaisent.

Les plus dynamiques trouvent à s'impliquer dans la communauté, dans diverses organisations ou dans des activités bénévoles. « On a encore beaucoup à donner, à apporter à notre communauté. »

Au centre d'accueil, les personnes âgées se sentent chez eux. « C'est chez moi, ici; c'est un prolongement de ma maison mais en plus petit. Ma vie continue. » Les résidents font comme bon leur semble, sans s'empêtrer dans des règlements trop rigoureux. Parmi les principales restrictions, on souligne l'interdiction de posséder un animal domestique ou d'allumer des chandelles dans les chambres.

L'absence de tracas est chérie : « On n'en veut pu de problèmes; en avoir voulu, je serais restée dans ma maison... »

Quels sont les services dans la communauté que vous jugez essentiels?

Les personnes âgées apprécient beaucoup la présence de cliniques médicales et autres soins de santé dans la communauté. La proximité des services en facilite l'accès. Pour les personnes les plus en forme, on peut s'y rendre à pied.

Certains possèdent toujours leur voiture. Lorsqu'on leur en fait la demande, ils offrent, le plus souvent gracieusement, des services de transport à leur entourage. L'entraide est toujours au rendez-vous.

Des problèmes à trouver une place en centre d'accueil?

La période passée sur la liste d'attente se révèle particulièrement courte, un mois ou deux, tout au plus. Il arrive qu'une personne âgée s'inscrive à deux endroits en même temps, quitte à accepter la première ouverture. Certaines qui font preuve de prévoyance en s'inscrivant hâtivement ne sont pas nécessairement prêtes lorsqu'une place se libère. Quelques-unes choisissent de retourner au bas de la liste d'attente.

Les principaux problèmes de logement vécus en centre d'accueil

La capacité de payer constitue le principal défi des résidents. « C'est pas tout le monde qui a les moyens de rester ici... ». Certains perçoivent des revenus fixes, et l'inquiétude grimpe avec chaque hausse de loyer. Et en plus du loyer, il faut songer aux autres dépenses personnelles. Plusieurs produits ne sont pas couverts par le régime provincial, dont les produits d'incontinence et certains médicaments. Avec l'âge, on constate avoir besoin de plus en plus de services. Sur ce sujet, une résidente se fait catégorique : « C'est le problème des autres de nous avoir soin, asteure... »

Des résidents disent maintenir des préoccupations en égard à leurs enfants (dont certains ont dans la soixantaine). Ils souhaitent pouvoir continuer à leur venir en aide, quand c'est possible. Parent un jour, parent toujours!

Les personnes âgées préfèrent obtenir une place dans un centre d'accueil de leur patelin, mais des places ne sont pas nécessairement disponibles sur demande. Certaines doivent donc se résigner à intégrer un centre d'accueil d'un village voisin, quitte à déménager à la première occasion.

La région constitue-t-elle un bon endroit où passer « ses vieux jours » ?

Les personnes âgées avancent que la région constitue le meilleur endroit pour eux. On observe également que plusieurs citadins recherchent le calme de la campagne. Pour plusieurs, qui ont vécu leur enfance en région, c'est un retour aux sources.

On trouve de tout dans la région, sans le bruit, la circulation, le rythme effréné et l'insécurité propres aux milieux urbains.

Des suggestions pour améliorer les résidences pour personnes âgées autonomes?

Accès financier au logement

- On aime bien ça ici, mais on n'a pas toujours les moyens.
- Plus ça va, moins on a les moyens (de se payer) une chambre. Y a-t-il des subventions possibles pour permettre à des personnes âgées d'être hébergées dans les chambres libres?
- Ailleurs, il y a des chambres subventionnées, plus grandes qu'ici.
- D'autres centres d'accueil demandent moins qu'ici, mais quand on fait les calculs, avec les surplus, ça revient pas mal à la même chose.

Alimentation

- La principale critique des résidents, ce sont les repas.
- C'est pas le restaurant, c'est même pas comme si on était chez nous. On peut amener les p'tits extras à la table, pour assaisonner à notre goût.
- Y'a 75 résidents, pis personne n'a les mêmes goûts. Plusieurs ont des diètes spéciales. Ça fait bien du monde à contenter.
- Y'a des feuilles de commentaires aux tables. Les suggestions pour améliorer les menus sont écoutées.
- On a trois choix à chaque repas; c'est pas partout comme ça. Sinon, il faut manger ce qu'on a dans notre chambre. On a tous un réfrigérateur.
- Parfois, on a moins de goût. Comme ça goûte moins, ça nous donne moins d'appétit. Et puis on est moins actifs, donc on a moins faim.
- Quand on veut faire changement, on s'en va au restaurant ou on se fait inviter chez nos enfants.

Conclusion

Les participants reconnaissent qu'en centre d'accueil, la vie est facile. « À se tenir occupé, on ne pense pas à nos petits bobos », nous dira une résidente. Et puis tous s'entraident. Une autre indique que « l'on forme une petite famille entre nous. Les petits problèmes, on les confie à l'administration et le personnel s'en charge. » « J'ai pu assez de temps devant moi pour m'en faire avec quelque chose », lance une troisième.

Si des petits luxes seraient appréciés « Avec un jacuzzi, ça serait parfait... », on met la sécurité au-dessus de tout. Ainsi, les participants indiquent que les personnes âgées forment une cible facile, dans la communauté. « C'est facile de se faire voler. Quand on est vieux, on est vulnérable. » Et si, dans la communauté, des services existent, l'aide reçue des organismes n'est pas toujours au niveau espéré.

En centre d'accueil, la plupart des tracas sont évacués. On vieillit entre amis et bien entouré, sans craindre de représenter un poids pour ses proches.

Généralement, les personnes âgées préfèrent vivre au jour le jour et ne pas trop s'en faire avec demain. Inspirée, une résidente nous confia alors ces sages paroles, un enseignement jadis reçu de son père : « Ne perd jamais ton sourire, les autres en ont besoin... »

10.9.2 Autres programmes publics contribuant à l'accès au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance, gérés par le GSMR

- B.1 Service de soutien au revenu
- B.2 Service d'aide à l'emploi
- B.3 Programme Petites installations d'eau (Résidences en milieu rural seulement) / Service d'analyse d'eau potable
- B.4 Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)
- B.5 Allocation de besoins de base (ABB)
- B.6.A Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) - Supplément de loyers
- B.6.B Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) - Allocation aux loyers
- B.7 Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) - Rénovations Ontario
- B.8 Programme de logement abordable Canada Ontario (PLACO) - Volet Construction privée de logements abordables
- B.9 Programme de logement abordable Canada Ontario (PLACO) – Volet Accédant à la propriété
- B.10 Gestion des logements publics dédiés aux familles et aux aînés
- B.11 Corporations à but non lucratif gérées par le GSMR
- B.12 Liste d'attente centralisée
- B.13 Supplément de loyers (Programmes réguliers)

B.1 Service de soutien au revenu/Income Maintenance		Gestion : Ontario au travail			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une aide à l'emploi Fournir une aide financière temporaire aux personnes dans le besoin 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Communément connu comme « Aide sociale » Amener l'individu à se responsabiliser socialement Offrir l'appui financier pour mener vers l'autonomie du participant par l'emploi 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	7 660 000\$	9 000 000\$	8 881 100\$	8 700 000\$	
Réalisé	7 713 881\$	8 350 985\$			

Commentaires :

- Depuis le début de l'année 2013, la charge de cas mensuelle est passée à environ 1 100 cas, ce qui n'avait pas été vu depuis plusieurs années. En septembre 2008, ce seuil était de 719, mais depuis ce temps, la charge de cas ne cesse d'augmenter.
- En avril 2013, la charge de cas s'établissait à 1 134.

Source : Extrait du Département des Services sociaux, Plan de services du programme Ontario au travail, 2013-2014, p.8.

B.2 Service d'aide à l'emploi		Gestion : Ontario au travail			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Courroie de transmission pour des services à l'emploi, internes et externes 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes aptes à l'emploi doivent assister à une session d'information pour élaborer un plan d'emploi par l'entremise du placement communautaire, du placement sur le marché du travail et la formation de compétences professionnelles et l'éducation de base (diplôme d'études secondaires) 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	261 500\$	236 500\$	283 500\$	283 500\$	
Réalisé	327 948\$	263 247\$			

Commentaires :

À court terme, à la lumière de l'organigramme prévisionnel daté du 19 août 2013, il est envisagé de convertir les postes d'agent de placement et d'agent ressources en un poste d'Agent de liaison à l'emploi.

B.3 Programme Petites installations d'eau (Résidences en milieu rural seulement) / Service d'analyse d'eau potable			Gestion : Ontario au travail		
Objectif :	Épauler financièrement les centres d'accueil en milieu rural qui doivent faire effectuer, mensuellement, une analyse de la qualité de leur eau tirée de leur puits.				
Précisions :					
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	35 800\$	35 800\$	26 000\$	26 000\$	
Réalisé	34 834\$	26 130\$			
Indicateur 1	Nombre de résidences aidées				
Cibles			4		
Réalisé	5	5			

Commentaires :

- Le nombre de centres d'accueil en milieu rural et qui sont tributaires d'un puits, recevant de l'aide financière du GSMR afin que leur soit remboursée l'analyse mensuelle d'eau potable demeurera plafonné et stable à 4.
- Aucune augmentation du nombre de résidences n'est prévue.
- Le montant mis dans le programme est stable et est inclus dans la « grande enveloppe » des fonds des Centres d'accueil.

B.4 Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)		Gestion : Ontario au travail			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Ce programme aide le ménage admissible à payer des arriérés d'électricité. 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur doit préalablement faire évaluer sa situation financière en contactant <i>United Way of Greater Simcoe</i> (1.855.487.5327) Actuellement (mars 2013), les fonds de ce programmes seraient écoulés. <p>L'admissibilité au programme L'admissibilité du requérant au programme LEAP, établie par le <i>United Way of Greater Simcoe</i>, sera assujettie aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être un client résidentiel d'Hydro One Demeurer à l'adresse à laquelle des arrrages de frais d'énergie (facture d'électricité) sont constatées Avoir un revenu de ménage équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu, majoré de 15% Clients d'Enbridge et d'autres commissions d'Hydro présentes dans la région sont admissibles, si leur situation financière est précaire et qu'ils ont reçu un avis de débranchement 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	0	23 400\$	23 400\$	12 600\$	
Réalisé	8 702\$	12 932\$			
Indicateur 1	Demandes traitées				
Réalisé	26	36			
Cibles					

Commentaires :

- L'aide fournie, en ce qui a trait à ce programme, est tributaire des sommes disponibles, des critères d'admissibilité. Les sommes sont limitées.

B.5 Allocation de besoins de base (ABB)			Gestion : Ontario au travail		
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> • Fixé à 134\$/mois/participant • Aide les participants à s'acquitter de besoins primaires, tels que les vêtements, les produits d'hygiène, les médicaments brevetés, la coiffure, le transport, les loisirs et autres déboursés du même ordre • Aussi appelé « bénéfices discrétionnaires » 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité au programme : Un individu doit être hébergé en centre d'accueil, et son revenu ne doit pas excéder le montant du per diem pour avoir droit à l'ABB 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			804 000\$	804 000\$	
Réalisé	772 000\$	779 417\$			
Indicateur 1	Nombre de prestations émises annuellement				
Cibles	5 843	5 712	6 000		

Commentaires

- La cible maximale est fixée à 500 prestataires par mois, pour un maximum de (500 * 12 mois) 6 000 prestataires par année.
- À compter du 1er juillet 2013, des modifications aux pratiques du GSMR pourraient se traduire par une augmentation des personnes admissibles au ABB. Le gestionnaire entend, malgré ce fait, respecter le budget alloué au volet ABB, qu'importent les circonstances.
- Pour l'année 2011, le montant ABB par participant était moindre, ce qui explique le surplus des déboursés en 2012, bien que le nombre de prestations fut moins élevé.

Le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (PILAO) – Un survol

Implanté en avril 2012, le PILAO succède au Programme Canada-Ontario de logement abordable. Il comporte trois volets : le Supplément de loyers, l'Allocation aux loyers et Rénovations Ontario.

Les logements abordables sont traités différemment des loyers indexés (volet Logements publics dédiés aux familles et aux personnes âgées). Les logements abordables sont d'une durée plus limitée, et possèdent des critères distincts.

Au total, le GSMR s'est vu octroyé, en vertu du programme PILAO, une somme de 2 342 928\$, incluant les frais administratifs, pour une période de 10 ans se terminant en mars 2022.

Parc du Service de logement – Suppléments et allocations au loyer

Le Service de logement dispose de :

- 311 unités de loyer indexé
- 69 unités de supplément au loyer (marché privé)

Note : Des 500 unités totales maintenues par les corporations à but non lucratif, la portion de « loyers indexés » représente 193 unités. Ces 193 unités s'ajoutent aux 311 unités de loyer indexé.

B.6.A Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Supplément de loyers			Gestion : Service de logement		
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux logements du secteur privé aux personnes vulnérables Le supplément, tout comme l'allocation, vise à combler la différence entre le prix de loyer et le montant alloué pour le logement selon les paramètres d'OAT ou de POSPH 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Calcul des besoins fondé sur 30% du revenu brut, ou selon la charte POSPH/OAT Subside au participant varie d'un minimum de 76\$/mois à un maximum de 230\$/mois 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété		65 000\$	79 000\$	82 000\$	
Réalisé		48 000\$	13 000\$ (t1)	N/A	
Indicateur 1	Contrats signés				
Cibles				85	
Réalisé	Programme n'existait pas en 2011	33 (Janvier 2013)	65 (Amalgame des programmes Supplément et Allocation)		

Note: Le volet Supplément au loyer prévoit le versement du supplément directement au propriétaire ou à son substitut plutôt qu'au locataire participant, en vertu d'une entente écrite.

Commentaires :

Suite à la session de signature des ententes avec les pourvoyeurs, au 1^{er} avril 2014, le personnel du Service de logement anticipe s'être engagé dans 85 contrats. Ce volume d'offre ne devrait pas fluctuer de façon significative d'ici 2022.

B.6.B Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Allocation au loyer			Gestion : Service de logement		
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> • Complément du Supplément de loyer • Loyer versé pour le logement d'un participant au programme est acheminé directement au locataire plutôt qu'au propriétaire 				
Précisions :					
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété		5 520\$	5 520\$	5 520\$	
Réalisé	Programme n'existait pas en 2011	1 160\$ (t4)	1 150\$ (t1)		
Indicateur 1	Ententes signées				
Cibles		2	4	6	6

Commentaires :

Il est prévu que la cible demeure fixe à six ententes d'allocation aux loyers par an, pour la durée du programme (2022).

Programme de supplément au loyer – Bilan des vacances

Municipalités	Nombre de mois vacant dans un an	Mois non-facturables	Moyenne	Disponibilités réelles
Hawkesbury ○ 1 ch	12	-Il est possible de perdre un mois de revenu, entre deux locataires. Les locataires doivent donner un avis de 2 mois avant de quitter.	-Habituellement, la vacance ne se prolonge pas au-delà d'un mois, pour chacun des projets, attribuable au temps usuel de remise en état du logement. En présence de dommage excessif, cette période peut s'étendre à 2 mois.	45
Hawkesbury ○ 1 ch. ○ 1 ch. (PS)	1 1			2
Rockland ○ 2 ch.	2			4
Hawkesbury ○ 1 ch.	2			2
Rockland ○ 1 ch.	3			9
Hawkesbury ○ 1 ch. ○ 1 ch. (PS)	1 1			2
Hawkesbury ○ 1 ch.	1			1
Hawkesbury ○ 1 ch.	1			1
Casselman ○ 2 ch.	0			2
Total	25			

Note : L'ensemble du programme régulier comprend 96 unités, dont 28 unités avec soutien de concert avec la Croix-Rouge, à Rockland.

Principaux motifs de déménagement

Les pertes de revenus sont principalement attribuables au déménagement du participant. Ces départs sont généralement motivés par les situations suivantes :

- Arrérage de loyer
- Décès du locataire
- Intégration du participant dans un établissement de soins de longue durée
- Hospitalisation du participant
- Déménagement du participant à l'extérieur de la ville

Notons que les propriétaires qui collaborent au programme de supplément de loyer ne sont pas tenus de transmettre les raisons du déménagement d'un participant. De plus, le Service de logement ne conserve pas de statistiques sur le sujet.

Préséance du programme Supplément au loyer

Complément du Supplément de loyer, le volet Allocation au loyer du PILAO en diverge essentiellement du fait que le loyer versé pour le logement d'un participant au programme est acheminé directement au locataire plutôt qu'au propriétaire. Cette procédure est exceptionnelle, le volet Supplément au loyer (versement du supplément directement au locateur) étant largement favorisé.

Le volet Allocation au loyer n'est généralement applicable que dans les cas où le propriétaire du logement ne souhaite pas s'engager au sein d'une entente avec le Service de logement.

Traitement des demandes des volets Supplément au loyer et Allocation au loyer

Sous PILAO, les demandes au volet Supplément au loyer et Allocation au loyer suivent un cheminement similaire, décrit ci-dessous.

Scénarios	Si revenus de salaire	Si prestation mensuelle OAT
<ul style="list-style-type: none"> Selon l'avis de cotisation la plus récente du demandeur, doit se situer sous les normes de la SCHL Le loyer doit être sous le coût moyen des loyers déterminés par la SCHL 	<ul style="list-style-type: none"> Salaire mensuel brut: 1 775\$ Salaire mensuel net : 1 425\$ 	<ul style="list-style-type: none"> Logement : 376\$ Besoins de base : 230\$ Prestation totale: 606\$
		<ul style="list-style-type: none"> Sous OAT (ou POSPH), la personne est admissible au programme de supplément au loyer, s'il y a des argents encore disponibles. Même sous OAT, la personne pourrait être placée sur une liste d'attente et devoir attendre un certain temps avant d'avoir accès à un logement abordable et/ou un logement subventionné avec un supplément
<p>Le Service de logement dispose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 311 unités de loyer indexé 69 unités de supplément au loyer (marché privé) Logements de corporations à but non lucratif (Des 500 unités totales, la portion loyers indexés représente 193 unités, qui s'ajoutent aux 311 unités de loyer indexé) 7 unités de service de soutien - Programme de logement Épanouissement communautaire/<i>Strong Communities</i> à Rockland 21 unités avec supplément au loyer régulier – Programme de logement Épanouissement communautaire/<i>Strong Communities</i> <p><i>Note : De toutes ces unités, 80 unités sont associées au Programme PILAO (Marché privé)</i></p>		
<p>Étude d'admissibilité de l'individu aux programmes de logement abordable</p>	<p>Norme du MAML concernant le coût du loyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 425\$ brut * 30% = 427.50\$, que l'individu paie au Service de logement Montant pourra varier selon le revenu brut mensuel du participant 	<ul style="list-style-type: none"> Prestation de logement: OAT (ou POSPH), le GSMR recourt aux échelles de loyers produites par le MAML.
		<ul style="list-style-type: none"> Le loyer étant pris en charge par OAT (ou POSPH), le participant qui occupe un logement abordable, conserve la portion « Besoins de base » de sa prestation, soit 230\$/mois dans le cas présent pour un individu seul sur OAT. Ce montant pourra varier pour les familles et individus sous POSPH. Dans le cas où le montant versé pour le logement par OAT ou POSPH est inférieur au coût réel du logement, la subvention de supplément au loyer comble l'écart, jusqu'à un maximum de 230\$/mois. S'il manque encore des fonds, le participant doit compenser par ses propres moyens. Un scénario : <ul style="list-style-type: none"> Loyer mensuel : 700\$ (tout inclus) Logement, sous OAT : 376\$ Écart : 324\$ Moins : Besoins de base : 230\$ Participant doit contribuer 94\$
<p>L'individu non admissible aux programmes d'OAT ou de POSPH devra défrayer son loyer par lui-même, en fonction des moyens qu'il a à sa disposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen d'un logement de 1 chambre à coucher dans Hawkesbury : 666.25\$/mois (février 2013) 	

Notes :

- Sous PILAO, lorsque l'individu est participant d'OAT ou POSPH, et qu'il répond à certains critères d'admissibilité, le GSMR contribue la différence entre l'allocation de logement (Shelter Allowance) et le coût du loyer
- Si l'individu est en emploi, et qu'il qualifie, il aurait droit généralement au montant maximal, soit 230\$/mois, applicable au loyer.

L'itinéraire décrit ci-dessus est un cas type. Chaque individu vivant une situation particulière (personne seule - OAT, famille - OAT, personne seule - POSPH, famille - POSPH, logement abordable avec loyer indexé sur le revenu (RGI), le programme de supplément au loyer), il s'avère fort difficile de modéliser la démarche. Les interventions et l'aide varient d'un programme à l'autre.

À noter que sous PILAO, le supplément au loyer est distinct du Programme supplément au loyer du secteur privé. Sujet à des lignes directrices spécifiques, le Service de logement détient un large pouvoir discrétionnaire quant à son application.

Logements abordables - Volets Supplément et Allocation - Liste d'attente (au 31 décembre)

Municipalités	Communautés	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
		Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés
Nation	Limoges (Notre-Dame de la paix) 1 ch. : 21 unités 2 ch. : 4 unités accessibles	0	30	0	40	0	40		
Hawkesbury	Hawkesbury (La Station, rue Nelson) 1 ch. : 16 unités 1 ch. : 1 unité adaptée 2 ch. : 5 unités 2 ch. 1 unité adaptée	Pas encore fonctionnel; en construction.	Pas encore fonctionnel; en construction.	140 demandes pour en choisir 24. Plusieurs sont éliminées car fumeur et animaux		68	Demande constante pour ces unités	Ouvert depuis août 2011. 1 décès 1 éviction pour avoir fumer; Aucun autre roulement de locataire	
	Hawkesbury (L'Eden, rue Nelson) 2 ch. : 4 unités								
Clarence-Rockland	Rockland (Phase III, rue Albert) 1 ch. : 5 unités 1 ch. : 1 unité adaptée 2 ch. : 2 unités	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Une demande est adressée depuis 1995, mais le demandeur a refusé en deux occasions l'unité proposée

Municipalités	Communautés	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
	1 c.a.c. au prix du marché	N/A	30	N/A	40	N/A	40		
	2 .c.a.c au prix du marché		24		34		38		
	Rockland (Complex Côté, rue St-Jacques) 2 ch. : 1 unité								

*Note : Sous le **Programme d'investissement au logement abordable (PILAO)**, les unités sont réduites de 20% du coût du marché actuel. Ce programme s'adresse aux personnes à faible revenu de 60 ans et plus, aux personnes présentant une condition en santé mentale ou qui sont victimes de violence conjugale.*

B.7 Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Rénovations Ontario		Gestion : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire de financement permettant la rénovation et l'accroissement d'accessibilité à un certain nombre de projets 				
Précisions :					
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété		126 190\$	119 528\$	110 230\$	Programme échu
Réalisé	Programme n'existe pas en 2011	126 190\$	50 000\$ (t1) Il est prévu que le budget soit épuisé à la fin de l'exercice		Programme échu

Commentaires :

Quinze projets ont bénéficié du programme en 2012. Cinq rénovations furent effectuées pour accroître l'accessibilité du logement et 10 projets ont bénéficié de réparations urgentes.

Application du programme

Concernant le volet Rénovations Ontario (ancien Régime d'accès à la propriété - RAP de la SCHL) du PILAO, le MAML s'est engagé à verser au GSMR, les sommes suivantes, au cours des prochains exercices :

- 2012 - 113 704\$
- 2013 - 119 528\$
- 2014 - 110 230\$

B.8 Programme de logement abordable Canada-Ontario (PLACO) - Construction privée de logements abordables		Gestion : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Inciter des promoteurs privés à investir dans l'offre de logement abordable par une subvention dédiée à la construction d'unités 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> GSMR détermine l'admissibilité du promoteur au programme Le promoteur gère le projet, accepte les locataires admissibles à du logement abordable, et soumet régulièrement des rapports de conformité au GSMR Engagement du promoteur: fournir du logement abordable, à 80% du prix du marché, aux locataires admissibles 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	n/p	n/p	n/p	n/p	n/p

Commentaires

- Ce programme ne fut pas reconduit lors de la dernière vague de financement. La tâche du GSMR consiste à gérer les projets existants.
- Le programme s'adresse aux personnes à faible revenu de 60 ans et plus, aux personnes présentant une condition en santé mentale ou aux personnes victimes de violence conjugale.
- En ce qui concerne les projets de construction liés au logement abordable, ce sont les propriétaires de ces entités qui gèrent leur liste d'attente et qui sélectionnent les ménages. Ces propriétaires n'ont pas à participer à la liste d'attente centralisée gérée par le GSMR.

B.8.1 Projets de construction privée de logement abordable - Bilan

Municipalités	Projet / Contact	Hauteur de la subvention	Nombre d'unités	Vagues de financement
Nation	Résidence Notre-Dame de la paix 44, rue Des Bénévoles Limoges ON Contact : Jimmy Sanche Tél. : 613.866.2990	70 000\$/unité	1 c.c. : 21 2 c.c. accessible : 4	2007
Hawkesbury	La Station 300, rue Nelson Est Hawkesbury ON Contact : Raymond Dallaire Tél. : 613.632.5596	120 000\$/unité	1 c.c. : 16 2 c.c. : 5 1 c.c. adaptée : 1 2 c.c. adaptée : 1	2009
Hawkesbury	Eden 311,313,321,323, rue Nelson Est Hawkesbury ON Contact: Alain Jérôme Tél.: 613.678.1604	70 000\$/unité (Résiduel du programme de 2007)	2 c.c. :4	2009
Rockland	Corporation de logement de Rockland – Phase III 2500, rue Albert Rockland ON Contact : Lucie Grégoire Tél. : 613.446.4101	70 000\$/unité (Résiduel du programme de 2007)	1 c.c. : 5 2 c.c. : 2 1 c.c. adaptée : 1	2009
Rockland	Complexe Côté 592, 594, 596, rue St-Jacques Rockland ON Contact : Daniel Côté Tél. : 613.446.5188	70 000\$/unité (Résiduel du programme de 2007)	2 c.c. : 3	2009
Offre			1 c.c. : 45 2 c.c. : 11 1 c.c. adaptée/accessible : 2 2 c.c. adaptée : 5	
Offre totale			63 unités	

B.8.2 Sommaire de la rencontre avec les promoteurs - Mai 2013

Le 1^{er} mai 2013, une rencontre fut organisée avec certains des promoteurs qui ont réalisé des projets de construction privée dans le cadre d'une entente avec le GSMR. Participaient à cette rencontre :

Interlocuteurs : Messieurs Jimmy Sanche (Limoges) et Marc-André Labelle (Hawkesbury)

Personnel du Service de logement : Isabelle Péladeau et Alain Lacelle

Animateurs : Andréanne Gougeon et Michel A. Lalande, Lalande & Associés

Les pages suivantes relatent cet entretien.

Contexte

Messieurs Sanche et Labelle ont bien voulu accepter l'invitation de Lalande & Associés afin de discuter de la situation du logement abordable dans Prescott-Russell, d'une perspective de « Promoteurs ». Il convient de noter que la proposition de Monsieur Sanche avait été retenue en 2007 pour le projet domiciliaire de Limoges, alors que celle de Monsieur Labelle avait été retenue en 2009 pour un projet domiciliaire à Hawkesbury.

Les vagues de financement dédié au logement abordable - Historique

2007	<ul style="list-style-type: none"> • Dégagement d'une enveloppe budgétaire de 1 750 000\$ dédiée à la construction de logements abordables • Un projet de 25 unités fut accordé à un promoteur de Limoges (M. Sanche), résultant d'un appel d'offres (Critères : viabilité du projet, emplacement, zonage, disponibilité à bâtir, équité du proposant, expérience en gestion) • La première vague ne soulève pas l'intérêt anticipé chez les promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • La subvention obtenue du GSMR s'élève alors à 70 000\$/unité • Le promoteur s'engage à fournir du logement abordable, à 80% du prix du marché, pour une période de 20 ans • L'admissibilité des locataires est contrôlée par le propriétaire, qui gère le projet. Le document <i>Annual Occupancy Report</i> précise les critères d'admissibilité. • Annuellement, le promoteur doit remettre un rapport financier vérifié au GSMR. • Au cours des cinq dernières années de l'entente, le propriétaire n'est plus tenu à son engagement de 80%. Il pourra louer à de nouveaux locataires au prix du marché. • Un rapport de conformité (rapport financier vérifié) doit être remis annuellement par le propriétaire au GSMR. • Le promoteur admis à la première vague verra les sommes allouées pour la construction des 25 unités (70 000\$ * 25 = 1 750 000\$) réparties uniformément pendant la durée de l'entente, soit (20 ans * 12 mois) 240 mois.
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Une modification est apportée au volet « Accédant à la propriété » • Le GSMR entreprend une seconde vague de construction de logements abordables 	<ul style="list-style-type: none"> • La subvention du GSMR passe à 120 000\$/unité • 39 unités de logements abordables sont construites, distribuées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 24 unités (rue Nelson, Hawkesbury) ○ 8 unités (Projet d'agrandissement, Corporation de logement à but non lucratif de Rockland) ○ 3 unités (Complex Côté, Rockland)

	<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt des promoteurs étant plus manifeste, de nombreuses demandes furent traitées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 4 unités (rue Nelson - Eden, Hawkesbury) • Lors de la seconde vague de financement, la totalité de la subvention fut versée au promoteur à l'achèvement des travaux de construction des unités.
--	---	--

Qualification des demandeurs

Les promoteurs qui ont manifesté leur intérêt au programme de subventions furent assujettis aux critères d'admissibilité suivants :

- Viabilité du projet
- Emplacement
- Zonage
- Disponibilité à bâtir
- Équité du proposant
- Expérience en gestion

Intérêt des promoteurs à investir dans les programmes de logements abordables

- Un promoteur connaissait déjà le marché puisqu'il possède d'autres unités de logement.
- Un promoteur est intéressé par la conversion de bâtiment commercial ou industriel, ainsi que par la mise à niveau de logements aux normes actuelles.
- Sans le programme de logement abordable, les promoteurs ne pourraient offrir le même service à la population à pareil coût.
- Limoges était la seule communauté des environs à ne pas posséder de résidences. On prévoyait construire lorsque le programme de logement abordable (2007) s'est présenté.
- À Limoges, un comité de bénévoles fut mis sur pied pour piloter l'étude de marché.
- Hawkesbury constitue une municipalité très attrayante car elle regroupe une foule de services que l'on retrouve habituellement dans de plus grands centres urbains.

Reconnaissance du besoin

- Un promoteur possédait déjà des logements dont le loyer n'était que légèrement supérieur aux allocations versées aux participants du programme de logement abordable.
- Les promoteurs ont pu consulter les données de la SCHL. Beaucoup d'information est également disponible auprès du GSMR.
- Il est prévu que l'Ontario ait besoin d'un million d'unités de logement abordables, dans les quatre prochaines années.

B.8.3 Les tracasseries liées à la planification et à l'implantation du projet

Exigences du programme

- Parfois, les conditions du programme obligent les promoteurs à encourir des déboursés en infrastructures, alors que des méthodes bien moins dispendieuses et tout aussi valables sont possibles.
- On oblige le promoteur à souscrire à une assurance responsabilité au coût de 10 000\$, du type « *Errors and Omissions* », alors que les sous-traitants en détiennent déjà une.
- Les exigences du programme sont difficiles à saisir. Parfois, il faut de nombreux rapports pour obtenir quelques dollars; autrefois, quelques formalités suffisaient pour dégager d'importantes sommes.

Lourdeur bureaucratique

- Beaucoup trop d'importance est accordée à la paperasse. Le projet devient lourd à gérer.

La coordination du projet

- La coordination des diverses étapes de la construction, dont le branchement des services, est souvent source de délais. Rencontrer l'échéancier devient un défi.

Aspect financier

- Les versements des sommes du programme se font par avances progressives. Les travaux avancent rapidement, alors que les avances de fonds sont retardées par la bureaucratie. Comme les fonds ne sont pas toujours disponibles à temps, le promoteur doit prévoir du financement temporaire, parfois comportant un haut taux d'intérêt, pour faire face à ses obligations vis-à-vis les sous-traitants.
- Pour atteindre une rentabilité raisonnable, il est important de prévoir chaque petit détail en fonction des coûts d'investissement, mais aussi en fonction des coûts d'opérations.
- Les programmes prévoient le maintien d'un fonds de réserve pour les différents projets. Cette somme est dédiée à l'entretien de l'immeuble, et ne peut être accédée que sous certaines conditions. Puisque ces montants doivent demeurer accessibles, un véhicule de placement rachetable comportant un risque nul est exigé. Or, le rendement sur ce type de placement est anémique.
- Une proposition au programme coûte entre 10 000\$ et 15 000\$, et demande un effort de plusieurs semaines à une équipe de travail. Quand, une fois la proposition déposée, on se fait dire que le programme est sur la glace faute d'argent, c'est démoralisant.

Décisions stratégiques du GSMR

En novembre 2011, lorsque vint le moment d'impartir les fonds provenant de l'entente Fédérale-Provinciale (2.3 millions de dollars), le GSMR a opté pour soutenir le programme Supplément au loyer plutôt que d'instiguer une nouvelle vague de financement de logements abordables qui aurait résulté en un ajout de 17 unités. Par cette stratégie, le GSMR vise à soutenir 80 personnes réparties sur l'ensemble de son territoire, sur une période de 10 ans.

Critères d'admissibilité d'un participant au programme de logement abordable

L'admissibilité est fonction du revenu du ménage, selon le nombre de chambres à coucher souhaité et la région où est situé le projet, comme l'illustre le tableau suivant.

Régions	Garçonnière / Bachelor	1 chambre à coucher	2 chambres à coucher
Cité de Clarence-Rockland, Municipalité de Russell	-Aucune	30 000\$	37 000\$
Autres municipalités de Prescott-Russell	-Aucune	27 000\$	33 000\$

B.8.4 Éléments de satisfaction/insatisfaction des locataires de logement abordableÀ priori

- À Limoges, la population était hésitante face au projet. Une initiative similaire avait échoué par le passé.

Admissibilité au programme

- Les personnes qui désirent confirmer leur admissibilité à un logement abordable envoient au propriétaire ou gérant de l'immeuble un formulaire type. Les conditions pourront donc différer selon la direction.

Conditions du loyer

- Les loyers sont abordables, à 80% du coût du marché. Les services sont inclus dans le prix du loyer, sauf le chauffage, les espaces d'entreposage et la climatisation. Les locataires n'ont pas de surprise, la fin du mois venue.
- Une personne est admissible avec un revenu de 29 000\$/an. Comme son loyer lui en coûte 7 000\$, ça lui laisse des liquidités à consacrer à ses autres dépenses.

Inclusion

- Les personnes apprécient beaucoup l'entraide entre locataires de l'immeuble.
- Les locataires apprécient de côtoyer des personnes de leur groupe d'âge. Ça brise l'isolement et ça favorise l'entraide.

Liste d'attente

- À Limoges, on tient une liste d'attente qui compte 40 noms. Certains y sont depuis la première année d'exploitation (il y a cinq ans).
- À Hawkesbury, le projet est plus récent, et compte également un certain nombre de noms sur la liste d'attente.

Accès aux services

- À Limoges, dans le cadre du programme Vieillir chez soi, le Centre de santé communautaire de l'Estrie et les Services communautaires de Prescott-Russell mettent à la disposition de la population un service d'autobus pour permettre aux personnes intéressées d'aller effectuer des emplettes à Embrun.
- À Limoges, l'immeuble fait face à un parc municipal. On y retrouve un sentier pavé propice aux randonnées pédestres. On y organise des événements ponctuels, ce qui contribue à l'inclusion des personnes âgées, clientèle majorité de l'édifice.
- À Hawkesbury, l'immeuble est situé en centre-ville, à distance de marche des services
- À Hawkesbury, le coût de la vie est peu élevé comparativement à d'autres localités. La clientèle cible y est attiré.

Roulement des locataires

- Il est peu fréquent qu'un locataire quitte. Cela arrive occasionnellement pour des raisons de santé, ou pour cause de décès.
- Il est rare de perdre un mois de loyer. Lorsqu'un locataire déménage, on s'empresse de remettre le logement en état, et le prochain occupant s'installe.

État des immeubles

- Les locataires apprécient la grandeur des pièces et les espaces de rangement.
- Les immeubles comportent des logements de une et de deux chambres à coucher. Ce dernier type d'unité est le plus recherché, mais l'offre est moins étoffée. Les immeubles sont neufs et en excellent état. L'entretien est effectué régulièrement.
- À Hawkesbury, le promoteur a installé des dalles chauffantes à l'entrée pour prévenir les chutes en hiver.
- Les promoteurs relèvent peu de problèmes avec leurs locataires. Quelques plaintes, sans plus, liées à de menus travaux à effectuer.
- À Hawkesbury, les murs sont isolés contre le bruit et les écarts de température, assurant le confort des locataires.

La sécurité

- La sécurité est une priorité. Les portes sont verrouillées, et les lieux ne sont accessibles que pour les détenteurs de clefs ou de code d'accès.

Espaces communs

- À Limoges, on a aménagé deux salons, en plus d'une salle commune, à la disposition des locataires. La gestion de ces espaces donne parfois prise à des conflits. Pour ces raisons, à Hawkesbury, on a préféré ne pas offrir ce service aux locataires.
- Une salle de lavage commune est mise à la disposition des locataires.
- Comme beaucoup de locataires possèdent une voiture, des espaces de stationnement sont disponibles moyennant un supplément au loyer.
- À Limoges, on a prévu des espaces d'entreposage (casiers) auxquels les locataires ont accès moyennant un supplément.

Profil de la clientèle

- À Hawkesbury, la clientèle est davantage variée, et plus jeune. Il y est moins aisé de profiler un locataire qui serait victime de violence conjugale ou qui aurait des problèmes de santé mentale, par exemple.
- À Limoges, la clientèle est composée de personnes âgées de 65 ans à 90 ans, et parfois davantage.
- À Limoges, le profilage de personnes victimes de violence conjugale ou qui ont des problèmes de santé mentale et âgées de moins de 65 ans est plus fréquent. Elles n'ont pas tendance à demeurer longtemps dans ce type d'immeuble.
- Chez les personnes âgées, les quadri-porteurs sont en vogue. Des dommages sont parfois causés aux murs des logements et espaces communs par ces véhicules.

B.8.5 Soutien public aux initiatives de logements abordables

- Le soutien des politiciens n'est pas toujours au rendez-vous, lorsqu'il est question de logements abordables. Certains craignent de créer des ghettos d'assistés sociaux.
- Quand la volonté politique de contribuer aux projets est présente, cela facilite grandement les choses. Ce fut notamment le cas lors de la conception du projet de Limoges.
- Dans leurs relations d'affaires avec le secteur privé, les politiciens craignent de créer des précédents. On a tout à gagner à entretenir un partenariat plus constructif.
- Dans Prescott-Russell, les demandes de changement de zonage se passent généralement bien. La procédure demande peu de temps et s'avère peu coûteuse.

- À Limoges, le promoteur a obtenu des incitatifs de la municipalité pour mener son projet. Il a obtenu le terrain pour une somme symbolique, et les taxes foncières sur l'immeuble furent abaissées. On estime la contribution municipale au projet à 120 000\$.

B.8.6 Intérêt du promoteur à réinvestir dans un projet de Logements abordables

- Les deux promoteurs interrogés se sont montrés favorables à réinvestir dans d'autres projets de logements abordables, si du financement devenait de nouveau accessible.
- Un promoteur possède plusieurs terrains dont le zonage est conforme. Il se dit prêt à investir dans des projets d'envergure.
- Les promoteurs préfèrent construire là où les services publics (eau et égouts) sont disponibles.
- Toutes les municipalités de l'ouest des Comtés unis sont en expansion. La demande serait présente pour davantage d'unités.
- À Limoges, un projet de construction d'unités autofinancées moyennant des concessions en regard aux taxes foncières fut proposé, mais n'a pas su rallier les élus.

B.8.7 Suggestions des promoteurs

Alléger le point des taxes foncières

- Les taxes foncières, à tous les paliers, doivent être réduites pour les immeubles à vocation de logement abordable.
- L'ajustement à la baisse des taxes foncières des immeubles de logement abordable devrait être un automatisme, et se faire sans délais.

Revoir les exigences énergétiques des projets

- La vague de financement de 2009 exigeait que le projet comporte un chauffage géothermique. Cette méthode se révèle très dispendieuse. En regard au coût et à la performance, le gaz naturel s'avère une alternative bien supérieure.

Alléger la bureaucratie

- Il faudrait parvenir à réduire la bureaucratie afférente au programme. Les vagues précédentes s'accompagnaient d'« un tiroir de papiers ».

Clarifier les attentes dès le début

- Les engagements respectifs et la démarche gagneraient à être clarifiés dès le début. Ça prévient les mauvaises surprises et facilite les relations entre partenaires.

Regrouper les échéances hypothécaires

- Il pourrait être utile de regrouper l'échéance des hypothèques des projets, de sorte à constituer une masse critique servant de levier lors de la négociation avec les institutions financières.

B.8.8 Commentaires généraux

Niveau des taxes foncières

- À Hawkesbury, il en coûte trois mois de loyer pour s'acquitter des taxes foncières. C'est beaucoup moins dans d'autres communautés.

Incertitudes liées aux programmes

- Les programmes existent, puis disparaissent. Pour un promoteur, cette incertitude freine la motivation.

Apport social du logement abordable

- Les gens sont parfois victimes du système ce qui conduit à leur précarité économique. Pour arriver à changer le système, il faut faire les choses différemment.
- Dans la construction de projets, un promoteur fait travailler une main-d'œuvre locale, ce qui contribue à l'économie locale, à l'acquisition d'expérience liée à un métier ainsi qu'à ouvrir la porte d'un emploi plus stable et mieux rémunéré.
- La qualité du logement peut améliorer la santé de l'occupant. Avec de meilleurs logements, ont réduit la pression sur les coûts de santé publique.

Implantation d'un projet de logement abordable

- Les premières vagues du programme de logement abordable comportaient une grande complexité, et se voulaient innovatrices. Avec l'expérience acquise, il est présumé qu'une prochaine vague pourrait se réaliser de façon beaucoup plus harmonieuse.
- Dans l'implantation d'un projet, il faut parvenir à restreindre les dépassements de coûts. Le gouvernement n'apprécie pas particulièrement les projets non-finis.
- Selon un promoteur, la construction d'un projet immobilier, c'est simple; c'est planifié, c'est réalisé pour permettre aux locataires d'aménager rapidement. Point. Pour un promoteur, l'efficacité est de mise.

B.8.9 Liste d'attente PLACO de 2007 et 2009 (au 31 décembre)

Municipalités	Communautés	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
		Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés
Nation	Limoges (Notre-Dame de la paix) 1 ch. : 21 unités 2 ch. : 4 unités accessibles	0	30	0	40	0	40		
Hawkesbury	Hawkesbury (La Station, rue Nelson) 1 ch. : 16 unités 1 ch. : 1 unité adaptée 2 ch. : 5 unités 2 ch. : 1 unité adaptée	Pas encore fonctionnel; en construction.	Pas encore fonctionnel; en construction.	140 demandes pour en choisir 24. Plusieurs sont éliminées car fumeur et animaux		68	Demande constante pour ces unités	Ouvert depuis août 2011. 1 décès 1 éviction pour avoir fumer; Aucun autre roulement de locataire	
	Hawkesbury (L'Eden, rue Nelson) 2 ch. : 4 unités								

Municipalités	Communautés	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
Clarence-Rockland	Rockland (Phase III, rue Albert) 1 ch.: 5 unités 1 ch.: 1 unité adaptée 2 ch.: 2 unités	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Aucun loyer indexé dans ce projet. Tous les loyers sont à 80% du prix du marché.	N/A	Une demande est adressée depuis 1995, mais le demandeur a refusé en deux occasions l'unité proposée.
	1 c.a.c. au prix du marché 2 .c.a.c au prix du marché	N/A	30 24	N/A	40 34	N/A	40 38		
	Rockland (Complex Côté, rue St-Jacques) 2 ch.: 1 unité								
Total				0	40	0	40		

Gestion de la liste d'attente

Les promoteurs qui gèrent des projets n'ont pas à souscrire à la liste d'attente centralisée maintenue par le GSMR. Il est donc difficile de constater l'adéquation entre l'offre et la demande pour ce programme.

B.9 Programme de logement abordable Canada-Ontario (PLACO) – Volet Accédant à la propriété		Gestion : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à un locataire de devenir propriétaire par l'entremise d'une mise de fonds. 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Programme actuellement en épuisement La première vague en 2007 était une mise de fonds de 5% de la valeur de la propriété. Le locataire pouvait donc s'acheter une maison s'il était admissible auprès de son institution financière grâce à la mise de fonds. En 2009, le même programme a été renouvelé et la mise de fonds était de 10%. Les objectifs du programme de 2007 et de 2009 ont été comblés. 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	n/p	n/p	n/p	n/p	n/p
Réalisé					

Commentaires :

- Le gestionnaire de service continuera d'offrir une mise de fonds seulement lorsque le fonds de réserve à cette fin sera renfloué par la revente des maisons qui ont fait l'objet du programme.
- Le gestionnaire attendra qu'au moins 50 000\$ soit remboursé avant de redémarrer le programme.

B.10 Gestion des logements publics / logements subventionnés dédiés aux familles et aux aînés		Gestion : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Offre de logements aux personnes à risque d'itinérance, à un prix inférieur au marché, communément appelés « à loyer indexé ». 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> 687 unités de logement sous gestion du Service de logement L'offre est excédentaire, présentement (Septembre 2013) 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	4 714 500\$	4 822 500\$	4 307 100\$	4 103 800\$	
Réalisé	4 517 200\$	4 349 600\$			
Indicateur 1	Comblent l'ensemble des unités sous gestion				
Cibles		687	687	687	687
Réalisé					

Note : Les données ont été comptabilisées dans d'autres programmes. Certains de ces programmes proviennent de sources fédérale, provinciale ou municipale.

B.10.1 Envergure de l'offre d'unités sous gestion par le Service de logement

Les logements publics ne constituent qu'une part de l'offre de logement maintenue par le GSMR. Pour l'ensemble des programmes connexes à l'IPIC, le Service de logement doit gérer 687 unités, réparties en fonction des programmes suivants :

- Logements publics (Loyers indexés) : 311 unités
- Supplément au loyer (Secteur privé): 69 unités
- Corporations à but non lucratif (500 unités, moins 193 unités inclus dans le parc de loyers indexés): 307 unités

Au total, le Service de logement gère 687 unités. Le GSMR doit maintenir ce niveau de service. Ces cibles sont demeurées stables au cours des dernières années.

B.10.2 Ventilation de l'offre et loyer maximal des logements indexés (Coûts moyens des loyers – Janvier 2013)

Localités	1 ch Aînés	2 ch (Portelance)	2 ch (Semi)	3 ch (Semi)	4 ch (Semi)	5 ch (Semi)	Nombre d'unités
Service de logement							
Prescott-Russell (\$)	494\$	555\$	536\$	578\$	624\$	638\$	
Offre							
Hawkesbury							
• James	N/A	N/A	11	26	11	6	54
• James (Bungalow)	N/A	N/A	N/A	1	1	N/A	2
• Taché	N/A	N/A	N/A	38	6	2	16
• 675 rue Portelance	52	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	52
• Portelance	Combiné	avec les	chiffres	de Taché			30
• 810 rue Portelance	N/A	30	N/A	N/A	N/A	N/A	30
• Gladstone	N/A	4	8	6	4	N/A	22
• Hamilton	30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30
							236
Vankleek Hill							
• Derby	14	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	14
• Boyd	N/A	N/A	N/A	12	N/A	N/A	12
							26
Rockland							
• Laurier	19	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	19
							19

Localités	1 ch Aînés	2 ch (Portelance)	2 ch (Semi)	3 ch (Semi)	4 ch (Semi)	5 ch (Semi)	Nombre d'unités
Russell • Church	30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30
Total – Service de logement (n)	145	34	19	83	22	8	311
Marché privé							
Hawkesbury (\$)	545\$		603\$				
Offre (n)	25		7				
Alfred (\$)	535\$						
Offre (n)	1						
Rockland (\$)	676\$		789\$				
Offre (n)	12		3				
Total – Marché privé (n)	38		10				48

B.10.3 Normes régionales concernant le coût des loyers (SCHL - 2012)

	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c.	
Loyer moyen d'un appartement 1 c.c. – Hawkesbury (2012)	666.25\$	758.50\$	973.75\$	
Loyer moyen d'un appartement 1.c.c. – Prescott-Russell (2012)	873.30\$	992.20\$	1229.00\$	
Limite de revenu d'un ménage	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c.	4 c.c. +
Ville de Clarence-Rockland, et Municipalité de Russell	30 000\$	37 000\$	45 500\$	57 000\$
Des municipalités de Prescott-Russell, sauf celles indiquées ci-dessus	27 000\$	33 000\$	36 500\$	46 000\$

Source : Données suppléées par le personnel du GSMR, février 2013.

B.10.4 Logement public – Bilan des vacances 2012

Municipalités	Emplacements	Vacances	Mois non-facturables	Moyenne	Précisions
Casselman	-Aucune unité de logement abordable à Casselman	0	0	Règle générale : 1 mois de vacances	À moins de travaux majeurs qui prolongent la période de vacances, les loyers vacants sont principalement attribuables à un changement de locataire.
Champlain	Vankleek Hill				
	• Derby	0	0		
	• Boyd				
	○ 3 ch.	3	5		
	○ 3 ch. (PS)	1	1		
		----	----		
		4	6		
Clarence-Rockland	Rockland				
	• Laurier				
	○ 1 ch.	3	4		
Hawkesbury	Hawkesbury				
	• James				
	○ 2 ch.	3	5		
	○ 3 ch.	11	26		
	○ 4 ch.	1	1		
	○ 5 ch.	1	1		
		----	----		
		16	33		

Municipalités	Emplacements	Vacances	Mois non-facturables	Moyenne	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"> • Portelance <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 ch. • 675 Portelance <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ch ○ 1 ch (PS) • 810 Portelance <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 ch. ○ 2 ch. (PS) ○ 2 ch. (Urgence) • Taché <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 ch. (PS) ○ 4 ch. ○ 5 ch. • Gladstone <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 ch. ○ 5 ch. • Hamilton <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ch. 	5 5 1 ----- 6 3 2 1 ----- 6 1 2 2 ----- 5 1 2 ----- 3 2	8 5 1 ----- 6 3 4 Libéré ----- 7 2 3 19 (Réno.) ----- 24 1 2 ----- 3 2		
Russell	Russell <ul style="list-style-type: none"> • Church <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ch. ○ 1 ch. (Logement adapté) 	1 1	1 1 Rénovations		
Total		52	94		

Légende:

- PS : priorité spéciale, ou ménage prioritaire

Un ménage prioritaire

La loi de 2000 sur la réforme du « logement social » a introduit un article voulant que sur réception d'une demande de statut prioritaire, le ménage en question soit placé en priorité sur la liste d'attente centralisée. Le ménage doit démontrer qu'il est admissible à ce statut. Le gestionnaire de service dispose du pouvoir discrétionnaire de déterminer des catégories dites « prioritaires ».

Le gouvernement régional a opté pour reconnaître, en tant que ménage prioritaire, les seuls types qui sont prescrits par la législation, soit :

- Un membre d'un ménage qui fait l'objet de violence conjugale (priorité spéciale)
- Un demandeur qui démontre le besoin d'accéder à un logement adapté.

En moyenne, les corporations de logement à but non lucratif qui ont des unités dédiées aux personnes âgées maintiennent deux **logements adaptés** par projet. Le logement est adapté, dans l'optique qu'il soit occupé par un locataire devant usuellement se déplacer à l'aide d'un fauteuil roulant, ou une personne à mobilité réduite. Règle générale, les portes de ces appartements sont plus larges, la salle de toilette plus grande, et des espaces sont créés sous les évier de cuisine ou de salle de toilette. Les interrupteurs y sont également abaissés.

B.10.5 Liste d'attente de logement public / logement subventionné (au 31 décembre)

Municipalités	Communautés	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
		Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés
Casselman	Casselman (rue, principale - 2 unités seulement)	6	0	6	0	6	0	Information non disponible	Information non disponible
Champlain	Vankleek Hill (Derby, Boyd)	19	12	18	7	14	16		
Clarence-Rockland	Rockland (Laurier)	129	63	122	69	159	83		
Hawkesbury	Hawkesbury (James, Portelance, Taché, Gladstone, Hamilton)	139	50	120	56	120	53		
Russell	Russell (Church)	0	12	0	29	0	19		
Total		293	137	303	162	262	170		

B.11 Corporations à but non lucratif soutenues et gérées par le GSMR		Gestion : Service de logement			
Objectif :	• Entités autonomes qui offrent des logements abordables à la population				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 unités totales, mixte de prix du marché, dont une part de loyer indexé • Comprend 193 unités subventionnés, incluses dans le niveau de services (687 unités totales, en vertu de l'entente avec le MAML) 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété (Volet soutien)			2.4\$ millions	2.3\$	
Budgété (Volet de gestion)				100 000\$	
Réalisé	2.4\$ millions	2.4\$ millions			

Commentaires :

- Le GSMR verse aux 12 corporations un montant annuel de 2.4 millions de dollars. En moyenne, chaque corporation recevrait plus ou moins 200 000\$.
- Lors de l'échéance des ententes, les corporations seront sujettes à un manque à gagner considérable. Il importe de gérer la sortie des ententes pour préserver l'envergure de l'offre de logements à la population vulnérable. Le plan d'action adresse cette préoccupation.
- En 2014, le Service de logement assumera la gestion d'une corporation à but non lucratif. Conséquemment, une somme de 100 000\$ sera impartie au « volet gestion ». L'enveloppe demeure inchangée.

B.11.1 Les corporations de logement à but non lucratif - Mise en situation

Les corporations de logement à but non lucratif sont des entités de logements autonomes, gouvernées par un conseil d'administration dont les membres sont issus de la communauté. Ces corporations offrent des logements abordables aux gens de la communauté. Certains locataires disposant de bas revenus peuvent bénéficier de programmes de logement, tels que des logements subventionnés.

Les corporations de logement de Prescott-Russell (Mars 2013)

Corporations	Points de services	Contacts
1. Corporation de logement à but non lucratif de Casselman 740, rue Brébeuf Casselman ON K0A 1M0	<ul style="list-style-type: none"> • Le Havre 	Marc Carrière, Gérant Tél (613) 764-3164 Courriel : lehavre.casselman@bellnet.ca
2. Corporation de logement à but non lucratif de la ville de Hawkesbury 162, rue Race Hawkesbury ON K6A 1V2	<ul style="list-style-type: none"> • Place Cameron • Place Nelson • Place Victor Bruneau 	Raymond Dallaire, Gérant Tél : 613-632-5596 Courriel : logement@bellnet.ca
3. Corporation de logement à but non lucratif de Rockland 2500, rue Albert Rockland ON K4K 1L3	<ul style="list-style-type: none"> • Manoir Belle-Vue • Domaine des érables 	Lucie Grégoire, Gérante Tél : 613-446-4101 Courriel : rocklandhousingcorp@hotmail.com
4. Corporation de logement à but non lucratif de St-Isidore 35, rue de l'Aréna St-Isidore ON K0C 2B0	<ul style="list-style-type: none"> • L'Escale 	Gilles Proulx, Gérant Tél : (613) 678-2818 Courriel : 1370bay@gmail.com
5. Corporation de logement à but non lucratif du canton de Russell 151, rue Centenaire Embrun ON K0A 1W0	<ul style="list-style-type: none"> • Centre J. Urgel Forget 	Francine Martel, Gérante Tél : 613-443-3303 Courriel : centreurgel@rogers.com

Corporations	Points de services	Contacts
6. Corporation de logement à but non lucratif de Plantagenet-Nord 3178, rue Principale Wendover ON K0A 3K0	<ul style="list-style-type: none"> Appartement Ville-Joie 	Louis Bélisle, Gérant Tél : (613) 763-5007 Courriel : Louisabelisle@videotron.ca
7. Corporation de logement de Longueuil/ L'Original 900, chemin de la Baie L'Original ON K0B 1K0	<ul style="list-style-type: none"> Appartement Seigneurie 	Gilles Proulx, Gérant Tél : (613) 675-2444 (613) 678-0957 (cell) (613) 675-2238 (rés) Courriel : 1370bay@gmail.com
8. La Résidence Lajoie à but non lucratif de St-Albert Inc 12, rue Albert Ouimet St-Albert ON K0A 3C0	<ul style="list-style-type: none"> Résidence Lajoie 	Jacques Lortie, Gérant Tél : (613) 987-5727 Courriel : reslajoie@bellnet.ca
9. Logement à but non lucratif de la corporation du village d'Alfred 320, rue St-Joseph Alfred ON K0B 1A0	<ul style="list-style-type: none"> Domaine Châtelain Appartement Belle-vie 	Jean-Pierre Mayer, Gérant Tél : 613-679-2262 Courriel : jp2mayer@hotmail.ca
10. Manoir Van Kleek 71, avenue Derby Vankleek Hill ON K0B 1R0	<ul style="list-style-type: none"> Manoir Vankleek 	Gilles Proulx, Gérant Tél : 613-678-2818 Courriel : 1370bay@gmail.com
11. Villa d'accueil Ste-Thérèse de Marionville Inc 4535, chemin Grégoire Marionville ON K4R 1E5	<ul style="list-style-type: none"> Villa Ste-Thérèse 	Jacques et Louise Grégoire, Gérants Tél : 613-445-5522 Courriel : villastetherese@hotmail.com
12. Corporation de logement du village de Plantagenet 625, rue Nation Plantagenet ON K0B 1L0	<ul style="list-style-type: none"> Villa St-Paul 	Alain Lacelle GSMR – Service de logement

B.11.2 Gestion publique d'une corporation

Généralement, les corporations sont gérées par un conseil d'administration autonome. Toutefois, chez l'une des corporations, la démission d'un gérant, suivi d'une désaffectation des administrateurs bénévoles, ont contraint le GSMR à s'investir dans son administration.

Corporation à BNL	Centres de services
Corporation de logement du village de Plantagenet	Villa St-Paul, Plantagenet

Au cours des prochains mois, le GSMR anticipe entreprendre des démarches légales menant à dissoudre cette corporation et intégrer les unités de la Villa St-Paul à son parc de logements publics. Les procédures devraient aboutir au cours de l'exercice 2014.

B.11.3 Les Corporations de logement - Deux différents régimes

Selon qu'elles furent construites avant 1986, ou depuis 1986, les entités relevant des corporations opèrent sous deux régimes distincts.

Projets	Adresses	Régimes	Clientèles	Types	Construction	Occupation
Appartements Villejoie	3178, rue Principale Wendover	Municipal NP (s.95)	Aînés	Apt. (low rise)	1982	1983
Résidence Lajoie	12, rue Albert-Ouimet St-Albert	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1985
Appartements Seigneurie	900, chemin de la Baie L'Original	Municipal NP (s.95)	Aînés	Apt. (low rise)	1984	1985
Le Havre	100, rue Brébeuf Casselman	Municipal NP (s.95)	Aînés	Apt. (low rise)	1984	1985
Manoir Belle-vue	2500, rue Albert Rockland	Municipal NP (s.95)	Aînés	Apt. (walkup)	1985	1986
Centre J. Urgel	25, rue Centenaire	Municipal	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1986

Projets	Adresses	Régimes	Clientèles	Types	Construction	Occupation
Forget	Embrun	NP (s.95)				
Villa St-Paul	625, rue Nation Plantagenet	Municipal NP (s.95)	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1986
Appartements Belle-Vie	320, rue St-Joseph Alfred	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (low rise)	1987	1988
Place Cameron	820 Cameron Street Hawkesbury	Réforme provinciale	Famille	Maisons en range / de ville	1988	1989
L'Escale	35, rue de L'Église St-Isidore	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (walkup)	1988	1989
Villa Ste-Thérèse	4535, rue Grégoire Marionville	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (walkup)	1989	1990
Domaine des Érables	505, prom. Dalrymple Rockland	Réforme provinciale	Famille	Maisons en range / de ville	1991	1991
Place Nelson	622, rue Nelson O. Hawkesbury	Réforme provinciale	Famille	Maisons en range / de ville	1990	1991
Manoir Van Kleek	71, rue Derby Vankleek Hill	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (low rise)	1990	1991
Le Domaine Chatelain	383, rue Châtelain Alfred	Réforme provinciale	Famille	Maisons en range / de ville	1991	1992
Place Victor Bruneau	675, rue Nelson O. Hawkesbury	Réforme provinciale	Aînés	Apt. (low rise)	1994	1995

Le premier régime, connu comme le **Municipal Non-Profit (MNP-S.95)**, résulte d'une entente tripartite entre les paliers gouvernementaux fédéral, provincial et municipal. Les projets régis sous cette enveloppe sont soumis à des conditions particulières, dont:

- Gestion autonome de la liste d'attente
- Remise des excédents d'opérations au GSMR
- Majoration du prix des loyers en fonction de l'Indice des prix à la consommation

Ces établissements ne peuvent donc constituer de fonds de réserve, au-delà des sommes prévues à l'entretien régulier du projet.

Les entités opérant sous ce régime sont :

Entités	Adresses	Clientèles	Type	Construction	Occupation
Appartements Villejoie	3178, rue Principale Wendover	Aînés	Apt. (low rise)	1982	1983
Résidence Lajoie	12, rue Albert-Ouimet St-Albert	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1985
Appartements Seigneurie	900, chemin de la Baie L'Original	Aînés	Apt. (low rise)	1984	1985
Le Havre	100, rue Brébeuf Casselman	Aînés	Apt. (low rise)	1984	1985
Manoir Belle-Vue	2500, rue Albert Rockland	Aînés	Apt. (walkup)	1985	1986
Centre J. Urgel Forget	25, rue Centenaire Embrun	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1986
Villa St-Paul	625, rue Nation Plantagenet	Aînés	Apt. (low rise)	1985	1986

Notons que ces établissements, au nombre de sept, ont tous une vocation « Aînés ».

Depuis 1986, le retrait du gouvernement fédéral des ententes d'opérations a conduit à l'instauration d'un nouveau régime, connu sous l'appellation « **Réforme provinciale** ». Le modèle de financement fut alors modifié, et les ententes, actualisées.

Sous la Réforme provinciale, il y a :

- Obligation de participer à la liste d'attente centralisée
- Excédents d'opérations sont partagés entre la corporation et le GSMR
- Majoration du prix de loyers et des coûts d'opérations en fonction d'un cumul d'indices.

B.11.4 Les ententes d'opérations

La direction des Corporations a recours à du financement hypothécaire qui peut être conclu avec une institution financière, ou encore avec la SCHL. Pour accroître le pouvoir de négociation, les hypothèques qui arrivent à termes sont regroupées par lot (concept du « Pooling ») et négociées en bloc par voie d'appel d'offres. Il en résulte une économie substantielle en charge d'intérêt.

Les emprunts hypothécaires sont remboursés sur une période totale de 35 ans. Au terme de cette période, l'hypothèque étant réputée échuë, l'entente de coopération publique/privée deviendra caduque.

Sous le régime MNP-S.95, les ententes prévoient le versement d'un subside annuel par le gouvernement fédéral. En cas de déficit d'opération de la corporation, une contribution provinciale y est prévue.

Pour ce qui est du régime dit « Réforme provinciale », ces ententes prévoient le versement annuel, sous la forme d'un « *Bridge Subsidy* » et d'un « *Rent Subsidy* » émanant du ministère du logement de l'Ontario.

Bridge Subsidy

Subject to the terms and conditions of this agreement: the Minister shall estimate and pay to the Owner in each Fiscal Year in equal monthly installments on the first day of each and every month for each Unit not designated for Rent Geared-to-Income tenants an amount equal to 1/12 of the Bridge Subsidy for that Fiscal Year divided by the total number of Units.

Rent Subsidy

Subject to the terms and conditions of this Agreement the Minister shall estimate and pay to the Owner in each Fiscal Year in equal monthly installments on the first day of each and every month for each Unit designated for Rent Geared-to-Income Tenants an amount equal to 1/12 of the excess of -

(a) the total of

Operating Cost, plus the amount of Improvement Cost (if any) allowed by the Minister plus Amortization Cost divided by the total number of Units;

over

(b) the total of

Non-Rental Revenue divided by the total number of Units, plus Rent Revenue received in respect of that Unit.

Source : Extrait d'un contrat du régime « Réforme provinciale »

Les subsides reçus par les corporations sont substantiels (souvent dans les six chiffres), et nécessaires à la viabilité de la plupart des projets. La fin annoncée de l'entente amène plusieurs corporations à contempler des stratégies qui pourront asseoir leur pérennité, suite au tarissement des contributions publiques.

Les premiers projets touchés seront :

Projets	Occupation (Début de l'entente)	Fin de l'entente (Terme : 35 ans)
Appartements Villejoie Wendover	1983	2018
Résidence Lajoie St-Albert	1985	2020
Appartements Seigneurie L'Original	1985	2020
Le Havre Casselman	1985	2020

Conscient de l'enjeu, le GSMR amorcera des discussions dès 2014 avec les corporations impactées.

B.11.5 Envergure et description de l'offre

Tel qu'illustré précédemment, Prescott-Russell compte sur son territoire 16 projets immobiliers rattachés à 12 corporations de logements à but non lucratif. Un éventail d'unités comprenant une, deux ou trois chambres y sont présentes, tant pour les familles que pour les personnes âgées. Certaines unités sont adaptées.

Une unité adaptée, ou accessible, réfère à une unité qui fut aménagée pour accueillir une personne à mobilité réduite, soit une personne qui se déplace le plus souvent à l'aide d'une marchette ou d'un fauteuil roulant. Dans ces logements, les portes furent élargies, les prises de courants et les comptoirs abaissés.

Certaines municipalités ayant moins la cote que d'autres, la demande varie pour les unités adaptées. Les personnes ayant une limitation souhaiteraient demeurer dans des communautés qui regroupent un éventail de services, tels Hawkesbury, Alfred, Casselman, Embrun ou Rockland. Une offre d'unités adaptées répartie équitablement entre les huit municipalités de Prescott-Russell ne concorderait pas aux besoins de la clientèle.

On compte, en moyenne, deux unités adaptées par projet. En raison d'une demande anémique, les unités adaptées qui demeurent vacantes sont offerts à des locateurs n'ayant pas de limitation, sous condition de libérer les lieux si une demande prioritaire survenait.

L'offre de logements au sein des corporations (2013)

Raisons sociales / Adresses	No. de chambres	Capacité (Unités régulières)		Capacité (Unités adaptées)	
1. Corp. de logement à but non lucratif de la ville de Hawkesbury Place Cameron 820, rue Cameron Hawkesbury ON	<i>Familles</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	28	16	1	1
2. Corp. de logement à but non lucratif de la ville de Hawkesbury Place Nelson 622, rue Nelson Ouest Hawkesbury ON	<i>Familles</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	4	10	1	1

Raisons sociales / Adresses	No. de chambres	Capacité (Unités régulières)		Capacité (Unités adaptées)	
3.Corp. de logement à but non lucratif de la ville de Hawkesbury Place Victor Bruneau 675, rue Nelson Ouest Hawkesbury ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	31	7	1	1
4.Corp. municipale de logement à but non lucratif de Longueuil/L'Original Appartements Seigneurie 900, chemin de la Baie L'Original ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	20	5	1	
5.Logement à but non lucratif de la corporation du village d'Alfred 384-385, rue Châtelain Alfred ON	<i>Familles</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres 4 chambres	4	3	1	1
6.Logement à but non lucratif de la corporation du village d'Alfred Appartements Belle-Vie 320, rue St-Joseph Alfred ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres	19	4	1	1
7.Manoir Van Kleek 71, avenue Derby Vankleek Hill ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	27	11	1	1
8.Corporation de logement à but non lucratif de St-Isidore L'Escale 35, rue de l'Aréna St-Isidore ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	19	4	1	1
9.Corp. de logement du village de Plantagenet Villa St-Paul 625, rue Nation Plantagenet ON)	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	19	4	1	1
10.Corp. de logement à but non lucratif de Plantagenet-Nord Appartement Villejoie 3178, rue Principale Wendover ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	23	1	1	
11.Corp. de logement à but non lucratif de Rockland Manoir Belle Vue 2500, rue Albert Rockland ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	25	5	1	1
12.Corp. de logement à but non lucratif de Rockland Domaine des Érables 505. prom. Dalrymple Rockland ON	<i>Familles</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	4	11	1	1
13.Corp. de logement à but non lucratif de Casselman Le Havre 740, rue Brébeuf Casselman ON	<i>Familles</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres				

Raisons sociales / Adresses	No. de chambres	Capacité (Unités régulières)			Capacité (Unités adaptées)		
	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	24	8		2		
14. La résidence Lajoie à but non lucratif de St-Albert inc. 12, rue Albert-Ouimet St-Albert ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	19	5		1		
15. Corp. de logement à but non lucratif du canton de Russell Centre J. Urget Forget 151, rue Centenaire Embrun ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	36	7		1	1	
16. Villa d'accueil Ste-Thérèse de Marionville inc. Villa Ste-Thérèse 4535, rue Grégoire Marionville ON	<i>Personnes âgées</i> 1 chambre 2 chambres 3 chambres	21			1		
Sous-total – Familles		12	66	50	0	4	4
Sous-total – Personnes âgées		283	61	0	11	8	1
Total		295	127	50	11	12	5

Selon les dernières données suppléées par le personnel du Service de logement (mars 2013), l'offre de logement au sein des corporations se chiffrerait à 500 unités.

Corporations de logements à but non lucratif : Sommaire de l'offre ventilée

Capacité	Familles	Aînés	Total
Régulières (472)			
1 chambre à coucher	12	283	295 (62.5%)
2 chambres à coucher	66	61	127 (26.9%)
3 chambres à coucher et plus	50	0	50 (10.6%)
<i>Sous-total</i>	<i>138</i>	<i>344</i>	<i>472 (94.4%)</i>
Adaptées (28)			
1 chambre à coucher	0	11	11 (39.3%)
2 chambres à coucher	4	8	12 (42.9%)
3 chambres à coucher et plus	4	1	5 (17.9%)
<i>Sous-total</i>	<i>8</i>	<i>20</i>	<i>28 (5.6%)</i>
Total	136 (27.2%)	364 (72.8%)	500

En regroupant les résultats, des évidences attirent l'attention.

- L'offre des corporations est composée en majeure partie d'unités d'une chambre à coucher (306 unités sur 500, ou 61.2%)
- L'offre des corporations s'adresse surtout aux personnes âgées (72.8%)
- 71.4% des unités adaptées (20 unités sur 28) sont dédiées aux personnes âgées
- 28 unités sur 500 sont adaptées, soit une moyenne de 1.75 unités adaptées par projet.

Une autre façon d'aborder la question est de considérer l'offre des corporations sous l'angle des catégories de services qui y sont présentes.

Corporations de logement à but non lucratif – Capacité de services (Janvier 2013)

Municipalités	Communautés	Nombre de logements totaux	Loyers indexés	Besoins importants	Loyers du marché	Logements adaptés	Besoins spéciaux	Mandat de la corporation
Alfred-Plantagenet	Alfred (Belle-vie)	25	16	10	9	2	0	Aînés
	Alfred (Châtelain)	25	19	10	6	2	0	Familles
	Plantagenet	25	12	1	13	2	0	Aînés
	Wendover	25	15	2	10	1	0	Aînés
Casselman	Casselman	34	18	6	16	2	0	Aînés
Champlain	L'Original (Seigneurie)	26	7	2	19	1	0	Aînés
	Vankleek Hill (Van Kleek)	40	20	14	20	2	0	Aînés
Clarence-Rockland	Rockland (Belle-vue)	32	19	5	13	2	0	Aînés
	Rockland (Des érables)	25	19	9	6	2	0	Général
Hawkesbury	Hawkesbury (Cameron)	46	38	16	8	2	0	Général
	Hawkesbury (Nelson)	40	35	14	5	2	0	Général
	Hawkesbury (Bruneau)	40	30	14	10	2	0	Aînés
Nation	St-Albert (Lajoie)	25	14	9	11	1	0	Aînés
	St-Isidore (L'escale)	25	13	9	12	2	0	Aînés
Russell	Embrun	45	18	0	27	2	0	Aînés
	Marionville (Ste-Thérèse)	22	13	8	9	1	0	Aînés
Total		500	306	129	194	28	0	

Définition des catégories du tableau

Catégories	Définitions
Loyers indexés sur le revenu (LIR)	<ul style="list-style-type: none"> Modèle utilisé pour calculer le loyer que devrait payer un ménage admissible à un logement abordable.
Besoins importants	<ul style="list-style-type: none"> Équivalent de besoins impérieux (<i>High Needs</i>)
Besoins spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Aussi appelé <i>Special Needs Households</i> Le GSMR reconnaît comme seul besoin spécial les personnes qui nécessitent un logement adapté
Loyers du marché	<ul style="list-style-type: none"> Aussi appelé <i>Market Rent</i> Coût moyen d'un logement locatif privé dans une région donnée
Logement adapté	<ul style="list-style-type: none"> En moyenne, il y a deux logements adaptés par projet « Corporations à but non lucratif » dédiés aux personnes âgées Le logement est adapté pour répondre aux besoins d'un locataire qui doit normalement se déplacer en fauteuil roulant, ou qui est à mobilité réduite. Ces unités de logement comportent des portes plus larges, une salle de bain plus spacieuse, et des interrupteurs abaissés. Des espaces ont aussi été créés sous les évier de cuisine ou de salle de toilette.
« <i>Duty to accommodate</i> »	<ul style="list-style-type: none"> En conformité avec la charte des droits et libertés, ainsi que la loi sur l'accessibilité de 2005, le pourvoyeur a l'obligation de fournir les services essentiels à ses locataires; il s'exerce une pression financière accrue sur les corporations
Ménages prioritaires	<ol style="list-style-type: none"> Aussi évoqué sous l'acronyme SP, <i>Special Priority</i> Le GSMR retient, à ce titre, un membre du ménage qui est victime de violence conjugale, ainsi que les locataires qui ont besoin d'un logement adapté.

B.11.6 Accès aux loyers indexés

Toute personne qui désire un logement indexé sur leur revenu doit d'abord s'inscrire sur la liste d'attente centralisée du GSMR. Les demandeurs indiquent à l'endos de la demande, leur municipalité de choix. Le commis au placement du Service de logement inscrit le ménage sur la liste des projets de logement qui concorde aux nombre de membres du ménage et au mandat des unités (famille ou personnes âgées).

Les projets de logement incluent les corporations à but non lucratif, ainsi que les logements publics. La liste d'attente est gérée chronologiquement, sauf pour les ménages prioritaires (SP ou personne ayant une limitation). Même lorsque considérées prioritaires, les demandes de ce groupe sont traitées selon un ordre chronologique. Ainsi, une personne victime de violence conjugale et qui soumet une demande pour un logement sera traitée de façon chronologique par rapport aux autres personnes qui sont aussi victimes de violence conjugale.

Lorsqu'une unité de logement (corporation à but non lucratif, logement public ou entente de supplément de loyer avec un propriétaire privé) devient vacante, l'unité en question est offerte au ménage admissible en haut de liste, en fonction de la municipalité du choix du demandeur. Le ménage en question a droit à trois refus. Ces options écoulées, il retournera au bas de la liste d'attente. Notons que le GSMR ne fait pas de distinction entre les projets pour lesquels il offre des unités de logement à Loyer Indexé sur le revenu.

Concernant les loyers indexés, deux modèles existent, selon que l'instauration du service ait eu lieu avant 1986, ou depuis. Pour les projets inaugurés avant 1986, le nombre d'unités à loyer indexé offertes est contraint à l'intérieur d'une fourchette mini-maxi, en fonction des ententes d'opération respectives. Ces paramètres furent inscrits dans l'entente d'opération lors de la construction du projet, suite à la détermination des besoins. Pour les projets post-1986, le nombre d'unités à loyer indexé demeure fixe.

B.11.7 La demande pour les logements offerts par les corporations

Lors d'une rencontre avec M. Gilles Proulx, gérant de trois corporations (mars 2013), il fut porté à notre attention que la catégorie loyers indexés était davantage appariée aux logements d'une chambre à coucher. Les unités d'une chambre à coucher seraient aussi les plus populaires, particulièrement chez les personnes âgées.

L'accès aux logements des corporations est fonction d'un certain nombre de facteurs. Le demandeur doit être admissible à OAT, à POSPH ou être reconnu en situation de faible revenu. Pour ce qui est d'appartenir à la catégorie « personne âgée », le demandeur doit être âgé de 60 ans ou plus.

L'ordre chronologique des demandes d'accès est respecté, quoique les personnes victimes de violence conjugale soient considérées prioritaires. À noter que cette situation est bien souvent vécue par des femmes, quoique de nombreuses personnes âgées puissent également être confrontées à des situations d'abus.

La demande d'un logement au sein d'une corporation s'avère supérieure à l'offre, tant pour les familles que les personnes âgées. Les rares vacances sont le fait de déménagement, le temps de préparer le logement pour le prochain occupant. Exceptionnellement, des rénovations majeures peuvent entraîner une vacance plus longue.

Corporations de logements à but non lucratif - Liste d'attente centralisée

Municipalités	Projets / mandats	2010 (au 31 décembre)		2011 (au 31 décembre)		2012 (au 31 décembre)		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)*	
		Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés
Alfred-Plantagenet	Alfred (Belle-Vie) / Aînés	n/p	16	n/p	19	n/p	18	n/p	n/p
	Alfred (Châtelain) / Famille	56	n/p	50	n/p	69	n/p	n/p	n/p
Champlain	L'Original (Seigneurie)/ Aînés	n/p	7	n/p	11	n/p	7	n/p	n/p
	Vankleek Hill (Van Kleek)/ Aînés	n/p	10	n/p	12	n/p	6	n/p	n/p
Clarence-Rockland	Rockland (Belle-Vue) / Aînés		48	n/p	58	n/p	65	n/p	n/p
	Rockland (Des érables) / Famille	147		146	0	192	0	n/p	n/p
Hawkesbury	Hawkesbury (Cameron)/ Famille	55		45	0	56	0	n/p	n/p
	Hawkesbury (Nelson)/ Famille	136		118	0	121	0	n/p	n/p
	Hawkesbury (Victor Bruneau) /Aînés		40	n/p	43	n/p	41	n/p	n/p
Nation	St-Albert (Lajoie)/ Aînés		3	n/p	8	n/p	5	n/p	n/p
	St-Isidore (L'escale)/ Aînés		7	n/p	3	n/p	4	n/p	n/p
Russell	Marionville (Ste- Thérèse)/ Aînés		5	n/p	11	n/p	6	n/p	n/p
Total		394	136	438	152	359	165	n/p	n/p

* N/P : Non disponible

*Les statistiques quant à la moyenne de l'attente ne sont pas disponibles, ni calculées. Ce ne serait pas un indicateur de performance qui est suivi de façon précise.

La participation à la liste d'attente centralisée demeure facultative pour les projets datant d'avant 1986, soit

- Le Havre-Casselman
- Appartements Centre J. Urgel Forget-Embrun
- Seigneurie-L'Original
- Villa St-Paul-Plantagenet
- Manoir Belle-Vue-Rockland
- Résidence Lajoie-St-Albert
- Appartements Villejoie-Wendover

Parmi les gestionnaires de ces projets, les corporations de Casselman, Embrun, Plantagenet et Wendover ont souhaité ne pas soumettre leur liste d'attente au GSMR. Ces corporations considéreraient la lourdeur bureaucratique (le fardeau de produire des rapports réguliers), comme principal motif de non-participation. Chez celles qui ont décidé de centraliser leur liste d'attente, le principal incitatif résiderait dans l'opportunité d'accroître leur taille de marché, et conséquemment le potentiel de louer l'ensemble de leurs logements.

Actuellement, si tous ne participent pas à la liste centralisée, les rares vacances de l'ensemble des corporations sont tout de même communiquées au Service de logement. Seul un endroit

semble plus susceptible aux vacances, Marionville, où l'ampleur des besoins semble avoir été surestimée. On dénote tout de même une liste d'attente de six personnes âgées, dans cette communauté, au 31 décembre 2012.

La non-participation de certaines corporations à la liste centralisée affaiblit la pertinence des analyses statistiques liées aux familles et personnes âgées à risque de sans-abrisme dans Prescott-Russell. À défaut de données exhaustives, la cible stratégique pourra donc être mal cernée. Avec la fin des ententes d'opérations, et des obligations qui y sont rattachées, chacune des corporations pourra remettre en question, à tour de rôle, sa participation à la liste d'attente centralisée. Aspirant à une approche concertée des partenaires à la cause du sans-abrisme, nous estimons cette éventualité problématique.

À la lecture du tableau précédent traitant des corporations participant à la liste d'attente centralisée, nous identifions, au 31 décembre 2012, une forte demande pour les logements à but non lucratif dans les communautés suivantes:

- Alfred (87 ménages sur la liste d'attente : 69 familles, 18 personnes âgées)
- Rockland (257 ménages sur la liste d'attente : 192 familles, 65 personnes âgées)
- Hawkesbury (228 ménages sur la liste d'attente : 177 familles, 41 personnes âgées)

Ces communautés ont en commun un regroupement de services, institutions et commerces, situé dans un rayon qui permet d'y accéder à pied, tels :

- une épicerie
- une institution financière
- un dépanneur
- un restaurant
- une station-service
- un bureau de poste
- une église
- un service de police
- des boutiques et commerces de détail variés
- une école primaire
- des organismes sociaux et communautaires
- un salon funéraire
- un accès direct à un réseau routier majeur (la route régionale 174)

La vitalité d'une collectivité apparaît donc un facteur d'attraction de premier plan pour une personne âgée ou une famille en quête d'un milieu où s'établir.

B.11.8 Le transport et l'accès aux services

La vie en milieu rural comporte son lot de contraintes. L'une des principales est liée au transport. La région de Prescott-Russell, un territoire de plus de 2 000 km carrés, s'étale sur une grande distance, et les voies d'accès entre les communautés ne sont pas nécessairement directes. Pour passer de Russell à Chute-à-Blondeau, le voyageur devra mettre plus d'une heure, empruntant une diversité de routes.

Du fait d'une faible densité de population, les services communautaires, les commerces de détail sont souvent regroupés au sein d'une même collectivité. C'est le cas pour la ville de

Hawkesbury, où la population peut retrouver une myriade d'entreprises commerciales et de services, dont l'hôpital régional. Sans automobile, les familles à bas revenus et les personnes âgées en perte d'autonomie se trouvent souvent démunis quand vient le moment d'accéder à ces services. Le recours au taxi n'est pas à la portée de tous.

Les résidents d'une corporation trouvent, dans le réseau d'entraide qu'il constitue entre eux, une certaine autonomie. Les personnes qui possèdent une voiture sont sollicitées, et prêtent habituellement leurs services aux personnes qui en manifestent le besoin.

L'enjeu du transport collectif

Le transport public, à tarif abordable, constitue un important enjeu pour le gouvernement régional et les municipalités de Prescott-Russell. Les quelques études réalisées sur le sujet remontent à quelques années. Elles cernent essentiellement les besoins des travailleurs qui transitent vers la capitale nationale aux heures de pointe. L'accès qu'ont les personnes vulnérables aux services communautaires, à l'épicerie, à la pharmacie, à la buanderie et autres services de proximité n'y est pas adressé. À ce jour, la population demeure toujours en attente d'une réponse concrète à cet épineux problème.

B.11.9 Les services de soutien

Les locataires des corporations sont, le plus souvent, des personnes âgées. Avec l'accroissement de l'espérance de vie, ces personnes résideront de plus en plus longtemps dans ce type de milieu. Cette perspective est présage d'une pression croissante sur les services de soutien à domicile, ainsi que d'un besoin pour davantage d'unités adaptées, à moyenne échéance.

Concernant les services de soutien à domicile, des organismes communautaires rendent présentement des services précieux à la clientèle, notamment :

- Le Centre d'accès aux soins communautaires (CASC)
- Carefor
- Paramed
- Hôpital général de Hawkesbury
- Les Services communautaires de Prescott-Russell
- Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté (*Volet Outreach*)

Tous ces intervenants contribuent à prolonger l'autonomie des personnes en matière de logement. Ce faisant, des coûts bien plus importants liés à l'hébergement en centre d'accueil ou en centre de soins de longue durée sont reportés.

Les services de soutien sont de nature variés : service de popote roulante, entretien ménager dans les logements, visite de préposés aux soins personnels (toilette/bain). Signe des temps, les personnes âgées se procurent de plus en plus de triporteurs, petit véhicule électrique ne nécessitant pas de permis et qui facilite grandement leurs déplacements quotidiens. Ce moyen de locomotion suscite de nouveaux besoins, essentiellement liés au stationnement et à l'entreposage hivernal du véhicule. Puisque les corporations exigent le plus souvent des frais mensuels de stationnement, des locataires seraient tentés de contourner le système.

L'avancement de l'âge moyen des locataires est corrélé à l'accroissement des cas de santé mentale chez les locataires. Le problème est d'autant plus préoccupant chez la personne vivant

seule et qui ne peut miser sur un réseau ou un aidant naturel. Comme les corporations maintiennent toujours du personnel sur les lieux, ces ressources assurent un niveau minimal de supervision qui permet d'éviter les événements les plus tragiques. L'exemple d'un locataire qui fait sécher ses vêtements dans sa cuisinière est porté à notre attention.

Les corporations ne recourent qu'exceptionnellement à l'éviction pour régler un problème avec un locataire. La négociation, et parfois un contact avec la famille, suffit à dénouer la plupart des impasses. Parmi les sources de conflit, un phénomène prend de l'ampleur : le « Hoarding », ou la **sylllogomanie** (l'entassement compulsif de biens). Cette accumulation d'articles de tous genres dans un logement exigüe prête à des situations de santé publique, telle l'apparition de moisissures et de vermine. Bien souvent, le « *hoarding* » va également à l'encontre des normes du service d'incendie.

B.11.10 La gouvernance des corporations

La gouvernance d'une corporation est assumée par un conseil d'administration bénévole. À noter que certains règlements administratifs prévoient un poste dédié pour un locataire ainsi que la présence d'un élu municipal.

Sauf exception, le recrutement des administrateurs bénévoles ne pose pas problème à l'heure actuelle. Par contre, l'échéance des ententes, qui concordent avec l'échéance de l'engagement hypothécaire, pourraient en amener plusieurs à remettre en question leur engagement au sein de ces organismes. Des enjeux de gouvernance pourraient donc émerger, à moyen terme.

B.11.11 Les leviers et obstacles associés aux corporations

Principaux leviers associés aux corporations

- Le loyer demandé est généralement moins élevé que le prix demandé par le secteur privé.
- Un participant admissible au programme de loyer indexé ne paiera que 30% de son revenu, duquel sont déduits les frais de chauffage et d'électricité.

Principaux obstacles associés aux corporations

- L'approche de l'échéance des premières ententes d'opérations suscite l'inquiétude quant à la viabilité de l'organisation.
- De nos jours, les personnes âgées demeurent autonomes jusqu'à un âge avancé, et sont aptes à conduire leur automobile. On dénote un manque croissant de places de stationnement.
- Les corporations ayant vu le jour avant 1986 se retrouvent dans l'impossibilité de constituer un fonds de réserve qui contribuerait à leur autonomie au terme de leur entente d'opération.

La viabilité de la corporation, lorsque celle-ci atteindra l'autonomie, demeure la préoccupation la plus pressante. Pour le moment, des dirigeants contemplant un accroissement graduel du loyer, jusqu'à l'atteinte du seuil de rentabilité. Cette pression sur les prix peut exacerber la vulnérabilité de locataires et rehausser le risque de sans-abrisme chez plusieurs. Idéalement, le renouvellement de l'entente entre la corporation, le GSMR et le gouvernement provincial est souhaité. La précarité des finances publiques nous incitent toutefois à la plus grande prudence en égard à ce scénario.

B.11.12 Cas vécus - Les personnes en attente d'un logement dans une corporation

Dans sa quête d'information auprès d'une population de personnes âgées, groupe en pleine croissance dans Prescott-Russell, Lalande & Associés a souhaité dresser un parallèle entre les résidents d'un centre d'accueil et un groupe de personnes dont les noms figurent sur une liste d'attente d'un logement dans une corporation à but non lucratif. Cette rencontre, réunissant une gérante de corporation et deux personnes en attente d'un logement abordable, eut lieu le 21 mars 2013 dans une municipalité de l'ouest des comtés. Les questions abordées furent sensiblement les mêmes que celles qui furent adressées à notre premier groupe de personnes âgées, résidentes de centres d'accueil. Toutefois, comme l'indique le compte rendu qui suit, si certaines préoccupations sont similaires, la précarité financière chez ce second groupe conditionne significativement les comportements et le train de vie.

Motifs d'intéressement à un hébergement dans une corporation

Des situations personnelles (veuvage, séparation, santé, établissement des enfants dans la région, absence ou faiblesse des prestations de pension) constituent des motifs récurrents qui amènent à souhaiter quitter un logement pour aménager dans un logement d'une corporation à but non lucratif.

La capacité financière représente une préoccupation constante. Le coût d'un logement locatif privé, au prix du marché, lorsqu'on additionne les services, est prohibitif pour beaucoup de personnes âgées. Il gruge la plus grande partie des revenus mensuels, laissant bien peu de place aux loisirs, et même aux besoins primaires tels les soins de santé et l'alimentation. Chez ceux qui possèdent une voiture, l'entretien et les réparations sont reportés. Quand survient une mauvaise surprise, on est vite dépourvu. Et pour ce qui est de gâter les petits-enfants, on exprime le regret de ne pouvoir le faire aussi souvent qu'on le souhaiterait.

Dans une corporation de logement, le loyer s'avère abordable, lorsque comparé aux revenus de pension. Les personnes âgées souhaiteraient demeurer autonome le plus longtemps possible, et conserver un logement privé, si elles obtenaient de l'aide (services de soutien ou subventions).

Quant à l'hébergement en centre d'accueil, les participants à l'entretien estiment, mi-sérieux, ne pas être assez vieux pour ça. « Quand je ne serai plus capable, on me placera! », opine une personne âgée. « On en arrive à perdre nos moyens, quand on entre là. »

Les changements survenus dans les programmes publics (compensation du coût des médicaments, aide auditive, soins dentaires, soins oculaires) fragilisent encore davantage la personne âgée à faible revenu. Les participants indiquent avoir de la difficulté à s'y retrouver dans les procédures. Pour mieux connaître les « raccourcis », une formation de pointe serait appréciée.

Bien que serré financièrement, la personne âgée ne souhaite pas être une charge pour ses enfants, quoiqu'elle aime les savoir à proximité. On a peur de déranger. Mais quand la situation se détériore, la personne âgée « pile parfois sur son orgueil » et demande de l'aide à ses enfants.

Toutefois, quoique cela puisse lui permettre d'éponger les factures courantes, la personne âgée est réticente à partager son logis avec un colocataire. Les participants manifestent un grand besoin d'indépendance. Par contre, on estime qu'une formation en « cohabitation » pourrait inciter certains à modifier leurs attitudes. Il reste qu'il s'avère très difficile de demeurer seul dans un appartement, d'autant plus pour une femme. On reconnaît être une victime facile. L'insécurité et l'isolement gangrènent l'existence.

Services offerts à la corporation jugés essentiels

Le fait d'avoir accès à un stationnement est très apprécié. L'accès à un service Internet à haute vitesse, c'est aussi « ... très pratique quand on dépend du courriel pour garder contact avec ses proches ». Par contre, pour plusieurs personnes âgées, l'informatique, c'est stressant. L'aide des petits-enfants est parfois réquisitionnée.

Les types de logement référés

Ayant trait au type de logement, les « une chambre à coucher » accapareraient la faveur populaire, même si on s'y entasse très souvent à deux.

La préférence envers une municipalité

Fondamentalement, une personne âgée recherche la proximité des services, et l'accès à un hébergement autonome à la mesure de son budget. Elle est également à la recherche de stabilité et de sécurité, tout en souhaitant préserver une certaine liberté d'action. « Marionville? Y'a rien là pour nous autres... », s'exclame un participant à notre rencontre.

Question « services publics » auxquels ils souhaitent avoir accès, les participants mentionnent tout-de-go :

- une pharmacie
- un centre médical
- Service Ontario
- une bibliothèque publique

Outre la proximité des services, les personnes âgées apprécient la francophonie du milieu (les participants étaient francophones) et l'amabilité des citoyens. La beauté et la propreté de l'environnement, ainsi que le dynamisme de la communauté (présence de clubs sociaux) constituent également des facteurs d'attraction.

En général, les participants estiment avoir accès localement à tout ce dont ils ont besoin, à un coût raisonnable. Par contre, en milieu rural, l'usage d'une voiture est jugée essentiel pour qui souhaite conserver son autonomie. La rétention de ce moyen de locomotion implique des choix difficiles pour un individu aux revenus limités.

La facilité d'accéder à un logement dans une corporation

La liste d'attente pour accéder à un logement dans une corporation est passablement longue. Il faut s'armer de patience, parfois pendant quelques années, avant que son nom parvienne en tête de liste. En attendant que la liste d'attente se libère, les participants souhaiteraient pouvoir compter sur de l'aide pour demeurer dans le logement actuel. Encore une fois, on évoque le délicat sujet de la suffisance des services de soutien.

Les principaux irritants



Parfois, dans les corporations, «...y'a d'la visite qui colle », risque un participant. « Un p'tit-fils qui reste trois semaines, c'est d'l'abus, non? »

Autre sujet épineux, la délimitation des régions. De nombreuses personnes âgées d'Ottawa cherchent à s'établir dans Prescott-Russell au terme de leur vie active, le coût de la vie y étant plus abordable. En priorisant les demandes d'admissibilité par lieu d'origine, les participants estiment que l'attente serait moins longue pour les demandeurs de la région.

On critique également la qualité de construction des unités de logement abordable. On s'interroge sur le respect des normes de construction applicables. « C'est bâti « cheap », pour rencontrer la subvention », lance un participant. « Dans 20 ans, ça vaudra pu rien, mais le promoteur aura fait son argent... ».

Les améliorations souhaitées

Les participants souhaiteraient avoir accès à un guichet unique dédié aux services de logement. Ce mode de prestation pourrait permettre de restreindre la période d'attente.

On souhaite également que les services publics dits « réguliers » soient offerts en région, ailleurs qu'au siège social, à L'Orignal. Tous n'ont pas un véhicule à leur disposition, et puis les déplacements s'avèrent exigeants en temps et en essence pour les résidents du comté de Russell.

On suggère enfin aux pourvoyeurs d'aménager des logements qui permettent à des colocataires d'y évoluer dans le respect de leur vie privée.

Remerciements : Nous souhaitons souligner l'aimable participation de M. Gilles Proulx, Gérant des corporations de logement à but non lucratif de Vankleek Hill, L'Orignal et St-Isidore à cette portion de l'étude.

B.12 Gestion de la liste d'attente centralisée		Gestion : Service de logement			
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer, de façon significative, l'attente des demandeurs en offrant une alternative à un logement subventionné, soit le Supplément au loyer. Prioriser les personnes victimes de violence conjugale considérée comme priorité spéciale (SP). 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Aucun objectif n'est fixé, annuellement, en ce qui a trait à la diminution de la liste d'attente. 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier
Réalisé					
Indicateur 1					
Cibles					

Commentaires :

- Le GSMR privilégie l'offre de suppléments au loyer (programme PILAO) comme mécanisme permettant de réduire le nombre de personnes sur la liste d'attente (jusqu'à épuisement des fonds).
- La participation facultative de certains partenaires précarise la reconnaissance juste des besoins communautaires.

Service de logement – Sommaire de la liste d'attente centralisée (31 décembre)

Programmes	2010		2011		2012		Durée moyenne de l'attente en mois (31 décembre 2012)	
	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés	Familles	Aînés
Logement public	293	137	303	162	262	170	Non disponible	Non disponible
Logement à but non lucratif	394	136	438	152	359	165	Non disponible	Non disponible
Logement abordable	0	30	0	40	0	40	Non disponible	Non disponible
Total	687	303	741	354	621	375	Non disponible	Non disponible

B.13 Supplément de loyers (Programme régulier)			Gestion : Service de logement		
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux logements du secteur privé aux personnes vulnérables. Le supplément, tout comme l'allocation, vise à combler la différence entre le prix de loyer et le montant alloué pour le logement selon les paramètres d'OAT ou de POSPH. 				
Précisions :	<ul style="list-style-type: none"> Calcul des besoins fondé sur 30% du revenu brut, ou selon la charte POSPH/OAT. Offre : 69 unités (Supplément aux loyers), plus 27 unités associées au volet Épanouissement communautaire/<i>Strong Communities</i> 				
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			353 800\$	360 200\$	
Réalisé	328 900\$	348 000\$			
Indicateur 1	Contrats signés				
Cibles			94	94	
Réalisé	96	96			

Note: Le volet Supplément au loyer prévoit le versement du supplément directement au propriétaire ou à son substitut plutôt qu'au locataire participant, en vertu d'une entente écrite.

11.0 L'inventaire des forces communautaires

Les acteurs communautaires et leur contribution à la cause du sans-abrisme

Prescott-Russell peut s'enorgueillir de sa large brochette d'acteurs communautaires répartis sur l'ensemble du territoire. Plusieurs sont tributaires de l'effort bénévole. La région compte également sur nombre d'institutions et d'agences dont le mandat premier consiste à répondre à une variété de besoins individuels et collectifs. Dans l'élaboration d'une stratégie cohérente de lutte contre l'itinérance ciblant la collaboration des forces du milieu, il nous paraît essentiel de dresser un inventaire exhaustif des organisations pouvant être appelées à contribuer.

11.1 Perspective : Hébergement de dernier recours

Organisations/Points de services	Contacts	Cientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Maison de chambres Leduc Rue principale Hawkesbury (ON)	Gérald Hoffman Tél : 613.632.3865	- Clientèle de 18 ans et plus, surtout masculine	-Chambres meublées -Chambres et cuisine commune -Logement temporaire, transitionnel, surtout
Hawkesbury Centre-ville 73, rue Principale Hawkesbury (ON) (Face au Dairy Queen)	Tél : 613.678.7810	-Clientèles de 18 ans et plus	-Chambres meublées -Chambres et cuisine commune -Logement temporaire, transitionnel, surtout
Place Rideau 481, rue Principale Est Hawkesbury (ON) K6A	Christine Gathercole Tél : 613.632.3314	- S'adresse plus spécifiquement à une clientèle ayant des difficultés de santé mentale, en soins de longue durée	- Chambre et pension - Accueille aussi des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui sont sans-abri et de passage - Fournit le coucher et 1 repas pour les gens de passage qui se dirigent vers les refuges d'Ottawa ou de Montréal

11.1.1 Les hébergements de dernier recours

Les endroits identifiés ci-dessus offrent des chambres abordables aux personnes qui disposent d'un budget serré. La clientèle est surtout composée d'hommes seuls, pour qui toutes les options ont été explorées. La nature de la clientèle de ces endroits demeure source d'inquiétude pour les intervenants sociaux qui se voient dans l'obligation d'y référer un jeune.

Règle générale, les propriétaires n'acceptent pas d'héberger des personnes d'âge mineur. L'individu doit donc approcher de sa majorité (18 ans) pour être admis. Théoriquement, le mineur n'habite pas seul puisque les propriétaires visitent l'endroit de temps à autre.

11.2 Perspective : Personnes âgées et personnes en perte d'autonomie

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Association des résidences privées de Prescott-Russell 3140, rue Gendron Hammond ON	Nicole Normand Résidence St-Mathieu Tél. : 613.487.9422	-Personnes âgées -Personnes bénéficiaires de POSPH	-Les résidences sont considérées comme des « Centres d'accueil » au sens des programmes offerts par les CUPR, par l'entremise de 33 résidences privées dans Prescott-Russell
Centre d'accès aux soins de santé communautaires 787, rue Principale Casselman (ON) K0A 1M0 Satellite : 119, rue Principale Hawkesbury ON K6A 1A1	Suzanne Charest Gestionnaire principale des communications Tél. : 1.800.538.0520	- Offre un accès simplifié à des soins de santé et de services sociaux dont les soins à domicile et soutien pour placements dans les centres de soins de longue durée -Personnes âgées en perte d'autonomie -Personnes ayant des limitations physiques en perte d'autonomie	-Service d'évaluation des besoins afin que la personne puisse demeurer dans son domicile le plus longtemps possible <u>Soins à domicile</u> -Coordination des soins de santé communautaires -Offre l'éventail d'options de <u>Centres de soins de longue durée</u> - Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour une personne âgée, de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Services communautaires de Prescott-Russell 250, rue Principale Est, Hawkesbury (ON) K6A 1A5 Satellites : 4 bureaux répartis sur le territoire	André Bruneau Directeur général Tél. : 613.632.0939 Courriel : abruneau@servcompr.com	- Programmes et services de soutien communautaire à domicile pour permettre à la clientèle de demeurer à la maison le plus longtemps possible	- Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour une personne âgée, de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Bayshore Soins à domicile 112, rue Second ouest Cornwall (ON) K6J 1G5	Diane Pedersen Directrice générale Tél : 613.938.1691 Courriel : dpedersen@bayshore.ca	- Fournisseur de soins de santé à domicile pour un ensemble de clients, dont des personnes âgées, afin qu'elles puissent demeurer à domicile le plus longtemps possible	- Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour une personne âgée, de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Extendicare Canada Inc – Paramed Soins de santé à domicile 1145, chemin Hunt club Ottawa (ON) K1V 0Y3	Mike Kirby Directeur de quartier Tél : 613.728.7080	- Fournisseur de soins de santé à domicile pour un ensemble de clients, dont des personnes âgées, afin qu'elles puissent demeurer à domicile le plus longtemps possible	- Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour une personne âgée, de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Carefor Services et soins de santé communautaires 205, rue Amelia Cornwall (ON) K6H 3P3	Donna Tinker Directrice Service à la clientèle Tél : 613.932.3451 Courriel : info@carefor.ca	- Fournisseur de soins de santé à domicile pour un ensemble de clients, dont des personnes âgées, afin qu'ils puissent demeurer à domicile le plus longtemps possible	- Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour une personne âgée, de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Groupe Action pour l'enfant la famille et la communauté 250, rue principale Est Hawkesbury (ON) K6A 1A5	Gilles Fournier Directeur général Tél. : 613.632.7837 Courriel : gfournier@groupeaction.ca	-Clientèles de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme, telles que les personnes en perte d'autonomie, qui ne pourraient plus demeurer à domicile et des familles vulnérables ayant de jeunes enfants	<u>Volet Outreach</u> -Programme d'aide auxiliaire à domicile permet à des personnes de 16 ans et plus, ayant une limitation physique permanente de demeurer plus longtemps à domicile grâce à un soutien de préposés aux soins personnels

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
			- Personnel de première ligne peut être à l'affût du risque, pour la personne de perdre son domicile en raison de diverses problématiques
Le Réseau communautaire pour la prévention de l'abus envers les aînés des comtés de l'Est et d'Akwesasne Carefor Services et soins de santé communautaires 205, rue Amelia Cornwall (ON) K6H 3P3	Denise Paquette Superviseur de programme Tel: 613.932.3451 Courriel: dpaquette@carefor-ec.ca	- Ce service s'adresse à une clientèle de personnes âgées dont l'intégrité est menacée (santé ou bien-être)	- Réseau de soutien coordonné mis sur pied afin de sensibiliser, de prévenir et de répondre aux cas d'abus envers les personnes âgées

11.2.1 Une rencontre avec les Services communautaires de Prescott-Russell (SCPR)

Le 16 mai 2013, une discussion avec M. André Bruneau, Directeur général des Services communautaires de Prescott-Russell nous permet de mieux saisir l'apport des SCPR à la cause du sans-abrisme, en privilégiant l'optique des âgées.

Le mandat des Services communautaires consiste à contribuer, de façon volontaire, au maintien à domicile d'une population de personnes âgées et de personnes ayant des limitations physiques par l'offre de services de soutien. Les services sont offerts sur tout le territoire de Prescott et Russell. La philosophie des Services quant au maintien à domicile est simple : Personne ne s'acharne pour qu'une personne âgée ou une personne ayant des besoins particuliers demeure à domicile au prix de sa santé ou de son fonctionnement au quotidien. Les services complémentaires offerts doivent permettre aux personnes qui y ont recours de répondre à un réel besoin et d'améliorer leur qualité de vie. Fait à noter : Les Services communautaires ne font pas de prise en charge. La famille doit s'engager en ce qui a trait au bien-être de son/ses parent.s.

M. Bruneau note une évolution de la clientèle au cours des dernières années.

- Elle est plus âgée qu'avant; plusieurs ont plus de 80 ans
- Leur santé est davantage précaire; elle nécessite des services plus pointus de la part des bénévoles. Plusieurs se font aider pour ouvrir les contenants de nourriture livrés par les bénévoles de la popote roulante
- Certaines personnes ont des difficultés d'orientation, de mobilité
- Plusieurs font appel à la popote roulante, et ce, de façon régulière
- Évidemment, la clientèle est davantage féminine
- Les personnes âgées semblent se contenter de peu de choses; les revenus, quoique minimes dans bien des cas, répondent aux besoins les plus importants : le loyer, la nourriture, les médicaments
- De plus en plus de femmes ont un permis de conduire et décident de maintenir cette habileté au-delà des 80 ans
- Les couples ont davantage de latitude financière afin de combler leurs besoins; ils peuvent se permettre des sorties, des loisirs, s'ils en ont la capacité.
- Les personnes âgées qui demeurent dans l'ouest des Comtés unis sont plus fortunés et en meilleure santé

- La présence accrue de personnes âgées, en besoin, sur un même territoire géographique augmente la pression de services sur l'appareil municipal par la « nécessité » d'aménager des trottoirs facilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite qui utilisent un quadri-porteur, des feux de circulation minutés etc...

Selon M. Bruneau, certains enjeux orientent la gamme de services offerts par le SCPR et repoussent l'entrée dans une résidence pour personnes âgées.

Enjeux	Impact des enjeux et services offerts
Isolement, surtout chez la clientèle féminine	<ul style="list-style-type: none"> • Dîners communautaires, les visites amicales, les appels téléphoniques
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Transport collectif (des conditions spécifiques s'appliquent) pour aller à l'épicerie
Entretien de la maison	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien ménager est plus coûteux dans l'ouest des Comtés unis
Économie et revenus disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus des personnes âgées étant fixes, l'impact se fait sentir au niveau des coûts de services (transport, entretien ménager) • Le défi de maintenir l'entretien de la maison amène des personnes à laisser aller cette responsabilité et assister à la détérioration de leur domicile • Assisterait à une hausse du nombre des personnes qui reçoivent une pension d'invalidité (POSPH) ayant comme impact des suivis médicaux plus constants et une pression de services en matière de transport • Une fondation (SCPR) a été créée pour soutenir, quelque peu, les personnes qui ne peuvent pas déboursier tout le montant requis pour payer le voyage lors de rendez-vous médicaux à Ottawa
Migration des personnes âgées du village/milieu rural vers les milieux urbains de Prescott-Russell	<ul style="list-style-type: none"> • Crée une pression de services sur les SCPR et une exigence de services pour l'ensemble des organisations qui offrent des services de santé, communautaires, religieux, de loisirs • Un véhicule demeure une nécessité, dans bien des cas, et permet de maintenir une certaine indépendance
Migration des personnes âgées de centres urbains vers la région de Prescott-Russell	<ul style="list-style-type: none"> • Dîners communautaires, les visites amicales, les appels téléphoniques • Personnel de première ligne ainsi que les bénévoles demeurent constamment à l'affût de situations problématiques et complexes (détérioration de la santé mentale, mobilité qui diminue, difficulté à entretenir la maison, isolement de la personne âgée, risque de désorganisation financière)
Rapatriement de soins médicaux à Hawkesbury	<ul style="list-style-type: none"> • Pression de services sur les SCPR puisque l'organisation est contrainte d'offrir davantage de services complémentaires

La situation plus spécifique du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance chez les personnes âgées

Selon M. Bruneau, peu de clients des Services communautaires vivraient dans des endroits de grande insalubrité, quoiqu'il en existe. Le personnel des SCPR aurait peu de contact avec des personnes âgées « itinérantes ». Il ne relèverait pas des Services communautaires d'intervenir dans des problématiques de cet ordre.

Les SCPR demeurent un service volontaire. Lorsqu'une situation de sans-abrisme est constatée, le référent serait encouragé à communiquer avec le personnel du Service de logement des

Comtés unis afin que la personne vulnérable s'inscrive à la liste d'attente, dans l'espoir de mieux se loger éventuellement. Également, cette personne serait aiguillée vers le personnel du département d'incendie de la municipalité, lorsque la situation le justifie. Le personnel a aussi comme mandat d'aiguiller la clientèle ou la famille vers d'autres organisations aptes à offrir des services de soutien, tels le Centre d'accès aux soins communautaires, la Société d'Alzheimer et autres.

Des suggestions...

Selon M. Bruneau, on constate une grande diversité de logements, un peu partout sur le territoire, appelé à répondre aux multiples besoins d'une population vieillissante. Dans cette optique, l'approche intergénérationnelle mériterait d'être considérée. Il semble que de plus en plus de personnes âgées apprécient la proximité de personnes plus jeunes même si parfois « le bruit que font les enfants qui jouent, ça dérange ». Toutefois, les logements multi-générationnels et les pavillons-jardins seraient peu présents en raison de « problèmes de zonage » qui les régissent. En terminant, Monsieur Bruneau estime qu'il est préférable d'encourager l'inclusion, une philosophie qui enrichit la société et le voisinage.

Conclusion

En égard au vieillissement de la population :

- Les besoins se complexifient et iront en s'accroissant
- On se questionne à savoir si certaines des agglomérations de Prescott-Russell, et plus particulièrement Hawkesbury, sont prêtes à accueillir et répondre aux besoins croissants des personnes âgées attirées par des services, une qualité de vie ?
- Des agglomérations doivent-elles considérer la possibilité de devenir « Amies des aînés » dans l'optique d'offrir une gamme diversifiée de services leur permettant de demeurer à la maison le plus longtemps possible ?

11.3 Perspective : Alimentation

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Banque alimentaire Bons voisins 993, rue Notre-Dame, Embrun (ON) K0A 1W1	Lisette Thibault, Coordonnatrice Tél : 613.443.2793 Courriel : Lisette.thibault@rogers.com	-Clientèle de la banque potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire centrale de Hawkesbury 548, rue Principale Est Hawkesbury (ON)	René Baril Coordonnateur Tél. : 613.636.0666 infobach@rogers.com	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire d'Alfred 297, rue St-Philippe Alfred (ON) K0B 1A0	Gérard Brunet ou Bertrand East Tél : 613.679.2579	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire de Bourget 2259, rue Laval Bourget (ON)	Mme Desneiges Émond ou Marie-Thérèse Charbonneau Tél. : 613.487.2443 Courriel : charbonneau@igs.net	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire de Casselman 756, rue Brébeuf Casselman (ON) K0A 1M0	Suzanne Charrette Tél : 613.764.5203	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire de L'Orignal 261, rue Longueuil L'Orignal (ON) K0B 1K0	Barbara Starnino Tél : 613.675.1999	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Banque alimentaire l'Église de Dieu 3839, ch. Comté 16, Riceville (ON)	Joyce DesLauriers Tél : 613.524.3140	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Centre Chrétien Viens et vois 926, rue Lansdowne Hawkesbury (ON)	James Yank, révérend Tél : 613.632.0274	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre un repas à tous les vendredis midis
Centre d'aide de Rockland 2815, rue Chamberland Rockland (ON)	Nicole Gaul Tél : 613.446.7594 Courriel : catoo99@yahoo.com	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence
Vankleek Hill Food Bank / Knox Presbyterian Food Bank 29, rue St-John Vankleek Hill (ON) K0C 1R0	Irene Howes Tél : 613.678.8119 Domicile : 613.678.2287	-Clientèle de l'organisme potentiellement à risque de sans-abrisme	-Offre du dépannage alimentaire d'urgence

11.4 Perspective: Enfants, adolescents et familles

Organisations / Points de service	Contacts	Cliantèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
100% Actifs 421-B boulevard Cartier Hawkesbury (ON) K6A 1V9	Dominique Plouffe, Coordonnatrice Tél : 613.632.2945 Courriel : dominique@100pourcontactifs.com	-Une partie de la clientèle enfants/familles pourrait avoir besoin d'un logement abordable	-Offrir des activités parascolaires à des enfants de 7 à 12 ans dans certaines écoles du comté de Prescott
Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell 173, vieille route 17 Plantagenet ON K0B 1L0 Satellites : Hawkesbury, Casselman, Rockland	Éric Plante, superviseur Milieux de vie Tél : 613.673.5148, p. 2239 Courriel : eplante@valorispr.ca	-Offre des services variés aux familles, aux enfants et adolescents -Offre également des services diversifiés aux adultes et personnes âgées qui ont une déficience intellectuelle	-Foyers d'accueil pour enfants et adolescents -Pour les adultes : ressource de type familial telle que foyers-partage, appartements supervisés et foyers de groupe
Réseau Meilleur départ 59, rue Court L'Orignal (ON) K0B 1K0	Josée Latulippe, Présidente Tél : 1.800.204.4098 Courriel : latujo@csdceo.on.ca Suzanne Boisclair, vice-présidente Tél : 613.764.3434 Courriel : sboisclair@prescott-russell.on.ca	- Réseau de partenaires, dans le domaine de la petite enfance ayant comme mission de favoriser le plein potentiel des enfants et des familles afin que les enfants soient prêts à apprendre et disposés à réussir dans la vie	- Certaines clientèles des enfants et familles au sein du Réseau Meilleur départ sont vulnérables - Certaines clientèles peuvent avoir besoin d'un logement abordable

11.4.1 Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell (Valoris)

En égard aux services de soutien aux jeunes, le département des Services sociaux de Prescott-Russell et l'organisme Valoris s'investissent dans des mandats complémentaires. Aussi jugeons-nous utile de présenter, à ce moment-ci, la perspective de Valoris en égard à la situation du logement chez les jeunes ayant recours ou issus de leur service. À cette fin, nous nous sommes entretenus en février 2013 avec M. Éric Plante, superviseur Milieux de vie chez Valoris.

Chez Valoris, le placement des adolescents représente un défi constant. Légalement, le jeune doit fréquenter l'école jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 17 ans. Dans les faits, à compter de 16 ans, le jeune peut prendre ses propres décisions, dont celle de quitter les services à la jeunesse et de se retrouver à la rue, bien que le service en demeure responsable. Ceci fait de la tranche des 16-18 ans une clientèle plus difficile à desservir.

L'absence de réseau de contacts s'avère une carence importante pour les jeunes qui terminent leur parcours dans le système de protection à l'enfance. Souvent, ils se retrouvent dans des milieux non appropriés pour leurs besoins. Faute de mieux, ils se trouvent cantonnées dans des résidences hébergeant des personnes âgées ou des personnes ayant difficultés de santé mentale. Heureusement, depuis quelques années, on dénote un plus grand nombre d'adoptions d'enfants à un âge même un peu plus avancé. Les jeunes s'attachent plus rapidement à une famille et s'affranchissent du « système ». De plus en plus de jeunes auraient accès à un réseau familial à l'aube de leur vie adulte.

Bien souvent, les jeunes se font offrir une gamme de ressources qui peuvent explorer. Des problèmes d'instabilité, (déménagement plus ou moins fréquent), des difficultés à tisser des liens, des problèmes de santé mentale et d'accoutumance compliquent grandement les choses. Plusieurs rejettent carrément les possibilités qui leur sont offertes.

Les exigences bureaucratiques n'offrent pas la flexibilité que requièrent beaucoup de ces situations. Le jeune en crise a souvent besoin d'aide immédiate, pas dans deux semaines lorsque se tiendra la prochaine conférence de cas mettant en présence une palette d'organismes communautaires. Le système s'avère alors « au service du système », non pas au service de la personne.

Comme mesure préventive, la ligne directrice de Valoris est des plus claires : tout doit être tenté pour éviter que l'enfant soit pris en charge par l'agence. La lenteur du système légal n'est cependant d'aucune aide. En attente d'une tutelle, l'enfant est trimbalé; il arrive même à l'occasion qu'il retourne dans sa famille biologique, avec les risques de rechute que cela comporte. Plus les délais se prolongent, plus les chances d'adoption diminuent. Les chances de stabilité de l'enfant sont compromises; le voilà pris dans l'engrenage.

Voyons comment cela se passe au quotidien...

Les situations de logement chez les pupilles de la couronne de 16-17 ans

Scénario 1 : Jeune qui décide de laisser les services de protection à l'enfance, qui est à l'école ou en emploi

- Le jeune sujet à une entente de soins prolongés avec Valoris peut rester impliqué avec la société jusqu'à 21 ans, et y obtenir du support
- Si le jeune ne souhaite plus recevoir de services, il peut s'en retirer et adresser une demande à Ontario au travail, où son admissibilité serait évaluée

Scénario 2 : Toute pupille qui laisse les services de protection de l'enfance

- Les pupilles âgées entre 16 ans et 21 ans peuvent redemander un soutien, sous certaines conditions
- À même l'allocation reçue par les parents d'accueil, une somme de 25 sous par jours de soins par enfants est prélevée et remise à un fond spécifique géré par l'Association des familles d'accueil et Valoris, le « *After Care Fund* ». Ce fond vise à venir en aide aux jeunes de plus de 16 ans en quête d'autonomie. Les demandes sont évaluées par l'Association et la direction de Valoris. Cas types : jeune fille enceinte qui veut finir ses études, jeune voulant aller aux études post-secondaires, jeune qui souhaite avoir son indépendance (emploi, appartement, etc...)
- Sous le « *After Care Fund* », le jeune admissible peut recevoir jusqu'à un maximum de 850\$/mois, en plus du paiement de ses frais de scolarité. Ce faisant, les jeunes pupilles qui complètent des études post-secondaires n'auraient pu sinon pas de dettes d'études.
- Une minorité de jeunes, chez ceux poursuivant leurs études, peuvent être soutenus jusqu'à 23 ans. Cette option serait, par contre, peu utilisée.
- Depuis janvier 2011, la législation dicte que tous les enfants pris en charge par le système de protection de l'enfance avant l'âge de 16 ans, pourront avoir droit aux services de protection qui se prolongeraient jusqu'à l'âge de 18 ans.

Scénario 3 : Situations extrêmes

- Si le jeune représente un danger pour lui-même et/ou les autres, Valoris peut obtenir une ordonnance de « traitement sécuritaire/*Secure Treatment*». Le processus propre aux

situations extrêmes est plus complexe. Cette situation met en cause une personne inapte à prendre des décisions qui assureraient sa propre protection.

Observations générales – Services à l'enfance dans Prescott-Russell

- Chez Valoris, il existe un programme de garde temporaire. Il est destiné aux jeunes de moins de 18 ans qui sont hébergés temporairement dans un milieu familial autre que le leur pour diverses raisons (protection à l'enfance, maladie des parents, incarcération, et autres); les parents « d'accueil » se voient allouer un budget mensuel pour subvenir aux besoins des enfants. Il peut donc arriver que des jeunes de 16 et 17 ans ne soient pas participants au programme de sans-abris des 16-17 ans, mais que la famille d'accueil reçoive une allocation pour garde temporaire. Les statistiques peuvent donc s'avérer trompeuses.
- Actuellement (février 2013), chez la clientèle desservie par Valoris, deux ou trois jeunes seraient en situation de sans-abrisme. Ils ont choisi de se rendre à Ottawa. Dans Prescott-Russell, le système ne semble plus en mesure de leur venir en aide en raison des comportements ayant amené ces jeunes à brûler les ponts. Dans la capitale, ils sont considérés « indépendants ». Souvent, un refuge les y attend. Bien qu'ils aient souhaité quitter les services de Valoris, l'organisation maintient l'offre de soutien moral jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans.
- Dans la région, le travail de collaboration serait en progression. Plusieurs organismes, dont la Maison Interlude, la Ligne de crise, les Services de toxicomanie, le Centre Royal Comtois s'intéressent à divers niveaux à la cause des jeunes. Les intervenants participent de plus en plus aux tables rondes, spécialement depuis les six derniers mois.

11.5 Perspective: Éducation

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Centre d'alphabétisation Moi j'apprends 1468, rue Laurier Rockland (ON) K4K 1C7	Louise Lalonde, Directrice générale Tél. : 613.446.5312 moijapprends@bellnet.ca	- Clientèle pourrait avoir des besoins de logement abordable - Clientèle pouvant être sans emploi - Clientèle qui apprend à lire, à écrire, à compter visant l'obtention éventuelle d'un diplôme d'études secondaires	- Mettre à la disposition de la communauté francophone du comté de Russell des ateliers qui favoriseront le développement personnel, et faciliteront l'intégration sur le marché du travail et amélioreront la qualité de vie des apprenants
Centre d'apprentissage et de perfectionnement (Le CAP) 511, rue Principale Est Hawkesbury (ON) K6A 1B3	Diane Dugas, Directrice générale Tél: 613.632.9664 Courriel : lecap@lecap.on.ca	- Clientèle vulnérable pourrait avoir besoin d'un logement abordable - Clientèle pourrait avoir des besoins de logement abordable - Clientèle pouvant être sans emploi - Clientèle qui apprend à lire, à écrire, à compter visant l'obtention éventuelle d'un diplôme d'études secondaires	- Offrir des services de formation de base aux adultes sur le territoire de Prescott ainsi que des comtés unis de Prescott et Russell
Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien Siège social : Campus de Casselman 750, rue Casselman Casselman (ON) K0A 1M0 Satellites : Hawkesbury Rockland	Natasha Larocque-Zaloum Coordinatrice, Casselman Tél : 613.764.7332 Courriel : natasha.larocque-zaloum@eduoptions.ca Johanne Bigelow Coordinatrice, Rockland Tél : 613.446.1685 Courriel : rockland@eduoptions.ca Ginette Mayer, Coordinatrice Tél : 613.632.4100 Courriel : Hawkesbury@eduoptions.ca	- Clientèle de 16 ans et plus, vulnérable qui pourrait avoir besoin d'un logement abordable - Clientèle cherche à obtenir leur diplôme d'études secondaires - Clientèle également desservie par un ensemble de partenaires tels que Ontario au travail, POSPH, Valoris, ACSM, STPR, etc...	- Offre des programmes touchant l'ensemble des connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires pour que les étudiants deviennent des citoyens confiants, responsables et productifs au sein de la communauté
Conseil scolaire du district catholique de l'Est ontarien 875, chemin de comté 17 L'Orignal (ON) K0B 1K0	Jo-Ann Sauvé, conseillère à l'assiduité Tél : 613.675.4691 Courriel : sauvioa@csdceo.on.ca	- Certaine clientèle (familles) peuvent être aux prises avec un logement inabordable ce qui empêche un enfant d'apprendre adéquatement	- Interventions scolaires pour éviter le sans-abrisme des jeunes de 16-17 ans - Interventions en matière d'absentéisme et peut judiciairiser le dossier
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario 2445, boulevard St-Laurent Ottawa(ON) K1G 6C3	Sonia Lecours Tél.: 613.742.8960 Courriel : sonia.lecours@cepeo.on.ca	- Certaine clientèle (familles) peuvent être aux prises avec un logement inabordable ce qui empêche un enfant d'apprendre adéquatement	- Interventions scolaires pour éviter le sans-abrisme des jeunes de 16-17 ans - Interventions en matière d'absentéisme et peut judiciairiser le dossier
Upper Canada District School Board 225 Central Avenue West Brockville (ON) K6V 5X1	Tél : 1.800.267.7131	- Certaine clientèle (familles) peuvent être aux prises avec un logement inabordable ce qui empêche un enfant d'apprendre adéquatement	- Interventions scolaires pour éviter le sans-abrisme des jeunes de 16-17 ans - Interventions en matière d'absentéisme et peut judiciairiser le dossier

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Catholic District School Board of Eastern Ontario 2755 Highway 43 Kemptville (ON) K0G 1J0	Tél : 1.800.443-4562 Courriel : mail@cdsbeo.on.ca	- Certaine clientèle (familles) peuvent être aux prises avec un logement inabordable ce qui empêche un enfant d'apprendre adéquatement	- Interventions scolaires pour éviter le sans-abrisme des jeunes de 16-17 ans - Interventions en matière d'absentéisme et peut judiciaiser le dossier
Université de Guelph, Campus d'Alfred 31, rue St-Paul Alfred (ON) K0B 1A0	Ken St-Denis Coordonnateur à la vie étudiante et à la Résidence Tél : 613.679.2218 Sonia Fournier, coordonnatrice du programme Essor (nouveaux arrivants) Courriel : sfournier@alfredc.uoguelph.ca	- Soutien aux étudiants en matière de logement, lorsque le besoin se fait sentir - Peut être appelé à accueillir une clientèle vulnérable	- Offre des programmes de niveau collégial liés à l'agro-alimentaire, à la technologie agricole, à la nutrition et aux soins vétérinaires - Offre des programmes scolaires répondant aux critères du programme Deuxième carrière, permettant ainsi à des adultes de retourner aux études, d'obtenir du soutien financier et de décrocher un emploi dans un domaine en grande demande

11.5.1 Les jeunes de 16 et 17 ans et le système d'éducation

En mai 2013, Jo-Ann Sauvé, conseillère en assiduité au Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) a bien voulu nous livrer quelques commentaires concernant la problématique des jeunes de 16 et 17 ans aux prises avec un risque d'itinérance.

Selon Mme Sauvé, peu sinon aucune ressource véritable n'existe pour venir en aide à cette groupe de jeunes. Pour le CSDCEO, ceux-ci « tombent dans la craque du système », dans « un no man's land »; ils se retrouvent rapidement sans ressources. Personne n'est en mesure de les accompagner puisqu'aucune organisation ne s'approprie ce mandat, ni Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell, ni Ontario au travail, ni les conseils scolaires. L'ensemble des services de type « communautaire » tels que le Service de toxicomanie de Prescott-Russell, l'Association canadienne de santé mentale, le Centre de formation et d'éducation de l'Est ontarien sont tous des organisations qui offrent leur service de façon volontaire. En somme, il est important de constater que les jeunes continuent à avoir besoin de soutien, besoin d'être pris en charge, besoin de balises, malgré que le système les considère comme des adultes, capables de prendre des décisions pour eux-mêmes. De là, l'offre de services volontaires.

Illustrons quelques interstices du système :

- En matière d'obligation de scolarisation, la judiciarisation est possible entre 12 et 16 ans moins 1 jour
- Entre 16 et 17 ans, la judiciarisation est très rare. On ne peut véritablement obliger un jeune de 16 et 17 ans à fréquenter l'école. Les jeunes sont laissés à eux-mêmes.
- La relation d'aide avec les familles aux prises avec diverses problématiques familiales est parfois complexe; les familles ne s'engagent pas automatiquement à apporter les changements profonds qui seraient nécessaires et qui permettraient de régler les difficultés. Le changement doit être voulu.
- La situation des jeunes et des familles peut s'envenimer suite à des problématiques diverses lorsque les jeunes sont aux prises avec des problèmes scolaires, familiaux, ceux qui décident

de quitter le foyer familial, les problèmes de consommation puis de prostitution. Souvent, les jeunes se retrouvent à faire du « couch surfing » ou à loger dans des endroits peu recommandables.

- Parfois les jeunes présentent une déficience intellectuelle légère, ce qui les rend vulnérables lorsqu'ils se retrouvent hors du système scolaire autant traditionnel qu'alternatif.
- Hawkesbury constitue une région à risque. À la frontière du Québec, les substances illicites y circuleraient davantage que dans d'autres municipalités. Les salaires seraient généralement moins élevés, et la pauvreté, plus présente.

Les principales problématiques

- Peu de jeunes en situation de vulnérabilité sont en mesure de répondre à la question « Qu'est-ce que tu as besoin? » Il devient donc difficile de développer des réponses et des services répondant mieux à leurs besoins.
- Le cercle vicieux s'installe rapidement dans le cas d'un jeune de 16-17 ans qui n'est pas à l'école, qui n'a pas de lien d'appartenance et qui ne vit pas dans un milieu familial : il n'a pas de possibilité d'obtenir du soutien d'Ontario au travail, n'a pas d'emploi, ni accès à des ressources financières.
- Des jeunes se trouvent aux prises avec un casier judiciaire ou une situation de grossesse adolescente. Il s'agit parfois d'une stratégie pour quitter un foyer familial dysfonctionnel le plus rapidement possible.

Des pistes de solutions sont proposées par Mme Sauvé

- Travailler en « prévention » de l'itinérance et des problèmes sociaux en partenariat avec l'ensemble des organisations communautaires présents sur le territoire de Prescott et Russell
- Offrir aux jeunes l'éventail des possibilités scolaires et de travail coopératif, par exemple le personnel offre le « raccrochage » au sein du système scolaire aussi minime soit-il
- Miser sur davantage de collaboration pour offrir une palette de services en dépit du fait que les organisations ont un mandat « volontaire »
- Les organisations pourraient mieux se connaître entre elles pour pouvoir accroître l'aide aux jeunes à s'en sortir
- Explorer la possibilité d'une « Maison de transition », pour les jeunes dans un milieu rural pour offrir des meilleures options et être mieux entourés
- Prévoir un hébergement pour les 16-17 ans où un ménage offrirait de l'encadrement adéquat, apparié à l'obligation d'aller à l'école de façon minimale.

11.6 Perspective : Emplois

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell 134, rue Principale Est Hawkesbury ON K6A 1A3 Satellites : Rockland Embrun	Manon Leduc Conseillère à l'emploi, Ontario au Travail Tél : 613.446.4189 mleduc@csepr.ca Nathalie Ranger Conseillère à l'emploi Programme de transition 55 + Marie Latrémouille, Superviseur de programmes Tél : 613.632.0179 Courriel : mlatremouille@csepr.ca	- Certaines clientèles du Centre pourraient avoir besoin d'un logement abordable - Détenir un logement est un critère important pour trouver un emploi	- Offre des services de soutien à l'emploi par l'entremise du financement du programme d'Ontario au Travail, volet Soutien à l'emploi, - Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ainsi que le programme pour les personnes de 55 ans et plus - Diversité de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins du développement économique de la région
La Cité collégiale 993, rue Notre Dame Embrun (ON)	Marie-France Synnott Conseillère à l'emploi Tél : 613.443.2300 Courriel : mfsynnott@lacityc.on.ca	- Clientèle pourrait avoir besoin d'un logement abordable - Détenir un logement est un critère important pour trouver un emploi	- Offre une gamme de services de recherche à l'emploi sur un territoire assigné - Conseillers rencontrent toute la gamme de clientèle - Diversité de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins du développement économique de la région

11.6.1 Une rencontre avec le Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell (CSEPR)

En matière de développement économique, le Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell est présent dans les pôles économiques les plus importants, soit à Hawkesbury, Rockland et à Embrun. Il a comme mandat de jumeler le plus d'emplois possibles avec les chercheurs d'emplois. Mme Marie Latrémouille, superviseure au Centre, a bien voulu répondre à quelques questions en mai 2013.

En préambule de notre discussion, les constats suivants sont formulés :

- On constate de plus en plus de défis, dans les bureaux de l'ouest du CSEPR (Embrun et Rockland), en ce qui a trait aux difficultés des personnes sans emploi; les situations sont plus complexes.
- Contrairement à la situation dans l'est, les personnes qui cherchent de l'emploi dans l'ouest souhaitent retourner rapidement sur le marché du travail. Elles s'investissent dans des programmes de formation, dans une recherche d'emploi active. Elles sont fières d'être productives sur le marché du travail et ne souhaitent pas vivre une autre période de chômage.
- Dans l'est, la situation est différente. Bon nombre de personnes sont aux prises avec un chômage chronique, de génération en génération.
- Un jeune, considéré comme sans-abri, sera davantage enclin à aller chercher des services à Ottawa.

Au sujet de la situation des personnes non-qualifiées

Le CSEPR propose, par l'entremise des employeurs, des emplois non qualifiés autant dans l'Est que dans l'ouest des Comtés. Cependant, on constate que certaines personnes ne sont pas prêtes à l'emploi, et doivent suivre un cheminement de pré-emploi. Le personnel du CSEPR

accueil des personnes en situation de détresse, qu'il aiguille vers d'autres partenaires. Une personne qui n'a pas la formation nécessaire, n'est pas bilingue, n'a pas de logement approprié, n'a pas de revenus suffisants pour palier à ses besoins de base, n'est pas vêtu adéquatement, ni une hygiène appropriée, aura du mal à se rendre à l'étape de l'entrevue. Devant un employeur éventuel, sa candidature ne pèsera pas lourd.

La collaboration entre partenaires du pré-emploi est estimée essentielle, notamment avec

- Ontario au travail
- Centres d'apprentissage (Moi, j'apprends, Centre d'aide à la formation et à l'apprentissage), Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien, la Maison Interlude House etc...

Notre interlocutrice est élogieuse en égard à la collaboration du CSEPR avec ces partenaires. Tous partagent un mandat commun : aider le plus grand nombre de personnes possible à se trouver du travail. D'autres partenariats fertiles sont également évoqués, notamment avec la Commission de formation de l'Est ontarien et la Société de développement communautaire de Prescott-Russell.

Évolution des besoins en main-d'œuvre

- Une formation adéquate répondant aux besoins du marché du travail et le bilinguisme sont deux facteurs essentiels à l'emploi qualifié. Les personnes unilingues auront de la difficulté à se trouver du travail. Elles risquent de travailler dans des emplois peu qualifiés, gagnant un salaire avoisinant le salaire minimum.
- Actuellement (2013), le secteur de la construction est moins dynamique, ce qui occasionne un ralentissement économique senti.
- En contrepartie, l'industrie du camionnage continue à recruter.
- Le personnel du CSEPR cherche à jumeler des emplois qualifiés aux chercheurs d'emplois.
- Le personnel peut être appelé à aider une personne à obtenir les heures manquantes pour obtenir une certification dans un métier, par exemple.
- Le personnel privilégiera l'accompagnement des chercheurs d'emplois qui pourraient bénéficier d'une formation courte afin de retourner rapidement en emploi.
- Le personnel accompagne aussi des chercheurs d'emplois qui souhaitent se trouver du travail même au-delà des frontières de Prescott-Russell.
- Les personnes non-qualifiées constituent une main-d'œuvre moins recherchée.
- Le secteur du développement économique des Comtés unis a comme mandat principal d'attirer des emplois de niveau technique, liés au savoir.

11.7 Perspective: Légale

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Clinique juridique populaire de Prescott-Russell 352, rue Principale Est Hawkesbury (ON) K6A 2H8	Pierre-Étienne Daigneault, Directeur général Tél. : 613.632.1136 Courriel : daignap@lao.on.ca Manon Bédard, Conseillère en matière juridique Courriel : bedardm@lao.on.ca	- Représentation devant le tribunal du logement, des personnes qui ont reçu un avis d'éviction et qui sont à risque d'éviction	- Organisme francophone de représentation et d'éducation légale visant à défendre et revendiquer les droits des plus démunis afin qu'ils soient respectés en toute dignité aux différents paliers gouvernementaux, judiciaires et dans la communauté - Offre des conseils juridiques en matière de droit du logement aux adultes de Prescott-Russell
Commission de la location immobilière Bureau régional de l'Est 255, rue Albert, 4e étage Ottawa (ON) K1P 6A9	Aucun contact	- Personnes qui ont reçu un avis d'éviction - Lorsque convoquée, la clientèle visée, de Prescott-Russell, se présente aux audiences du Tribunal qui ont lieu à Hawkesbury - La fréquence des audiences varie selon le nombre de dossiers présenté - Clientèle souvent à faible revenu, peut se faire représenter par la clinique juridique populaire de Prescott-Russell	- De par sa mission, la Commission informe les locataires et les locataires de leurs droits et de leurs responsabilités en vertu de la <i>Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation</i> et offre un service de résolution des différends équilibré et en temps opportun conformément à la loi.

11.7.1 Les liens entre le Service de logement et la clinique juridique populaire

En tant que propriétaire et gestionnaire d'unités de logement, le Service de logement interagit régulièrement avec les ressources de la clinique juridique. Les situations d'éviction sont notamment propices à ces collaborations.

En matière d'éviction, les politiques internes du Service au logement précisent qu'un avis doit être émis au locataire en défaut dès le 1^{er} mois de retard. Cette action hâtive, attribuée à la lenteur des procédures, vise à éviter l'accroissement des frais et la diminution du manque à gagner pour le GSMR. Parfois, il est nécessaire de faire intervenir un sheriff pour faire appliquer un jugement d'éviction. Règle générale, il faut trois mois pour en arriver à ce que le mauvais payeur quitte les lieux.

Un individu qui s'est vu remettre plus d'un avis d'éviction sur une période de deux ans sera réputé inadmissible à la banque d'aide au loyer du programme de l'Initiative de prévention à l'itinérance des collectivités (IPIC).

Au cours des trois dernières années, le Service de logement a émis plus ou moins 50 avis d'éviction à ses locataires. Par contre, seul un faible nombre de ces avis se concluent, dans les faits, par une éviction.

Historique des avis d'éviction et des évictions (au 31 décembre 2012)

Perspective	Indicateur	2010	2011	2012
Personnes à risque d'être sans abris	Personnes ayant reçu un avis d'évictions du Service de logement, (formulaire N-4)	57	50	55
Nombre d'audiences/d'évictions concrétisées			4	

Les principaux motifs d'éviction sont :

- Un arrérage de loyer
- Une dispute entre voisins
- Une situation ayant trait aux à la culture, à la consommation ou au trafic de stupéfiants
- Un dommage causé volontairement à la propriété.

11.7.2 Une rencontre avec le directeur général de la clinique juridique populaire de Prescott-Russell

Dans le cadre de la présente étude, il nous paraissait de mise d'obtenir les commentaires de la Clinique juridique populaire de Prescott-Russell sur le sujet du sans-abrisme. En avril 2013, M. Pierre-Étienne Daignault, directeur général de la Clinique, a bien voulu se prêter à nos questions.

En Ontario, le mandat de l'aide juridique consiste à :

- Fournir des conseils juridiques confidentiels, donnés habituellement par téléphone à une clientèle diversifiée
- Effectuer de la représentation devant les tribunaux judiciaires et administratifs en fonction de l'admissibilité financière des clients
- Traiter de la réforme de droit et du développement communautaire
- Offrir des présentations et des sessions d'information portant sur les domaines d'interventions liés au mandat de la clinique
- Dans l'ensemble des dossiers qui sont défendus, la clientèle est vulnérable, telle que des personnes à faible revenu ou qui reçoivent de l'aide sociale.

La Clinique juridique dispose également d'un mandat précis en matière de défense de la clientèle, suite à la réception d'un avis d'éviction :

- Son rôle consiste à négocier avec le propriétaire d'un logement afin que le locateur qui serait « fautif » évite l'éviction et que ce dernier puisse conserver son logement
- Puisque le Service de logement des Comtés unis est « propriétaire » de logements publics, la Clinique juridique se retrouve occasionnellement à défendre devant la Commission des locataires ayant reçu un avis d'éviction du Service.

Précisions :

- Lorsque la Commission de la location immobilière statue quant à l'éviction d'un client, il est très tard, presque trop tard, pour qu'une intervention de la Clinique renverse la situation ou un jugement.
- À l'envoi de l'avis par la Commission, le numéro de téléphone de la Clinique est indiqué sur la correspondance. La personne à risque d'éviction peut ainsi communiquer facilement avec le personnel de la Clinique.
- Certaines limites s'appliquent concernant le mandat de l'organisme. Ainsi, la Clinique juridique ne peut pas aider un client qu'elle défend à se trouver un logement.

Notre interlocuteur s'inquiète au sujet de certains défis liés au « système », dans son ensemble :

- Depuis le 1^{er} janvier 2013, la suppression d'un montant de départ (le PENDMC ou CSUMB) a un grand impact sur les ressources financières des locataires à faible revenu ou à revenu fixe, tels que les participants d'OAT ou de POSPH
- Le personnel des Services sociaux doit s'accommoder des directives du gouvernement ontarien en ce qui a trait aux programmes et aux ressources financières disponibles; il y a peu à faire pour « changer le système ». Malheureusement, le gouvernement régional ne semble pas avoir les moyens de ses ambitions concernant la lutte contre l'itinérance et l'accessibilité à un logement abordable pour les personnes vulnérables
- On questionne la volonté politique aux niveaux provincial, fédéral, régional et municipal en ce qui a trait à la situation du logement abordable (concrétiser les opportunités de nouvelles constructions, dont la mise sur pied d'un refuge et la constitution d'un organisme responsable)
- La mise en place d'un refuge permettrait d'offrir des services aux personnes vulnérables et d'éviter que les policiers aient à escorter les personnes sans-abri dans un refuge en milieu urbain.
- La population vulnérable perçoit que la Commission de la location immobilière a pour mandat de « mettre les gens dehors »
- La situation du transport en commun est préoccupante sur l'ensemble du territoire de Prescott et Russell. Elle cause bien des soucis aux locataires, notamment ceux qui résident dans les municipalités de l'ouest des Comtés et qui doivent se présenter à Hawkesbury aux audiences de la Commission. La Clinique juridique ne peut représenter un locataire à risque d'éviction qui est absent du tribunal.
- En fin de compte, les personnes sans-abri ont accès à peu de ressources, sauf la rue. Certaines personnes évincées se tournent vers le camping, l'été. Durant la période hivernale, la situation devient plus problématique.
- Les collaborations entre acteurs communautaires comportent de nombreux défis. Tous les intervenants du « système » doivent pouvoir travailler ensemble, prendre un bout du problème pour aider les personnes les plus vulnérables et trouver des solutions durables.
- L'itinérance est malheureusement vue comme un fait de la vie; cependant, selon notre interlocuteur, le statut quo concernant la situation actuelle du logement est inacceptable.

Au sujet de l'état des logements, du coût des loyers en Ontario et des frais d'électricité, des conséquences sont importantes, selon notre interlocuteur. En voici quelques-unes :

- Les lacunes en matière de contrôle des prix du loyer en Ontario conduisent des propriétaires à hausser indûment les loyers de taudis. Une personne à faible revenu (604\$/mois) devant payer un loyer de 650\$/mois se trouve en situation de grande vulnérabilité
- L'ajout de la facture d'électricité et du chauffage complique évidemment la situation des personnes vulnérables. Les mois d'hiver sont propices à l'endettement.
- Les logements habités par des personnes vulnérables n'étant pas adéquatement chauffés, créant ainsi une humidité trop importante conduisent à l'apparition de problèmes structurels ce qui mène à la détérioration du parc immobilier de logement abordable, en raison d'une situation budgétaire précaire
- Au bout du compte, la récrimination la plus fréquente émise par les clients desservis par la Clinique juridique portent sur l'état lamentable de certains logements qui sont souvent le lot des personnes les plus vulnérables

- Pour notre interlocuteur, il existe une solution simple aux factures d'énergie : inclure le chauffage dans le prix du loyer afin de préserver le parc immobilier public et privé en bon état.

La région de l'ouest des Comtés compterait également certains défis en matière de logement :

- On indique l'absence de services et l'insuffisance de logement abordable, en fonction des besoins grandissants de la population de cette région
- Les gens vulnérables de l'ouest ont aussi besoin de services
- Le manque de transport en commun amène les gens vulnérables à être dépendant de leur entourage; pour ceux qui possèdent une voiture, ce véhicule est habituellement en mauvais état.

Quelques interrogations sont formulées par le directeur général de la Clinique juridique :

- Où loger les personnes les plus vulnérables, celles qui sont, aux yeux de la société, les « indésirables » ?
- Lorsque les personnes « indésirables » sont évincées des logements subventionnés publics (logements sociaux), quelle option reste-t-il? Se déplacer vers la grande ville dans les refuges?
- Faudrait-il « imposer » des projets d'intégration là où il y a le plus de services ou le plus de potentiel de voir croître ces services, considérant que les personnes vulnérables ont besoin de services et n'ont pas les moyens de s'y rendre?
- Devrait-t-on laisser le secteur privé s'occuper du problème de disponibilité de logement abordable?
- En tant que société, est-il de notre devoir de réclamer les ressources financières nécessaires à la construction de refuges et des logements abordables?

En terminant, notre interlocuteur propose des pistes d'amélioration de la situation du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell :

- Examiner les diverses options de logement abordable pour en offrir davantage en fonction des besoins de la clientèle
- Examiner les options de transport en commun, et ce, partout sur le territoire de Prescott et Russell
- Améliorer la distribution des logements abordables sur l'ensemble du territoire de Prescott et Russell avec une offre adéquate de services complémentaires pour éviter les ghettos
- Explorer la possibilité que soient construits des logements abordables à partir de terrains déjà existants dans la région de Hawkesbury
- Explorer le besoin de lits d'urgence pour loger les personnes vulnérables, à risque d'itinérance
- Mettre un accent particulier sur l'intégration/l'inclusion de tous, dans toutes les facettes de la vie communautaire
- Reconnaître et souligner chaque petite victoire en particulier le soutien offert par certains propriétaires auprès de leurs locataires.

11.8 Perspective : Nouveaux arrivants et Premières Nations

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
<p>Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton/Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario 649, chemin Montréal Ottawa (ON) K1K 0T4</p>	<p>Marie-Élise Lebon Directrice générale Tél. : 613.248.1343 Courriel : melebon@cesoc.ca Élise Édimo Tél : 613.407.5181 Courriel : elise.edimo@cesoc.ca</p>	<p>- Clientèle de nouveaux arrivants qui souhaite s'intégrer pourrait avoir besoin d'un logement abordable</p>	<p>- Représentativité au sein de Prescott-Russell en matière d'immigration francophone - Interventions liées au Code des droits de la personne</p>
<p>Ottawa Aboriginal Coalition Aucune coordonnée disponible Site web : www.ottawaaboriginalcoalition.ca</p>		<p>- Clientèle des Premières Nations, Métis et Inuits qui vivent dans la Capitale nationale et qui ont besoin de services de première ligne</p>	<p>- La coalition est un moyen afin d'unifier la voix de la communauté des Premières Nations, à Ottawa. Il s'agit d'une alliance de plusieurs organisations qui desservent, en première ligne, les personnes des Premières Nations vivant dans la Capitale nationale</p>

11.9 Perspective : Personne ayant une/des limitations

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
La Croix-Rouge canadienne 38, rue Second Ouest, Cornwall, (ON) K6J 1G9 Adresse des unités à Rockland: 1026, rue Laurier Rockland (ON) K4K 1V6	Colette Lavictoire Gérante Tél : 613.932.8106 Courriel : colette.lavictoire@redcross.ca Gisèle Charbonneau Superviseure clinique Tél : 613.932.0231 Courriel : gisele.charbonneau@redcross.ca	-Adultes ayant des limitations physiques et nécessitant un soutien à domicile dans des logements précisément bâtis à cette fin, à Rockland	-Supplément au loyer disponible, en fonction des revenus pour un certain nombre de personnes -11 logements à Rockland avec services de soutien
Le Phénix 330, rue St-Philippe Alfred (ON) K0B 1A0	Judith Parisien Directrice générale Tél. : 613.679.1244 Courriel : jparisien@lephenix.on.ca	- Représente des personnes handicapées et effectue le développement communautaire, en matière d'information, de sensibilisation et d'intégration	-Mandat provincial d'information en français -Sensibilisation en matière de logement accessible et abordable pour les personnes ayant des limitations dans Prescott-Russell -Interventions peuvent être liées au Code des droits de la personne

11.9.1 Le programme de logement avec soutien de la Croix-Rouge pour personnes ayant une/des limitations physiques

Une rencontre avec la superviseure du programme de logement avec soutien de la Croix-Rouge canadienne, Mme Gisèle Charbonneau, nous a permis d'en apprendre davantage sur le service. En opération depuis 7 ans à Rockland, les programmes sont financés par le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain. L'un des volets s'adresse aux personnes de 16 ans et plus qui ont des limitations physiques. L'autre répond à des besoins spécifiques pour les personnes de 65 ans et plus, dans le cadre du volet « Vieillir chez soi ».

La Croix-Rouge constitue le gestionnaire des programmes de soutien tandis que les Comtés unis, par l'entremise du Service de logement, appuient financièrement certains des loyers par les programmes de supplément au loyer ou la prestation d'aide indexé au revenu. Un quatrième partenaire est impliqué, nommément, le Centre d'accès aux soins communautaires, dont le personnel rend visite aux locataires et leur fournit des services en fonction de leurs besoins.

Situé à Rockland, l'édifice, géré par une entreprise privée, comprend 11 appartements. Le 1^{er} étage est consacré aux personnes ayant des limitations physiques. Des auxiliaires familiales/préposés répondent aux besoins des résidents 24 heures par jour, pour les soutenir dans leur milieu de vie adapté. Cependant, tous n'ont pas les mêmes besoins et ne reçoivent pas la même intensité de services et de soins non-médicaux. La clientèle, composée d'adultes avec des limitations ou de personnes âgées, doit posséder un certain niveau d'autonomie. Une aide est prodiguée concernant les soins de base, les activités journalières, les soins ménagers, et la prise de médicaments.

Quelques éléments du processus :

- Le client complète divers formulaires disponibles auprès de la Croix-Rouge
- Une évaluation de la situation actuelle du client, ses besoins, autres services connexes (infirmière, travailleur social, avant leur entrée; vérification de son admissibilité) suit
- Le client est inscrit sur la liste d'attente (peut être régionale)
- Le demandeur devient client de la Croix-Rouge lorsqu'il aménage dans un appartement
- Toutes les demandes d'admission au Programme sont examinées afin qu'elles satisfassent aux critères de sélection
- Les clients sur la liste d'attente sont contactés annuellement, soit pour confirmer leur place ou pour retirer leur demande, selon leur situation du moment.

Les avantages de ce type de logement pour la communauté

La communauté peut compter sur du logement avec soutien dédié aux personnes ayant des limitations ou aux personnes âgées qui répondent aux critères d'admissibilité. Sur le continuum de services de logement avec soutien, les étapes suivantes pour ces personnes seraient 1. Les résidences privées (centres d'accueil) et 2. Les centres de soins de longue durée. De sorte, la clientèle du programme peut demeurer dans un milieu adapté à ses besoins, et repousser l'entrée en milieu institutionnel.

11.10 Perspective : Hébergement d'urgence

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Les Bergers de l'Espoir 233, rue Murray Ottawa (ON) K1N 5M9	Tél : 613.241.6494 Courriel : reception@shepherdsforgoo.dhope.com	- Accueille, de façon bilingue, des femmes et des hommes sans-abri au centre-ville d'Ottawa - Offrent un lit dans un endroit sécuritaire entre 19h00 et le lendemain matin - Offre des services d'urgence et commun. Progr. de consommation contrôlée, de rétablissement	- Les hommes et femmes en transit, dans la région de Prescott-Russell peuvent y être accueillis
L'Armée du salut 171, rue George Ottawa (ON) K1N 5W5	Tél : 613.241.1573	- Offre de l'aide d'urgence	- Les hommes et femmes en transit, dans la région de Prescott-Russell peuvent y être accueillis
K & C Country Inn	Jacky Vanmourik	- Accueille, pour une nuitée, les hommes ou femmes de 18 ans et plus qui sont itinérantes, de passage ou qui proviennent de Prescott-Russell mais sont sans abri et souhaitent se rendre dans un refuge à Ottawa	- Doit garder une chambre libre en tout temps - Aucun frais de rétention (<i>retain fee</i>) n'est payé par les CUPR - Par entente, les personnes sans-abris sont conduites par les services policiers à cet endroit avant de se diriger dans les refuges à Ottawa
Place Rideau 481, rue Principale Est Hawkesbury (ON)	Christine Gathercole Tél : 613.632.3314	- Accueille aussi des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui sont sans-abri et de passage - Fournit le coucher et 1 repas	- Aucun frais de rétention (<i>retain fee</i>) n'est payé par les CUPR - Par entente, les personnes sans-abris sont conduites par les services policiers à cet endroit avant de se diriger dans les refuges à Ottawa
Union Mission 35, rue Waller Ottawa (ON) K1N 7G4	Tél : 613.234.1144 Courriel : mission@ottawamission.com	- Accueille, en anglais, les hommes qui cherchent des services d'urgence (nourriture, endroit pour dormir, vêtements) également d'autres services offerts : toxicomanie, soins de santé, recherche d'emploi, formation, recherche d'un loyer abordable, soutien spirituel	- Les hommes en transit, dans la région de Prescott-Russell peuvent y être accueillis
Maison Interlude House 1180, rue Lansdowne Hawkesbury (ON) K6A 1J1	Céline Pelletier Directrice générale Tél : 613.632.1591 Courriel : cpdg@maisoninterludehouse.ca	- Accueille des femmes et leurs enfants, victimes de violence conjugale - Clientèle identifiée comme ménage prioritaire pour le MAML	- Peut accueillir une femme seule ou avec ses enfants, sans abri à court terme, - Aucun frais de rétention n'est suppléé par le GSMR

11.11 Perspective : Information en matière de santé

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Bureau de santé de l'Est de l'Ontario 1000, rue Pitt Cornwall (ON) K6J 5T1 Satellites : Casselman Hawkesbury Rockland	Tél : 613.933.1375	- Promotion et la protection de la santé et du bien-être de la population en prévenant les maladies et les blessures et en favorisant un environnement sain et sécuritaire au moyen de partenariats stratégiques	- Promoteur des déterminants de la santé et de leur importance tels que le logement - Personnel de première ligne, peut être à l'affût du risque, pour les clients de perdre leur domicile en raison de diverses problématiques
Réseau des services de santé en français 1173, chemin Cyrville Ottawa (ON) K1J 7S6	Jean-François Pagé Agent de planification Tél. : 613.747.7431 Courriel jfpage@rssfe.on.ca	- Organisation de planification des services de santé en français qui engage le milieu de la santé et la communauté francophone dans toute sa diversité afin d'améliorer l'offre et la qualité des services de santé en français dans l'Est de l'Ontario	- Personne-ressource pour le Programme Vieillir chez soi, qui lui, est mis en œuvre par des organismes de la communauté - Appuie les initiatives de gestion personnelle de la santé
Réseau local d'intégration des services de santé (LHIN)- Champlain 1900, promenade City Park, Ottawa (ON) K1J 1A3	Christine Gagné-Rodger, personne responsable du programme Vieillir chez soi Tél : 613.747.6784 Courriel : Christine.gagne-rodger@lhins.on.ca	- S'assure que les services de santé sont bien organisés, suffisamment financés et appropriés aux besoins des résidents de tout âge - Planifier, coordonner et financer les services de santé dans la région de Prescott-Russell	- Planifie, coordonne et finance des initiatives liées au programme Vieillir chez soi - Finance les Centres de soins de longue durée
Centre de santé communautaire de l'Estrie 841, rue Sydney Cornwall(ON) K6H 3J7 Satellites : Bourget Embrun	Marc Brisson, Directeur général Tél: 613.937.2683 Courriel : m.bisson@cscestrie.on.ca	- Offre un accès facile à un large éventail de programmes et services, en matière de services de santé, de promotion et de prévention de la santé, axés vers les clients de tous âges	- Personnel de première ligne, peut être à l'affût du risque, pour les clients de perdre leur domicile en raison de diverses problématiques - Offre les services de boîte verte, où les personnes qui le souhaitent peuvent se procurer des fruits et des légumes à prix très raisonnables

11.12 Perspective : Santé mentale et toxicomanie

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Association canadienne de santé mentale 329, rue Pitt Cornwall (ON) K6J 3R1 Satellites : Hawkesbury Casselman Rockland	Annie Poirier-Larocque, Gestionnaire de cas intensifs Personne responsable du programme de soutien au logement Tél : 613.938.0435 Courriel : LarocqueA@cmha-east.on.ca Johanne Renaud Superviseur d'équipe à Hawkesbury Tél : 613.938.0435 Courriel : renaudj@cmha-east.on.ca	- Offre du soutien communautaire axé vers la clientèle qui vit avec des difficultés de santé mentale sévères ou persistantes - Clientèle vulnérable pouvant être à risque de perdre leur logement - Clientèle à faible revenu peut avoir besoin du soutien temporaire d'un supplément au loyer	- Programme de supplément au loyer, maximum de 250\$, exclusif aux clients des programmes et services de l'ACSM - Siège au comité sur l'amasement cumulatif dans les logements (hording)
Centre communautaire de santé mentale de Prescott-Russell 206 - 2741, rue Chamberland Rockland (ON) K4K 0B4	Pascale Lavigne, Thérapeute en santé mentale Tél : 613.446.5139 Courriel : pascalavigne@montfort.on.ca	- Clinique externe assurant le suivi auprès des patients du Programme de santé mentale et fournit un appui personnalisé de même que des soins psychiatriques et psychologiques ambulatoires	- Clientèle vulnérable pourrait avoir besoin d'un logement abordable - Pouvoir informer la clientèle en besoins des programmes et services communautaires liés à la recherche d'un logement abordable
Centre Royal Comtois de Prescott-Russell Hôpital général de Hawkesbury 444, rue McGill Hawkesbury (ON) K6A 1R2	Dr. Suzanne Filion Directrice générale Tél : 613.632.0139	- Offrir des services de qualité en santé mentale (dépistage, aiguillage, évaluation, diagnostic et traitement)	- Clientèle vulnérable pourrait avoir de multiples besoins, dont un besoin de logement abordable - Pouvoir informer la clientèle en besoins des programmes et services communautaires liés à la recherche d'un logement abordable
Montfort Renaissance Inc. Siège social 162, rue Murray Ottawa (ON) K1N 5M8 Satellite : Hawkesbury	Patrick Miron, Directeur des ressources physiques et technologiques Tél : 613.789.5144 Courriel : pmiron@mri.ca	- Dispose de 16 logements à Hawkesbury comprenant des services de soutien et accompagnement, pour une clientèle vulnérable et en besoins	- Offre un programme de soutien au logement qui facilite la réintégration communautaire des personnes ayant des difficultés de santé mentale sévère et persistant ou de troubles concomitants - L'offre de soutien au logement permet de prévenir l'itinérance
Service de crise de Prescott-Russell 444, rue McGill, pièce 001 Hawkesbury (ON) K6A 1R2	Tina Lafrance, conseillère en santé mentale Tél : 613.632.9005 Courriel : tafrance@hgh.ca	- L'offre de soutien en situation de crise est disponible pour les personnes de 16 ans et plus, résidents de Prescott-Russell - Clientèle pouvant être considérée comme vulnérable	- Offre de soutien immédiat aux personnes vivant une situation de crise - Clientèle pourrait avoir besoin d'un logement abordable, si la situation de crise a un lien, par exemple, avec le logement
Service de toxicomanie de Prescott-Russell (STPR) 480, rue McGill Hawkesbury (ON) K6A 1R2	Benoît St-Jean Conseiller responsable du Programme de logement avec services de soutien, dont le supplément aux loyers Tél : 613.632.1415 Courriel : benoitstjean@aseo-steo.org	- Clientèle vulnérable pourrait avoir besoin d'un logement abordable, puisque souvent à faible revenu	- Offre de services thérapeutiques spécialisés afin de venir en aide aux personnes aux prises avec des difficultés associées à la toxicomanie et/ou au jeu problématique - Partenaire dans la lutte contre l'itinérance en ce qui a

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
			trait aux liens pouvant parfois exister entre la toxicomanie et l'itinérance - Supplément de loyer d'un maximum de 250\$ exclusif aux clients du STPR et est remis au propriétaire du logement
Équipe communautaire de traitement intensif Prescott-Russell (ECTI) 710, rue Principale Casselman (ON) K0A 1M0	Carole Gareau Tél : 613.764.5464 Courriel : cgareau@hgh.ca	- Clientèle vulnérable de 16 ans et plus, qui est aux prises avec des difficultés de santé mentale, dans la région de Prescott-Russell	- Équipe communautaire spécialisée, de traitement intensif - Clientèle pourrait avoir besoin d'un logement abordable, si la situation de crise a un lien, par exemple, avec le logement

11.12.1 Une rencontre avec le directeur des ressources physiques et technologiques de Montfort Renaissance, au bureau satellite de Hawkesbury

De nombreuses personnes vulnérables sont aux prises avec des situations de santé mentale. Afin de nous informer de leur quotidien, nous avons souhaité discuter avec des intervenants œuvrant au sein de ce grand secteur de la santé mentale. La région de Hawkesbury est particulièrement attrayante pour ces personnes puisque des services y sont présents sous différentes formes, et ce, depuis des décennies. En mars 2013, M. Patrick Miron nous partagea certaines informations en égard au soutien au logement offert par Montfort Renaissance à la clientèle vulnérable, et plus spécifiquement aux personnes logées à Hawkesbury.

Le mandat de Montfort Renaissance consiste à permettre aux personnes vulnérables d'éviter de se retrouver dans les refuges pour sans-abri à Ottawa. À cette fin, Montfort Renaissance gère des propriétés, en fait la surveillance, s'assure que les appartements soient adéquatement entretenus, et veille à ce que les résidents participent pleinement à l'entretien et à la tenue de leur logement.

Les particularités liées aux services, aux logements et à la clientèle

- 16 logements sont situés dans 2 édifices à Hawkesbury
- La clientèle présente des défis en matière de santé mentale et inclut des personnes qui obtiennent leur congé de l'hôpital suite à un séjour en psychiatrie ou dans un milieu carcéral
- D'autres personnes sont vulnérables de par leur faible revenu (participants à OAT ou à POSPH)
- Différents types de services sont offerts à la clientèle, soit l'offre de logement et la gestion de cas (case management)
- Le personnel rejoint directement les gens dans les refuges afin de les intégrer au sein des services de logement
- Les logements permettent d'intégrer une personne vulnérable qui ne pourrait plus demeurer avec un/des membres de sa famille
- Des ententes de paiement sont possibles dans les situations plus précaires
- Dans les cas les plus problématiques, le personnel procède à des évictions; cependant, toutes les autres alternatives auront d'abord été tentées

- Dans les situations d'accumulation compulsive (**hoarding**), le personnel est en mesure d'obtenir les autorisations afin de visiter périodiquement l'appartement afin d'éviter que la situation dégénère
- Un programme de supplément au loyer est également disponible pour permettre à des personnes financièrement vulnérables de se loger plus adéquatement. Ce programme est subventionné par le ministère de la Santé et des soins de longue durée.

En cours d'entretien, notre interlocuteur identifie quelques défis associés à la collaboration entre partenaires :

- Les services de partenaires, tels que l'Association canadienne de santé mentale et l'équipe communautaire de traitement intensif Prescott-Russell (ECTI), demeurent volontaires. Une personne vulnérable peut refuser le soutien et l'aide offerts, ce qui impose une responsabilité supplémentaire d'intervention au personnel de Montfort Renaissance
- Il persiste, à l'occasion, du travail en silo, où la « protection » de l'organisation prime sur le service à la clientèle
- L'entrée de Montfort Renaissance au sein du secteur de santé mentale permet la présence d'un guichet unique, d'un continuum de services intégrés de A à Z, afin de répondre aux défis de santé et de services auprès des personnes ayant des difficultés en santé mentale, notamment en matière de logement
- Montfort Renaissance vise à améliorer les collaborations et à offrir les services requis par la population vulnérable.

11.12.2 Une rencontre avec Annie Poirier-Larocque, Gestionnaire de cas, spécialiste du programme Soutien au logement à l'Association canadienne de santé mentale

L'Association canadienne de santé mentale effectue des interventions complémentaires à celles de Montfort Renaissance. Œuvrant sur l'ensemble des cinq comtés (Stormont-Dundas-Glengarry et Prescott-Russell), l'Association travaille de concert avec les personnes, les familles et les ressources communautaires en vue de favoriser l'essor et le soutien continu de la santé mentale de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. La question du logement est cruciale dans le continuum de la vie des individus. Les personnes vulnérables, de par les défis de santé mentale avec lesquels elles composent, requièrent un soutien important de la part des intervenants.

Examinons tout d'abord les situations potentielles de la personne vulnérable en ce qui a trait aux défis du logement :

- Certaines ont reçu un avis d'éviction
- Elles se retrouveront fort probablement à effectuer du « couch surfing » chez un ami, une connaissance, ou un membre de la famille
- Elles seraient alors considérées une personne à risque de devenir sans abri, ou sans-abri
- Le phénomène de **hoarding (accumulation compulsive ou la syllogomanie)** prend de plus en plus d'ampleur ce qui complexifie les interventions et l'aide à fournir. Par ailleurs, les propriétaires aux prises avec des situations de locataires syllogomanes sont souvent catégoriques dans leur intention : le locataire doit nettoyer ou il risque l'éviction.

Au sujet de l'intervention de l'Association auprès de personnes vulnérables :

- Elles doivent être diagnostiquées avec une maladie mentale sévère et/ou un trouble concomitant qui permettra l'offre de services
- Les services offerts sont volontaires

La gestionnaire de cas, spécialiste du programme de soutien au logement, offre une panoplie de services permettant ainsi aux personnes vulnérables de s'intégrer pleinement à la société. Le programme de soutien au logement, en l'occurrence le supplément au loyer, facilite cette intégration puisque les personnes logées plus adéquatement sont présentes sur l'ensemble du territoire de Prescott-Russell, près des services si elles le souhaitent. Voici quelques détails au sujet des interventions de la gestionnaire en matière de soutien au logement :

- L'objectif du programme consiste à soutenir les personnes qui ont un diagnostic de maladie mentale sévère et/ou un trouble concomitant et qui désirent trouver un logement stable, abordable, convenable puisqu'au bout du compte, elles pourront développer et maintenir un niveau d'autonomie élevé.

Une personne est admissible au programme si elle répond aux critères suivants :

- Être âgé de 16 ans et plus
- Vivre avec une maladie mentale sévère ou avec un trouble concomitant (maladie mentale liée à des troubles de toxicomanie)
- Être sans-abri ou à risque de le devenir, n'avoir aucun domicile fixe ou n'avoir qu'un domicile temporaire (p.ex., vivre chez des amis, des membres de la famille ou dans un établissement de soins spéciaux)
- Désirer travailler avec un gestionnaire de cas et en avoir la motivation nécessaire
- Dépenser plus de 50% du revenu actuel pour payer les frais de logement
- Habiter dans la région de Champlain Est

Source : www.cmha-east.on.ca/fr/html/sansabri.php, page consultée le 6 septembre 2013.

De plus :

- La personne doit demeurer seule
- Le logement doit être salubre; la gestionnaire de cas procèderait à une inspection globale afin de vérifier le fonctionnement adéquat des robinets, des prises électriques, l'électricité, le chauffage, les appareils ménagers inclus etc... Cela éviterait des problèmes subséquents.
- La gestionnaire se réserve une période de 10 jours pour établir une rencontre de dépistage et d'évaluation des besoins, puis une seconde période de 10 jours afin d'émettre une décision quant à l'octroi du supplément au loyer. Dans la plupart des situations, le supplément au loyer est octroyé pour une période de six mois, renouvelable au cas par cas
- La subvention ne doit pas mettre en péril la capacité de payer du client dans l'éventualité où elle ne serait pas reconduite, compte tenu des ressources financières octroyées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à l'Association. Par exemple, dans la région de Clarence-Rockland, les situations difficiles liées au paiement de logement abondent. Dans bien des cas, le supplément au loyer ne peut suffire. Des écarts de 300\$, 400\$, 500\$ par mois entre les revenus et les coûts d'habitation sont observés, précarisant encore davantage une clientèle à risque.
- Le supplément au loyer est présenté comme une aide temporaire
- Il n'y aurait pas de durée maximale permettant la réception d'une subvention; il s'agit plutôt d'établir et de suivre le plan d'intervention approprié au client
- Le client doit quand même s'inscrire auprès du Service de logement (CUPR) et auprès de Montfort Renaissance (la liste d'attente se prolonge, puisque les clients demeurent relativement longtemps dans ces logements) afin d'avoir une possibilité de bénéficier d'un logement abordable, à un moment donné.

Au sujet de services complémentaires de l'Association :

- Un nouveau comité a été mis sur pied pour collaborer et intervenir de manière coordonnée et respectueuse. Les participants proviennent de plusieurs organismes/organisations.
- La gestionnaire de cas travaille avec les officiers de réglementation, les pompiers de toutes les municipalités dans les situations de sylogomanie qui impliquent des clients suivis par l'Association afin de trouver rapidement des solutions durables.

Quelques statistiques

- En date du 31 mars 2013, 25 personnes recevaient un soutien au logement sur l'ensemble du territoire de Prescott-Russell.

Défis de l'Association en matière de logement et du travail de collaboration avec les partenaires

- La question de la disponibilité de logement abordable et adéquat par rapport au coût de vie élevé, dans la région de l'ouest de Comtés unis (municipalité de Russell et la ville de Clarence-Rockland), est un réel casse-tête pour quiconque dispose de faibles revenus ou d'un revenu fixe (participants OAT ou POSPH) et est à la recherche d'un logement convenable, à coût raisonnable.
- La gestionnaire expose également tout le défi de l'éducation des propriétaires quant aux préjugés liés à la maladie mentale. Elle répond régulièrement aux questions suivantes :
 - a. Le locataire est-il capable de payer, à temps, à tous les mois?
 - b. La personne est-elle prompte à faire des crises?
 - c. Vous savez, je ne veux « pas de crise, pas de problème, pas de drogue, pas de visite policière », diront les propriétaires soucieux et inquiets.
- Quoique le travail de collaboration avec les partenaires s'effectue de façon généralement harmonieuse, il y a des situations où chacun « se lance la balle de l'intervention » évoquant que ce n'est pas son mandat d'intervenir.
- Le manque de budget freine la capacité d'intervention de l'organisation
- Concernant l'accessibilité à des logements abordables, la liste d'attente du Service de logement est évoquée en tant qu'irritant du « système »
- On déplore la présence importante de taudis dans certaines municipalités
- Il s'avère difficile d'avoir accès à un logement convenable, près des services et des commerces.

La gestionnaire a obtenu de belles réussites en matière de logement et de défense des droits des personnes ayant une maladie mentale sévère :

- En facilitant la communication entre propriétaires et locataires, la gestionnaire de cas amène les partis à régler les différends au fur et à mesure que les relations se développent et que la clientèle gagne en autonomie
- Les diverses et fréquentes interventions entre la gestionnaire de cas et sa clientèle contribuent au développement de l'autonomie des clients
- La **capacité de plaidoirie (advocacy)**, dans un but de défense et de reconnaissance des droits de la clientèle, permet d'éduquer les propriétaires inquiets et soucieux
- Une plus grande ouverture d'esprit de la part du propriétaire amène une compréhension mutuelle plus grande de part et d'autre.

11.13 Perspective : Soutien aux victimes

Organisations / Points de service	Contacts	Clientèles potentiellement liées au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance	Apport à la cause du sans-abrisme
Centre Novas 25, boulevard Industriel Casselman (ON) K0A 1M0	Anne Jutras, Directrice générale Tél. : 613.764.5700 Courriel : annej@centrenovas.ca	- Femmes francophones de 16 ans et plus, victimes et survivantes d'agressions à caractère sexuel	- Clientèle vulnérable et identifiée pouvant avoir des besoins de logement abordable
Maison Interlude House 1180, rue Lansdowne Hawkesbury (ON) K6A 1J1 Satellite : Alexandria, Service d'approche/Outreach	Céline Pelletier Directrice générale Tél. : 613.632.1591 Courriel : cpdg@maisoninterludehouse.ca	- Clientèle desservie par la Maison soit les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants est une clientèle identifiée comme ménage prioritaire	- Une femme victime de violence peut demeurer 3 mois, au maximum, à la Maison Interlude - La clientèle victime de violence a la priorité quant à l'accès à du logement abordable
Ligne téléphonique de soutien Fem'Aide	Tél : 1.877.336.2433	- Clientèle de la ligne est généralement une femme francophone de 16 ans et plus provenant de tous les coins de la province	- Ligne de soutien téléphonique pour femmes victimes de violence - Clientèle vulnérable qui peut avoir besoin d'un logement abordable - À la ligne, adresse tout d'abord de la question de sécurité avec l'usagère
Services aux victimes de Prescott-Russell Victim Services 1, rue Principale Hawkesbury (ON) K6A 1A1	Micheline Duval-Bériault Directrice générale Tél : 613.632.5282 Courriel Micheline.duval.beriault@svs.prescott russell.ca	- Clientèle pourrait avoir besoin d'un logement abordable suite à des circonstances tragiques ou un acte criminel - Partenariat étroit avec les services de la Maison Interlude et du Centre Novas	- Service de soutien par du personnel mais surtout des bénévoles répondants qui visent à aider les services policiers et autres services d'urgence à répondre aux besoins immédiats et à court terme des victimes d'actes criminels ou de circonstances tragiques.
Police provinciale de l'Ontario, détachement de Hawkesbury 419, bd Cartier Hawkesbury (ON) K6A 1V9	Pierre Dubois, Constable lié aux relations communautaires Tél : 613.632.2729 Courriel : pierre.dubois@ontario.ca	- Clientèle d'hommes ou de femmes de 16 ans et plus pourrait être itinérante	- S'assure que les communautés sont sécuritaires; protège la population contre les crimes - Intervient, suite à une plainte, au sujet d'une personne qui a besoin d'aide ou qui est sans-abri; - Accompagne des personnes en transit et sans-abri dans les endroits/motels désignés de la région pour qu'elles puissent se diriger vers les refuges dans les grands centres urbains - Peuvent accompagner certaines personnes en situation de crise vers les services d'urgence

11.13.1 Une rencontre avec les services d'urgence (OPP)

Lorsqu'il est question d'itinérance, l'image du policier qui intervient auprès d'une personne itinérante couchée dans l'entrée d'un édifice à logement vient à l'esprit de plusieurs. La réalité de l'intervention policière est bien plus nuancée, comme nous l'indique une discussion tenue en

mai 2013 avec le constable Pierre Dubois, du détachement de Hawkesbury de la police provinciale de l'Ontario.

Quelques scénarios typiques en matière d'itinérance

Scénario 1 :

- Les services d'urgence reçoivent un appel de citoyen se plaignant que quelqu'un est couché dans l'entrée d'un édifice à logement, question de se tenir au chaud
- Considéré comme une personne « suspecte », le policier se déplace pour constater la situation; souvent, la personne est en transit entre Montréal et Ottawa et elle connaît assez bien les services de refuge dans les grandes villes (l'accueil Bonneau, le Union Mission, les Bergers de l'Espoir, etc...)
- Les services policiers peuvent proposer l'option du billet d'autobus et d'un sandwich Subway pour permettre à cette personne de se rendre dans un refuge, à Montréal ou Ottawa
- Hawkesbury ne possédant pas de services d'urgence de type « refuge », cette information est généralement connue des personnes en transit.

Scénario 2 :

- Une personne de plus de 18 ans perd son logement et se retrouve à faire du « couch surfing » chez des amis, des connaissances
- Vient un moment où le « couch surfing » n'est plus possible, la personne vulnérable ayant brûlé tous les ponts avec son entourage. Dans ce cas, peu de ressources sont disponibles, sinon une nuitée à Place Rideau.
- Les solutions sont également peu nombreuses en ce qui a trait aux jeunes de 16 à 17 ans (n'ayant jamais reçu de services de Valoris) qui vivent des périodes conflictuelles avec les parents. Les services policiers sont appelés souvent à négocier avec les parents pour que l'enfant retourne chez lui, ou encore pour identifier d'autres solutions intérimaires. Si le jeune adulte n'est pas en danger, il peut rester seul.
- Le policier communautaire invoque le manque de services pour les 16 à 17 ans en matière de santé mentale, en toxicomanie, en règlement de conflits, carence qui exacerbe la situation d'itinérance pour les jeunes de cette tranche d'âge.

L'itinérance sous l'œil des services d'urgence

Le constable Dubois reconnaît que les milieux ruraux sont propices à l'itinérance cachée. Il s'avère très difficile de cerner l'ampleur réelle du problème. Il indique toutefois que Hawkesbury étant la seule ville entre Montréal et Ottawa liée par un pont interprovincial, la mobilité des personnes et des produits, dont des substances illicites, est facilitée. Dans pareille situation, l'abus de substances est bien souvent problématique. Or, l'accoutumance est un déterminant de l'itinérance.

De même, une concentration de personnes aux prises avec des difficultés en santé mentale est soulignée par le constable, qui invoque, dans un même souffle, des lacunes en matière de services d'urgence destinés à cette population dans la communauté. Ces individus sont souvent « retournés » dans la communauté hâtivement, sans soutien adéquat. Le nombre de personnes ayant des difficultés en santé mentale et nécessitant des services d'urgence serait considérable et dépasserait la capacité d'intervention du personnel de l'hôpital régional, selon notre interlocuteur. Cette situation est propice à l'hospitalisation fréquente d'individus vulnérables au

sein des services spécialisés à l'hôpital Royal, à l'hôpital Montfort ou à l'hôpital général d'Ottawa.

En conclusion, le constable avance que la présence de nombreux services sociaux et communautaires sur le territoire est certes attrayante pour toutes personnes cherchant à se rapprocher des services, notamment les personnes à risque d'itinérance.

Par ailleurs, le détachement de Hawkesbury serait l'un des plus achalandés en Ontario. Le niveau de criminalité serait le plus élevé de toutes les municipalités de Prescott-Russell. Malheureusement, peu de statistiques sur les interventions policières liées à l'itinérance sont disponibles, si ce n'est les nuitées payées par les Services sociaux.

Il n'y a pas qu'ombre au tableau

Le constable Dubois ne considère pas l'itinérance comme un fléau. Il perçoit plutôt la communauté comme résiliente et créative. Des solutions sont implantées, en fonction des capacités. Les rénovations à l'hôpital général de Hawkesbury et la création d'une aile spécialisée pour les personnes aux prises avec une détresse psychologique/psychiatrique pourraient permettre d'améliorer la qualité des services dédiés à la clientèle vulnérable. De même, l'amalgamation de services tels que la ligne de crise en santé mentale, les services de toxicomanie et le Centre Royal Comtois permet des interventions plus rapides et l'assurance d'une continuité de service de façon plus harmonieuse.

Sur le sujet des solutions, le constable suggère deux pistes additionnelles : 1. Une augmentation de la capacité de services en toxicomanie, en traitement de la maladie mentale (réduction de listes d'attente), et 2. Davantage de soutien en ce qui a trait au rattachement scolaire, à l'offre de programmes d'éducation doublé d'un encouragement à utiliser les services d'éducation.

Des collaborations qui portent fruits

L'ambitieux chantier de la lutte au sans-abrisme est tributaire d'un effort concerté. Déjà, la mise en commun de ressources porte fruit. Policier d'expérience, le constable Dubois travaille étroitement avec le personnel d'Ontario au travail. Il siège à différentes tables de concertation, lieu commun contribuant à ériger des ponts entre intervenants. Par ailleurs, les protocoles d'entente s'accumulent entre la PPO et les acteurs communautaires. La présence de ce policier au sein de la communauté contribue à l'élaboration de pratiques préventivistes, un principe fondamental de l'intervention policière dite « moderne ».

11.14 Perspective: Instances politiques

Organisations / Points de service	Contacts
Ministre des Affaires municipales et du Logement	L'honorable Linda Jeffrey
Ministre des Services sociaux et communautaires	L'honorable Ted McMeekin
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée	L'honorable Deb Matthews
Ministre délégué aux Affaires des personnes âgées	L'honorable Mario Sergio
Sous-ministre des Affaires municipales et du Logement	Madame Laurie LeBlanc
Député provincial de Glengarry Prescott et Russell	Monsieur Grant Crack
Préfet des Comtés unis de Prescott et Russell	Monsieur René Berthiaume
Président du comité des services sociaux	Monsieur Claude Levac

12.0 La prévention du sans-abrisme dans Prescott-Russell

Les interventions auprès de la population vulnérable, dépeintes jusqu'à présent, sont de nature essentiellement réactive. Or, la prévention de l'itinérance exige que l'on s'attaque à la racine du problème. Faire obstacle aux causes de l'itinérance, c'est améliorer la qualité de vie de la collectivité et des individus qui la compose. C'est également faire preuve d'efficacité, comme tendent à le démontrer de nombreuses études qui dressent un parallèle entre les coûts afférents à la prévention et les coûts associés aux réponses aux situations de sans-abrisme.

Dans son plus récent rapport de recherche, Homeless Hub (2013) avance que près de la moitié des personnes itinérantes au Canada sont des hommes célibataires âgés entre 25 et 55 ans. Les jeunes représenteraient, pour leur part, 20% de la population itinérante. Quant aux femmes et aux familles, la violence et la pauvreté seraient les principaux facteurs pavant la voie à l'itinérance.

Source : Homeless Hub, *État de l'itinérance au Canada 2013 – Sommaire exécutif*, p.6.

Le nombre d'individus aux prises avec des situations de précarité de logement pourrait être réduit significativement. Certains, dont Homeless Hub, prétendent même qu'il est possible d'éradiquer éventuellement l'itinérance. Pour atteindre ce noble objectif, la proactivité est de mise. À l'enseigne de la prévention, nos recherches nous amènent à prioriser trois groupes :

1. Les jeunes
2. Les femmes chef de familles monoparentales
3. Les personnes âgées.

12.1 Premier groupe – Les jeunes à risque de sans-abrisme

Nos réflexions précédentes nous ont conduits à identifier la lutte contre l'itinérance chez les jeunes comme l'un des principaux champs de bataille en égard à la prévention du sans-abrisme. À la lumière de nos lectures, éradiquer les facteurs du sans-abrisme à la racine nous apparaît une stratégie prometteuse et efficace.

12.1.1 Mesures de prévention actuelles qui s'adressent aux jeunes

Les principales mesures de prévention du sans-abrisme chez les jeunes dans Prescott-Russell, sont offertes par :

- Valoriser pour enfants et adultes (mandat de protection de la jeunesse)
- Les ressources scolaires (lutte au décrochage et cheminement vers la diplomation)

En permettant l'accès aux jeunes à une stabilité de logement, à des services de soutien, ainsi qu'à la poursuite d'un cheminement éducatif en général, ces ressources contribuent à l'épanouissement du jeune. Cas par cas, on tente d'en arriver à ce qu'il prenne sa place comme citoyen. L'atteinte de cet objectif n'est possible qu'avec la collaboration de l'adolescent/jeune adulte. Malheureusement, pour toutes sortes de raisons, la bonne volonté du jeune n'est pas toujours au rendez-vous.

Quant au personnel du département des Services sociaux, son mandat contraint sa capacité d'intervention auprès des jeunes en difficulté. Aussi, le rôle des intervenants consiste-t-il le plus souvent à aiguiller les jeunes vers des ressources communautaires aptes à lui venir en aide.

12.1.2 Mesures de prévention souhaitées

Les intervenantes des Services sociaux rencontrées dans le cadre de cette étude ont bien voulu nous dévoiler leur idéal des mesures de prévention du sans-abrisme chez les jeunes. D'entrée de jeu, elles déplorent qu'il n'existe pas à l'échelle régionale de services pour les hommes victimes d'abus. Elles opinent également qu'un service de type « médiation » inciterait fortement les parents et les enfants à dégager, ensemble, un terrain d'entente. Elles constatent enfin que les jeunes à risque ont besoin d'un modèle de rôle « parental » qui se retrouve généralement dans une famille. Selon elles, une étroite collaboration entre l'école, le réseau de soutien et la famille étendue du jeune est de nature à prévenir la dégradation de situations difficiles.

12.1.3 Inventaire des ressources communautaires dédiées à la lutte au sans-abrisme chez les jeunes

À l'aide de l'outil diagnostique proposé par l'organisme Chez toit dans son rapport *L'itinérance chez les jeunes au Canada – En route vers des solutions*, il est possible d'évaluer l'ampleur de l'offre de services auxquels les jeunes ont accès et d'identifier les possibilités et les carences du système à l'échelle régionale. Cet outil repose sur trois axes préalablement reconnus par Chez toit, soit la prévention, l'intervention d'urgence et la transition vers la stabilité du logement

L'offre de services accessibles aux jeunes de 16 et 17 ans dans Prescott-Russell

Axes	Composantes	Services	Disponibilité (o/n)	Précisions
A. La prévention	A.1 Problèmes familiaux	A.1.1 Services de soutien permettant aux jeunes de vivre à la maison en améliorant leurs relations avec les parents/gardiens	Non	- À moins que les parents puissent payer pour le counselling en privé - Les centres de santé communautaire de Bourget et Embrun desservent offrent des services de « santé mentale », de counselling familial
		A.1.2 Soutien pour les jeunes qui doivent quitter un domicile non-sécuritaire, ou sans soutien	Non	- À moins d'avoir déjà eu recours aux services de Valoris - Services policiers pourraient être appelés pour dépôt d'accusation si nécessaire
		A.1.3 Soutien pour les jeunes nouveaux arrivants sans parrainage ni soutien	Non	- Prescott-Russell offre peu de services adaptés aux familles de nouveaux arrivants, spécifiquement et qui auraient des problèmes familiaux - Un jeune de 16-17 ans sans parrainage ni soutien pourrait difficilement arriver dans la région et tenter de s'installer - Le campus d'Alfred, par l'entremise de l'entraide universitaire mondiale, accueille des jeunes adultes provenant de camps de réfugiés; ils sont parrainés et soutenus pendant au moins 1 an
	A.2 Réforme du système	A.2.1 Soutien pour les jeunes qui quittent le système de protection à l'enfance, les placements en famille ou les foyers de groupe	Oui, en partie	- Soutien moral de Valoris, selon la volonté du jeune
A.2.2 Offre d'une variété de logements (coop d'habitations, logements transitoires, logements avec services de soutien, logements indépendants)		Non	- Ontario au travail (OAT) encouragerait le jeune à trouver de la famille étendue pour l'héberger	

Axes	Composantes	Services	Disponibilité (o/n)	Précisions
		A.2.3 Coordination des stratégies existantes visant la réduction de la pauvreté, les soins de santé, l'éducation, l'aide sociale, le système judiciaire et la protection à l'enfance	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs des organismes travaillent en silo, de façon indépendante - Peu, sinon aucune rencontre de coordination pour identifier les meilleures interventions autour du jeune aux prises avec divers défis - Aucune instance n'a le mandat d'implication dans la vie des jeunes - Si le jeune fréquente l'école, des interventions seraient tentées pour que le jeune reste à l'école ou y retourne afin qu'il puisse compléter son DESO; une référence au CEFEO serait effectuée, le cas échéant
	A.3 Abandon précoce de l'école	A.3.1 Variété d'environnements d'apprentissage et de services de soutien qui aident les jeunes à rester à l'école	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes du CEFEO afin de permettre aux jeunes d'obtenir leur DESO - Des rencontres de type « IPR » comprenant des personnes d'intérêt autour du jeune seraient en place pour que le programme scolaire réponde à ses besoins s'ils sont particuliers
		A.3.2 Innovations des approches envers la littératie et l'éducation	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - L'éducation à distance est un mode d'apprentissage disponible; quoique celui-ci demande de la discipline, il est évidemment possible d'obtenir son DESO en ligne - Le CEFEO offre aussi une grande flexibilité aux étudiants en matière d'horaire de cours
		A.3.3 Identification des besoins d'apprentissage	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes du CEFEO dans les 3 campus, afin de raccrocher le jeune à l'école
	A.4 Approche et engagement	A.4.1 Services adaptés aux besoins de jeunes vulnérables avant qu'ils ne soient enracinés dans la vie de rue	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Des organismes/instances tenteraient probablement d'intervenir pour répondre à certains besoins des jeunes - Le personnel approprié des conseils scolaires tenteraient de mettre en place un plan d'actions pour maintenir le jeune au sein du système scolaire (exigence de la loi)
		A.4.2 Services adaptés à la diversité présente chez les jeunes	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes répondent, en autant qu'ils le peuvent, aux besoins des jeunes, en fonction de programmes financés par les diverses instances ministérielles
		A.4.3 Services spéciaux pour la catégorie GLBTT	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes qui affichent leur orientation sexuelle le font souvent à un âge plus avancé - Récemment, Valoris a lancé une stratégie complète pour soutenir les jeunes qui se font intimider, entre autre, en raison de leur orientation sexuelle, mais pas exclusivement - Des partenariats auraient été formés autour de cette stratégie pour contrer l'intimidation dans les écoles
		A.4.5 Présence de services de transport facilitant l'accès aux services	Non	<ul style="list-style-type: none"> - À moins d'être dans une famille d'accueil avec Valoris - Chauffeurs disponibles pour permettre au jeune d'aller à des rendez-vous
B. Intervention d'urgence	B.1 Hébergement d'urgence dédié aux jeunes seulement	B.1.1 Services de counseling en santé, santé mentale, accoutumance et troubles concomitants	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - ACSM offre du soutien aux personnes de 16 ans et plus ainsi que les Services de toxicomanie de Prescott-Russell
		B.1.2 Services de réduction des préjudices en appui aux jeunes affectés par des problèmes de santé	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Association canadienne de santé mentale (voir B.1.1) offre des ateliers de sensibilisation à la santé mentale dans les écoles; des coûts s'appliquent - Le Service de toxicomanie offre 2

Axes	Composantes	Services	Disponibilité (o/n)	Précisions
		mentale, accoutumance et troubles concomitants		programmes spécifiques pour la jeunesse
		B.1.3 Options de logement d'urgence et de transition pour les jeunes qui sortent des établissements correctionnels	Non	- Plus maintenant; le Centre Robert Smart a fermé la résidence pour les jeunes appelée Place Jeunet en 2012
C. Phase de transition	C.1 Hébergement	C.1.1 Un continuum de logement pour les jeunes (foyers, logements transitoires, logement avec services de soutien), services de placement en logement, stocks de logement publics et privés	Non	- Jeunes sont encouragés à rester dans leur famille - Certains jeunes vont se retrouver dans des hébergements non appropriés (résidences pour adultes ayant divers défis de santé) ou des maisons de chambres pour 18 ans et plus
	C.2 Soutien	C.2.1 Soutien à moyen et long terme portant sur l'éducation, la formation professionnelle, les questions légales, la santé physique et mentale, le suivi	Oui	- Probablement que des intervenants tenteraient de soutenir un jeune et l'encourager à retourner/rester à l'école pour qu'il puisse obtenir son DESO
	C.3 Possibilités d'emplois et de formation	C.3.1 Présence de stratégies publiques et de formation complètes dispensées par des organismes communautaires, menant à l'intégration graduelle dans la population active	Oui	- Par l'entremise du Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell, Emploi Ontario, les services d'emplois de la Cité collégiale (Programmes d'emploi Ontario) et TR Léger - Le jeune doit quand même fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 17 ans, selon la loi - Les programmes du CEFEO, du Centre Moi j'apprends, ainsi que du CAP sont disponibles pour aider les jeunes à « raccrocher »
		C.3.2 Soutien accru des programmes communautaires d'emploi et de formation	Oui	- La plupart des organismes qui offrent des services aux jeunes le font dans les limites budgétaires des ressources disponibles
		C.3.3 Engagement des employeurs des secteurs publics et privés envers la création de possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes	Oui	- Groupe Convex Prescott-Russell, une entreprise d'économie sociale, si le jeune a terminé le secondaire ou un programme spécialisé (classe professionnelle), dans le cas de jeunes ayant des barrières à l'emploi - Programme d'emplois d'été pour étudiants - Offre diversifiée d'emplois dans les secteurs du commerce au détail ainsi que des programmes d'été de camps de jours, de loisirs (Calypso)
	C.4 Coordination et collecte de données	C.4.1 Concevoir des méthodes de collecte de données qui contribuent à mettre en lumière les enjeux pertinents	Non	- Chaque organisme possède ses méthodes de collecte de données, selon les exigences des ministères
		C.4.2 Financement coordonné à l'échelle municipale, provinciale et fédérale, et aligné sur les besoins communautaires	Non	- Chaque organisme/instance fait une demande de subventions pour obtenir sa part financière pour répondre à des besoins, pas nécessairement pour les jeunes de 16-17 ans

Axes	Composantes	Services	Disponibilité (o/n)	Précisions
		C.4.3 Accentuer la collaboration interne entre les différents ministères	Non	- La loi sur la confidentialité contraint Ontario au travail dans ses discussions qui pourraient être d'une grande utilité et pertinence avec ses homologues travaillant au Service de logement, par exemple. Le consentement d'un participant qui permettrait l'échange d'information n'est pas permis par la loi.
		C.4.4 Collaboration entre tous les intervenants clés au sein de la collectivité	En partie	- Certains organismes collaborent davantage, selon les défis du jeune (Services de toxicomanie, OAT, Association canadienne de santé mentale, Valoris, système scolaire, Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien

Source : Gabarit adapté de *Chez toit* (2009), p.32-33.

Note : Dans les colonnes « disponibilité » et « précisions », les réponses indiquées reflètent la connaissance que nous avons des services offerts pour ce groupe d'âge d'adolescents. Il se peut que des services soient effectivement disponibles mais non connus par Lalande & Associés ni même par les acteurs du milieu qui travaillent auprès de cette clientèle.

12.2 Deuxième groupe – Les femmes à risque de sans-abrisme

Les familles monoparentales et les victimes de violence sont identifiées comme groupe prioritaire par le comité directeur de l'initiative. En lien avec cette préoccupation, le programme Canada-Ontario de logement abordable s'adresse particulièrement aux « ...personnes à faible revenu de 60 ans et plus et/ou aux personnes présentant une condition actuelle en santé mentale et/ou sont victimes de violence conjugale ».

Source : Département des Services sociaux de Prescott-Russell, (2011) *Guide de Fournisseurs de logement, Comtés unis de Prescott et Russell*, p. 4.

Les statistiques démontrent que les femmes sont plus susceptibles d'avoir charge des enfants advenant l'éclatement du couple, et plus susceptibles d'être les victimes de violence conjugale. Elles sont aussi plus sujettes au veuvage, en raison de leur plus longue espérance de vie. Ces circonstances font qu'elles se retrouvent plus fréquemment que les hommes chef de famille monoparentale. Malheureusement, encore de nos jours, leur revenu est généralement moindre que celui des hommes, ce qui précarise davantage leur situation de logement.

12.2.1 Mesures de prévention au sans-abrisme qui s'adressent aux femmes

Le tableau suivant présente des services et programmes qui ne s'adressent pas exclusivement aux femmes monoparentales. Dans certains cas, elles s'adressent à la population en général mais les femmes peuvent en bénéficier. Également, les services et programmes ne sont pas exhaustifs.

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
Maison Interlude House	Céline Pelletier, Directrice générale Sylvie Gravel, Coordonnatrice	Service d'hébergement pour femmes victimes de violence Ligne de crise et d'écoute Le service d'approches pour les femmes Appui transitoire et soutien au logement Projet Main dans la main Activités de sensibilisation et d'éducation communautaire	- Offre un lieu sécuritaire, accueillant et accessible; - Soutien, aiguillage et informations offerts 24 hres/24, 7 jours/semaine - Services permettant à la femme de vivre en sécurité dans la communauté - Accompagnement par un plan individuel pour sortir de la violence mais sans hébergement - Soutien pour trouver un logement convenable, aide à la préparation d'un budget, retour aux études - Soutien pour sortir du cycle de la violence et être davantage autonome - Soutien de bénévoles pour le transport et le gardiennage - La marche : La rue, la nuit, Femmes sans peur - Diverses présentations pour le milieu scolaire et communautaire pour promouvoir une vie sans violence
Banques alimentaires sur l'ensemble du territoire de Prescott et Russell		Dépannage alimentaire	- Permet à toutes personnes de pouvoir obtenir de la nourriture dans des situations d'urgence
Centre Novas	Anne Jutras, Directrice générale	Programme de prévention et de sensibilisation	- Diverses présentations et animations d'ateliers pour la communauté de P-R et les jeunes dans les écoles

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
		La rue, la nuit, femmes sans peur Ateliers thématiques	- Marche annuelle pour sensibiliser la population à la violence faite aux femmes - Atelier pour gérer son stress
Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell Bureaux : Hawkesbury et Rockland	Marie Latrémouille et Ann Gauthier-Jones, superviseures	Accompagnement à la recherche d'un emploi Seconde carrière Transition 55 ans et plus Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes	- Services liés à la recherche d'un emploi - Formation professionnelle afin d'obtenir la formation nécessaire dans un métier en demande - Initiative ciblée vers les travailleurs.ses âgés.es pour les soutenir spécifiquement dans leurs défis de trouver un emploi - Nouveau programme qui permet aux jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni à l'école ni en emploi de suivre un stage de 4 à 6 mois, chez un employeur, afin d'acquérir des compétences et de l'expérience
La Cité collégiale, Emploi Ontario, bureau d'Embrun	Josée Lavigne (commis à la réception) Conseillers : André Rouleau Marie France Synnott Chantal Chevrier	Accompagnement à la recherche d'un emploi Seconde carrière Transition 55 ans et plus	- Services liés à la recherche d'un emploi - Formation professionnelle afin d'obtenir la formation nécessaire dans un métier en demande - Initiative ciblée vers les travailleurs.ses âgés.es pour les soutenir spécifiquement dans leurs défis de trouver un emploi

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
		Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes	- Nouveau programme qui permet aux jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni à l'école ni en emploi de suivre un stage de 4 à 6 mois, chez un employeur, afin d'acquérir des compétences et de l'expérience
Centre Moi j'apprends	Louise Lalonde, Directrice générale	Formation de base Alpha familiale De bons moments avec mon enfant Lire et écrire à la maison	- Offre des cours de français, calcul, atelier de développement personnel, apprentissage informatisé, - Programme préparatoire à la maternelle - Replacer le parent dans le triangle de l'éducation de son enfant - Prêt de trousseaux thématiques aux familles qui en font la demande - Programme qui s'adresse aux parents qui ont des enfants qui sont en apprentissage de la lecture. - Huit ateliers pour impliquer les parents dans le développement des habitudes nécessaires à l'apprentissage de la lecture, du calcul et de l'écrit
Le Centre d'apprentissage et de perfectionnement	Diane Dugas, Directrice générale	Pour Elles	- Programme spécialisé pour les femmes permettant de préparer un retour aux études ou une réintégration sur le marché du travail tout en consolidant leur sentiment

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
		Centre d'aiguillage pour la formation aux adultes	d'appartenance à leur communauté. - Faciliter le retour en formation des adultes des comtés unis de Prescott et Russell dans l'Est ontarien
Clinique juridique populaire de Prescott-Russell	Manon Bédard, conseillère	Services juridiques liés à leur mandat	- Soutien aux personnes admissibles qui leur permettrait d'éviter l'expulsion du logement
Centre d'éducation et de formation de l'Est ontarien	Roxane Berthelot, Directrice	Programmes de formation, d'éducation	- Accompagnement pour obtenir le DESO - Divers programmes de formation sont également disponibles
TR Léger School of Adult, Alternative and Continuing Education		Programmes de formation, d'éducation Recherche d'emplois	- Accompagnement pour obtenir le DESO
Association canadienne de santé mentale	Johanne Renaud, chef d'équipe	Ateliers offerts dans la communauté	- Divers ateliers pour les milieux de travail, milieux scolaires et la communauté en général sur la santé mentale
Services de toxicomanie de Prescott-Russell	Sylvie Desjardins, conseillère Benoît St-Jean, conseiller	Maman et moi cheminons ensemble Programme de logement avec services de soutien Gestion personnelle de ma santé (GPS)	
Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté	Brigitte Williams, superviseure	Apprendre par le jeu Mathématiques en famille	- Un centre de ressources pour les familles où les enfants de la naissance à 6 ans peuvent interagir et apprendre tout en s'amusant. - Présente des jeux et des activités qui renforcent les aptitudes et permettent d'explorer les concepts mathématiques

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
		La lecture, c'est amusant	- Un programme d'éveil à la littératie avec des activités éducatives, jeux, bricolages, coloriages, histoires, comptines, chansons et fiches d'activités
		À vous de jouer	- Un programme d'habiletés parentales pour enrichir l'interaction parent-enfant, promouvoir les habiletés sociales et langagières et permettre l'éveil de la littératie familiale
		Club des enfants actifs	- Un programme parent-enfant pour prioriser l'activité physique ainsi que l'importance d'une bonne alimentation
		Couches et formules	- Initiative qui soutient les familles vulnérables afin de les encourager à bénéficier des programmes de l'organisme
Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell	Beverley Byrne Reistma Directrice de services Marc Poliquin, superviseur	Programmes d'intervention dans les écoles et au CEFEO	- Présence d'intervenants pour soutenir les jeunes, dont des femmes, dans l'ensemble de leurs besoins de stabilité

12.3 Troisième groupe – Les personnes âgées à risque de sans-abrisme

Les données attestent le vieillissement de la population canadienne. Du fait de l'exode urbain des jeunes désireux de poursuivre leurs études ou à la recherche de travail, les régions rurales sont encore davantage touchées par cette tendance démographique. En raison de la qualité des emplois disponibles, plusieurs travailleurs ruraux n'ont pas accès à un régime de retraite de l'employeur. Les revenus fixes qu'ils tireront à la retraite sont peu propices au maintien d'un logis. Puisque les rendements sur leurs économies sont particulièrement anémiques depuis quelques années, leur patrimoine s'accroît à un rythme inférieur à l'inflation, créant un appauvrissement réel. Songeons seulement au coût d'un logement, et aux charges associées aux services publics et municipaux (chauffage, électricité, taxes foncières), et autres frais courants du quotidien, qui doivent être payés avec un dollar dévalué.

La croissance des centenaires - Des statistiques qui incitent à l'action

- De plus en plus de Canadiens atteignent l'âge de 100 ans, conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie. Le Recensement de 2011 a dénombré 5 825 personnes âgées de 100 ans et plus, comparativement à 4 635 en 2006 et à 3 795 en 2001, au Canada.
- Entre 2006 et 2011, le taux de croissance démographique des centenaires se situait à 25,7 %, le deuxième taux de croissance en importance de tous les groupes d'âge de la population canadienne après le groupe d'âge des 60 à 64 ans (+29,1 %). Le taux de croissance de la population de centenaires a fréquemment été l'un des plus élevés de tous les groupes d'âge au cours des 40 dernières années.
- De récentes projections démographiques de Statistique Canada révèlent que le nombre de centenaires continuera probablement d'augmenter au cours des prochaines années. En 2031, le nombre pourrait se situer à plus de 17 000 et en 2061, à près de 80 000, alors que la plupart des cohortes de baby-boomers auront atteint l'âge de 100 ans. En outre, l'espérance de vie devrait continuer de croître au Canada au cours des prochaines décennies, augmentant ainsi les probabilités d'atteindre l'âge de 100 ans.
- Plus de femmes que d'hommes atteignent l'âge de 100 ans puisqu'à tout âge, les femmes jouissent de plus faibles taux de mortalité que les hommes. En 2008, l'espérance de vie à la naissance était de 78,5 ans pour les hommes et de 83,1 ans pour les femmes.

Source : Extrait de Statistique Canada, www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-311-x/98-311-x2011003_1-fra.cfm, consulté le 20 février 2013.

Pour Prescott-Russell, cela laisse présager une cohorte croissante de personnes âgées, qui auront la possibilité d'étirer leur retraite sur environ 40 ans, avec de maigres revenus, des problèmes de santé grandissants, un besoin croissant de services de soutien, et des enfants qui pourront difficilement les aider puisqu'ils n'habitent plus dans la région. Il y a lieu d'être préoccupé par la capacité des services sociaux et communautaires à répondre à l'explosion des besoins, à brève échéance.

12.3.1 Mesures de prévention du sans-abrisme actuelles qui s'adressent aux personnes âgées

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
Services communautaires de Prescott-Russell	André Bruneau	Amitel - Télé-bonjour	- Service de sécurité téléphonique quotidien offert par des bénévoles
		Visites amicales / télé-jase	- Service bénévole visant à offrir une présence personnelle ou téléphonique
		Services d'intervention et d'assistance	- Offrir un soutien aux personnes âgées vulnérables - Intervenir dans les situations critiques, stabiliser ces situations et établir un plan à long terme

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
		Accompagnement-transport (payable par la clientèle)	- Service de déplacement individualisé adapté aux besoins de la clientèle
		Dîners communautaires (payable par la clientèle)	- Repas nutritifs suivis d'activités sociales - Activité mensuelle qui permet aux personnes âgées de socialiser, évitant ainsi les situations d'isolement
		Entretien ménager (payable par la clientèle)	- Service de travaux ménagers légers et/ou travaux plus complexes
		Popote roulante (payable par la clientèle)	- Service bénévole de livraison de repas à domicile (certains secteurs géographiques de P-R ne sont pas desservis)
		Programmes de jour (personnes âgées)	- Activités sociales, récréatives et éducationnelles dans les communautés de P-R qui encouragent l'autonomie, l'estime de soi et visent à éliminer l'isolement des personnes âgées
		Soutien aux aidants (relève / courtage) (payable par la clientèle)	- Service de soutien fourni au domicile du client pour donner du répit à la famille ou aux amis qui assurent les soins tels que la surveillance du client, les soins personnels, des travaux ménagers légers et la préparation des repas
		Système d'assistance personnelle	- Signale automatiquement jusqu'à 4 numéros de téléphone (parents, de voisins, amis) afin

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
			d'alerter un proche pour secourir la personne âgée potentiellement en détresse
Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain	On communique avec la réception pour obtenir de l'information ou un service	Soins en établissement	- Coordination d'options de logement pour les personnes ne pouvant plus gérer/demeurer dans leur domicile
Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté	Sheila Lacroix, superviseure	Volet Outreach	- Services de préposés aux soins personnels destinés aux adultes ayant une limitation physique permanente * Ce service n'est pas exclusif aux personnes âgées
Bayshore soins à domicile	Communiquer avec la réception de l'entreprise	Programmes de soins et soutiens à domicile	- Permet aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps à domicile, évitant ainsi les situations de sans-abrisme
Carefor Services et soins de santé communautaires	Communiquer avec la réception de l'entreprise	Programmes de soins et soutiens à domicile	- Permet aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps à domicile, évitant ainsi les situations de sans-abrisme
Extendicare Canada Inc	Communiquer avec la réception de l'entreprise	Programmes de soins et soutiens à domicile	- Permet aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps à domicile, évitant ainsi les situations de sans-abrisme
Paramed Soins de santé à domicile	Communiquer avec la réception de l'entreprise	Programmes de soins et soutiens à domicile	- Permet aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps à domicile, évitant ainsi les situations de sans-abrisme
Croix-Rouge canadienne	Gisèle Charbonneau	Logements avec services de soutien pour des adultes en grande partie âgés et ayant des limitations physiques	- Soutien à domicile dans des logements adaptés - Permettent aux résidents de demeurer autonome le plus longtemps possible

Organismes	Personnes-ressource	Programme	Description
Gouvernement fédéral		Pension de la sécurité de la vieillesse	- Revenu fixe pour personnes de 65 ans et plus
Gouvernement fédéral		Supplément de revenu garanti	- Assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu

12.4 La prévention et le plan d'action décennal du Service de logement

La prévention est l'un des enjeux stratégiques retenu, en cours d'étude, par le comité directeur. Conséquemment, la prévention constitue l'un des axes stratégiques qui composent le plan d'action décennal suggéré au Service de logement. Divers objectifs, activités et actions s'adressant aux clientèles prioritaires sont énoncés dans ce document. Leur réalisation demeure conditionnelle aux ressources financières, humaines et matérielles auxquelles aura accès le Service de logement du GSMR et ses partenaires.

13.0 La vision communautaire du logement abordable

13.1 Les rencontres individuelles

Ayant recueilli les propos de personnes vulnérables issus de divers segments de la communauté, Lalande & Associés s'est affairée à synthétiser la vision d'acteurs communautaires intéressés à la cause du logement. Pour ce faire, des entrevues individuelles eurent cours avec des représentants de divers secteurs d'activités :

- Association des résidences / centres d'accueil
- Bureau de santé de l'Est de l'Ontario (Inspection des établissements de services alimentaires)
- Bureau régional de Hawkesbury du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Centre de santé communautaire de l'Estrie (Programme Vieillir chez soi)
- Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell
- Centre éducation et de formation de l'Est ontarien
- Centre Urgel Forget
- Clinique juridique populaire de Prescott-Russell
- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
- Corporation municipale de logement à but non lucratif
- Croix-Rouge canadienne
- Département des Services sociaux /GSMR des Comtés unis de Prescott et Russell (volets Ontario au travail et Services de garde)
- Département de l'urbanisme des Comtés unis de Prescott et Russell
- Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté de Prescott-Russell
- Maison Interlude House
- Montfort Renaissance (Hawkesbury)
- Ontario au travail
- Police provinciale de l'Ontario, détachement de Hawkesbury
- Résidente locale liée aux Premières Nations, Métis et Inuits – PNMI
- Promoteurs ayant participé aux vagues de financement de logement abordable
- Représentants de l'Association canadienne de santé mentale, secteur Champlain est
- Représentant de la communauté anglophone
- Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario
- Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario
- Services communautaires de Prescott-Russell
- Services de toxicomanie de Prescott-Russell
- Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell

Les informations retirées de ces diverses rencontres sont disséminées au sein de cette étude. Nous souhaitons souligner l'apport de ces divers interlocuteurs à la richesse du présent rapport.

13.2 La rencontre communautaire d'avril 2013

Dans le cadre de la Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance, il fut organisé, le 11 avril 2013, une rencontre des acteurs communautaires. Cette activité avait

pour but d'ouvrir le sujet aux forces vives de la communauté et d'explorer des pistes de solutions communes. Une trentaine d'intervenants ont participé.

Organismes	Participants
Association canadienne de santé mentale 613.686.4379	Hélène Roy Courriel : RoyH@cmha-east.on.ca
Banque alimentaire centrale de Hawkesbury 613.636.0666	Ronald Quan Jeanne Charlebois Courriel : infobach@rogers.com
Centre communautaire de santé mentale de Prescott-Russell 613.446.5139	Pascale Lavigne Courriel : pascalelavigne@montfort.on.ca
Centre éducation et de formation de l'Est ontarien 613.764.7332	Nathasha Larocque-Zaloum Courriel : nathasha.larocque-zaloum@eduoptions.ca
Centre Novas 613.764.5700	Laurraine Dorion Courriel : laurraineg@centrenovas.ca
Clinique juridique populaire de Prescott-Russell 613.632.1136	Pierre-Étienne Daignault Courriel : daignap@lao.on.ca Manon Bédard Courriel : bedardm@lao.on.ca
Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes 613.675.1991	Sylvie Bisson Courriel : sylvie.bisson@ontario.ca
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario 613.632.6059	Carolyne Denis Courriel : carolyne.denis@cepeo.on.ca Julie Delorme, Stagiaire
Groupe Action pour l'enfant, la famille et la communauté 613.632.7837	Gilles Fournier Courriel : gfourrier@groupeaction.ca
Le Phénix 613.679.1244	Judith Parisien Courriel : jparisien@lephenix.on.ca
Service de logement (GSMR) 613.675.4642	Alain Lacelle Courriel : alacelle@prescott-russell.on.ca Isabelle Péladeau Courriel : ipeladeau@prescott-russell.on.ca Véronique Pagé Courriel : ypage@prescott-russell.on.ca
Maison Interlude House 613.632.1131	Céline Pelletier Courriel : cpdg@maisoninterludehouse.ca
Meilleur départ 613.675.4619	Josée Latulippe Courriel : latujo@csdceo.on.ca
Membre du comité des Services sociaux (élus) Tél : 613.524.5486	François St-Amour Courriel : fstamour@nationmun.ca
Ontario au travail (GSMR) 613.675.4642	Jo-Anne Poirier Courriel : jpoirier@prescott-russell.on.ca Anne-Marie Millette Courriel : AMMillette@prescott-russell.on.ca Patricia Hoffman Courriel : phoffman@prescott-russell.on.ca
Bureau régional du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) 613.632.1171	Daniel Couture Courriel : daniel.couture@ontario.ca
Préfet des Comtés unis de Prescott et Russell 613.632.0106	René Berthiaume Courriel : rene@hawkesbury.ca
Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario 613.407.5181	Élise Edimo, Courriel : elise.edimo@cesoc.ca Mayra Gutierrez Courriel : mayra.gutierrez@cesoc.ca

Organismes	Participants
	Ouiza Nedjimi Courriel : nedjimiouiza@gmail.com
Service de crise de Prescott-Russell 613.632.9005	Tina Lafrance Courriel : tlafrance@hgh.ca
Services de toxicomanie de Prescott-Russell (STPR) 613.632.1415	Benoît St-Jean Courriel : benoitstjean@aseo-steo.org Sylvie Desjardins Courriel : sylviedesjardins@aseo-steo.org
Services sociaux (GSMR) 613.675.4642	Anne Comtois-Lalonde Courriel : ACLalonde@prescott-russell.on.ca
Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell 613.673.5148	Amélie Provost Courriel : APrevost@valorispr.ca

L'après-midi, chargé d'échanges mobilisateurs, a mené à la production d'un compte-rendu que le lecteur retrouvera sur le cd d'accompagnement. Les thèmes traités concernaient :

Station 1 - Le logement abordable dans Prescott-Russell

Station 2 - Les personnes ayant une limitation / mobilité réduite

Station 3 : Reconnaissance de l'itinérance

Station 4 : La prévention de l'itinérance

Station 5 : Les programmes et services actuels

Le rapport d'intervention compte près de quarante pages. Il est inséré à l'onglet « Rencontre des acteurs », dans le document d'accompagnement. Nous en encourageons la lecture à quiconque s'intéresse à la cause du sans-abrisme dans Prescott-Russell, les suggestions ayant été formulées à chacune des cinq tables de discussion s'avèrent fort pertinentes.

Pour clore l'après-midi, les participants ont collaboré à relever les éléments susceptibles de rendre une communauté attrayante aux yeux d'une personne à risque de sans-abrisme. Ce travail a mené à l'élaboration d'un classement des communautés attrayantes de Prescott-Russell, tableau qui fut présenté précédemment dans cette étude. Rappelons pour le moment que, à la lumière de ces éléments, les communautés suivantes furent identifiées comme possédant le plus grand potentiel d'attraction pour une personne vulnérable à l'échelle régionale :

Rang	Communautés
1	Hawkesbury
2	Rockland
3	Embrun
4	Casselman
5	Alfred
	Vankleek Hill

Enfin, comme dernière activité, les participants furent invités à formuler, à tour de rôle, les initiatives qu'ils souhaiteraient voir inscrits dans les cartons des décideurs publics. Ces propositions furent ensuite priorisées par les participants. Elles sont présentées ci-dessous en ordre de popularité. Soulignons que la première suggestion, en particulier, recueillit un accueil très favorable de l'assistance. Précisons que la plupart de ces suggestions sont incluses dans le plan d'action décennal.

- **Reconnaître aux CUPR le statut de maître d'œuvre régional du volet logement abordable, de sorte à canaliser les énergies des organismes, à soutenir les initiatives collectives, et à assumer un rôle de gouvernance**
- Implanter un guichet de services unique
- Répartir les hébergements d'urgence à l'échelle des Comtés
- Se doter d'un centre d'hébergement pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale
- Accroître le bassin de professionnels en santé mentale, dans la région
- Implanter un centre de répit pour les aidants naturels, regroupant des services de soutien
- Recruter un travailleur de rue
- Sensibiliser la population à la réalité des personnes à risque de sans-abrisme de sorte à combattre les préjugés et favoriser l'inclusion
- Accroître l'ampleur des soins de santé à domicile
- Accroître l'offre de logements multi-résidentiels
- Adopter, à l'échelle municipale, des politiques favorables aux développeurs de logements abordables
- Répartir des centres de formation à l'échelle des Comtés afin d'habilité la population à risque de sans-abrisme
- Accroître le niveau de subvention des programmes de logements publics/ logements abordables
- Améliorer l'accès aux ressources collectives (logements abordables et autres programmes)
- Déléguer davantage de pouvoirs aux inspecteurs de logements
- Établir et veiller au respect de normes de qualité applicables aux unités de logement abordable
- Promouvoir les services de logement abordable
- Intégrer les données et les services dans un esprit de collaboration, de sorte à optimiser l'expertise et la performance du système
- Promouvoir, auprès des personnes à risque, l'éducation professionnelle comme porte d'entrée aux métiers
- Constituer des tables communautaires permanentes, formant une constellation appelée à soutenir la cause du logement dont une table citoyenne dédiée à la cause du logement
- Faciliter la construction de coopératives d'habitation
- Offrir de la formation aux personnes âgées (Thèmes : finances, sensibilisation aux services offerts)
- Sensibiliser les communautés de Prescott-Russell aux avantages de l'inclusion

14.0 Le « Regional Housing Needs Assessment Study » et ses retombées

Les besoins en logement de la population constituent une source de préoccupation récurrente pour les instances régionales. Ce souci d'utiliser stratégiquement les ressources publiques trouve écho dans une récente étude sur le logement régional. Réalisée par SHS Consulting, en collaboration avec *Refact Consulting*, et intitulée « *Regional Housing Needs Assessment Study* », l'analyse fut déposée à la table du Conseil des élus (Comtés unis de Prescott et Russell) en décembre 2009. En plus d'une myriade de données statistiques, ce travail identifiait les carences en matière de logement à l'échelle de Prescott-Russell. Les auteurs y proposaient également une diversité d'axes stratégiques et d'actions potentielles destinée à y remédier.

En conclusion, le document identifiait à l'époque six déterminants de la situation du logement dans Prescott-Russell:

- La population croît à un rythme varié, selon la municipalité. La demande crée pression sur le logement, et les coûts afférents.
- La croissance socio-économique diversifiée des municipalités fonde des besoins tout aussi divergents. Les mesures doivent donc être adaptées aux contextes régionaux.
- Quant à la population de Prescott-Russell, elle croît à un rythme accéléré. Les services offerts auront par ailleurs à s'adapter à cette mouvance démographique de fond.
- Le marché du logement locatif s'amenuise, faisant pression sur les prix.
- L'offre de logements locatifs abordables émanant du secteur privé s'affaïsse.
- L'aide publique et communautaire offert aux ménages vulnérables ne comble pas les besoins élémentaires de cette population.

Source: *SHS Consulting & al., p.111*

À la lumière de nos travaux, ces observations demeurent toujours aussi probantes, en 2013.

14.1 Plan de logement 2009 - Bilan des réalisations

Plus de trois ans se sont écoulés depuis l'étude de *SHS Consulting*, et il s'avère fort intéressant de constater les progrès en matière de logement dans Prescott-Russell. Pour dresser ce bilan, nous rappelons ci-dessous les orientations stratégiques formulées dans le « *Regional Housing Needs Assessment Study* » de décembre 2009. Dans un même temps, nous évaluons les accomplissements qui en ont découlé et qui sont en lien avec les cibles centrales de la présente étude, soit :

1. Les personnes itinérantes trouvent et gardent un logement; et
2. Les personnes à risque de devenir itinérantes conservent un logement.

Note : Le document de référence Regional Housing Needs Assessment Study fut produit en anglais, et il ne fut pas jugé utile de le traduire suite au dépôt. Les éléments stratégiques sont donc reproduits ci-dessous dans leur langue d'origine, afin d'éviter d'en compromettre la portée.

14.1.1 Strategic Direction #1 – Managing growth and diversity

Objective 1.1:		Addressing the inequity of uneven growth and preserving opportunities for future growth	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
1.1.1	Encourage the City of Clarence-Rockland, through its Official Plan, to consider adding a policy that specifically references the need to ensure an adequate supply of residential land for a period of 10 years and a 3-year supply of registered or draft approved lands.	<p>-Le Service du logement (CUPR) a commenté l'ébauche du plan officiel de Clarence-Rockland pour que soit ajouté des clauses incitant la municipalité à créer des logements abordables sur son territoire.</p> <p>-Sous l'axe « Housing », à l'article 4.10 de ce document, on reconnaît le défi qu'occasionne la création de logements abordables dans une communauté en essor. On y reconnaît également l'insuffisance des logements abordables dans la cité de Clarence-Rockland, ainsi que la nécessité d'introduire des incitatifs au développement de pareilles unités.</p>	<p>-Les responsables du Service de logement ont pris connaissance de l'ébauche du plan officiel de la Cité de Clarence-Rockland. Suite à cette lecture, il est projeté d'effectuer une représentation auprès des élus de la Cité pour introduire des mesures visant à encourager l'offre de logements abordables dans Clarence-Rockland.</p>
1.1.2	Encourage local municipalities to support regional targets by developing policies which contribute to an adequate mix of housing, including tenure and type.	<p>- Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p>	<p>-Des discussions entre le Service de logement et le département d'urbanisme des Comtés unis permettraient d'introduire des indicateurs de performance concernant le logement abordable.</p> <p>-Il serait opportun de suggérer des objectifs réalistes aux municipalités et d'encourager les décideurs à établir leurs propres cibles en matière de logement abordable.</p> <p>-Les développeurs/promoteurs sont des acteurs clés : on peut difficilement imposer des cibles aux promoteurs; ils doivent trouver dans le projet un intérêt personnel.</p> <p>-L'énoncé de politiques favorables au logement abordable facilite la tâche aux élus.</p> <p>-Les municipalités sont conscientes de l'offre et de la demande sur leur territoire; on commence à voir davantage de multi-logements.</p> <p>-Le rythme de reconversion des logements abordables en condo aurait beaucoup ralenti depuis 5 ans.</p> <p>-Le GSMR souhaiterait recommander que les projets de conversion d'unités existantes soient soutenus par une analyse de besoins; la ville d'Ottawa possède de tels critères.</p>
1.1.3	Encourage local municipalities, builders and other involved in new housing development to consider building small lot singles, linked bungalows, maisonnettes, quad/six-plexes, and other affordable housing forms.	<p>-Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p> <p>-On privilégie laisser agir les forces du marché, en égard à l'offre et à la variété de logements.</p>	<p>-Le GSMR pourra encourager un zonage propice à accueillir des semi-détachés ou du multi-logement.</p> <p>-Le GSMR pourra inviter les municipalités à préconiser un niveau de taxes foncières avantageux pour les types de propriétés sujettes au logement abordable.</p> <p>-Il importe de sensibiliser les promoteurs d'envergure.</p> <p>-Il faut privilégier l'accroissement de l'offre d'unités abordables près des services.</p>

Objective 1.1:		Addressing the inequity of uneven growth and preserving opportunities for future growth	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
1.1.4	Encourage local municipalities in high growth areas to consider implementing inclusionary zoning policies to help create affordable housing opportunities in their communities.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour	-Il pourra être utile d'appuyer la construction de logements intercalaires (mixte de types d'habitations) afin de contribuer à l'inclusion des résidents. -Les droits de la personne reconnaissent un devoir d'inclusion, mais une fois la réglementation municipale adoptée, on ne peut zoner la population. -Les logements intergénérationnels, genre « In-law Suite », pourraient constituer une alternative à l'hébergement de personnes âgées dans l'avenir. -Concernant les 2e unités, la politique est enchâssée au plan officiel.
1.1.5	Encourage local municipalities to promote the creation of rental housing using tools/initiatives such as adaptive reuse, with an emphasis in village areas, especially in existing commercial buildings experiencing ongoing vacancies.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour	-Le document <u>Dans la zone : Logement, droits de la personne et planification municipale</u> , produit par la Commission ontarienne des droits de la personne (2012) décrit l'éventail des pouvoirs à la portée des municipalités. Ce document est résumé plus loin dans l'étude. -À Hawkesbury, il serait possible d'aménager des logements à l'étage (2e niveau) des immeubles commerciaux.

Objective 1.2:		Meeting the needs of an aging and diversifying population	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
1.2.6	Work with local municipalities to encourage developers to build a range of housing options for seniors/older adults (i.e. Abbeyfield, life lease, garden suites).	-Aucune réalisation spécifique à ce jour. -Insuffisance des ressources financières pour mener cette activité.	-Il est prévu aborder ce volet dans le plan de logement 2013-23. - Des corporations de logement pourraient se montrer intéresser à contribuer à l'offre de logements pour personnes âgées, sous certaines conditions, dont le Centre J. Urgel Forget, à Embrun (Gérante : Mme Francine Martel).
1.2.7	Work with the Champlain Local Health Integrated Network to ensure sufficient Aging in Place funding is available now and in the future for UCPR's aging population.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour. -Le RLISS est difficilement joignable par le personnel du Service de logement.	-Encourager la stratégie "Vieillir chez soi". -Identifier une ressource du RLISS et tisser des liens avec elle.
1.2.8	Work with local municipalities to promote the principles of Flex Housing in new housing units both in high growth areas as well as areas where there are opportunities for infill and intensification.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour.	-Le Service de logement pourra promouvoir le logement multi générationnel auprès des urbanistes et des promoteurs. -Ce scénario doit obtenir l'aval des élus. Ces derniers pourraient ne pas souhaiter imposer des ratios de logement abordable aux promoteurs désireux de réaliser des projets.
1.2.9	Through the Accessibility Advisory Committee, update the UCPR Accessibility Plan (2003) and Action Plan to incorporate the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA 2005) and its related documents, including the Built Environment Standards.	-Chaque municipalité détient un comité accessibilité, fruit de la mise en place des diverses normes de la loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario. -Le superviseur du Service de logement (Alain Lacelle), préside le comité d'accessibilité de Prescott-Russell (les projets pilotés sont de nature publique). -Le premier volet d'une formation axée sur le Service à la clientèle fut dispensé au personnel du GSMR. -Le second volet de la formation, portant sur la Norme intégrée : Transport, Ressources humaines (dotation, mesures d'accommodation), et Communications, est en cours (mai 2013). -L'offre d'un 3e volet de formation, traitant du milieu bâti, est projeté (consultation à venir). -Il n'existe pas de relations entre le comité et les besoins communautaires, le mandat ne portant que sur les propriétés appartenant au GSMR.	-Le Service de logement pourrait mettre en place des mécanismes permettant une vigie sur l'évolution des besoins communautaires, sur l'ensemble du territoire.
1.2.10	In collaboration with the Accessibility Advisory Committee, investigate opportunities to provide support and education on new and existing developments under the AODA.	-Une formation sur le sujet est offerte par l'entremise du Phénix, au personnel du GSMR, aux élus et aux gérants des corporations.	-Il n'existe aucun lien direct entre cette activité et le projet actuel.

Objective 1.2:		Meeting the needs of an aging and diversifying population	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
1.2.11	Establish accessibility guidelines for affordable housing, in keeping with the Ontarians with Disabilities Act and the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act's standards, and as a condition of funding, require modified units to be included in United Counties funded or assisted affordable housing projects.	-Les lignes directrices de ce volet sont dictées par le ministère, et liées à une subvention.	-Le GSMR pourra influencer le MAML, à la lumière des besoins identifiés, de sorte à orienter les lignes directrices des programmes.

14.1.2 Strategic Direction #2 – Stabilizing, revitalizing and increasing affordable housing stock

Objective 2.1:		Protecting the current supply of rental housing	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
2.1.12	Put in place a monitoring system to track the rental housing supply on a regular basis using available data (CMHC, Census, assessment data, etc.).	-Aucune réalisation spécifique à ce jour.	-Une connaissance du marché locatif privé n'est pas jugée utile par le porteur de projet (superviseur du Service de logement) -Un tableau de bord sommaire cerne l'évolution démographique et le nombre de permis de construction émis. -On anticipe ajouter un champ pour consigner le nombre de permis de construction de logements locatifs (reconversion).
2.1.13	Consider enacting policies within the United Counties official plan, and encourage all local municipalities to enact policies in their official plans, which discourage the conversion of rental housing units to condominium and the demolition of affordable private rental housing, where appropriate.	-Le plan officiel (plan directeur) des Comtés unis est présentement en conception. - Un sommaire des mesures « pro-logements abordables » du plan est inséré plus bas.	-Adoption du plan officiel et engagement des municipalités à respecter les mesures favorables au logement qu'il contient.
2.1.14	Explore opportunities to work with landlords to establish guidelines in responding to maintenance and safety concerns of an aging housing stock.	-Cette activité est menée en partenariat avec les municipalités, via l'adoption et l'application de règlements municipaux. -Le personnel du GSMR effectue une visite initiale du logement dont le propriétaire participe au programme supplément au loyer. -Il est permis au locataire d'aviser le Service de logement au besoin.	-Activité à poursuivre
2.1.15	Monitor housing sector discussions, research and policy directions on the impact of expiring social housing operating agreements with a view to establishing a strategic transitioning plan.	- Des ententes sont présentement en cours avec des corporations à but non lucratif. - Les premières de ces ententes arrivent à échéance au cours des prochaines années.	- Il importe d'instaurer des mesures applicables pour les corporations dont les ententes arriveront à échéance. (Première corporation en cause : Corporation de logement à but non lucratif de Plantagenet-Nord/Wendover) -Objectif: Rechercher la viabilité des corporations, au fur et à mesure que les ententes échoient <i>Alternatives considérées:</i> -Reconduire les ententes avec les corporations municipales -Conclure des ententes de supplément au loyer de sorte à maintenir les 687 unités allouées au logement dit « social » -Maintenir la participation des corporations à la liste d'attente; il s'agit de la principale mesure de l'évolution des besoins, et fondement essentiel à l'établissement d'actions performantes.
2.1.16	Work with the local municipalities to develop a model Property Standards By-law so that housing standards across the United Counties meet a minimum level for home owners and renters.	-Cette activité relève des municipalités, non du Service de logement.	-Le porteur de projet (superviseur du Service de logement) n'entend pas reconduire cette activité dans le cadre du plan 2013-2023. -L'harmonisation des normes suppose de nombreux défis.

Objective 2.2:		Revitalizing housing stock that is affordable	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
2.2.17	Explore approaches to leverage the equity within social housing sites including rationalizing and intensifying current social housing sites.	<ul style="list-style-type: none"> -Le GSMR maintient des bases de données servant au monitoring de la situation. -Les cibles du MAML en égard au logement abordable (social) sont reconnues et respectées. -Il y eu ajout, ces dernières années, de 8 unités au projet de Clarence-Rockland. 	<ul style="list-style-type: none"> -À la liste d'attente, il serait utile de rajouter un champ qui témoignerait de la période passée par un participant sur cette liste. -Concernant les corporations municipales à but non lucratif, miser sur la flexibilité que possèdent ces organismes pour maximiser le nombre d'unités de loyer indexé. -Advenant qu'une troisième vague de financement s'annonce, des promoteurs se disent prêts à investir dans la construction de nouvelles unités de logements abordables à Hawkesbury et à Limoges (voir compte-rendu de la rencontre avec les promoteurs, dans les sections précédentes).
2.2.18	Approach CMHC to be the administrator for RRAP in the UCPR area in order to better promote and control which rental units receive funding.	<ul style="list-style-type: none"> -L'activité fut réalisée par défaut; le GSMR a déterminé la distribution du RRAP destinée aux résidences unifamiliales. -Le volet « Accessibilité » des fonds alloués à la rénovation du domicile est intégré au programme. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le RRAP fut reconduit pour 3 ans en 2012. Il viendra à échéance en mars 2015. -La conversion du logement permet aux personnes de conserver leur logement plus longtemps.
2.2.19	Consider hosting a forum, possibly on partnership with CMHC, on the various renovation and energy efficiency programs to help educate residents, housing providers, and private landlords on funding programs currently available.	<ul style="list-style-type: none"> -Le programme fut instigué par le <i>Ontario Power Authority</i>; l'implantation s'effectue de concert avec les commissions d'Hydro 	<ul style="list-style-type: none"> -Demeurer à l'affut des programmes favorisant le logement et y souscrire lorsque l'occasion se présente.
2.2.20	Ensure that the Building Condition Assessments for social housing units are up to date, and maximize the use of funds under the Social Housing Renovation and Retrofit Program (SHRRP) to improve energy efficiency and overall quality of the social housing stock.	<ul style="list-style-type: none"> -L'évaluation des conditions des immeubles fut effectuée en 2009 pour les 12 corporations; les besoins en capital dédié aux rénovations furent étalés sur 20 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> -Concevoir et maintenir une base de données qui servira à monitorer les travaux en infrastructure du GSMR, dont le parc immobilier. -Prévoir l'achat du progiciel fondant la base de données des Services de logement (sujet à l'aval du comité de travail). -Prévoir un partage de la base de données avec le secteur des infrastructures (CUPR).

Objective 2.3:		Increasing the supply of affordable housing	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
2.3.21	<p>Adopt affordable housing targets for new construction of rental and ownership units in the official plan and encourage all local municipalities to include a definition of affordable housing in their official plan, as well as annual affordable housing targets, as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • West: 48 to 68 units • Central-East: 33 to 47 units • Hawkesbury: 10 to 14 units 	<p>-Les cibles mentionnées sont inscrites au plan officiel des Comtés unis, présentement en ébauche.</p> <p>-Le GSMR utilise ces cibles dans le cadre du volet Supplément au loyer du programme PILAO.</p>	<p>-Entre 2014-2023, s'engager dans environ 90 ententes avec des propriétaires privés, menant à l'aménagement d'autant de logements abordables, en conformité avec la distribution indiquée au plan de logement 2009.</p> <p>-Il est prévu que le GSMR investira dans cette activité entre \$76 et 230\$ par mois, par unité.</p>
2.3.22	<p>Encourage local municipalities to permit accessory apartments as-of-right in new development areas as appropriate.</p>	<p>-Le <i>Planning Act</i> provincial permet aux municipalités d'acquiescer à l'aménagement de « pavillons-jardins ».</p> <p>-L'activité est enchâssée au plan officiel des Comtés unis, présentement en ébauche.</p>	<p>-Adopter le plan officiel au cours de l'année 2013.</p>
2.3.23	<p>Encourage local municipalities to promote intensification and infill in villages, as an affordable housing option that meets the needs of low income home owners and renters.</p>	<p>-L'activité est enchâssée au plan officiel des Comtés unis, présentement en ébauche.</p>	<p>-Adopter le plan officiel au cours de l'année 2013.</p>
2.3.24	<p>UCPR to work with local municipalities to investigate the feasibility of putting in place a range of tools that help create affordable rental housing in their communities.</p>	<p>-La réduction du taux de taxe foncière est une mesure incitative utilisée par certaines municipalités dans le cadre de l'implantation de projets de logements abordables.</p>	<p>-Les pouvoirs à la portée des municipalités qui pourront servir de leviers aux initiatives de logement abordable sont présentés plus loin dans le travail.</p> <p>-Le zonage des projets de logement abordable actuel pourrait être re-classifier pour en appuyer la viabilité financière et préserver le parc de logement abordable de Prescott-Russell.</p>
2.3.25	<p>Advocate to the provincial government for funding to support a long-term rent supplement program.</p>	<p>-Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p>	<p>-Il pourra être utile d'organiser, sur une base annuelle, une rencontre avec les ressources ministérielles pour les sensibiliser aux besoins régionaux.</p>
2.3.26	<p>Advocate to the provincial government for funding to support a long-term rent supplement program.</p>	<p>-Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p>	<p>-Privilégier la continuité du programme Supplément au loyer, comme mesure d'accès au logement.</p> <p>-Sensibiliser, de façon ponctuelle, le personnel du ministère à la situation du logement abordable dans P-R.</p>
2.3.27	<p>Continue participating in the Canada-Ontario Affordable Housing Program, including the rental and ownership components.</p>	<p>-Le GSMR s'implique dans les diverses formes qu'a pris ce programme au fil des ans.</p>	<p>-Il est prévu poursuivre l'adhésion à ce programme, maintenant connu sous l'acronyme PILAO, et misant sur un partenariat Ontario/GSMR.</p>
2.3.28	<p>Promote the development of alternatives forms of affordable home ownership models such as rent-to-own, and home ownership co-ops.</p>	<p>-Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p>	<p>-Cette activité ne constitue pas une priorité.</p> <p>-Le GSMR dispose de moyens limités pour concrétiser cette activité.</p>
2.3.29	<p>Investigate the feasibility of establishing Individual Development Accounts (IDAs) and a complementary homeownership program to provide a structured way for low income households to save for a down payment towards the purchase of a home.</p>	<p>-Aucune réalisation spécifique à ce jour.</p>	<p>-Le porteur de projet (superviseur du Service de logement) opine que cette initiative relève du gouvernement provincial. Une implication du GSMR est donc peu probable.</p>

14.1.3 Strategic Direction #3 – Supporting vulnerable populations

Objective 3.1:		Improving supports and access to vulnerable populations	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
3.1.30	Approach the federal government for funding under the Homelessness Partnership Initiative – Outreach Communities stream - to help support the community's planning efforts related to homelessness and those at risk.		-Cette activité constitue l'un des objectifs poursuivis par l'initiative IPIC, au cœur du présent travail.
3.1.31	Advocate to the provincial government for increased funding to programs such as Consolidated Homelessness Prevention Program (CHPP), and the rent bank and energy fund programs to help residents maintain their housing.		-Cette activité constitue l'un des objectifs poursuivis par l'initiative IPIC, au cœur du présent travail.
3.1.32	Work with community agencies to increase the effectiveness of support services such as life skills programming and explore other opportunities to share and enhance resources.	-Ontario au travail, un service sœur, dispense de la formation portant sur les habiletés de vie et les techniques de recherche d'emplois. -Le Service de logement compte sur les services d'une agente de relations communautaires.	-L'accompagnement individuel du participant est privilégié. La formation de groupe s'avère peu pratique, puisqu'il est alors possible d'identifier le participant au programme.

Objective 3.2:		Promote additions to the local supportive housing stock	
No.	Activités (Plan 2009)	Réalisations (2013)	Activités projetées
3.2.33	Work with community agencies to secure funding from the Local Health Integrated Network (LHIN) to increase the number of supportive housing beds/units for vulnerable groups.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour. -Le superviseur du Service de logement déplore l'absence de contacts avec les ressources du RLISS.	-Identifier un responsable du RLISS et maintenir des liens avec cette ressource.
3.2.34	Encourage local municipalities to evaluate their group home by-laws to ensure that they are not acting as an inappropriate barrier to the development of supportive housing.	-Aucune réalisation spécifique à ce jour.	-Aucune action n'est prévue par le Service de logement à moyen terme. -Cette activité est inscrite au plan officiel des Comtés unis présentement en ébauche.

14.2 L'aménagement du territoire – Plan officiel

Les plans officiels décrivent la vision globale des plans et objectifs d'aménagement du territoire. Ils précisent notamment l'approche municipale, ainsi que les mesures et procédures visant à offrir une gamme de types et de densité de logements, dont les revenus abordables destinés aux ménages à faible et modeste revenu. Essentiellement, le **plan officiel** forme et structure l'aménagement du territoire. En ce sens, il impacte directement l'offre de logements.

Le plan revêt une importance stratégique sans égal en matière de logement et d'itinérance. Il constitue la base d'élaboration du cadre stratégique. Il fonde la révision du plan officiel d'aménagement des municipalités. Enfin, il oriente la réglementation ayant trait au zonage.

14.2.1 Le plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell

Le plan officiel des Comtés unis est présentement (mai 2013) au stade d'ébauche. À la section 7.6.1 du plan, on adresse la situation du logement abordable. Nous en présentons ici les faits saillants :

- Le plan encouragera les municipalités à soutenir les cibles régionales par le développement de politiques qui contribueront à un mixte adéquat de logements, incluant une variété de types et de fonctions.
- Le plan encouragera les municipalités, les promoteurs et autres personnes impliquées dans le développement immobilier à considérer construire diverses formes de logements abordables.
- Le plan encouragera les municipalités à forte densité démographique à considérer l'adoption de règlements de zonage facilitant la création de projets de logements abordables dans leur communauté.
- Le plan encouragera les municipalités à promouvoir la création de logements locatifs par la conversion et l'adaptation de bâtiments, spécialement en ce qui concerne les édifices commerciaux aux prises avec un fort taux de vacances.
- Le plan découragera la conversion de logements locatifs en condominiums et la démolition de logements abordables privés, lorsqu'approprié.
- Les municipalités verront à définir le logement abordable. Les cibles de construction de logements abordables, pour des nouvelles unités locatives, sont établies comme suit :
 - Ouest : 48 à 68 unités
 - Centre-est : 33 à 47 unités
 - Hawkesbury : 10 à 14 unités
- Le plan encouragera les municipalités à allouer des appartements accessoires de plein droit dans les nouveaux projets de développements immobiliers, lorsqu'approprié.
- Le plan encouragera les municipalités à préconiser la densification et la réaffectation dans les communautés/villages, comme option économique aux besoins des propriétaires et locataires à faible revenu.
- Le plan encouragera les municipalités à procéder à l'évaluation de leur réglementation afférente aux foyers de groupe, pour veiller à ce que la réglementation ne pose pas barrières au développement de logements de soutien.

Le plan officiel s'intéresse également aux pavillons-jardins et aux deuxièmes unités/Appartements annexes (sections 7.6.3) comme alternatives à la création efficace et peu coûteuse de logements abordables.

Source : Traduction libre du document UCPR Official Plan (Novembre 2012), p. 129-131.

14.3 Le syndrome Pas dans ma cour (PDMC) – Objections communes et argumentaires

Il n'est pas nécessaire de s'enquérir très loin pour réaliser les préjugés, les présomptions et les résistances de la population envers les personnes vulnérables. Les barrières à l'inclusion de ces personnes sont manifestes. Le syndrome, qui dépasse de beaucoup les frontières de Prescott et Russell, porte le nom de « Pas dans ma cour ». Les mêmes objections sont partout avancées, au point où la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a jugé opportun de rédiger un argumentaire visant à recadrer le débat.

Objections	Argumentaire
La valeur de notre propriété va baisser	<ul style="list-style-type: none"> Les études n'ont pas permis de déterminer un lien causal entre l'aménagement de logements abordables et la valeur des propriétés d'un quartier
La densification de notre quartier entraînera trop de circulation	<ul style="list-style-type: none"> Tout projet d'aménagement doit satisfaire aux normes techniques et aux normes d'urbanisme d'une municipalité, qui traitent entre autre de l'achalandage routier
La densification dans mon quartier mettra à rude épreuve l'infrastructure et les services publics	<ul style="list-style-type: none"> Les projets résidentiels à forte densité nécessitent moins d'infrastructure que les nouveaux sites Une concentration d'usagers répartit le coût des services et permet de tirer un meilleur parti des infrastructures en place
Les nouveaux résidents ne s'intégreront pas dans notre quartier	<ul style="list-style-type: none"> Personne n'a à demander la permission pour vivre dans un quartier La législation (Code des droits de la personne de l'Ontario) ne permet pas que l'on « choisisse son voisin » Les logements abordables ont souvent un effet stabilisateur sur le quartier en permettant aux résidents de demeurer dans leur quartier à toute étape de leur vie
Les logements abordables ou les projets d'habitation à plus forte densité gâchent le caractère du quartier	<ul style="list-style-type: none"> Les logements abordables doivent respecter les mêmes normes et contraintes que les autres logements, et donc doivent respecter le cachet du quartier Les promoteurs ont intérêt à bien concevoir leur projet, de sorte à mettre en valeur le quartier plutôt que le déprécier
La construction de logement abordable ou à forte densité entraînera une plus grande criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Les études démontrent que les résidents de quartier en faveur de logement avec services de soutien se plaignent peu de criminalité Le niveau de contrôle et de territorialité des résidents en égard aux espaces publics (ex. Neighborhood Watch) a une plus forte incidence sur le taux de criminalité que la densité ou le niveau de revenu
Notre quartier a déjà sa « juste part » de logements abordables	<ul style="list-style-type: none"> La loi interdit d'exercer de la discrimination Un plan de logement général élaboré par la municipalité soutient la diversité d'un quartier et l'inclusion, et représente un levier contribuant à rehaussant la qualité de vie

Source : Adapté de Fédération canadienne des municipalités (2009), p.4-7.

Contre les résistances symptomatiques du syndrome Pas dans ma cour (PDMC)

La réflexion de la Fédération canadienne des municipalités s'est poursuivie jusqu'à élaborer des stratégies aptes à contre les résistances de la population à l'intégration des personnes vulnérables. Ces stratégies furent assorties de pratiques dites exemplaires, pour illustrer la gamme des possibilités.

Axes stratégiques	Pratiques exemplaires (Best Practices)
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie visant à mobiliser des résidents du quartier • Collaboration avec le promoteur pour optimiser un projet favorable à la communauté • Collaboration étroite avec les gens et organismes qui profiteront le plus de ces logements
Cadre législatif	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement proposé doit satisfaire à toutes les exigences législatives • Le plan municipal vise à implanter des solutions de croissance judicieuse • Élaborer une politique favorable aux logements abordables ou avec des services de soutien pour l'ensemble des quartiers • Établir des politiques favorables à la construction intercalaire (variété de logement dans un même quartier) et à la densification
Planification	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une stratégie globale de logement pour la municipalité qui considère les besoins et la demande pour divers types de logement • Recenser les quartiers résidentiels, selon les lignes directrices en matière d'urbanisme, et établir un zonage de droit facilitant les projets d'aménagement de certains types de logement, de services et de densité • Élaborer des plans intégrés à long terme (plan officiel, plans communautaires et plans directeurs) qui établiront des liens entre l'infrastructure et l'utilisation du territoire
Cohabitation harmonieuse	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une certaine homogénéité sociale à l'échelle de chaque bâtiment • Préserver l'intimité des résidents • Viser une uniformité architecturale du projet d'aménagement • Veiller à ce que les espaces publics et semi-publics soient suffisants et clairement délimités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer à mobiliser la population tôt dans le projet • Favoriser la participation aux assemblées publiques en veillant à la logistique (endroit, date, heure, espace, méthode) • Lors d'assemblées publiques, les participants sont informés que seuls les commentaires respectueux sont écoutés et aucune remarque discriminatoire n'est tolérée • Mettre un visage sur le projet (structure architecturale, profil des usagers, intégration du projet dans le quartier) • Fournir des exemples de projets d'aménagement similaires ayant connu du succès • Souligner les avantages du projet pour la communauté • Créer un comité consultatif communautaire • Recourir aux médias pour diffuser des messages positifs • Adapter son vocabulaire en fonction de l'auditoire • Bien connaître les faits et l'historique • Identifier les champions du projet à l'échelle communautaire, et les rallier à la cause • Inviter des experts indépendants à s'adresser à la communauté (avocats, ingénieurs, préservation du patrimoine, écologistes) • Élaborer un plan de communication et de changement • Éviter de présumer de l'engagement communautaire • Éviter de sous-estimer la résistance et les préoccupations

Axes stratégiques	Pratiques exemplaires (Best Practices)
	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser diverses techniques pour mobiliser la population (site Web, envois postaux) • Proposer des choix à la communauté • Être prêts aux compromis • Miser sur l'aspect kinesthésique de la communication : Certains individus ont besoin de voir, d'entendre et de toucher pour visualiser les résultats finaux • Offrir l'opportunité aux résidents de discuter franchement • Créer des possibilités d'éducation dans un cadre neutre et impartial
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Être prêts à ajuster les budgets, si jamais des délais imprévus viennent retarder les travaux ou engendrent des coûts excédentaires
Outils d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer du matériel informatif sous différents formats (diagrammes, photos, cartes) • Préparer des fiches simples dévoilant l'information pertinente au projet • Utiliser des données historiques illustrant l'évolution de la collectivité • Insérer une vidéo sur la densification résidentielle sur le site des municipalités impactées • Lorsque possible, toujours utiliser des exemples provenant de la municipalité
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet approuvé par la municipalité est conforme aux règlements d'urbanisme et de construction en vigueur
Suivi du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un suivi et consigner les incidences du projet sur le quartier une fois les occupants aménagés pour en tirer un enseignement concret • Recenser les données et informations qui sont faciles à suivre (ex. valeur foncière des propriétés) • Tirer parti de tout programme de suivi déjà implanté et fonctionnel • Compléter l'information technique et les données avec des photographies, des vidéos ou des capsules audio • Interviewer un échantillon représentatif de résidents
Les rencontres publiques	<ul style="list-style-type: none"> • La présentation de projets de bonne conception est importante, pour éviter de stigmatiser le « logement social » et contribuer à l'harmonie architecturale, ce qui favorise l'adhésion • Réunir tous les intervenants et s'entendre sur les objectifs et responsabilités respectives • Déterminer quels aspects du projet peuvent être modifiés et négociés • Anticiper l'opposition et identifier les opposants potentiels au projet • Utiliser le processus de consultation qui convient le mieux au type de projet • Élaborer une stratégie de communication, et veiller à ce que des outils de communication adéquats soient disponibles • Faire preuve d'ouverture d'esprit et tenir compte d'autant d'opinions de citoyens que possible • Évaluer l'avancement du projet en continue, de concert avec les principaux intervenants

15.0 Le cadre normatif et le coffre à outil des municipalités

En égard au développement de l'offre du logement abordable, les municipalités ne sont pas démunies. Elles détiennent de solides pouvoirs qui reposent sur la planification du territoire, le prélèvement d'impôts et de redevances, et l'adoption de règlements. Ces leviers peuvent servir la cause du logement, en réponse à des besoins individuels (se loger est un des besoins primaires chez l'humain) et à des besoins collectifs (le logement constitue un levier économique de premier plan, un instrument de viabilité sociale, un élément d'intégration sociale, et s'avère un terreau fertile de croissance économique).

15.1 L'encadrement normatif

En janvier 2013, l'honorable Kathleen Wynne, chef du parti Libéral de l'Ontario et première ministre de l'Ontario, a établi la lutte contre l'itinérance comme l'une des priorités de son gouvernement. En dépit d'un contexte économique difficile, pareille prise de position ne pourra qu'être favorable à l'instauration de mesures facilitantes à l'échelle provinciale. Fort de cette volonté politique, le cadre législatif et les enveloppes budgétaires afférents au logement abordable et la lutte contre l'itinérance pourraient fort bien évoluer à brève échéance.

Pour l'heure (janvier 2013), la cause du sans-abrisme peut s'appuyer sur un cadre normatif et légal dont les principaux leviers sont :

- Le Code des droits de la personne de l'Ontario
- La Loi de 1992 sur le code du bâtiment
- La Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation
- La Loi de 2011 sur les services de logement
- La Loi sur l'aménagement du territoire

15.1.1 Le code des droits de la personne de l'Ontario et l'accès au logement

Dans son énoncé de faits, le Code des droits de la personne reconnaît que :

- Le logement constitue un droit humain fondamental et universel
- L'accès à un logement convenable est inéquitable pour plusieurs groupes désignés par des motifs de discrimination illicites
- De solides procédures de planification figurent parmi les démarches que les municipalités peuvent prendre pour garantir les droits de la personne.

Source : *Commission ontarienne des droits de la personne (2012), Dans la zone : Logement, droits de la personne et planification municipale, p. 5.*

En vertu du Code,

Toute personne a droit à un traitement égal en matière d'occupation d'un logement, sans discrimination fondée sur la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial, l'état d'assisté social ou un handicap.

Source : *Commission ontarienne des droits de la personne (2012).*

Principes directeurs

Extraits du Code des droits de la personne, les principes suivants régissent l'accès au logement en Ontario :

- Toute personne en Ontario a droit à un traitement égal en matière de logement
- Les gens devraient pouvoir vivre dans la collectivité de leur choix
- Les collectivités saines et inclusives fournissent et intègrent un éventail de logements pour tous les gens
- Entre autres acteurs, les municipalités sont tenues d'assurer que les gens ne sont pas victimes de discrimination en matière de logement
- Dans l'exercice de leurs responsabilités, les municipalités sont chargées de s'assurer qu'elles n'enfreignent pas le Code des droits de la personne.

Source : *Commission ontarienne des droits de la personne (2012), p.17.*

Motifs de discrimination en vertu du Code

Toujours en égard à l'accès au logement, le Code offre une protection contre les motifs de discrimination suivants :

- La race
- L'ascendance
- Le lieu d'origine
- La couleur
- L'origine ethnique
- La citoyenneté
- La croyance (religion)
- Le sexe
- L'orientation sexuelle
- L'âge
- L'état matrimonial
- L'état familial
- Le handicap
- L'état d'assisté social

À noter que le code des droits de la personne a préséance sur tout règlement municipal existant.

15.1.2 La Loi de 1992 sur le code du bâtiment

Le code du bâtiment établit des normes minimales d'accès en égard aux entrées, chemins de circulation, toilettes, affiches tactiles pour personnes ayant une déficience visuelle, et fixe le nombre minimal d'unités adaptées (10%).

Note : Au moment d'écrire ce rapport, la Norme d'accessibilité liée au Code du bâtiment, sous la loi 2005 pour les personnes handicapées n'était pas encore disponible. Le site Internet du ministère du Développement économique, du commerce et de l'emploi indique que « les améliorations à l'accessibilité dans les bâtiments auront lieu plus tard dans le cadre du Code du bâtiment, qui régit les nouvelles constructions et les rénovations des immeubles».

Source : http://www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/accessibility/built_environment/index.aspx, page consultée le 17 septembre 2013.

15.1.3 La Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation

Cette loi ontarienne régit les logements locatifs. En vertu de cette loi, le choix d'un locataire doit se fonder uniquement sur des renseignements conformes au Code des droits de la personne. Il en va de même pour les motifs d'éviction.

15.1.4 La Loi de 2011 sur les services de logement

Les municipalités sont incitées à s'investir dans la cause du sans-abrisme en vertu de l'engagement formel de l'Ontario en faveur du logement abordable. Cet engagement se concrétise par l'adoption de la Loi de 2011 sur les services de logement, comprenant :

- *L'article 4*, qui décrit l'implantation d'un système de services liés au logement et à l'itinérance
- *L'article 5*, qui définit les priorités provinciales en matière de logements abordables, de logements dits « sociaux », de prévention de l'itinérance, et de logements pour les personnes handicapées, priorités servant de lignes directrices aux gestionnaires de service
- *L'article 6*, qui impose au gestionnaire de services l'élaboration et l'adoption d'un plan de logement et de lutte contre l'itinérance (évaluation des besoins actuels et futurs, formulation des objectifs et cibles, description des mesures proposées, et l'introduction de mesures de rendement).

L'article 4 de la Loi de 2011 sur les services de logement

Cet article décrit la vision provinciale d'un système de services liés au logement et à la lutte contre l'itinérance qui, à la fois :

- Vise à produire des résultats positifs pour les particuliers et les familles
- Répond aux besoins des particuliers et des familles en matière de logement afin de mieux répondre aux autres défis auxquels ils font face
- Prévoit un rôle pour les personnes morales sans but lucratif et les coopératives de logement sans but lucratif
- Prévoit un rôle pour le marché privé dans la satisfaction des besoins en matière de logement
- Prévoit des partenariats entre divers niveaux de gouvernement et des intervenants communautaires
- Traite les individus et les familles avec respect et dignité
- Est coordonné avec d'autres services communautaires
- Tient compte des circonstances locales
- Permet différentes possibilités de logement afin de répondre à un large éventail de besoins
- Veille à ce qu'il y ait reddition de comptes adéquate à l'égard du financement public
- Favorise la prospérité économique
- Est offert de manière à favoriser la durabilité de l'environnement et la conservation de l'énergie.

Source : MAML (2011), p.2.

Cette loi ontarienne précise les fonctions et responsabilités des municipalités en matière de logement, aide à établir les priorités locales afférentes au logement abordable, aux logements gérés par le Service de logement, au logement pour personnes ayant une/des limitations et à la prévention de l'itinérance. La loi sur les services de logement fixe l'obligation du GSMR dans l'élaboration des plans de logement et de lutte contre l'itinérance et l'énoncé de la stratégie globale de la municipalité dans ces domaines.

En vertu de la Loi de 2011 sur les services de logement, les plans locaux en matière de logement abordable et de lutte contre l'itinérance doivent comprendre :

- Une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de logement, dans un secteur
- Les cibles et objectifs relatifs aux besoins en matière de logement
- Une description des mesures proposées pour atteindre les cibles et objectifs
- Un outil de mesure des progrès réalisés pour atteindre les cibles et objectifs
- L'évocation des questions d'intérêt provincial visées par l'article 4 de la loi de 2011 sur les services de logement, qui décrit l'implantation d'un système de services liés au logement et à l'itinérance.

Le partenariat municipal-provincial

En vertu de la loi de 2011 sur les services de logement, les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux questions de santé, de sécurité, de bien-être, ainsi que la protection des personnes et des biens. Dans le partenariat provincial-municipal évoqué, la province établit l'encadrement normatif (politiques et législation), conclut des accords de services avec le GSMR, contribue au financement du programme et se fait l'ambassadeur du logement abordable auprès du gouvernement fédéral.

À l'échelle régionale, les rôles et responsabilités sont répartis entre le GSMR et les municipalités composant le territoire.

Gestionnaire de services (GSMR)	Municipalités
<ul style="list-style-type: none"> • Incite la collectivité à définir une vision en matière de logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise les plans de logement et de lutte contre l'itinérance comme base d'évaluation des besoins et de planification à l'échelle municipale
<ul style="list-style-type: none"> • Détermine les besoins régionaux et fixe les priorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploie les outils de développement à sa portée et prévoit leur cadre d'utilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Formule et implante les plans de logement et de lutte contre l'itinérance, alignés sur les intérêts provinciaux et la Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario 	<ul style="list-style-type: none"> • Élabore et instaure les politiques du plan officiel et de zonage « facilitantes » permettant l'accès à des leviers financiers et à des outils de planification
<ul style="list-style-type: none"> • Participe au financement du logement abordable 	
<ul style="list-style-type: none"> • Assure la coordination et l'administration du programme 	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveille et rend compte des progrès accomplis 	

15.1.5 Loi sur l'aménagement du territoire

Cette loi encadre les décisions des municipalités concernant l'aménagement du territoire, en fonction des besoins et des contextes particuliers. Son utilisation favorise la création de possibilités d'inclusivité/inclusion, et favorise l'évolution organique de quartiers accueillants.

Les plans officiels

Les plans officiels décrivent la vision globale des plans et objectifs d'aménagement du territoire. Ils décrivent notamment l'approche municipale, ainsi que les mesures et procédures visant à offrir une gamme de types et de densité de logements, dont les logements abordables destinés

aux ménages à faible et modeste revenu. Essentiellement, le plan officiel forme et structure l'aménagement du territoire. En ce sens, il impacte directement l'offre de logement.

Le plan revêt une importance stratégique sans égal en matière de logement et de lutte contre l'itinérance. Il constitue la base d'élaboration du cadre stratégique. Il fonde la révision du plan officiel d'aménagement d'une municipalité. Enfin, il oriente la réglementation ayant trait au zonage.

Le plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell

Le plan officiel des Comtés unis est présentement (mai 2013) au stade ébauche. À la section 7.6.1, on adresse la situation du logement abordable. Nous en présentons ici les faits saillants :

- Le plan encouragera les municipalités à soutenir les cibles régionales par le développement de politiques qui contribueront à un mixte adéquat de logements, incluant une variété de types et de fonctions
- Le plan encouragera les municipalités, les promoteurs et autres personnes impliquées dans le développement immobilier à considérer construire diverses formes de logements abordables
- Le plan encouragera les municipalités à forte densité démographique à considérer l'adoption de règlements de zonage facilitant la création de projets de logements abordables dans leur communauté
- Le plan encouragera les municipalités à promouvoir la création de logements locatifs par la conversion et l'adaptation de bâtiments, spécialement en ce qui concerne les édifices commerciaux aux prises avec un fort taux de vacances
- Le plan découragera la conversion de logements locatifs en condominiums et la démolition de logements abordables privés, lorsqu'approprié
- Les municipalités verront à définir le logement abordable. Les cibles de construction de logements abordables, pour des nouvelles unités locatives, sont établies comme suit :
 - Ouest : 48 à 68 unités
 - Centre-est : 33 à 47 unités
 - Hawkesbury : 10 à 14 unités
- Le plan encouragera les municipalités à allouer des appartements accessoires de plein droit dans les nouveaux projets de développements immobiliers, lorsqu'approprié
- Le plan encouragera les municipalités à préconiser la densification et la réaffectation dans les communautés/villages, comme option économique aux besoins des propriétaires et locataires à faible revenu
- Le plan encouragera les municipalités à procéder à l'évaluation de leur réglementation afférente aux foyers de groupe, pour veiller à ce que la réglementation ne pose pas barrière au développement de logements de soutien.

Le plan officiel s'intéresse également aux pavillons-jardins et aux deuxièmes unités/Appartements annexes (sections 7.6.3), comme alternatives à la création efficace et peu coûteuse de logements abordables.

Source : Traduction libre du document UCPR Official Plan (Novembre 2012), p. 129-131.

15.2 L'éventail des pouvoirs municipaux en matière de logement abordable

Dans un document intitulé *Outils pour le développement du logement durable*, et diffusé à l'été 2011 par le ministère des Affaires municipales et du Logement, les auteurs dressent l'inventaire des pouvoirs à la portée de municipalités dans l'optique d'un accroissement de l'offre de logements abordables. Le tableau suivant synthétise ces informations.

Pouvoirs	Description	Portée
Démolition et conversion de biens locatifs	<ul style="list-style-type: none"> Pouvoir d'adopter des règlements afin d'interdire la démolition d'habitations de six unités de logement ou plus Pouvoir d'adopter des règlements régissant la conversion d'habitations de six unités de logement ou plus (voir plus haut) 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation et remplacement de logements abordables dans les collectivités
Pouvoir d'accorder des subventions	<ul style="list-style-type: none"> Accorder des garanties de prêt Vendre ou louer des terrains à un prix préférentiel Donner des terrains, des marchandises ou autres 	<ul style="list-style-type: none"> Inciter la création, par un promoteur, de logement abordable Ce pouvoir est prévu à la loi des municipalités
Création d'une société de services municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Constituer une personne morale mandatée d'offrir certains types de services et de répondre aux défis variés liés au logement abordable, via l'adoption d'un plan de mise en œuvre Imposer des impôts particuliers pour soutenir une société de services municipaux, reconnus comme services de développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition, aménagement et disposition de sites et d'emplacements à usage varié Offre de logements Entreprendre des travaux dans le cadre d'un plan d'améliorations communautaires (au sens de la loi sur l'aménagement du territoire) Amélioration, embellissement et entretien de terrains, structures et immeubles municipaux
Conclure des accords relatifs aux immobilisations municipales, suite à l'adoption d'une définition de «logement abordable » et l'adoption d'un règlement municipal sur les maisons d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Créer des partenariats entre organismes publics, sociétés de services municipaux, secteur privé et organismes à but non lucratif (OBNL) 	<ul style="list-style-type: none"> Dons ou prêts monétaires Don, location ou prêt de propriétés Garantie de prêts Exonération ou réduction d'impôts fonciers

Pouvoirs	Description	Portée
Adoption d'un plan officiel d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'abordabilité d'un logement par l'encouragement de mesures facilitantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'urbanisation diversifiée • Planifier la densification par l'amointrissement de la dimension des terrains • Prévoir la densification des secteurs sous-utilisés (plus d'habitants par quartier) • Réglementer la forme et la conception des immeubles • Encadrer la conversion de bâtiments non résidentiels <p><i>Note : Il est prévu que le plan officiel soit adopté par le Conseil des élus avant le 1er janvier 2014.</i></p>
Introduction de normes minimales et maximales d'aménagement dans les règlements de zonage	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre des types d'aménagement plus denses, offrant des possibilités accrues de logement abordable 	<ul style="list-style-type: none"> • Influencer le prix de la construction de logements • Entraîner la baisse de prix d'aménagement du terrain et du site en répartissant la charge • Créer des formes bâties plus efficaces qui abaissent les coûts • Ce pouvoir est inscrit au plan officiel des CUPR
Les deuxièmes unités (Appartements annexes)	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une source de logements abordables destinés aux ménages à faible ou modeste revenu et à la population vieillissante, en intégrant aux règlements de zonage des dispositions autorisant ce type de logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le parc de logement locatif dans un secteur • Favoriser l'obtention d'un revenu additionnel pour le locateur lui permettant d'assumer le coût de la propriété • Adapter la réglementation aux changements démographiques (famille élargie, parents âgés ou aidant à domicile) • Utilisation plus efficace des infrastructures • Inciter la hausse de la demande pour créer des emplois • Ce pouvoir est inscrit au plan officiel des CUPR, ainsi qu'aux règlements de zonage locaux

Pouvoirs	Description	Portée
Pavillons-jardins	<ul style="list-style-type: none"> • Logement transportable, abordable et individuel • Construction économique, ne requérant pas l'achat d'un terrain • Forme temporaire de logement (période maximale de 20 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'accès à un logement abordable et à une vie autonome • Soutien informel de la famille, ou d'un aidant à une personne vulnérable • Il s'agit du seul règlement de zonage qui régit l'utilisateur • Ce pouvoir est inscrit au plan officiel • Les parents proches sont admissibles
Zones à démolition réglementée	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un secteur prédéterminé, les propriétaires doivent obtenir un permis avant de procéder à la démolition totale ou partielle d'un bien résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la municipalité de conserver son parc de logement abordable • Contrôler l'aménagement d'un secteur donné • Ce pouvoir est inscrit aux règlements de zonage, ainsi qu'au code du bâtiment
Plan d'améliorations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'incitatifs encourageant l'utilisation de logements abordables 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduit la capacité d'acquérir, de détenir, de défricher, de louer et de vendre des terrains dans des zones désignées, d'accorder des subventions et des prêts aux fins de réalisation du plan • Assurer une coordination entre municipalités
Hauteur et densité	<ul style="list-style-type: none"> • Dérogation aux critères de hauteur et de densité d'une exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir, en échange de l'autorisation, des installations, services et autres avantages, tels que précisés dans le règlement municipal • La densification minimise l'étalement urbain, et permet de répartir les coûts municipaux sur une plus large base de taxation
Délivrance du permis d'exploitation (DPE)	<ul style="list-style-type: none"> • De pair avec la modification au plan officiel, la DPE énonce les exigences de la municipalité • Règlement de zonage amélioré, adaptable aux besoins d'une municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le zonage, le plan du site et l'approbation des dérogations en un seul processus de demande • Clarifier les règles d'aménagement en vigueur et identifier la gamme de dérogations permise

Pouvoirs	Description	Portée
		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien la souplesse du processus d'approbation • Améliorer les délais de traitement d'une demande
Morcellement et lotissement des terrains	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation par la municipalité des demandes selon les besoins connus en matière de logement (densité de population et superficie des lots), et détermination de la réponse à ces besoins • Introduit des possibilités d'aménagement d'un plus grand choix de logements abordables 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre d'abaisser le coût des terrains et de répartir le coût des infrastructures • La discrétion sur ce sujet appartient au département d'urbanisme des CUPR, sauf à Clarence-Rockland
Réduction de la superficie du terrain réservé à la création d'un parc	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon ou allègement de l'exigence de cession d'une parcelle de terrain pour création d'un parc (ou de la compensation financière), aux promoteurs de projets de logements abordables 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réduction des coûts d'aménagement de logements abordables/parc • Ce pouvoir est inscrit dans la loi sur l'aménagement du territoire
Dispense partielle ou totale de prévoir des installations de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement des exigences relatives aux espaces de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire des coûts d'immobilisation et d'entretien, pour la municipalité et le promoteur, en favorisant la création d'espaces piétonniers axés sur le transport en commun
Renonciation ou réduction des coûts afférents aux droits de demande	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire ou ne pas exiger de droits de traitement de demande d'aménagement de logements abordables 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les coûts associés à l'aménagement de logements abordables
Exigence de redevances d'aménagement, suite à l'adoption d'un règlement à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences de redevances pour couvrir l'accroissement des dépenses en immobilisation ou en services attribuables à un nouvel aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains secteurs peuvent être exemptés • Les redevances peuvent être introduites progressivement pour stimuler l'aménagement • Certains types d'aménagement peuvent être exemptés, en totalité ou en partie • Les frais de développement sont amalgamés aux frais de permis de construction émis par les municipalités

Pouvoirs	Description	Portée
Réduction du taux d'imposition foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux d'imposition sur les logements multiples (biens locatifs de sept logements ou plus) • Établissement d'une nouvelle catégorie de « Logements multiples », pour les édifices comptant sept logements ou plus nouvellement construits ou découlant de bâtiments non résidentiels convertis 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le taux d'imposition au niveau de celui s'appliquant à la catégorie de résidences individuelles • Un bien-fonds admissible conserverait la classification « Logement admissible » pendant une période de 35 ans, pendant laquelle il jouirait d'un taux d'imposition préférentiel

Source : MAML (2011), *Outils pour le développement du logement durable*, p.7-23.

16.0 La Stratégie décennale de logement abordable et de lutte contre l'itinérance

16.1 Rappel des fondements du plan décennal (2013-2023) du Service de logement

En suggérant la réalisation d'une **planification locale intégrée**, le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) invite les Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) à :

Créer des possibilités pour les gens qui favorisent leur autonomie et permettent leur participation à la vie communautaire et à l'économie.

Source : MAML (2012), p.1.

L'objectif terminal consiste à prévenir et à réduire l'itinérance, ainsi qu'à trouver une solution à long terme à ce problème. Les deux cibles suivantes sont au cœur de l'approche:

1. Les personnes itinérantes trouvent et gardent un logement; et
2. Les personnes à risque de devenir itinérantes conservent un logement.

Sources : <http://www.mah.gov.on.ca/Page9197.aspx>, ainsi que la documentation remise par les CUPR en novembre 2012.

16.1.1 Les attentes du MAML en égard au plan décennal

La prévention et la réduction de l'itinérance sont au cœur des priorités provinciales. Dans la **Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario (DPP)**, les attentes gouvernementales sont clairement exprimées :

Améliorer l'accès à un logement convenable, abordable et de qualité, qui apporte la stabilité nécessaire pour trouver un emploi, fonder une famille et édifier des collectivités fortes.

Source : MAML (2012), p.1.

La refonte de programmes distincts composant jusqu'à tout récemment le PENDMC (Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité) le programme inclusif de l'IPIC (Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités), en vigueur depuis janvier 2013, s'inscrit dans cette ligne de pensée.

16.1.2 Les priorités afférentes à l'IPIC

Dans la foulée de l'IPIC, le MAML a souhaité encadrer cette initiative en énonçant des priorités qu'il souhaite partager avec les GSMR :

- Intégrer les services de logement aux services de soutien à la personne et autres mécanismes de soutien
- Prévenir l'itinérance
- Fournir des refuges d'urgence
- Soutenir les options permettant d'offrir rapidement un nouveau logement aux personnes et familles sans-abri
- Maintenir un éventail de logements accessibles.

Dans la mesure où elles sont congruentes à la réalité régionale, ces priorités fondent la Stratégie décennale du Service de logement.

16.2 Les clientèles prioritaires et les axes stratégiques

16.2.1 Les clientèles prioritaires

En mai 2013, lors d'une rencontre du comité directeur, les travaux de Lalande & Associés furent présentés. Les membres du comité purent alors se prononcer sur l'identité des clientèles qu'ils jugeaient les plus vulnérables, en considération du contexte régional. Ces groupes sont :

- Les familles monoparentales (*Perspective : Jeunes femmes de 16 à 30 ans, chefs de famille monoparentale*)
- Les personnes âgées (Hommes ou femmes âgés de 60 ans ou plus)
- Les personnes seules n'ayant pas de compétences en emploi spécifique, incluant les personnes victimes de perte d'emploi subite ou chronique et à court de ressources (formation générale déficiente)
- Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale
- Les personnes ayant des limitations (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML)
- Les personnes victimes de violence conjugale (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML).

Également, en lien avec les directives ministérielles, les groupes suivants furent également considérés.

- Les Premières Nations, Métis et Inuits (PMNI)
- Les Anglophones de Prescott-Russell
- Les minorités visibles (nouveaux arrivants et communautés ethnoculturelles)

Précisons que les sections précédentes de l'étude dressent un portrait de la réalité de ces personnes.

16.2.2 Les axes prioritaires de la Stratégie décennale du Service de logement

À cette même rencontre de mai 2013, le comité directeur fut sensibilisé aux attentes ministérielles. En couplant ces attentes à l'environnement interne et externe du GSMR, le comité fut en mesure d'établir des axes stratégiques. Ces axes, au nombre de 16, constituent autant de perspectives fondant l'élaboration de stratégies réalistes et performantes.

Axes stratégiques

A : Partenariats et collaborations

B : Accès aux services et programmes du GSMR

C : Prévention

D : Transport

E : Éducation et formation

F : Prestation des programmes et services

G : Ressources (humaines, matérielles et financières)

H : Apport des municipalités

I : Évaluation des besoins

J : Mesure du rendement

K : Parc de logements

L : Sensibilisation de la population

M : Sensibilisation des instances gouvernementales

N : Complémentarité des programmes et services

O : Politiques, normes et encadrement

P : Liste d'attente

16.3 Le sommaire du plan stratégique décennal

Le plan stratégique décennal, que le lecteur retrouvera dans le cahier d'accompagnement, tient sur près de 70 pages. Il fut élaboré de concert avec le superviseur du Service de logement, en recourant au modèle SMART (activités Spécifiques, Mesurables, Acceptables par les personnes impliquées, Réalistes en fonction des ressources disponibles, et doté d'un échéancier gérable – Temps).

Axes stratégiques	Objectifs
A : Partenariats et collaborations	A.1 : Collaborer à servir des clientèles communes A.2 : Collaborer avec les fournisseurs du GSMR A.3 : Renforcer les partenariats entre acteurs communautaires
B : Accès aux services et programmes du GSMR	B.1 : Rehausser l'accès aux services communautaires B.2 : Bâtir des passerelles entre clientèles et services B.3 : Distribuer équitablement l'offre de services à l'échelle régionale B.4 : Développer des outils promotionnels
C : Prévention	C.1 : Implanter des mesures qui contribueront, en aval, à la lutte contre l'itinérance C.2 : Abaisser les barrières au logement C.3 : Formuler des stratégies de prévention
D : Transport	D.1 : Remédier aux problèmes de transport collectif qui touchent une large part de la population vulnérable sur l'ensemble du territoire
E : Éducation et formation	E.1 : Évaluer les besoins régionaux (et les tendances) en main-d'œuvre E.2 : Éduquer la clientèle vulnérable et leurs proches E.3 : Éduquer la collectivité en égard au sans-abrisme dans Prescott-Russell E.4 : Rehausser et harmoniser les compétences du personnel
F : Prestation des programmes et services	F.1 : Privilégier les mesures d'inclusion F.2 : Accompagner les participants dans la prise en charge de leurs besoins F.3 : Rehausser le niveau des services de soutien F.4 : Privilégier l'accès et la rétention aux logements
G : Ressources (humaines, matérielles et financières)	G.1 : Accorder au GSMR les moyens financiers de ses ambitions G.2 : Optimiser l'effort de travail des ressources G.3 : Acquérir les ressources matérielles que nécessite la concrétisation du plan décennal
H : Apport des municipalités	H.1 : Adapter la réglementation pour faciliter l'accès au logement abordable par les citoyens H.2 : Adopter des mesures d'inclusion H.3 : Appuyer la densification du territoire H.4 : Encourager les municipalités à adopter des mesures favorables à la lutte contre l'itinérance H.5 : Obtenir l'engagement des élus envers le plan décennal H.6 : Intéresser les municipalités à adopter des mesures favorables à la construction de logement abordable
I : Évaluation des besoins	I.1 : Adapter l'offre de services aux besoins de la clientèle I.2 : Recueillir des données pertinentes au mandat du Service de logement I.3 : Actualiser les stratégies / Contrôle des écarts

Axes stratégiques	Objectifs
J : Mesure du rendement	J.1 : Fixer des cibles de rendement exigeantes mais réalistes J.2 : Veiller à l'appropriation des cibles de rendement J.3 : Développer la capacité de témoigner du rendement du GSMR
K : Parc de logements	K.1 : Appuyer les initiatives de logement abordable K.2 : Soutenir l'amélioration de la qualité des logements abordables K.3 : Préserver la capacité actuelle de logements K.4 : Déployer l'offre de logements abordables à l'échelle de Prescott-Russell
L : Sensibilisation de la population	L.1 : Promouvoir les programmes et services du GSMR L.2 : Conscientiser la population au vécu des personnes vulnérables
M : Sensibilisation des instances gouvernementales	M.1 : Éveiller les instances provinciales aux besoins des personnes vulnérables de Prescott-Russell
N : Complémentarité des programmes et services	N.1 : Ancrer le plan de logement abordable et de lutte contre l'itinérance N.2 : Optimiser la complémentarité intra-services N.3 : Optimiser la complémentarité inter-services
O : Politiques, normes et encadrement	O.1 : Actualiser les politiques d'accès aux services O.2 : Adopter des principes fondamentaux de services O.3 : Actualiser les procédures de gestion de conflits O.4 : Établir des normes de qualité minimales O.5 : Actualiser les politiques visant à contrer la discrimination
P : Liste d'attente	P.1 : Optimiser l'utilité de la liste d'attente dans l'effort de travail du GSMR

16.3.1 Les activités distinctives du plan d'action

Règle générale, il est prévu que les nombreuses activités qui sont appariées aux divers objectifs du plan pourront se réaliser en répartissant les responsabilités au sein de l'équipe existante. Demeurant fort conscient des ressources dont dispose le Service de logement, nous relevons ici les quelques activités suggérées au plan qui introduisent des initiatives, et/ou qui pourraient nécessiter un apport additionnel en ressources.

- **Acquérir un logiciel** permettant de concevoir et d'implanter des méthodes de collecte de données qui contribuent à mettre en lumière les enjeux pertinents.
- Discuter avec le département de développement économique de la possibilité de **mener une étude cernant les possibilités de transport collectif** dans Prescott et Russell.
- Effectuer une analyse de faisabilité ciblant **l'implantation d'un guichet unique** comme endroit où obtenir l'ensemble de l'information pertinente aux services de logement.
- Effectuer une analyse de faisabilité visant à **évaluer l'opportunité de recourir à un travailleur de rue**.
- Élaborer un plan d'action menant à **faire reconnaître le statut de leader communautaire** de la cause de la lutte contre l'itinérance pour le département des Services sociaux.
- Élaborer une stratégie visant à **rendre accessible (accessibilité physique) des unités dans des localités qui répondent à des critères d'accueil** (communautés attrayantes).
- Examiner les options potentielles servant à **répondre aux situations d'urgence dans la région de Clarence-Rockland et dans la région de Limoges-Embrun**. Cible : disponibilité d'un logement d'urgence par pôle régional.

- **Gérer la fin des ententes des corporations de logements à but non lucratif** de sorte à préserver le parc de logement actuel.
- Renforcer **l'obligation d'adhérer à la liste d'attente centralisée** pour tous les fournisseurs liés au Service de logement.

16.3.2 La capacité de travail de l'équipe du Service de logement

Les échanges avec M. Alain Lacelle, Superviseur du Service de logement, ont conduit à produire un plan d'action qui considèrerait, entre autre, les capacités de l'équipe de travail (Effort de travail). Malgré tout, il demeure possible qu'en fonction de la répartition des responsabilités prévue au plan d'action, la charge de travail des ressources du Service de logement pourrait être modifiée. Des modifications aux descriptions de tâches ou à l'effort de travail pourraient s'avérer nécessaires.

Au point 10.2.3 de l'étude, nous décrivons l'équipe du Service de logement, ainsi que les tâches principales que ces personnes assument en lien avec le logement abordable. Lors de l'élaboration du plan décennal, de concert avec le superviseur du Service, nous avons imparti la responsabilité des activités en fonction des complémentarités et des champs de compétences détenus par les membres de l'équipe. Si le plan d'action devait être mis en œuvre tel que présenté, l'administrateur du département des Services sociaux, le superviseur du Service de logement, ainsi que l'agente de relations communautaires verraient leur tâches élargies, et dans certains cas, enrichies de manière significative.

Le superviseur du Service du logement est sensibilisé à cette situation, et s'assurera de la faisabilité de la charge de travail qui est dévolue à ses ressources, en particulier à l'agente de relations communautaires. Notons également que le plan d'action considère l'ajout d'un travailleur de rue, une répartition des points de services et l'implantation d'un guichet unique, autant de mesures qui pourront impacter le capital humain du Service de logement.

16.4 La mesure de la performance

16.4.1 La mesure de performance du plan d'action

L'une des composantes d'un plan d'action stratégique, c'est qu'il prête à la mesure de la performance des activités qui y sont inscrites. Le gabarit sur lequel est élaboré le plan d'action du Service de logement comprend un champ servant à inscrire les indicateurs et les cibles de rendement attendu. Pour plusieurs activités, le rendement est implicite à l'énoncé. Dans d'autres situations, des cibles qualitatives ou quantitatives pourront être appariées aux diverses activités.

Comme le plan s'étend sur dix ans, il s'avère très difficile, pour Lalande & Associés, de suggérer des cibles de rendement qui attesteront du niveau de réussite d'implantation du plan décennal. Nous estimons beaucoup plus réaliste et performant de permettre au superviseur du Service de logement de déterminer les niveaux évolutifs de performance attendus de son secteur.

16.4.2 La mesure de la performance du Service de logement

Afin de rendre compte de la performance du Service de logement, il convient de prévoir des mesures significatives, et dont le peuplement (recueil et inscription de données) pourra s'effectuer aisément. D'autre part, aux fins de comparaison entre GSMR et de justification des besoins régionaux auprès du ministère, ces mesures ou indicateurs de rendement auraient

grand avantage à s'apparenter aux indicateurs maintenus chez les autres GSMR à l'échelle provinciale.

Les attentes ministérielles

À la section 5.13 de l'étude, nous avons relevé les indicateurs de rendement que le MAML estime pertinent à la mesure de rendement du programme IPIC, en fonction des deux objectifs centraux de l'Initiative. Les ressources d'OAT et du Service de logement ont par la suite précisé lesquelles de ces mesures ils utilisaient au quotidien, ainsi que lesquelles elles souhaiteraient ajouter à leur tableau de bord pour mieux rendre compte du travail de leurs secteurs respectifs.

Objectif 1 – Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement

Indicateurs	Descriptions	Utilité pour le GSMR		Cibles 2014
		En vigueur (oui/non)	À implanter (oui/non)	
De la rue à un refuge d'urgence	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un refuge d'urgence	Oui		
De la rue à un logement de transition	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un logement de transition	Oui		
De la rue à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés de la rue à un logement à long terme	Oui		
D'un refuge d'urgence à un logement de transition	Nombre de ménages qui sont passés d'un refuge d'urgence à un logement de transition	Oui		
D'un refuge d'urgence à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés d'un refuge d'urgence à un logement à long terme	Oui		
D'un logement de transition à un logement à long terme	Nombre de ménages qui sont passés d'un logement de transition à un logement à long terme	Oui		
Soutien et services (ménages sans abri)	Nombre de soutiens ou de services qui ont été fournis à des ménages sans abri et qui ont contribué à améliorer la situation du logement	Oui		

Objectif 2 – Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

Indicateurs	Descriptions	Utilité pour le GSMR		Cibles 2014
		En vigueur (oui/non)	À implanter (oui/non)	
Prévention de la perte d'un logement	Nombre de ménages à risque imminent de devenir sans-abri dont la situation a été stabilisée (comprend l'aide pour les arriérés de loyer et de factures d'énergie)	Oui		

Indicateurs	Descriptions	Utilité pour le GSMR		Cibles 2014
		En vigueur (oui/non)	À implanter (oui/non)	
Conservation d'un logement	Nombre de ménages qui avaient conservé leur logement au moment du suivi après trois mois	Oui		
D'un logement à long terme à un logement à un logement à long terme	Nombre de ménages habitant dans un logement à long terme qui sont à risque de devenir sans-abri et qui reçoivent de l'aide pour obtenir un autre logement à long terme	Oui		
Soutiens et services (ménages à risque)	Nombre de soutiens ou de services qui ont été fournis aux ménages à risque de devenir sans-abri et qui leur ont permis de conserver leur logement	Oui		

Note : En égard aux deux tableaux précédents, aucun objectif préalable ne fut prédéterminé. Le département des Services sociaux vise à satisfaire les besoins communautaires en fonction des ressources à sa disposition.

L'harmonisation provinciale des mesures de rendement

Selon nos sources, il apparaît que la mesure du rendement des programmes afférents à la lutte au sans-abrisme ne soit pas congruente à l'échelle des GSMR provinciaux. Une récente rencontre avec la sous-ministre du MAML amène le superviseur du Service de logement à constater que le dossier de la normalisation des indicateurs de rendement n'en est qu'à ses balbutiements. Nul doute que ce dossier prendra de l'ampleur, d'autant que la Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario (DPP) reconnaît la responsabilisation envers les résultats comme un axe clé de la Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance.

Sur ce sujet, précisons qu'un groupe de travail externe sur les mesures de performance et la reddition (*External Working Group on performance Measures & Reporting Terms of Reference*) est actuellement à l'œuvre. Selon un document interne qui nous fut remis par le personnel du Service de logement, le mandat de ce comité s'énonce en deux temps :

- Développer une série de mesures de rendement fondées sur les résultats, appelées à soutenir les efforts de l'ensemble des services de logement des GSMR
- Rationaliser les exigences afférentes à la reddition des activités des gestionnaires de services.

Les travaux de ce comité de travail visent à introduire des mesures harmonisées qui permettront la comparaison des résultats entre GSMR. Le désir de concevoir une base de données concise et aisée à maintenir est au cœur des préoccupations.

Il est prévu que les travaux du comité se déroulent à l'été et à l'automne 2013. En vertu de ce calendrier, le Service de logement pourrait possiblement être informé des orientations ministérielles concernant l'implantation de mesures de rendement harmonisées au cours du premier ou second trimestre de 2014.

16.4.3 L'étude de Refact Consulting

Une récente étude de Refact Consulting (janvier 2012) à l'intention des corporations de service de logement définit des indicateurs de rendement d'envergure provinciale, ainsi que la moyenne provinciale que dégage le traitement des données à l'échelle de l'Ontario. Le GSMR, et en particulier OAT et le Service de logement, pourront s'en inspirer pour élaborer des mesures de rendement adaptées à leurs besoins.

Indicators, Definitions and Average Performance

Note : Afin de préserver l'intégrité du sens du document de Refact Consulting, nous avons opté pour reproduire le tableau de la firme Refact dans sa version originale, l'anglais.

Performance Indicator	How Indicator is Calculated	Global Summary Results for the 2003 to 2009 Period	Service de logement Cibles régionales
1.Total Units	Total Units	<ul style="list-style-type: none"> • General increase in average of total units over the 2003-2009 data period due to improved reporting • Average total units are highest in GTA/Central region and in large portfolio SM's • Unit counts vary somewhat by region but consistent increase by portfolio size 	<ul style="list-style-type: none"> • À élaborer par le GSMR, si retenu
2.Total Costs per Unit	Total Costs divided by the Total Units , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> • Typically average from \$4,400/unit to \$5,200/unit annually • Tendency for unit costs to gradually increase over time • Unit costs consistently higher in the GTA/Central region, lower for the Southern region • More consistent averages across portfolio size vs. regions 	<ul style="list-style-type: none"> • À élaborer par le GSMR, si retenu
3.Total Costs per Provider	Total Costs divided by the Total Number of Providers , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> • Typically average from \$600K/provider to over \$800K/provider annually • Costs per provider have gradually risen over time by region • Higher cost in GTA/Central region, lower costs in Southern • As SM portfolio size increases, so does the average provider cost 	<ul style="list-style-type: none"> • À élaborer par le GSMR, si retenu

Performance Indicator	How Indicator is Calculated	Global Summary Results for the 2003 to 2009 Period	Service de logement Cibles régionales
4.Administration Costs per Unit	Total Administration Costs divided by Total Units , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$240/unit to over \$400/unit annually Administrative costs quite variable year over year, most stable over time in GTA/Central region and large portfolio SM's Regionally, highest in GTA/Central and lowest in Southern Smaller SM's have higher costs and large portfolios tend to have lower costs but scale economies not as evident as expected 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
5.Administration Costs per Provider	Total Administration Costs divided by Total Number of Providers , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$30K/provider to \$52K/provider annually Costs by provider tend to show a gradual increase over time Regionally, highest in GTA/Central and Eastern, lowest in Southern Smaller SM's have slightly lower costs, large portfolios have slightly higher costs but notable volatility from year to year 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
6.Administration Costs as a percentage of Total Costs	Total Administration Costs divided by Total Costs , expressed as a percentage	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from 5.1% to 7.7% annually There is considerable volatility in the share of administration costs from year to year, but GTA/Central shows more stability Large portfolio SM's are also most stable and have gradually declining cost ratios in contrast to other SM's 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
7.Subsidy Costs per Unit	Total Subsidy Costs divided by Total Units , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$4,100/unit to \$4,800/unit annually Costs per unit have gradually risen over time but only increased marginally as the size of the 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu

Performance Indicator	How Indicator is Calculated	Global Summary Results for the 2003 to 2009 Period	Service de logement Cibles régionales
		<p>SM portfolio increased</p> <ul style="list-style-type: none"> Unit costs are consistently highest in the GTA/Central region, lowest for the Southern region 	
8.Subsidy Costs per Provider	Total Subsidy Costs divided by Total Number of Providers , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$560K/provider to over \$760K/provider annually Provider subsidy costs are consistently highest in the GTA/Central region, lowest for the Southern region Costs have gradually risen over the reporting period and as SM portfolio size increased, so too did provider subsidy costs 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
9.Coordinated Access Costs per Household on Wait List	Total Costs of Coordinated Access divided by Number of Households on Wait List , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$112/household to \$160/household annually and modest decline overall but variability year to year Lower costs in the GTA/Central region, higher in Southern Larger SM portfolios have notably lower costs, less of a distinction among other SM's but clear volatility from year to year 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
10.Percentage of Households Placed from Wait List	Number of Households Placed from Wait List divided by Number of Households on Wait List , expressed as a percentage	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from 35.7% to 63.1% annually Regional, lowest placement rates in GTA/Central and Eastern Households placement from the waiting list showed consistent declines except for large portfolio SM's which saw slight increases Average household placement rates tends to decrease as the size of the portfolio increases 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu

Performance Indicator	How Indicator is Calculated	Global Summary Results for the 2003 to 2009 Period	Service de logement Cibles régionales
11. Average RGI Rent Revenue per Unit	Total RGI Rent Revenue divided by Total Number of RGI Units , expressed as a dollar amount	<ul style="list-style-type: none"> Typically average from \$3,400/unit to \$3,900/unit annually Very gradual increase in averages over time with tendency for slightly higher RGI rental revenues as portfolio size increases 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
12. Ratio of Affordable Housing to Core Need Households	Total Units plus Affordable Housing Units then divided by Households in Core Need , expressed as a percentage	<ul style="list-style-type: none"> Only 2 years of valid reporting, results are therefore inconclusive Preliminary average of 38% to 42% annually Lower ratios in GTA/ Central region, higher in Northern Higher ratios in medium portfolio SM's, lower in small SM's 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu
13. Number of Affordable Housing Units per 1,000 households	Affordable Housing Units divided by Number of Households and multiplied by 1000	<ul style="list-style-type: none"> Only 2 years of valid reporting, results are therefore inconclusive Preliminary ratio of 3.1 per 1000 to 4.2 per 1000 No discernible trends by region or portfolio size due to high variability in results 	<ul style="list-style-type: none"> À élaborer par le GSMR, si retenu

Source : Extrait de Refact Consulting pour Housing Services Corporation (Janvier 2012), Service Manager Performance Improvement System, p. D-1 à D-3.

17.0 Perspective financière – L'argent au service des gens

À la section 4.0, nous avons présenté l'impact budgétaire occasionné par la transition du programme lié à la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité (PENDMC ou communément appelé CSUMB) vers le nouveau programme Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC). Au terme de notre étude, nous croyons utile d'illustrer de quelle façon le département des Services sociaux, et en particulier le secteur Service de logement, compose avec cette nouvelle donne financière. Sur ce même sujet, rappelons que le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) a jugé pertinent d'introduire une mesure transitoire. Pour une période mobile de 12 mois chevauchant deux exercices, le programme IPIC du GSMR recevra une somme additionnelle de 226 000\$. La portion affectée à l'exercice 2013 s'élève à 181 360\$, le solde, soit 44 460\$, devant être reçu en 2014.

Le tableau suivant illustre la répartition de l'enveloppe budgétaire IPIC pour l'exercice 2013 du logement « social ».

IPIC et logements dits « sociaux » - Répartition partielle de l'enveloppe budgétaire 2013

Postes affectés à IPIC et au logement dit « social »	Budget 2013 (IPIC, sujet à approbation)	Budget (Excluant f/a)	Apport attendu des CUPR
Services eau / analyse	28 000\$	25 455\$	
Subventions aux résidences (Logement avec soutien)	2 738 947\$	2 489 951\$	20%
A. Sous-total	2 766 947\$	2 515 406\$	
Programmes intégrés sous IPIC			
Fonds des besoins primaires (Deep Core Needs), communément appelé Fonds d'aide au logement, ou F.A.L. <i>(Note : Sous IPIC, à compter de 2013, ces fonds englobent les programmes OAT et POSPH)</i>	378 274\$	343 885\$	
Mesure transitoire (226 000\$, couvrant la période du 1 ^{er} janv. 2013 au 31 mars 2014)	181 360\$	164 873\$	
Programme des sans-abris	69 738\$	63 398\$	
Fonds d'urgence des arriérés d'énergie	13 110\$	11 918\$	
Programme provincial de banque au loyer	30 916\$	28 106\$	
B. Sous-total	673 398\$	612 180\$	
Sous-total des programmes (A+B)	3 440 345	3 127 586\$	
Frais administratifs (10%)		312 758\$	
IPIC - Total des fonds dédiés au programme	3 440 344\$	3 440 344\$	

Notes :

- L'apport attendu des CUPR est inclus dans le montant budgété du fonds.
- De l'allocation annuelle totale, 10% sont alloués aux frais d'administration. Ces frais incluent :
 - Les activités de recherche et de planification
 - La recherche, les consultations et les services professionnels
 - Les frais en personnel responsable de la planification et de l'administration de l'IPIC
 - La formation
 - Les services internes et administratifs

Il est important de noter que, sous le programme IPIC, l'ensemble des fonds sont regroupés au sein d'un même portefeuille par mesure de flexibilité, ainsi que d'efficacité de prestation des services et programmes. Les projections budgétaires du tableau précédent visent à éclater le programme IPIC dans un but de comparaison avec les programmes et services des exercices antérieurs. En reflétant la répartition anticipée des fonds aux diverses composantes du programme IPIC pour l'exercice 2013, ce tableau permet l'élaboration de projections budgétaires pour l'exercice 2014.

Précisons, enfin, qu'à l'enseigne de la prévention de l'itinérance, les programmes d'aide aux familles et individus à faible revenu comprennent les fonds suivants :

- Fond d'aide au logement - F.A.L.
- Fond d'aide d'urgence aux impayés d'énergie
- Programme provincial de banque d'aide au loyer
- Fond des sans-abri
- Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)

17.1 L'éventail des programmes – Historique et projections financières 2014

Comme nous l'avons vu à la section 10 de l'étude, la contribution d'OAT envers le logement abordable et à la lutte contre l'itinérance s'ajoute à l'apport de l'équipe du Service de logement. De toute évidence, l'éventail des programmes gérés par le GSMR déborde de beaucoup le cadre du programme IPIC. Afin d'illustrer l'ampleur de l'effort financier du département des Services sociaux envers la cause au sans-abrisme, nous jugeons utile de rappeler ces divers programmes. Cet exercice permettra dans un même temps de visualiser les variances entre les projections budgétaires des exercices 2013 et 2014 et de les expliquer sommairement.

A.1 Fonds d'aide au logement - FAL (Fonds des besoins primaires)			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé (PENDMC)		Projeté (Fonds d'aide au logement)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			498 800\$	322 300\$	
Réalisé	300 273\$	341 812\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 176 500\$ entre les exercices 2013 et 2014
- Le FAL est sujet à une mesure transitoire pour une période d'un an qui s'étend jusqu'au 31 mars 2014. Les budgets sont ajustés en conséquence.

A.2 Fond d'urgence des arriérés d'énergie			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé (Fonds d'urgence aux arriérés d'énergie)		Projeté (Fonds d'urgence aux arriérés d'énergie)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	13 100\$	11 900\$	21 900\$	50 000\$	
Réalisé	10 368\$	11 918\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Majoration de 28 100\$ entre 2013 et 2014
- La distribution des fonds relève de la discrétion du GSMR, selon l'évolution des besoins des participants.

A.3 Programme provincial de banque d'aide au loyer			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé (Programme provincial de banques d'aide au loyer)		Projeté (Programme provincial de banque au loyer)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	28 600\$	30 300\$	27 600\$	74 000\$	
Réalisé	12 353\$	42 207\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Majoration de 46 400\$ entre les exercices 2013 et 2014
- La distribution des fonds relève de la discrétion du GSMR, selon l'évolution des besoins des participants.

A.4 Fonds des sans-abris			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé		Projeté (Fond des sans-abris)		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	54 900\$	56 700\$	56 700\$	35 000\$	
Réalisé	53 671\$	56 222\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 21 700\$ entre les exercices 2013 et 2014
- La distribution des fonds relève de la discrétion du GSMR, selon l'évolution des besoins des participants. Cette pratique est rendue possible en raison de la perméabilité des fonds que permet l'introduction du programme IPIC.

A.5 Logement avec soutien (Résidences)			Gestion : Ontario au travail Collaboration : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	3 700 000\$	3 500 000\$	3 500 000\$	3 080 000\$	
Réalisé	3 089 344\$	2 956 423\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 420 000\$ entre les exercices 2013 et 2014
- La projection budgétaire de 2014 est fondée sur les déboursés réels des exercices précédents.

B.1 Service de soutien au revenu/ <i>Income Maintenance</i>			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	7 660 000\$	9 000 000\$	8 881 100\$	8 700 000\$	
Réalisé	7 713 881\$	8 350 985\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 181 100\$ entre les exercices 2013 et 2014
- Les projections reposent sur une base linéaire, en fonction de l'évolution de la charge de cas des exercices précédents. La situation en égard à ce programme a tendance à se stabiliser au cours des dernières années.

B.2 Service d'aide à l'emploi			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	261 500\$	236 500\$	283 500\$	283 500\$	
Réalisé	327 948\$	263 247\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

B.3 Programme Petites installations d'eau (Résidences en milieu rural seulement) /Service d'analyse d'eau potable			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	35 800\$	35 800\$	26 000\$	26 000\$	
Réalisé	34 834\$	26 130\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

B.4 Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)			Gestion : Ontario au travail		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	0\$	23 400\$	23 400\$	12 600\$	
Réalisé	8 702\$	12 932\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 10 800\$ entre les exercices 2013 et 2014
- Les montants projetés sont tributaires d'ententes conclues avec les contributeurs mandatés par la province.

B.5 Allocation de besoins de base (ABB)			Gestion : Ontario au Travail		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	792 000\$	804 000\$	804 000\$	804 000\$	
Réalisé	772 000\$	779 417\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

B.6.A Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Supplément de loyers			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	N/p	65 000\$	79 000\$	82 000\$	
Réalisé		48 000\$	13 000\$ (t1)		

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Légère majoration de 3 000\$ entre les exercices 2013 et 2014
- La variation est introduite par la discrétion que possède le GSMR quant à la distribution des fonds en provenance du ministère.

B.6.B Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Allocation aux loyers			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété		5 520\$	5 520\$	5 520\$	
Réalisé	Programme n'existe pas en 2011	1 160\$	1 150\$ (t1)		

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

B.7 Programme d'investissement au logement abordable (PILAO) – Renovations Ontario			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété		126 190\$	119 528\$	110 230\$	Programme échu
Réalisé	Programme n'existe pas en 2011	126 190\$	50,000 (t1) Il est prévu que le budget sera épuisé à la fin de l'exercice		Programme échu

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 9 298\$ entre les exercices 2013 et 2014
- La variation est introduite par la discrétion que possède le GSMR quant à la distribution des fonds en provenance du ministère.

B.8 Programme de logement abordable Canada-Ontario (PLACO) - Construction privée de logements abordables			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			N/P	N/P	
Réalisé					

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Ce programme n'est pas actif en 2013 et en 2014

B.9 Programme de logement abordable Canada-Ontario (PLACO) – Volet accédant à la propriété			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			N/p	N/p	
Réalisé					

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Ce programme n'est pas actif en 2013 et en 2014

B.10 Gestion des logements publics / Logements subventionnés dédiés aux familles et aux aînés			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété (Incrément)	4 714 500\$	4 822 500\$	4 307 100\$	4 103 800\$	
Réalisée (Incrément)	4 517 200\$	4 349 600\$			
Budgété (Base de caisse)	3 165 983\$	2 640 801\$	3 422 872\$	3 363 400\$	

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Réduction de 203 300\$ entre les exercices 2013 et 2014, sur la base d'incrément, qui inclut l'amortissement
- Sur une base caisse (liquidités), la diminution se chiffre à 59 472\$
- La variation est introduite par la discrétion que possède le GSMR quant à la distribution des fonds en provenance du ministère.

B.11 Corporations à but non lucratif soutenus et gérés par le GSMR			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété (Volet Soutien)	2 400 000\$	2 400 000\$	2 400 000\$	2 300 000\$ (Baisse est attribuable au transfert d'une corporation au GSMR)	
Budgété (Volet Gestion)	N/p	N/p	N/p	100 000\$	

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

B.12 Gestion de la liste d'attente centralisée			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier	Aucun impact financier

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Aucune variation n'est anticipée entre les exercices 2013 et 2014

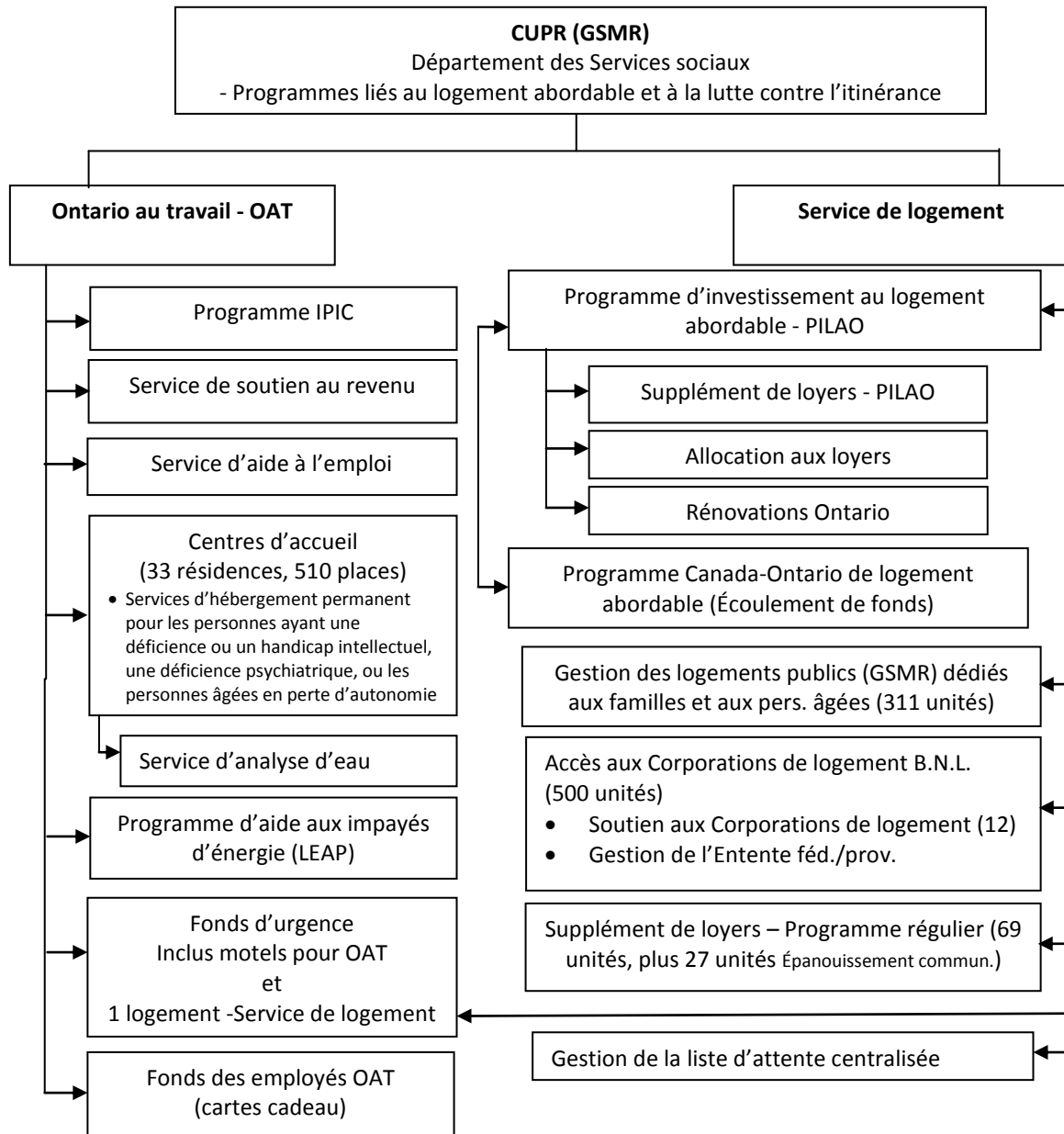
B.13 Supplément de loyers (Programme régulier)			Gestion : Service de logement		
	Réalisé		Projeté		
	2011	2012	2013	2014	2015
Budgété			353 800\$	360 200\$	
Réalisé	328 900\$	348 000\$			

Explication des variations entre les exercices 2013 et 2014

- Variation constatée : Légère majoration de 6 400\$ entre les exercices 2013 et 2014
- Le budget demeure relativement stable, entre les exercices 2013 et 2014.

17.2 La répartition des programmes afférents au sans-abrisme au sein du département des Services sociaux

Le schéma suivant illustre la répartition des programmes analysés au point précédent.



De cet organigramme, nous retenons que la performance de la **Stratégie de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance** est tributaire d'une synergie optimale entre les secteurs « frères » du département des Services sociaux.

17.3 Comparatifs financiers - Programmes et services dédiés à la lutte au sans-abrisme

Le prochain tableau vise à illustrer l'évolution de l'effort financier consacré par le GSMR à la lutte au sans-abrisme. Les résultats des programmes pour les exercices 2011 et 2012, ainsi que les projections pour les exercices 2013 et 2014 y sont reflétés.

		GSMR - Prescott et Russell				
		Logement abordable et lutte au sans-abrisme				
		Historique et budget 2013 et 2014				
Réf.	Programmes	Services	Réalisé		Budgété	
			2011	2012	2013	2014
	Programmes IPIC					Ebauche
A.1	Fonds des besoins primaires	OAT	300 273 \$	341 812 \$	498 800 \$	322 300 \$
A.2	Fonds d'urgence des arriérés d'énergie	OAT	10 368 \$	11 918 \$	21 900 \$	50 000 \$
A.3	Programme provincial de banque d'aide au loyer	OAT	12 353 \$	42 207 \$	27 600 \$	74 000 \$
A.4	Fonds des sans-abri	OAT	53 671 \$	56 222 \$	56 700 \$	35 000 \$
A.5	Logement avec soutien (Résidences)	OAT	3 089 344 \$	2 956 423 \$	3 500 000 \$	3 080 000 \$
			-----	-----	-----	-----
	Sous-total - IPIC		3 466 009 \$	3 408 582 \$	4 105 000 \$	3 561 300 \$
	Programmes connexes					
B.1	Service de soutien au revenu	OAT	7 713 881 \$	8 350 985 \$	8 881 100 \$	8 700 000 \$
B.2	Service d'aide à l'emploi	OAT	327 948 \$	263 247 \$	283 500 \$	283 500 \$
B.3	Service d'analyse d'eau potable	OAT	34 834 \$	26 130 \$	26 000 \$	26 000 \$
B.4	Programme d'aide aux impayés d'énergie	OAT	8 702 \$	12 932 \$	23 400 \$	12 600 \$
B.5	Allocation de besoins de base	OAT	772 000 \$	779 417 \$	804 000 \$	804 000 \$
			-----	-----	-----	-----
	Sous-total - OAT		8 857 365 \$	9 432 711 \$	10 018 000 \$	9 826 100 \$
B.6.A	PILAO - Supplément de loyers	Serv. logement	0 \$	65 000 \$	79 000 \$	82 000 \$
B.6.B	PILAO - Allocation aux loyers	Serv. logement	N/p	1 160 \$	5 520 \$	5 520 \$
B.7	PILAO - Rénovations Ontario	Serv. logement	N/p	126 190 \$	119 528 \$	110 230 \$
B.8	PLACO - Construction privée de logements abordables	Serv. logement	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
B.9	PLACO - Volet Accédant à la propriété	Serv. logement	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
B.10	Gestion des logements publics / Logements subventionnés	Serv. logement	4 517 200 \$	4 349 600 \$	4 307 100 \$	4 103 800 \$
B.11.A	Corporations à but non-lucratifs soutenus par le GSMR	Serv. logement	2 400 000 \$	2 400 000 \$	2 400 000 \$	2 300 000 \$
B.11.B	Corporations à but non-lucratifs gérés par le GSMR	Serv. logement	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$
B.12	Gestion de la liste d'attente centralisée	Serv. logement	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
B.13	Supplément aux loyers - Programme régulier	Serv. logement	328 900 \$	348 000 \$	353 800 \$	360 200 \$
			-----	-----	-----	-----
	Sous-total - Service de logement		7 246 100 \$	7 289 950 \$	7 264 948 \$	7 061 750 \$
	Total - Ensemble des programmes		19 569 474 \$	20 131 243 \$	21 387 948 \$	20 449 150 \$
			=====	=====	=====	=====

Notes :

- *Tel qu'indiqué, les CUPR participent à certains fonds jusqu'à hauteur de 20%. À noter que cette participation est facultative, mais demeure attendue en 2013 et en 2014.*
- *Tributaires de rapports périodiques, les sommes non déboursées à l'échelle régionale devront être retournées au MAML.*

Au total, c'est une somme de 21.5 millions de dollars que le GSMR prévoit injecter dans les divers programmes liés au logement abordable et à la lutte au sans-abrisme en 2013. Pour l'exercice 2014, résultant d'un exercice de rationalisation, ce montant serait réduit d'environ 4% pour s'établir à 20.7 millions de dollars.

17.4 Les budgets 2013 et 2014 du Service de logement

Afin de combler les attentes, le Service de logement mise sur la performance de ses ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières.

17.4.1 Ressources humaines

En tant qu'entité offrant des services, le Service de logement est redevable de la compétence et de la productivité de son personnel pour atteindre les niveaux de rendement attendus. Sans surprise, le poste « Salaire » représente la dépense la plus élevée des frais administratifs. La réalisation des activités inscrites au plan d'action pourra exercer une pression sur le capital humain du Service, et occasionner l'ajout d'une ou de plusieurs ressources. Autrement, les exigences en ressources matérielles et informationnelles occasionnées par l'implantation de la Stratégie à long terme sont minimales.

17.4.2 Ressources matérielles

Le superviseur du Service de logement ne prévoit aucune dépense en immobilisation, équipement ou matériel de bureau pour son secteur en cours d'exercice 2014. Toutefois, cette position pourrait évoluer, tributaire de l'ajout potentiel de ressources humaines, en fonction des décisions qui découleront du plan décennal.

17.4.3 Ressources informationnelles

Des discussions ont présentement cours qui pourront mener à l'acquisition d'une base de données servant à rendre compte des dépenses en infrastructures pour l'ensemble des départements des CUPR. Le coût du progiciel demeure à être précisé. Il est prévu que cette acquisition s'effectue en 2014, quoique cette dépense hypothétique ne soit pas reflétée au budget de l'exercice. Si cet investissement devait se concrétiser, les coûts pourront être partagés avec d'autres départements.

17.4.4 Ressources financières

Les orientations stratégiques du Service de logement se traduisent financièrement dans le budget d'opérations du secteur, présenté ci-dessous.

Notes :

- *Les dépassements budgétaires sont possibles. Les écarts pourraient être compensés par une contribution additionnelle des CUPR.*
- *Pour l'ensemble des programmes connexes, le Service du logement doit gérer 687 unités, réparties en fonction des programmes suivants :*
 - *Logements publics (Loyers indexés) : 311 unités*
 - *Supplément au loyer (Secteur privé): 69 unités*
 - *Corporations à but non lucratif (500 unités – 193 unités de loyers indexés): 307 unités**Ces cibles sont demeurées stables au cours des dernières années*
- *Le supplément au loyer sous PILAO est distinct du Programme supplément au loyer du secteur privé. Sujet à des lignes directrices qui lui sont propres, le Service du logement détient un large pouvoir discrétionnaire quant à son application*
- *Au total, le GSMR s'est vu accordé, en vertu du programme PILAO, une somme de 2 342 928\$, incluant les frais administratifs, pour une période de 10 ans débutant le 1^{er} avril 2012*
- *Toujours sous le PILAO, le MAML s'est engagé à versé au GSMR, pour le volet Réno Ontario (ancien RAP de la SCHL), les sommes suivantes :*
 - *2012 - 113 704\$*
 - *2013 - 119 528\$*
 - *2014 - 110 230\$*

Comtés unis de Prescott et Russell				
Service du logement				
Projections du budget d'opérations (Ébauche)				
Exercice 2014				
		2013	2014	Écart
Entrées de fonds				
Fonds générés				
Revenus de loyers		1 340 000 \$	1 465 000 \$	125 000 \$
Réserve - Delivering Opportunities for Ontario Renters (DOOR)		40 000 \$	0 \$	(40 000 \$)
Autres entrées de fonds				
Subventions de sources fédérales		1 604 600 \$	1 585 800 \$	(18 800 \$)
Subventions de sources provinciales		349 900 \$	336 600 \$	(13 300 \$)
Apport des CUPR		4 856 072 \$	4 642 000 \$	(214 072 \$)
		-----	-----	-----
Total - Entrées de fonds		8 190 572 \$	8 029 400 \$	(161 172 \$)
Charges d'opérations (Sommaire)				
Charges: Programmes liés au logement abordable				
Programmes sous gestion du Service de logement		2 957 848 \$	2 957 950 \$	102 \$
Gestion des logements publics / Logements subventionnés		4 307 100 \$	4 103 800 \$	(203 300 \$)
		-----	-----	-----
Sous-total - Programmes		7 264 948 \$	7 061 750 \$	(203 198 \$)
Frais administratifs				
Personnel (Salaires et avantages sociaux)		357 500 \$	385 600 \$	28 100 \$
Formation		5 000 \$	5 000 \$	0 \$
Publicité et promotion		1 500 \$	500 \$	(1 000 \$)
Frais d'association et membriété		2 500 \$	2 500 \$	0 \$
Représentation, déplacements et rencontres		8 500 \$	8 500 \$	0 \$
Frais professionnel - Administratif		5 500 \$	15 500 \$	10 000 \$
Mauvaises créances		18 000 \$	18 000 \$	0 \$
Soutien aux programmes (RH, Finance, TI, Bâtiment)		175 300 \$	194 300 \$	19 000 \$
Allocation - TI et Services de garde		28 000 \$	29 000 \$	1 000 \$
Autres frais administratifs		43 472 \$	33 300 \$	(10 172 \$)
		-----	-----	-----
Sous-total - Frais administratifs		645 272 \$	692 200 \$	46 928 \$
Autres frais				
Frais professionnel - Autres		64 000 \$	3 000 \$	(61 000 \$)
Impartition aux bâtiments		1 358 700 \$	1 272 400 \$	(86 300 \$)
Frais imputés aux programmes		42 800 \$	36 400 \$	(6 400 \$)
		-----	-----	-----
Sous-total - Autres frais		1 465 500 \$	1 311 800 \$	(153 700 \$)
Total - Charges du Service de logement		9 375 720 \$	9 065 750 \$	(309 970 \$)
Excédent (Déficit) d'opérations		(1 185 148 \$)	(1 036 350 \$)	148 798 \$
		=====	=====	=====

L'analyse des écarts significatifs

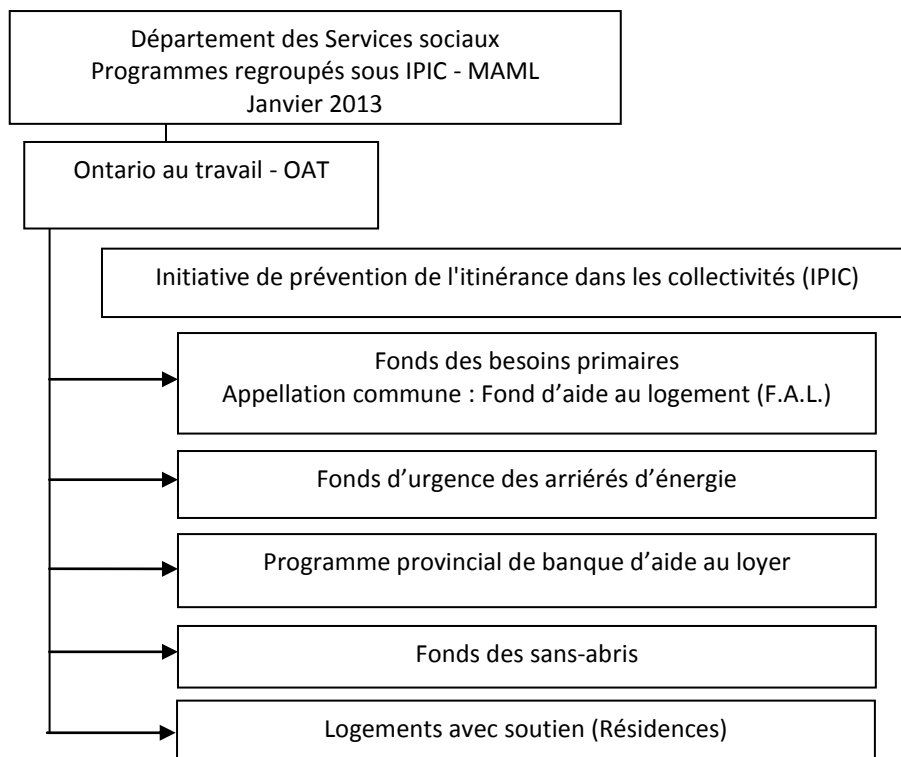
Postes	Écarts	Justifications
Revenus de loyers	125 000 \$	Ajout d'une corporation sous gestion du Service de logement
Réserve occasionnée par le programme DOOR/PALLO	(40 000 \$)	Prélèvement à la réserve DOOR (<i>PALLO : Porte d'accès au logement pour les locataires en Ontario</i>)
Subventions de sources fédérales	(18 800 \$)	Le programme Supplément au loyer prend fin en cours de 2013
Subventions de sources provinciales	(13 300 \$)	Le programme Supplément au loyer prend fin en cours de 2013
Apport des CUPR	(214 072 \$)	Contribution des CUPR aux programmes du Service de logement
Personnel (Salaires et avantages sociaux)	28 100 \$	Essentiellement lié à la croissance du coût des avantages sociaux
Frais professionnel - Administratif	10 000 \$	Coût lié au transfert d'une corporation municipale au GSMR
Soutien aux programmes (RH, Finance, TI, Bâtiment)	19 000 \$	Hausse majoritairement attribuable à la cotisation aux bâtiments
Frais professionnels - Autres	(61 000 \$)	Frais de l'étude portant sur le sans-abrisme, et charges liées au programme Supplément au loyer, prenant fin en cours de 2013
Excédent (Déficit) d'opérations	(11 602 \$)	Contribution excédentaire requise

17.4.5 Constats généraux afférents au budget du Service de logement

En 2014, il est prévu que le Service de logement puisse s'acquitter de son mandat en respectant une enveloppe budgétaire totale de 9 065 750\$, comparativement à un budget de 9 375 720 \$ en 2013, soit une diminution de 3.4%, ou 309 970\$. L'adoption du budget 2014 implique un apport financier des CUPR de 4 642 000\$, représentant une baisse de 214 072\$ (ou 4.4%) en égard à l'apport de l'exercice 2013.

Notons que le budget 2014 du Service de logement anticipe un déficit de 1 036 350\$. Selon toute vraisemblance, il reviendrait aux CUPR de combler cet écart.

Soulignons, enfin, que bien que le Service de logement s'affaire à la gestion de programmes appariés à la cause du logement abordable, les programmes regroupés sous l'IPIC ne relèvent pas de sa responsabilité, mais bien de celle de l'équipe d'OAT.



Le programme IPIC s'ajoute à la gamme de programmes et services complémentaires gérés par OAT et visant à répondre aux besoins d'une clientèle vulnérable, tel qu'illustré à la section 17.2. Plus que jamais, Ontario au travail et le Service de logement seront appelés à mettre leurs ressources en commun pour que le noble objectif d'« **Un toit pour tous** » soit atteint.

18.0 Le temps est à l'action

Entre décembre 2012 et octobre 2013, la firme-conseils Lalande & Associés a contribué aux travaux de l'équipe du Service de logement des CUPR en réalisant une étude sur le thème du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell. Dans la foulée du regroupement de certains programmes du GSMR sous le nouveau programme IPIC (Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités), l'intervention ciblait deux objectifs centraux, objectifs dictés par le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), soit :

- Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement
- Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement.

Dans cette optique, Lalande & Associés s'est affairée à dresser un état des lieux de la situation du sans-abrisme dans Prescott et Russell. À partir des informations et données dégagées par l'étude, il fut possible de développer une stratégie à long terme axée sur les besoins de la population régionale à risque de sans-abrisme.

Sommairement, la démarche de la firme-conseils engloba les activités suivantes :

- Consultation des lignes directrices du programme IPIC
- Reconnaissance des attentes et objectifs ministériels en égard au problème du sans-abrisme
- Consultation et synthèse de la littérature afférente au mandat
- Collecte d'informations financière et statistique
- Consultation des principaux intervenants contribuant à la lutte au sans-abrisme
- Organisation et animation d'une rencontre d'acteurs communautaires, et rédaction du compte-rendu
- Consultation d'individus ayant connu ou qui sont aux prises avec le sans-abrisme
- Identification des clientèles prioritaires
- Identification des principaux axes stratégiques régionaux.

Nombreux furent les intervenants, ainsi que les personnes touchées par le phénomène du sans-abrisme, à souhaiter contribué leurs expertises et vécu à cette étude. Ainsi, au cours des derniers mois, Lalande & Associés a recueilli des informations auprès des sources suivantes :

- Association canadienne de santé mentale, secteur Champlain est
- Association des résidences (Centres d'accueil)
- Bureau de santé de l'Est de l'Ontario (Inspection des établissements de services alimentaires)
- Centre de santé communautaire de l'Estrie (Programme Vieillir chez soi)
- Centre de services à l'emploi de Prescott-Russell
- Clientèle vulnérable : Groupe de femmes – Maison Interlude, ainsi qu'un homme qui vivait une situation de vulnérabilité
- Clinique juridique populaire de Prescott-Russell
- Croix-Rouge canadienne
- Département d'urbanisme
- Gérante d'une corporation de logement
- Groupes de personnes âgées (clientèles de Corporations de logement et d'un Centre d'accueil)

- Intervenants associés au segment Jeunes 16-18 ans (Ontario au travail, Valoris et le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien)
- Intervenants du département des Services sociaux (GSMR)
- Montfort Renaissance (Hawkesbury)
- Police provinciale de l'Ontario, détachement de Hawkesbury
- Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI, une résidente de Prescott-Russell)
- Programme de la Prestation ontarienne de soutien des personnes handicapées (Bureau de Hawkesbury)
- Promoteurs qui ont participé aux deux vagues de financement de logement abordable
- Services communautaires de Prescott-Russell
- Services de toxicomanie de Prescott-Russell.

De plus, une brochette d'acteurs communautaires a participé à une rencontre organisée le 11 avril 2013 dans le cadre de la présente étude. Nous invitons les personnes intéressées à lire le compte-rendu fort instructif de cette rencontre. Ce document est inséré en annexe.

À toutes ces personnes, Lalande & Associés souhaite adresser de chaleureux remerciements.

À terme, les travaux de Lalande & Associés ont mené à la production de l'étude **Un toit pour tous – La lutte au sans-abrisme dans Prescott et Russell**. Ce rapport est assorti d'un plan d'action stratégique à long terme conçu expressément pour aiguiller les activités du Service de logement et de ses collaborateurs, dans le respect des attentes exprimées par le MAML.

Résumer 11 mois de travaux et plus de 300 pages de rapport en quelques lignes s'avère une tâche particulièrement ingrate, mais nécessaire. De manière à structurer cette pléthore d'informations sous un format intelligible et cohérent, nous avons choisi de regrouper en dimensions les faits saillants de l'étude. Les constats furent par la suite répartis selon qu'ils nous paraissaient des leviers ou des défis susceptibles d'impacter la démarche d'implantation de la stratégie à long terme.

18.1 Les leviers et défis afférents à la Stratégie à long terme

Dimensions	Leviers	Défis
Le portrait socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les études démontrent que la diminution du sans-abrisme constitue un levier économique, réduit la pression sur le système de santé et permet d'optimiser les ressources collectives (services publics). • Un exercice mené auprès des acteurs communautaires a permis de reconnaître les communautés de Prescott-Russell qui recèlent un niveau élevé d'attraction pour la population vulnérable. Cet outil pourra guider les actions stratégiques du Service de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines municipalités de Prescott-Russell comptent un nombre élevé de ménages dont le revenu est sous la norme provinciale. Or, l'insuffisance des revenus est l'un des facteurs premiers contribuant au sans-abrisme. • Prescott-Russell est composé de huit municipalités qui doivent toutes transiger avec des défis qui leur sont propres. • Les statistiques démontrent que la croissance démographique de Prescott-Russell est alimentée par les municipalités à l'ouest.

Dimensions	Leviers	Défis
	<ul style="list-style-type: none"> • La région de Prescott-Russell est sujette à l'exode rural, touchant plus particulièrement la tranche des 25-44 ans. Cette dévitalisation est plus évidente dans certaines communautés que d'autres. • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité collégiale de type « métiers » est supérieure à la norme provinciale. 	<p>Les besoins de la population sont donc en croissance dans cette région, alors que beaucoup de services sont concentrés à Hawkesbury et les environs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les données statistiques, la population des personnes âgées vivant dans les municipalités de l'est de Prescott-Russell s'avère significativement supérieure à la norme provinciale; en présumant que la tendance actuelle se maintienne, il y a lieu de prévoir une croissance accélérée de la population des personnes âgées au cours des prochaines années, ce qui pourra impacter la demande de services. • Hawkesbury se démarque quant au nombre et au pourcentage de ménages locataires. Or, c'est parmi les ménages locataires que se retrouve la plus forte proportion de ménages vulnérables. • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité de niveau universitaire est significativement inférieure à la norme provinciale.
<p>La main-d'œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell compte des agences qui ont pour mandat l'évaluation des tendances du marché du travail et la qualification de la main-d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell est un milieu propice à l'implantation de PME (Petites et moyennes entreprises). Plusieurs de ces entreprises ne comptent comme seule main-d'œuvre, leur propriétaire. • Dans une société du savoir, l'économie est avide de main-d'œuvre spécialisée, ce qui n'est généralement pas le lot des personnes vulnérables, à risque de sans-abrisme. • À la lumière de nos entrevues, de nombreuses personnes vulnérables souhaiteraient occuper un emploi. Deux contraintes sont évoquées : 1. Le système ne serait pas propice à en faciliter l'accès, et 2. Plusieurs candidats se trouvent cantonnés

Dimensions	Leviers	Défis
		à des emplois à salaire minimum qui n'améliorent pas vraiment leurs conditions.
La population vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude menée auprès des acteurs communautaires et des participants aux programmes permet de déceler les besoins des personnes vulnérables, conformément aux attentes du MAML. • Le comité directeur, et dans certains cas le MAML, ont reconnu les clientèles prioritaires auxquelles les actions de lutte au sans-abrisme doivent s'adresser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle reconnue prioritaire, les ménages monoparentaux, ayant pour la plupart une femme à leur tête, sont davantage présents à Clarence-Rockland et à Hawkesbury.
Sensibilisation de la population		<ul style="list-style-type: none"> • La population est peu sensibilisée à la présence de personnes vulnérables dans leur communauté, ainsi qu'au quotidien de ces personnes. • Nos conversations avec des citoyens de Prescott-Russell nous amènent à constater que le syndrome « Pas dans ma cour » est très présent dans Prescott-Russell.
Le système	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSMR gère un ensemble relativement complet de programmes et services à l'intention des personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de soutien aux personnes vulnérables est d'une certaine complexité. L'étude a démontré une dispersion de l'information utile. Les personnes en besoin peuvent facilement s'y égarer. • Des silos de services existent à l'intérieur du système des Services sociaux, tout comme entre acteurs communautaires.
Les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Une large brochette d'acteurs communautaires a eu l'occasion de se prononcer sur les stratégies favorables au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance. • Les canaux sont ouverts entre partenaires communautaires et il existerait une volonté partagée de poursuivre dans la voie des collaborations. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des intervenants constatent la présence du sans-abrisme dans Prescott-Russell, quoique le problème soit bien souvent caché.

Dimensions	Leviers	Défis
<p>La Stratégie à long terme du Service de logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action élaboré tente de répondre aux différentes attentes énoncées par le MAML. • Le comité directeur a reconnu les enjeux stratégiques propices au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance qui fondent le plan d'action. • Le plan d'action est développé en respect des ressources auxquelles a accès le Service de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action distribue des responsabilités à des ressources dont l'emploi du temps est déjà très chargé. Advenant que la stratégie soit adoptée telle que proposée, les descriptions de tâches de certaines ressources devront être révisées. • Une grande partie des stratégies applicables au Service de logement énoncées dans le <i>Regional Housing Assessment Study</i> de 2009 ne purent être réalisées. Les plus pertinentes furent reconduites dans la Stratégie à long terme. • Le plan d'action pourra nécessiter l'ajout de ressources humaines, en fonction des activités que le GSMR jugera bon de réaliser.
<p>La mesure de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe des outils à l'échelle régionale servant à déterminer les besoins de la petite enfance. • Un groupe de travail externe est à pied d'œuvre afin de développer des mesures de rendement et de reddition de compte afin d'harmoniser les pratiques entre GSMR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est ardu de rendre compte de la mesure du sans-abrisme, en raison des diverses situations qu'expérimentent les personnes vulnérables. • Les indicateurs qui rendent compte des besoins et des réalisations varient d'un acteur communautaire à l'autre, et entre GSMR, rendant l'analyse comparative plus difficile. • La législation crée parfois des obstacles au partage de données entre les secteurs des Services sociaux (intra-services) et entre acteurs communautaires. • Des facteurs environnementaux font que les situations de sans-abrisme divergent entre le milieu rural et le milieu urbain, ce qui implique que les milieux ruraux doivent développer des stratégies propres aux besoins de leur population.
<p>L'accès aux logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hawkesbury fut reconnu par les acteurs communautaires comme une communauté pouvant être attrayante pour les personnes vulnérables. On y retrouve un grand nombre de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la SCHL, la qualité, la taille et l'abordabilité d'un logement sont les trois normes d'accessibilité à un logement. Selon nos entretiens avec des personnes vulnérables, de

Dimensions	Leviers	Défis
	<p>locatifs, dont le coût du loyer est reconnu comme inférieur à ceux des principales communautés de l'ouest de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un partenaire communautaire s'apprête à déposer (automne 2013) une étude de faisabilité portant sur l'implantation d'unités de logement transitoire pour une des clientèles jugées prioritaires par le MAML. 	<p>nombreux logements dans Prescott-Russell contreviendraient à au moins l'une de ces trois normes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans certaines communautés, la liste d'attente pour l'obtention de logements adaptés s'allonge, alors que l'on constate la présence de logements adaptés vacants ailleurs sur le territoire de Prescott-Russell. • Les logements dits « adaptés » sont essentiellement adaptés aux besoins des personnes ayant un défi de mobilité, alors que l'éventail des limitations qui créent obstacle au logement est beaucoup plus large. • Prescott-Russell ne compte qu'un seul logement d'urgence, situé à Hawkesbury, alors que la croissance démographique est davantage marquée dans l'ouest. • Certains pourvoyeurs de logements associés au Service de logement n'ont pas à participer à la liste d'attente centralisée, créant obstacle à la juste mesure des besoins des communautés et de l'évolution de ces besoins.
<p>Préservation du parc de logements locatifs</p>		<ul style="list-style-type: none"> • L'échéance progressive des ententes entre le GSMR et les corporations municipales pourraient conduire à la perte d'unités de logements abordables. • Les Centres d'accueil (résidences) ont adressé au GSMR des revendications propices à ancrer leur pérennité. Certaines de ces revendications impliquent des charges supplémentaires que le GSMR pourra difficilement assumer dans le contexte actuel.
<p>Le transport</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les intervenants et toutes les personnes vulnérables interrogées sont unanimes quant à l'épine que représente l'absence de transport collectif à l'intérieur des municipalités et entre municipalités.

Dimensions	Leviers	Défis
La prévention	<ul style="list-style-type: none"> • La littérature reconnaît les impacts favorables qu'ont les initiatives préventives sur la société en général. • Un certain nombre de communautés misent sur des mesures de soutien de nature à permettre à des personnes âgées de préserver leur autonomie plus longtemps. Ces mesures allègent la pression sur le système de santé et les soins de longue durée. • Les groupes les plus aptes à bénéficier des mesures de prévention (les jeunes, les familles monoparentales menées par des femmes, et les personnes âgées) furent identifiés et leur situation fut analysée en cours d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSMR déplore que les ressources financières actuelles soient insuffisantes pour implanter des initiatives de prévention propres à soutenir les jeunes à risque de sans-abrisme, en particulier la tranche des 16-17 ans. • Difficilement visibles et mesurables, les retombées positives de la prévention attirent peu l'attention, contrairement aux mesures réactives qui pourront s'avérer plus spectaculaire.
Les finances	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau programme IPIC permet la perméabilité des fonds dédiés aux divers volets du programme, en fonction des besoins évolutifs. • En ce qui a trait aux différents programmes de logement abordable et à la lutte contre l'itinérance gérés par le GSMR, l'effort financier anticipé pour l'exercice 2014 excède les 20.6 millions de dollars (sujet à l'adoption du budget). 	<ul style="list-style-type: none"> • La migration du PENDMC vers l'IPIC s'accompagne d'une rationalisation des ressources financières. • Les contraintes financières freinent la portée du plan d'action stratégique axé sur les besoins communautaires croissants. • L'effort financier visant à contrer le sans-abrisme dans Prescott-Russell en 2014 (20.6 millions de dollars) est en baisse de près de 4% comparativement aux sommes qu'il est projeté investir dans la cause durant l'année en cours, soit 2013, bien que les besoins de la population soient croissants. • Les projections budgétaires 2013 et 2014 ne considèrent pas la réalisation de certaines activités inscrites au plan d'action, notamment les études de faisabilité et l'acquisition de progiciels.

Dimensions	Leviers	Défis
L'apport politique	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte au sans-abrisme et l'accès de la population ontarienne à un logement sont confirmés comme des priorités du gouvernement de l'Ontario. • Le soutien des élus de chacune des municipalités envers la Stratégie à long terme constitue un levier nécessaire à l'implantation réussie du plan d'action. • Les municipalités ont à leur disposition un coffre à outils de mesures visant à favoriser l'accès aux logements, qu'elles pourront mettre en œuvre à leur discrétion. 	<ul style="list-style-type: none"> • La cause du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance s'ajoute aux nombreuses préoccupations dont sont saisis les élus. • L'Ontario étant gouverné par un gouvernement minoritaire, des élections pourraient survenir en tout temps. Dans l'éventualité de la venue au pouvoir d'un autre parti politique, les priorités gouvernementales pourraient changer.

18.2 Les conditions préalables à une implantation réussie

En cours d'étude, nous avons illustré le défi que représentent les contraintes en ressources dont le GSMR dispose pour s'acquitter du mandat complexe de l'accès au logement et de la lutte contre l'itinérance que lui confie le MAML. Au-delà de cette considération, des conditions favorables se doivent d'exister pour que l'implantation d'un plan stratégique de cette envergure soit couronnée de succès. Nous entrons ici dans la science et l'art du changement organisationnel.

Le facteur humain - Les huit clefs d'un changement réussi

La littérature portant sur le changement organisationnel nous propose des enseignements forts intéressants quant aux facteurs humains inhérents à une implantation réussie. Aux fins de l'étude, nous nous inspirons d'un document mis en ligne par CFC-Dolmen, experts-conseils en management et ressources humaines. Cet article présente la démarche de changement sous forme de huit étapes clés menant à un changement réussi. Instruits par ces derniers mois d'études, et misant sur l'expertise développée par Lalande & Associés dans le domaine du changement organisationnel, nous verrons à apparier ces étapes au contexte dans lequel évolue actuellement le GSMR.

À prime abord, reconnaissons qu'un changement est réalisé par des humains, des êtres chargés d'émotions. Les arguments objectifs et rationnels, c'est bien, mais pour qu'un individu adhère au changement, il doit s'y reconnaître et se sentir concerné. Les huit étapes présentées ici visent à éveiller l'émotion et l'appropriation chez les destinataires du changement, c'est-à-dire ceux qui seront appelés à le concrétiser.

Étapes	Description	Contexte du GSMR
1. Créer un sentiment d'urgence	Démontrer, plutôt qu'expliquer rationnellement, l'urgence /l'occasion du changement.	- L'étude de Lalande & Associés, reposant sur des échanges avec les acteurs communautaires et les personnes vulnérables, fourmille de cas vécus par des citoyens de notre communauté. Cette section de l'étude pourrait être transmise aux destinataires.

Étapes	Description	Contexte du GSMR
2. L'engagement de l'équipe	Les champions du changement (les cadres) doivent devenir une source d'inspiration pour les équipes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation prioritaire du plan stratégique doit s'effectuer par les cadres supérieurs et intermédiaires. - L'adoption concertée du Plan permet aux leaders d'inspirer les équipes par leur optimisme, leur dévouement, leur crédibilité, leurs compétences et leur capacité de réseautage.
3. La vision mobilisatrice	La vision à la source du changement se doit d'être claire, simple et mobilisatrice.	<ul style="list-style-type: none"> - La vision émanant du MAML fut centrale à l'élaboration du plan stratégique, dont les activités furent formulées sous format SMART. Ce Plan permet aux destinataires du changement de visualiser les actions concrètes qui contribuent aux objectifs centraux. - La présentation du plan d'action au personnel du département des Services sociaux lors d'une réunion plénière s'inscrit dans cette ligne de pensée.
4. Communication de la vision	Communiquer la vision, c'est saisir les sentiments, les craintes et incompréhensions des destinataires, bref, les résistances au changement, et introduire des mécanismes visant à contrer ces résistances. Concernant les résistances, un destinataire pourra percevoir que le changement fait ombrage à ses compétences, dorénavant moins essentielles. Des motifs de fierté et de maintien de pouvoir (expertise, référence ou information) qu'il détenait au sein de l'organisation pourront transformer un employé modèle en un trouble-fête.	<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres auront à déceler la signification de l'implantation du Plan pour les destinataires, c'est-à-dire ce que les ressources ont à gagner et à perdre à l'introduction du changement. Il y aurait lieu de rencontrer les principaux destinataires avant son dépôt pour désamorcer les résistances potentielles. Une réaction épidermique de certains, lors de la présentation aux employés, est à prévenir.
5. Promotion de l'action	Le système devrait être modifié pour qu'il ne crée pas obstacle aux activités et au bon vouloir des ressources prêtes à s'engager.	<ul style="list-style-type: none"> - Le milieu dans lequel on cherche à implanter le changement est régité par une multitude de politiques et de règlements susceptibles de créer obstacle aux efforts des ressources. - Il y aurait lieu de considérer abolir certaines barrières opérationnelles, à moins que ces barrières ne soient essentielles au fonctionnement du département.

Étapes	Description	Contexte du GSMR
6. Visibilité des réussites	Lors des phases d'appropriation et d'intégration, la technique des « petits pas » est préconisée. Ne dit-on pas qu'un éléphant se mange, une bouchée à la fois. Les petits succès ont avantage à être reconnus et célébrés.	- Le plan d'action, ventilé en activités, distribue les responsabilités et identifie le calendrier d'implantation. Ainsi segmenté, il est possible de cibler les livrables dont la réalisation pourra être diffusés et célébrés, tant à l'interne qu'auprès des acteurs communautaires.
7. Persévérer dans l'action	Pour que l'implantation ne s'essouffle pas, il importe de maintenir la flamme.	- La stratégie s'étend sur une très longue période, soit 10 ans. Il est assuré que des obstacles se dresseront en cours de route, et que la motivation des destinataires connaîtra des hauts et des bas. Il importe d'être à l'affût des modifications adverses dans l'environnement et le climat de travail, et de ne pas hésiter à nourrir la stratégie d'activités inspirantes, tout en maintenant le cap. Idéalement, la supervision de la démarche globale d'implantation serait assumée par le superviseur du Service de logement, de sorte à octroyer à l'initiative la légitimité requise. Dans la même veine, le titulaire de ce poste gagnera à être appuyé pleinement par ses supérieurs.
8. Le changement de culture	Tout changement organisationnel constitue une menace aux habitudes de travail solidement ancrées. Il est plus facile d'embrasser nos vieilles méthodes plutôt que d'en acquérir des nouvelles.	- La culture organisationnelle est l'un des éléments les plus difficiles à changer au sein d'un groupe/équipe de travail. Cette transition ne peut s'opérer sans les encouragements et la reconnaissance prodigués par les champions du changement. Au chapitre de la culture organisationnelle, l'exemple vient d'en haut.

Source : Inspiré de Kotter, John P. et Dan S. Cohen, *The Heart of Change*, tiré de CFC Dolmen, *Huit étapes pour réussir un changement*, site www.groupecfc.com, consulté le 25 septembre 2013.

18.3 Un dernier mot sur la Stratégie à long terme du Service de logement

Tel qu'élaboré, le plan d'action du Service de logement s'est voulu respectueux des ressources financières, humaines et matérielles à la portée du GSMR. Le réalisme du plan est un critère essentiel à la mobilisation des ressources et au succès de son implantation, au même titre que le leadership démontré par les cadres supérieurs et intermédiaires du département des Services sociaux. Dans cette optique, nous osons suggérer à ces personnes d'échanger sur le plan

d'action proposé et d'en valider le contenu, incluant la distribution des responsabilités et son échéancier. Cet échange nous semble nécessaire au développement du leadership concerté que requiert l'atteinte des multiples objectifs du plan.

La composante « Leadership » s'étend également à la collectivité. L'un des souhaits exprimés par les acteurs communautaires, c'est que le GSMR s'affirme comme le leader de la cause du sans-abrisme à l'échelle régionale. Par un leadership légitimé, il sera possible au GSMR de rallier les forces vives de la communauté à la cause du sans-abrisme. En arrimant les ressources des partenaires, de nombreuses initiatives, perçues comme très difficiles à réaliser présentement, pourraient voir le jour.

Si le leadership constitue le pilier prépondérant de l'implantation du plan, le second pilier serait l'accès du GSMR à des ressources suffisantes, en temps opportun, pour permettre la réalisation de ces activités. Ce critère relève de la volonté politique. En premier lieu, la sensibilisation des élus municipaux est essentielle à la mise en œuvre du plan d'action, puisque les Comtés unis contribuent financièrement, selon leur discrétion, aux programmes et opérations du département des Services sociaux. Comme nous l'avons vu en cours d'étude, les municipalités ont également un large pouvoir pour ce qui est de faciliter l'offre de logements abordables chez elles. Il importe donc que les élus soient informés de la situation qui prévaut en égard au sans-abrisme dans leur communauté, qu'ils reconnaissent leur contribution potentielle, et qu'ils adhèrent à la stratégie déployée.

À un autre palier, la première ministre provinciale, l'honorable Kathleen Wynne, reconnaissait, au début de l'année 2013, la lutte au sans-abrisme comme une priorité de son gouvernement. En dépit de cette position publique, le GSMR fut touché en 2013 par une rationalisation des fonds alloués aux divers programmes dédiés à cette cause. En autant qu'il est possible d'en juger, cet exercice de rationalisation devrait s'étendre aux prochaines années. En contexte de croissance des besoins de la population vulnérable, le Service de logement et Ontario au travail sont particulièrement interpellés.

Percevant la situation sous cet angle, certains seraient prompts à décrier **qu'on demande encore aux Services sociaux de faire plus avec moins**. Une fois l'émotion passée, peut-être pourrions-nous plutôt entrevoir **faire différemment**. C'est beaucoup dans cet état d'esprit que la Stratégie à long terme de logement abordable et de lutte contre l'itinérance, que le lecteur retrouvera en annexe, fut développée. Sensibilisé au vécu des personnes vulnérables de Prescott et Russell au cœur de cette étude, Lalande & Associés souhaite sincèrement que les activités inscrites au plan portent les fruits anticipés. Aux ressources appelées à s'y investir, nous saluons votre engagement et partageons vos ambitions profondes. Bon succès!

19.0 Ressources consultées et références

Alliance pour mettre un terme à l'itinérance, (Avril 2012), Le Bulletin annuel pour mettre un terme à l'itinérance – Ce qu'il faut pour mettre un terme à l'itinérance en 10 ans, www.endhomelessnessottawa.ca/documents/.

Chez Toit (2009) L'itinérance chez les jeunes au Canada – En route vers des solutions, www.raisingtheroof.org, 39 pages.

Chez Toit, Outils, ressources, statistiques et faits sur l'itinérance, www.raisingtheroof.org/Our-Programs/Campaign-for-Potential.aspx.

Coalition pour prévenir l'itinérance chez les francophones d'Ottawa, 23 novembre 2011, Communiqué : 37 recommandations pour venir en aide aux aînés francophones qui sont itinérants ou à risque de le devenir, www.cpifo.ca/ 9 pages.

Coalition pour prévenir l'itinérance chez les francophones d'Ottawa, (Novembre 2011), Comment vieillir chez soi quand on n'a pas de chez-soi, www.cpifo.ca/ page consultée en janvier 2013.

Comité national de recherche sur le logement - Homelessness Working Group, (Automne 2011), L'itinérance chez les jeunes - Rapport sommaire, www.homelesshub.ca/ResourceFiles/YouthHomelessnessSession_SummaryFR.pdf, document consulté le 10 janvier 2013.

Commission de formation de l'Est ontarien, avril 2013, Plein feux sur l'économie locale - Rapport Tendances, Opportunités et Priorités, www.eotb-cfeo.on.ca/francais/, 51 pages.

Commission de la santé mentale du Canada, (Septembre 2012) Chez soi : Rapport provisoire, www.mentalhealthcommission.ca/, 47 pages, page consultée en janvier 2013

Commission de la santé mentale du Canada, Itinérance et maladie mentale : Le problème en question, www.mentalhealthcommission.ca/Francais/Pages/Litinerance.aspx, page consultée novembre 2012.

Commission ontarienne des droits de la personne, (2012), Dans la zone : Logement, droits de la personne et planification municipale, www.ohrc.on.ca/fr/dans-la-zone-logement-droits-de-la-personne-et-planification-municipale, 43 pages.

Comtés unis de Prescott et Russell, (2011), Guide de Fournisseurs de logement, 9 pages.

Comtés unis de Prescott et Russell, Département des Services sociaux, (2013), Plan de services du programme Ontario au travail 2013-2014, 36 pages.

Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, mai 2006.

De Quimper et al., (2012), La santé développementale au début du cheminement scolaire à Prescott-Russell, Parent Resource Center, www.parentresource.ca/fr/ottawaprc/Instrument_de_mesure_du_developpement_de_la_petite_enfance_p562.html, page consultée en novembre 2012.

Echenberg, Havi et Hillary Jensen, (2009), Facteurs de risque de l'itinérance, publications de recherche de la bibliothèque du parlement, www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0851-f.htm, page consultée 8 janvier 2013.

Fédération canadienne des municipalités (2009), Abordabilité et choix toujours - Syndrome pas dans ma cour, www.fcm.ca/accueil/programmes/programmes-anterieurs/abordabilite-et-choix-toujours.htm, 20 pages.

Forchuk et al (2011), The Homeless Hub, Gagner du terrain, perdre du terrain : les paradoxes de l'itinérance rurale, www.homelesshub.ca/ResourceFiles/Documents/GainingGroundLosingGround_SummaryFR.pdf, page consultée en novembre 2012.

Gaetz, Stephen; Donaldson, Jesse; Richter, Tim; & Gulliver, Tanya (2013): The State of Homelessness in Canada 2013. Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press, www.homelesshub.ca/ResourceFiles/CHRNhomelessdefinitionFR.pdf, 8 pages.

Gaetz, Stephen (2012): Real Cost of Homelessness: Can We Save Money by Doing the Right Thing? Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press, www.homelesshub.ca/ResourceFiles/costofhomelessness_paper21092012.pdf, 19 pages.

Hidden, Un documentaire vidéo sur l'itinérance des jeunes dans la région d'Essex (Windsor), document suppléé par le personnel du Service de logement du GSMR.

Homecoming Community Choice Coalition of Ontario, www.homecomingcoalition.com, guide et autres documents de référence sur le syndrome « Pas dans ma cour ».

Homelessness, www.homelessnation.org/, Le seul site web « par et pour » les personnes sans-abri au Canada.

Housing & Homelessness Resource Centre, (2013), Housing System Indicator Tool, www.hhrconline.com/hhrc2/, 27 pages.

Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones www.nccah.netedit.info/docs/nccah%20reports/French%20reports/NCCAH-LoppieWein-2%20-%20French%20-%20FINAL.pdf, 50 pages.

Kotter, John P. et Dan S. Cohen, The Heart of Change, tiré de CFC Dolmen, Huit étapes pour réussir un changement, www.groupecfc.com, consulté le 25 septembre 2013.

L'itinérance chez les jeunes au Canada – En route vers des solutions http://www.raisingtheroof.org/RaisingTheRoof/media/RaisingTheRoofMedia/Documents/RTR_Fr_12pg_SmryDoc.pdf, page consultée novembre 2012.

Lalande & Associés (2007), La personne handicapée, une force motrice pour notre économie : Profil socio-économique de la personne handicapée - Rapport d'enquête destiné au Phénix, 129 pages.

Ligne de santé Champlain, www.lignesantechamplain.ca/index.aspx.

Mikkonen, Juha et Dennis Raphael, Déterminants sociaux de la santé Les réalités canadiennes (2011), École de gestion et de politique de la santé de l'Université York, Toronto, www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf, 63 pages.



Ministère des Affaires municipales et du Logement, Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario, 11 pages, www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=9263, page consultée le 14 janvier 2013.

Ministère des Affaires municipales et du Logement, La Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable, www.mah.gov.on.ca/Page9190.aspx, page consultée en décembre 2012.

Ministère des Affaires municipales et du Logement, Consolidation des programmes de logements et de prévention de l'itinérance, www.mah.gov.on.ca/Page9197.aspx, consulté le 15 janvier 2013.

Ministère des Affaires municipales et du Logement (2011), Outils pour le développement du logement durable, www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=9268, 25 pages.

Ministère des Affaires municipales et du Logement (2012), L'initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, www.mah.gov.on.ca/Page9197.aspx, 36 pages.

Ministère des Affaires municipales et du Logement, External Working Group on Performance Measures & Reporting – Terms of Reference – Document interne remis par le Service de logement en juillet 2013.

Ministère des Affaires municipales et du Logement, www.mah.gov.on.ca/Page2231.aspx, onglet : Logements pour autochtones hors réserve.

Ministère des Affaires municipales et du Logement, (2011) Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario – Lignes directrices, www.mah.gov.on.ca/Page10068.aspx, 66 pages.

Ministère des finances de l'Ontario, Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/

Ministère du Développement économique du commerce et de l'emploi www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/accessibility/built_environment/index.aspx, page consultée le 17 septembre 2013.

The National Policy and Advocacy Council on Homelessness, www.homelesshub.ca/Resource/Frame.aspx?url=http%3a%2f%2fwww.raconline.org%2ftopics%2fhousing%2fhousingfaq.php&id=33516&title=Rural+Housing+and+Rural+Homelessness+FAQs&owner=54, page consultée le 10 janvier 2013.

Noble, Amanda (Novembre 2012) C'est l'affaire de tous : engager le secteur privé dans les solutions à l'itinérance chez les jeunes, tiré de Chez Toit Des solutions à long terme au problème d'itinérance, www.raisingtheroof.org/RaisingTheRoof/media/RaisingTheRoofMedia/Documents/FR/RtR_PS_FullReport_FR_web.pdf, page consultée novembre 2012.

Ontario Non-Profit Housing Association (2011), Where's Home The Need for Affordable Rental Housing in Ontario, 64 pages.

Organisation mondiale de la Santé (2007), Guide mondial des villes-amies des aînés www.who.int/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aines.pdf, 86 pages.

Parent Resource Centre (2010), Index des risques sociaux, www.parentresource.ca/fr/ottawaprc/PrescottRussell_p3012.html

Ploeg, Jenny (2011) The Homeless Hub - Une étude de cas d'un programme d'intervention en itinérance pour les personnes âgées



www.homelesshub.ca/ResourceFiles/Documents/HomelessnessIntervention_SummaryFR.pdf, page consultée le 10 janvier 2013.

Provincial Housing and Homelessness Plan Requirements, www.omssa.com/lib/db2file.asp?file=37437, consulté le 3 décembre 2012.

Refact Consulting pour Housing Services Corporation (2012), Service Manager Performance Improvement System.

Réseau canadien de recherche sur l'itinérance, La définition canadienne de l'itinérance, www.homelesshub.ca/ResourceFiles/CHRNhomelessdefinitionFR.pdf, page consultée le 10 janvier 2013.

Ressources humaines et développement des compétences Canada (Août 2011), Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées, www.rhdcc.gc.ca/fra/sans_abri/travailler_ensemble/bulletin/aout_2011.shtml#sect8, page consultée novembre 2012.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), www.sisa.ca/index-fra.shtml, page consultée le 10 janvier 2013.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, (2011), Rapport annuel sur la capacité d'hébergement : Conclusions principales au sujet de l'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées, www.rhdcc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/publications_bulletins/aout_2011.shtml.

Services communautaires de Prescott-Russell, (2012), Rapport annuel 2011-2012, 13 pages.

SHS Consulting, en collaboration avec Refact Consulting (2009) Regional Housing Needs Assessment Study, 142 pages.

Sinha, Samir K., (2013), Vivre bien et plus longtemps : Faits saillants, www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/seniors_strategy/docs/seniors_strategy.pdf, 24 pages.

Société canadienne d'hypothèque et de logement Le logement au Canada en ligne (LACEL), www.cmhc.beyond2020.com/hicomain_fr.html, consulté le 14 janvier 2013.

Société canadienne d'hypothèque et de logement - Le Centre du logement abordable, pour le financement initial et la préparation de projets, ainsi que des ressources d'apprentissage permettant d'aménager des logements abordables dans les collectivités www.cmhc.ca/fr/prin/celoab/index.cfm.

Société canadienne d'hypothèque et de logement - Normes nationales d'occupation, www.cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (2003), Itinérances des familles : Causes et solutions, Bulletin Le point de Recherche, www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/63222.pdf?fr=1357851084625, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (2010), Série sur le logement selon les données de Recensement de 2006 : Numéro 8 – Ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement qui dépensent au moins 50% de leur revenu pour se loger, Bulletin Le point de recherche, 16 pages. www.cmhc-chl.gc.ca/odpub/pdf/67119.pdf?fr=1357851634718, page consultée le 10 janvier 2013.

Société canadienne d'hypothèque et de logement, Le logement au Canada en ligne, www.cmhc.beyond2020.com/HiCOMain_FR.html.

Société canadienne d'hypothèque et de logement, ressources sous le thème « Sans abri » www.cmhc.ca/fr/prin/celoab/reou/reap/reap_013.cfm, page consultée le 10 janvier 2013.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (2012), Rapport sur le marché locatif, faits saillants Ontario - Communautés de 10 000 habitants ou plus, www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64509/64509_2012_B02.pdf?fr=1370012651243, consulté le 31 mai 2013.

Statistique Canada, Profil des communautés 2006. www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F.

Statistique Canada, Profil des communautés 2011, www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F.

Structure des industries canadiennes, Statistique Canada, juin 2012, www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120810/dq120810c-fra.htm.

Ville d'Ottawa (2008), Plan d'action communautaire sur le sans-abrisme : 2009-2014 : Sur la voie de l'éradication du sans-abrisme à Ottawa, www.intraspec.ca/Plandactioncommunautairesurlesans-abrisme2009-2014.pdf, 46 pages.

Ville d'Ottawa (2012) Plan relatif aux personnes âgées 2012-2014, www.ottawa.ca/sites/ottawa.ca/files/migrated/files/cap290802.pdf, 42 pages.

Organigramme de ressources disponibles pour une jeune (16 ans ou plus)

Niveau 1

- Jeune (16 ans ou plus)
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Écoles secondaires (Service d'orientation)
 - Valoris (Services aux enfants et adultes)
 - OAT
 - Réseau du jeune, Hébergement d'urgence

Niveau 2

- Écoles secondaires (Service d'orientation)
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Écoles secondaires, collèges et universités
 - Éducation aux adultes
- Valoris (Services aux enfants et adultes)
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Écoles secondaires, collèges et universités
 - Éducation aux adultes
- OAT
 - Connexion aux articles du niveau 2, Réseau du jeune, Hébergement d'urgence
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Écoles secondaires, collèges et universités
 - Éducation aux adultes
 - Connexion à l'article du niveau 4, Programme de soutien au revenu
- Réseau du jeune, Hébergement d'urgence
 - Connexion aux articles du niveau 3, Maison Interlude, Chambres (Hawkesbury)

Niveau 3

- Écoles secondaires, collèges et universités
 - Connexion à l'article du niveau 4, Programme de soutien au revenu
- Éducation aux adultes
 - Connexion à l'article du niveau 4, Programme de soutien au revenu
- Maison Interlude, Chambres (Hawkesbury)

Niveau 4

- Programme de soutien au revenu

Organigramme du cheminement et des options possibles pour un individu aux prises avec une situation de sans-abrisme, sans réseau de support local.

Niveau 1

- Individu naufragé, sans réseau
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - CUPR – OAT (pendant les heures régulières du bureau)
 - Bureau régional de la police provinciale de l'Ontario (en tout temps)

Niveau 2

- CUPR – OAT (pendant les heures régulières du bureau)
- Bureau régional de la police provinciale de l'Ontario (en tout temps)

Organigramme des options offerts à l'individu sans abri lorsqu'il contacte la police provinciale de l'Ontario

Niveau 1

- Détachement de la police provinciale de l'Ontario (en tout temps)
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Hébergement d'urgence...
 - Cellule (si un individu errant est intoxiqué)

Niveau 2

- Hébergement d'urgence
 1. Vars (K&C Country Inn), maximum 1 nuit
 2. Hawkesbury (Place Rideau), pour 1 nuit ou plusNote : Au moins une chambre est disponible par nuit
- Cellule (si un individu errant est intoxiqué)

Organigramme du processus lorsqu'un individu sans abri contacte Ontario au travail

Niveau 1

- OAT
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Fonds "Homelessness"
 - Traitement de la demande d'aide sociale
 - Fonds d'urgence: 100\$, non récurrent

Niveau 2

- Fonds "Homelessness"
 - Connexion à l'article du niveau 3, Billet d'autobus...
- Traitement de la demande d'aide sociale
 - Connexion à l'article du niveau 3, Service de soutien
- Fonds d'urgence: 100\$, non récurrent

Niveau 3

- Billet d'autobus...
 - Billet d'autobus pour Montréal ou Ottawa
 - Remise d'une collation/diner
- Service de soutien
 - Connexion à l'article du niveau 3, Demande de logement abordable
 - Connexion à l'article du niveau 4, Établissement dans Prescott-Russell
- Demande de logement abordable
 - Connexion à l'article du niveau 4, Établissement dans Prescott-Russell

Niveau 4

- Établissement dans Prescott-Russell

Organigramme du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Niveau 1

- POSPH (sous le MSSC)
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Volet Soutien du revenu
 - Volet Soutien à l'emploi
- GSMR Refonte IPIC - Impartition du F.A.L. (sous MAML)
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Ontario au travail – OAT
 - Service de logement

Niveau 2

- Volet Soutien du revenu
- Volet Soutien à l'emploi
- Ontario au travail – OAT
 - Connexion à l'article du niveau 3, Fonds d'aide au logement (FAL)
- Service de logement

Niveau 3

- Fonds d'aide au logement (FAL)

Organigramme des options offertes à une femme monoparentale aux prises avec une situation de sans-abrisme.

Niveau 1

- Femme vulnérable
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Maison Interlude...
 - OAT

Niveau 2

- Maison Interlude (Maison d'hébergement à Hawkesbury, et visant à héberger temporairement des femmes victimes de violence)
- OAT
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Fonds des sans-abris
 - Hébergement d'urgence...

Niveau 3

- Fonds des sans-abris
 - Connexion à l'article du niveau 4, Billet d'autobus...
- Hébergement d'urgence 1. Place Rideau (Hawkesbury)

Niveau 4

- Billet d'autobus...
 - Billet d'autobus pour Montréal ou Ottawa
 - Remise d'une collation/dîner

Organigramme des options offertes aux familles au prise avec une situation de sans-abrisme.

Niveau 1

- Famille sans-abri
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - OAT
 - Situation de sinistre...

Niveau 2

- OAT
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - OAT - Défrayer le transport...
 - Service de logement
 - Traitement de la demande...
- Situation de sinistre (PPO, Service des incendies, Municipalité)
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Service aux victimes de Prescott-Russell
 - Maison Interlude-Situations...
 - Croix-Rouge (Cornwall)...

Niveau 3

- OAT - Défrayer le transport vers le réseau de soutien (Fonds
- Service de logement
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - Hébergement d'urgence...
 - -1 logement d'urgence...
- Traitement de la demande d'admissibilité
 - Connexion à l'article du niveau 4 -1 logement d'urgence...
- Service aux victimes de Prescott-Russell
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - -1 logement d'urgence...
 - Autres solutions...
- Maison Interlude-Situations de violence ou autres, concernant femmes avec enfant(s)
- Croix-Rouge (Cornwall) Fonds disponibles pour hébergement, maximum de 72

Niveau 4

- Hébergement d'urgence...
 - -Place Rideau
 - -Motel Varset autres motels, au besoin
- -1 logement d'urgence pour un maximum de 21 jours (rue Portelance, Hawkesbury)
- Autres solutions, envisagées de concert avec la Ligne de crise

Organigramme des options offertes à une personne âgée à risque de vivre une situation de sans-abrisme.

Niveau 1

- Personne âgée à risque
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - OAT / POSPH
 - Personne âgée se présente...
 - Personne âgée adresse une demande...

Niveau 2

- OAT / POSPH
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Placement temporaire...
 - Hébergement chez une connaissance
 - Traitement de la demande d'admissibilité
- Personne âgée se présente directement au centre d'accueil
 - Connexion à l'article du niveau 3, Hébergement en centre d'accueil
- Personne âgée adresse une demande au Service de logement (Gestionnaire de la liste d'attente)
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Hébergement en centre d'accueil
 - Corporations à but non lucratif

Niveau 3

- Placement temporaire (Place Rideau- Hawkesbury), en attente du verdict d'admissibilité au soutien du revenu
 - Connexion à l'article du niveau 4, Hébergement, dans un logement...
- Hébergement chez une connaissance
 - Connexion à l'article du niveau 4, Hébergement, dans un logement...
- Traitement de la demande d'admissibilité
 - Connexion à l'article du niveau 4, Hébergement, dans un logement...
- Hébergement en centre d'accueil
- Corporations à but non lucratif

Niveau 4

- Hébergement, dans un logement supervisé, un logement social, un logement subventionné ou un logement locatif du secteur privé

L'Organigramme des employés et services du département des Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell.

Niveau 1

- Département des services sociaux Administrateur
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Gérant
 - Agent des services financiers
 - Adjointes administratives

Niveau 2

- Gérant
 - Connexion aux articles du niveau 3 suivants :
 - Ontario au travail
 - Services de garde
 - Service de logement
- Agent des services financiers
- Adjointes administratives

Niveau 3

- Ontario au travail
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - Superviseuses
 - Gestionnaires de cas
 - Agent de liaison à l'emploi
 - Agents de révision de l'admissibilité et présentation de cas
 - Agent de soutien financier à la famille
 - Commis (instance 1)
- Services de garde
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - Superviseurs – Service de garde/ CPE
 - Éducateurs à la famille
 - Conseillers en intégration
 - Coordonnateur de la qualité de service pour les services de garde
 - Intervenantes en services de garde
 - Gestionnaire de cas – Meilleur départ
 - Commis III
 - Commis III – Meilleur départ
 - Commis (instance 2)

- Service de logement
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - Superviseur – Service de logement
 - Agente – Relations communautaires
 - Commis à la comptabilité/Utilisateur expérimenté
 - Commis au placement
 - Commis au calcul du loyer

Niveau 4

- Superviseuses
- Gestionnaires de cas
- Agent de liaison à l'emploi
- Agents de révision de l'admissibilité et présentation de cas
- Agent de soutien financier à la famille
- Commis (instance 1)
- Superviseurs – Service de garde/ CPE
- Éducateurs à la famille
- Conseillers en intégration
- Coordonnateur de la qualité de service pour les services de garde
- Intervenantes en services de garde
- Gestionnaire de cas – Meilleur départ
- Commis III
- Commis III – Meilleur départ
- Commis (instance 2)
- Superviseur – Service de logement
- Agente – Relations communautaires
- Commis à la comptabilité/Utilisateur expérimenté
- Commis au placement
- Commis au calcul du loyer

Un organigramme de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités.

Titre

Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)

Niveau 1

- Ontario au travail
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Fonds d'aide au logement...
 - Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
 - Programme provincial de banque au loyer
 - Fonds des sans-abris
 - Logement avec soutien (Résidences)
- Service de logement
 - Aucune connexion

Niveau 2

- Fonds d'aide au logement (Appellation commune : Fonds d'aide au logement)
- Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
- Programme provincial de banque au loyer
- Fonds des sans-abris
- Logement avec soutien (Résidences)

Une description du versement annuel pour la subvention de transition ainsi que pour la subvention de loyer, émanant du ministère du logement de l'Ontario.

Subvention de transition

Sous réserve des conditions de la présente entente, le ministre estime et verse au propriétaire, au cours de chaque exercice financier, en versements mensuels égaux le premier jour de chaque mois, pour chaque unité non désignée pour les locataires à loyer indexé sur le revenu, un montant égal à 1/12 de la subvention de transition pour cet exercice financier, divisé par le nombre total d'unités.

Subvention de loyer

Sous réserve des conditions de la présente entente, le ministre évaluera et versera au propriétaire, au cours de chaque exercice financier, en versements mensuels égaux le premier jour de chaque mois, pour chaque unité désignée pour les locataires à loyer indexé sur le revenu, un montant égal à 1/12 de l'excédent de ce qui suit

(a) le total des coûts d'exploitation, plus le montant des coûts d'amélioration (le cas échéant) autorisés par le ministre, plus les coûts d'amortissement, divisé par le nombre total d'unités ;

sur

(b) le total des revenus non locatifs divisé par le nombre total d'unités, plus les revenus locatifs perçus à l'égard de cette unité.

Un organigramme de la répartition des programmes afférents au sans-abrisme du département des Services sociaux.

Remarque : le côté gauche de l'organigramme présente des connexions simples et le côté droit des connexions complexes. Pour simplifier la description, les connexions simples sont établies vers les éléments du groupe A du niveau 3 et les connexions complexes sont établies vers et entre les éléments du groupe B du niveau 3.

Niveau 1

- CUPR (GSMR) Département des Services sociaux - Programmes liés au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance
 - Connexion aux articles du niveau 2 suivants :
 - Ontario au travail – OAT
 - Service de logement

Niveau 2

- Ontario au travail – OAT
 - Connexion à tous les articles du niveau 3, Groupe A
- Service de logement
 - Pas de connexion démontrée, mais cet article est positionné près des articles dans le niveau 3, groupe B, donc une connexion implicite à ces articles.

Niveau 3 - Groupe A

Il y a de simples connexions à ces éléments du niveau 2.

- Programme IPIC
- Service de soutien au revenu
- Service d'aide à l'emploi
- Centres d'accueil (33 résidences, 510 places) - Services d'hébergement permanent pour les personnes ayant une déficience ou un handicap intellectuel, une déficience psychiatrique, ou les personnes âgées en perte d'autonomie
 - Connexion à l'article du niveau 4, Service d'analyse d'eau
- Programme d'aide aux impayés d'énergie (LEAP)
- Fonds d'urgence Inclus motels pour OAT et 1 logement -Service de logement
- Fonds des employés OAT (carte cadeau)

Niveau 3 – Groupe B

Il y a de connexions complexes entre ces éléments et une connexion aux éléments du niveau 3, groupe A.

Note:

- Tous les articles du niveau 3 du groupe B énumérés ci-dessous sont reliés entre eux, à l'exception du Programme Canada-Ontario de logement...
- À l'exception du Programme Canada-Ontario de logement..., tous les articles du niveau 3 du groupe B énumérés ci-dessous sont reliés à l'article de niveau 3 du groupe A Fonds d'urgence Inclus motels...
- D'autres connexions sont indiquées dans les articles énumérés ci-dessous.

Articles :

- Programme d'investissement au logement abordable – PILAO
 - Connexion à l'article du niveau 3, groupe B, Programme Canada-Ontario de logement...
 - Connexion aux articles du niveau 4 suivants :
 - Supplément de loyers – PILAO
 - Allocation aux loyers
 - Rénovations Ontario
- Programme Canada-Ontario de logement abordable (Écoulement de fonds)
 - Connexion à l'article du niveau 3, groupe B, Programme d'investissement...
- Gestion des logements publics (GSMR) dédiés aux familles et aux pers. âgées (311 unités)
- Accès aux Corporations de logement B.N.L. (500 unités): a. Soutien aux Corporations de logement (12) and b. Gestion de l'Entente féd./prov.
- Supplément de loyers – Programme régulier (69 unités, plus 27 unités Épanouissement commun.)
- Gestion de la liste d'attente centralisée

Niveau 4

- Service d'analyse d'eau
- Supplément de loyers – PILAO
- Allocation aux loyers
- Rénovations Ontario

Un organigramme des programmes regroupés sous l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) – ministère des Affaires municipales et du Logement en janvier 2013

Niveau 1

- Département des Services sociaux Programmes regroupés sous IPIC – MAML Janvier 2013
 - Connexion à l'article du niveau 2, Ontario au travail - OAT

Niveau 2

- Ontario au travail – OAT
 - Connexion à tous les articles du niveau 3

Niveau 3

Note : Au-dessus des articles du niveau 3, il y a une boîte sans connexion qui contient "Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)".

Articles :

- Fonds des besoins primaires Appellation commune : Fonds d'aide au logement (F.A.L.)
- Fonds d'urgence des arriérés d'énergie
- Programme provincial de banque d'aide au loyer
- Fonds des sans-abris
- Logements avec soutien (Résidences)